

LA COLONISATION
DE
L'INDO-CHINE

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous les pays,
y compris la Suède et la Norvège.

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.

LA COLONISATION
DE
L'INDO-CHINE

L'expérience anglaise

PAR
J. CHAILLEY-BERT



325.3420951

C434

Cic

1892

PARIS

GUILLAUMIN ET C^{ie}

ÉDITEURS

14, RUE DE RICHELIEU

ARMAND COLIN ET C^{ie}

ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

Tous droits réservés.

BIBLIOTHEQUE
Est v
en 4
de

FEDERAL
4637
1946

PRÉFACE

A M. LÉON SAY

Mon cher maître,

C'est à vous que je voudrais dédier ce livre. Nos amis, ceux qui savent ce que je vous dois et combien je vous aime, jugeront cet hommage tout naturel, tandis que peut-être les malins trouveront piquant que j'aie compromis dans la Politique coloniale, avec J.-B. Say qui la détestait, son petit-fils qui s'en est, au moins publiquement, désintéressé. Mais vous démêlerez dans ma démarche autre chose que de la finesse et même que de la gratitude.

Vous y reconnaîtrez l'appel inquiet d'un dis-

ciple, qui voudrait se placer sous le patronage du savant, plus encore que de l'homme d'État, et, par lui et avec lui, faire, s'il se peut, entrer désormais la politique coloniale dans la science.

J'ai débuté dans les affaires coloniales sous la direction d'une admirable intelligence. Jugement sûr, décision rapide, esprit scientifique, sens pratique, M. Paul Bert réunissait les dons les plus rares et les plus rarement associés.

Ce qu'il a fait en si peu de mois, je n'ai pas à le redire. Son œuvre le loue assez : pendant sa courte carrière et au lendemain de sa mort, il a pu avoir des détracteurs ; il n'a plus que des imitateurs aujourd'hui.

Il était grand partisan de la politique coloniale. Mais, par politique coloniale, il entendait moins l'extension indéfinie de notre domaine que son aménagement raisonné. Après la conquête, il voulait l'organisation.

Cette organisation, il la concevait et il l'a conduite suivant une méthode scientifique. Il tenait qu'on devait, dans l'administration des colonies, arriver à dégager des principes et à arrêter une méthode.

Ces idées, si simples et si sages, je m'en suis dès lors pénétré : elles sont désormais mon *credo*.

Or, si j'ai rencontré des hommes qui les partagent, j'en ai rencontré peu qui les osaient défendre, et moins encore qui les voulussent appliquer.

Dès qu'il s'agit de colonies, nous n'avons plus de principes, nous dont les principes dirigent toute la politique; nous n'avons plus de méthode, nous dont la logique impérieuse a si longtemps été le guide. Nous vivons au jour le jour; nous errons à l'aventure.

L'Empirisme nous domine et nous conduit; et plus encore la Routine. Si bien que, par routine pure, nous avons transporté au delà des mers le régime même de la métropole et donné à de si différentes colonies un régime à peine différent.

Et cependant chacune d'elles a des besoins que les autres ne connaissent point et toutes ensemble ont des besoins qu'ignore la mère patrie.

Voici, par exemple, la population d'une colonie, population de colons et d'indigènes.

Qu'est-ce que les colons? Ce sont des métropolitains à qui la métropole, avec son rigide appa-

reil de gouvernement, n'a pas offert de suffisantes chances de fortune et qui viennent aux colonies, terre de libre initiative, dans l'espoir d'accroître ces chances. Accrues, ces chances le seront-elles, si les lois, si les formes administratives, si l'esprit de réglementation et de fiscalité ont été de la métropole importés aux colonies?

Et, qu'est-ce que les indigènes? Ce sont des êtres primitifs et défiantes qui, souvent, redoutent nos innovations même les plus justifiées et, presque toujours, sont hors d'état d'en tirer parti. Est-ce à ces populations que nous allons, sans y rien changer, apporter nos lois et nos règlements d'Europe? Et prétendrons-nous faire passer pour un bienfait le résultat de notre apathie ou de notre ignorance?

La métropole ne peut donc administrer et gouverner ses colonies selon ses méthodes, avec ses lois et par ses fonctionnaires d'Europe. Il lui faut imaginer d'autres méthodes, rédiger d'autres lois, former d'autres fonctionnaires.

Sans doute, la métropole a ses droits qu'elle ne peut pas compromettre, encore moins sacrifier pour le seul bien de la colonie. La nation, même

la plus ambitieuse, ne coloniserait pas longtemps à perte. Et il semble qu'elle colonisera à perte si les intérêts des colons sont opposés aux intérêts de la métropole.

Mais cela n'est pas ; ces intérêts, loin d'être contradictoires, sont identiques, et l'on aura sauvegardé tous les droits et les intérêts de la métropole si l'on a sauvegardé d'abord les intérêts et les droits des colons.

On a cru longtemps à l'antinomie des intérêts de la métropole et des colonies. On s'est imaginé que la métropole peut être appauvrie par les causes mêmes qui font la colonie prospère. Que les colons, par exemple, s'enrichissent à vendre aux indigènes des produits étrangers : la métropole, au lieu de calculer ce qu'ont gagné ces colons — ses fils, — calcule ce que ses industriels ont manqué à gagner. Et ce qu'ils ont manqué à gagner, elle prétend l'avoir perdu, elle. Le calcul est inexact. Elle a gagné tout ce que ses colons ont gagné.

L'intérêt de la métropole est donc de ne pas marchander à ses colonies ce qui peut les rendre prospères, c'est-à-dire une certaine liberté d'ac-

tion, des lois appropriées au milieu, des fonctionnaires capables et intègres, et des instruments matériels de fortune.

Tout cela est plus rare qu'on ne le croit.

Regardez quelles sont les lois de nos colonies : ce sont des lois empruntées presque toutes à la législation de la métropole ; ce sont, pour partie, le Code civil, le Code de procédure, le Code de commerce, le Code pénal, avec une masse de nos lois administratives. En Algérie, en Indochine, à la Guyane, à la Réunion, partout presque les mêmes lois, presque la même organisation de la justice, presque le même appareil d'administration.

Et les fonctionnaires ? quels sont-ils et d'où viennent-ils ? Sur dix fonctionnaires aux colonies, à peine en avons-nous un bon. Comment les neuf autres vont-ils gouverner ? La réponse est sur toutes les lèvres. Ils apporteront avec eux cette passion d'uniformité, cette manie routinière, ce besoin de réglementation, cet amour des formes, cette crainte des initiatives, cette terreur des responsabilités qui, après la métropole, écrasent nos colonies les plus vivaces.

Consultez les annuaires coloniaux. Vous y trouverez un nombre de fonctionnaires double et triple de celui que l'administration la plus pape-rassière devrait tolérer. Des sommes énormes sont consacrées à entretenir une bureaucratie oppressive, tandis que les seuls chapitres vraiment intéressants et utiles sont dotés misérablement.

Ouvrez les budgets : neuf fois sur dix, les agents des travaux publics coûtent plus cher que les travaux publics eux-mêmes.

Et cependant les travaux publics, c'est l'avenir même des colonies; c'est la sécurité et la vie pour aujourd'hui; c'est le triomphe pour demain. C'est même autre chose : c'est, aux yeux des indigènes, la seule excuse de la colonisation. Car nos lois, ils ne s'en soucient pas; nos fonctionnaires, ils les dédaignent; nos réformes, ils les redoutent. Ce n'est peut-être pas avant un siècle que nous aurons, au prix de bien des vices importés, fait triompher quelque idée morale. Qu'est-ce donc que la génération présente des vaincus ou même la génération qui suivra peut nous devoir, et de quoi peut-elle nous remercier.

si nous lui refusons ou lui concédons avarement les ports, les routes, les hôpitaux, les écoles, en un mot, l'outillage du progrès?

De tout cela, nos colonies n'ont rien. Aussi presque toutes, elles demeurent faibles et inactives; et, conséquence logique, les voyant ce que nous les avons faites, nous redoutons de les abandonner à elles-mêmes. Nous leur refusons toute initiative et toute liberté. Nous les tenons éternellement en tutelle. Plus elles croissent en nombre et en âge, plus notre tâche devient lourde et notre surveillance inefficace, et nous en arrivons à ne plus les aimer, parce qu'elles nous fatiguent et nous inquiètent.

Oh! si, demain, le Parlement refusait en bloc le budget des colonies, si l'Administration, de guerre lasse, en abandonnait la direction; si la métropole disait à ses filles: « Tout ce que j'ai dépensé pour vous, je vous en tiens quitte. Je vous fais même don de tout ce qui chez vous m'appartient. Je m'engage encore à vous protéger contre les ennemis du dehors. Mais désormais, je ne vous verserai plus un centime, et vous aurez à prendre soin de vous-mêmes. » Oh!

comme cette sévérité serait douce et cette cruauté, bienfaisante. Comme ce coup de foudre serait un coup de fortune!

Les premiers jours, les premières années veraient bien des écoles, bien des folies, bien des gaspillages, bien des ruines. Mais peu à peu les gens d'ordre et d'activité deviendraient les maîtres. Et comme on pourrait, en peu de temps, faire des merveilles!

Il n'est pas une colonie qui, moyennant de suffisantes garanties, ne trouverait à emprunter à un taux raisonnable. Elle s'outillerait, elle construirait, enfin, les ports, les chemins de fer, les aqueducs, les hôpitaux, les sanatoria; elle ferait pénétrer chez elle un souffle de vie. Elle rejetterait le tarif douanier qui l'écrase; elle laisserait, à peu de frais, entrer tous les produits du monde. Elle fonderait une école ou elle instituerait des concours pour le recrutement de ses fonctionnaires; elle en aurait peu et les paierait bien. Elle renverrait en Europe tout cet appareil administratif, tout ce fatras législatif qui l'étouffent : et nos codes, et notre procédure, et nos officiers ministériels. Elle emprunterait à des pays jeunes

et vivants des lois et des formes qui puissent se plier à ses besoins.

Et, à ce régime, toutes deviendraient prospères.

Elles seraient dans le monde, comme de nouvelles Frances, qui, sous toutes les latitudes, répandraient l'influence de l'ancienne. Et si, dans quelque cent ans, l'une d'elles venait à grandir assez pour n'avoir plus besoin ni de nos dons, ni de notre aide, si elle prétendait nous rembourser les dépenses d'antan et nous renvoyer nos soldats, pour vivre enfin indépendante, jusqu'au jour où, à son tour, elle essaierait sur quelque terre nouvelle, ce serait encore une bénédiction.

Car l'important n'est pas d'avoir des colonies qui languissent et un empire vaste et qui périclité; c'est d'avoir semé ses idées dans le monde et laissé des héritiers de son génie. La plus glorieuse colonie de l'Angleterre, c'est encore les États-Unis.

Si les nôtres, délivrées de notre tutelle paralysante, devenaient un jour abondantes en habitants et en richesses; si, de colonies, elles s'élevaient un jour à la dignité de nations; si ces

nations, filles de la nôtre, devaient perpétuer notre renom sous d'autres cieux et dans d'autres âges, la colonisation apparaîtrait alors parmi les peuples comme un merveilleux moyen de rajeunissement, comme le plus puissant, le seul adversaire de la décadence et de la mort, et il n'en est pas un qui n'en voulût fonder, même au prix de grands sacrifices, pour leur donner la volée vers l'âge de la puberté et les lancer dans la voie de la liberté féconde.

Voilà, mon cher maître, les idées, un peu prématurées, je le reconnais, que j'ai voulu mettre sous votre patronage.

Pourquoi sous le vôtre précisément? Pour cette raison d'abord : que vous n'êtes point jusqu'ici un partisan déclaré de la colonisation et que votre adhésion, plus imprévue, serait plus précieuse.

Et encore pour celle-ci. Les économistes, sauf de rares exceptions, me paraissent avoir fait fausse route en condamnant la colonisation sans réserve. On devait peut-être la condamner du temps de J.-B. Say ; on ne le pouvait déjà plus guère du temps de Stuart Mill ; on ne le peut

absolument plus du nôtre. Les circonstances ont changé : circonstances politiques, économiques et financières.

Et l'Économie politique, *science* d'observation, doit d'abord reconnaître les faits.

Maintenant, que les colonies soient mal gérées : ce n'est point un argument contre les colonies ; ce n'en est un que contre les colonisants ; ce n'est qu'une raison de plus pour rechercher les règles de l'*art* de la colonisation.

Lancer l'économie politique dans cette voie féconde serait digne du petit-fils de J.-B. Say.

Veuillez, mon cher maître, agréer la nouvelle assurance de mon inaltérable affection.

JOSEPH CHAILLEY-BERT.

Mars 1892.

LA COLONISATION

DE

L'INDO-CHINE

L'expérience anglaise

INTRODUCTION

But de ces études. — La politique coloniale en France. — Reconstitution de notre domaine; restauration de notre administration. — Nécessité d'interroger l'expérience de nos rivaux, limite du profit que nous en pouvons retirer; *les Anglais à Hong-Kong; les Anglais en Birmanie.*

Quand on cherche quels sont les éléments indispensables de la prospérité des colonies, on en trouve trois principaux : de bons colons, de bonnes lois, de bons fonctionnaires. Les bons colons sont les hommes vivant ou aptes à vivre en famille, robustes et sains, riches d'énergie et d'initiative, doués de patience et munis de quelques capitaux. Les bonnes lois sont les lois

modestes dans leurs prétentions, libérales dans leur esprit, souples dans leurs formules, qui réglementent peu, n'ambitionnent pas de tout prévoir et se gardent également d'entraver l'action des colons et de restreindre la responsabilité des administrateurs. Enfin, les bons fonctionnaires sont les administrateurs aux idées larges et aux intentions élevées, à l'intelligence compréhensive et au jugement droit, jaloux des seuls intérêts des colons et de la colonie, interprétant les lois et au besoin les élargissant de façon à en faire une force, non une gêne pour la communauté.

Cet idéal, bons colons, bonnes lois, bons fonctionnaires, je doute qu'il se rencontre nulle part; je suis sûr qu'il ne se rencontre pas dans les colonies françaises. Nos colons, pour la plupart célibataires, sont, à beaucoup d'égards, inférieurs à la moyenne de la population de la métropole. Notre législation, trop touffue et trop changeante, est, malgré cela, ou surannée ou rigide à l'excès. Nos fonctionnaires, en dépit de ce que tente l'administration centrale, trop nombreux, recrutés au hasard, avancés par caprice, n'ont trop souvent ni compétence ni responsabilité. Ainsi tous ces éléments de prospérité, que nous déclarions indispensables, nous font défaut à la fois. Et pourtant la France les a chez elle à profusion et les a eus autrefois dans ses colonies.

On ne connaît pas assez la politique coloniale de l'ancien régime; sa politique européenne lui a fait tort. Cette politique coloniale a eu un vice capital : elle a manqué d'esprit de suite. Mais, pour ce qui nous occupe ici, elle a, dès ses débuts et durant deux siècles, montré, dans la conception de ses plans, une sagesse et, dans l'exécution, une ingéniosité qui ne seront jamais surpassées.

C'est aux méthodes coloniales de l'ancien régime que la France a dû tant de possessions magnifiques, qui, au xviii^e siècle encore, faisaient douter qui, d'elle ou de l'Angleterre, serait la grande nation colonisatrice. Malheureusement, ce merveilleux domaine, ces colons inappréciables, cette sagesse qui, malgré tout, se perpétuait dans les conseils du roi, tant de biens payés si cher et si lentement conquis, rien ne nous en est demeuré. Le domaine s'est émietté et les traditions se sont obscurcies avec la royauté finissante; puis tout a sombré dans le grand bouleversement de la fin du siècle, et notre splendeur passée n'est plus attestée que par la gloire de rivaux riches de nos dépouilles.

Aujourd'hui, et malgré tant de désastres, nous avons, par vingt années d'efforts, pu reconstituer notre empire colonial. Mais quand nous voulons le mettre en valeur, nous cherchons en vain et les méthodes à suivre et les hommes pour les

appliquer. La chaîne brisée des traditions ne peut plus se renouer; les exemples de nos devanciers, interrompus dans leur évolution nécessaire, ne peuvent plus nous guider parmi les difficultés présentes, et, pour refaire notre éducation, c'est auprès de l'étranger que nous devons nous instruire.

Il est beaucoup de gens à qui l'aveu de notre infériorité paraîtra sacrilège, comme la prétention de nous en relever par l'étude paraîtra ridicule. On aurait tort de les écouter. « Je blâme également, a dit Pascal, et ceux qui prennent le parti de louer l'homme, et ceux qui le prennent de le blâmer, et ceux qui le prennent de le divertir, et je ne puis approuver que ceux qui cherchent en gémissant. »

Toutefois, décidés à étudier, sachons diriger nos études et ne nous exagérons pas le profit à en retirer. Nous n'allons pas trouver chez l'étranger des lois, des règlements, une conduite à imiter soudain et sans y rien changer. La politique coloniale d'aucun peuple n'est exempte de fautes, même grossières. Toutes les métropoles se sont montrées imprévoyantes, ignorantes, injustes; tous les gouvernements insoucians, indifférents, maladroits. L'Angleterre elle-même a, tout le long de son histoire, commis des erreurs monstrueuses. Elle possède toutefois deux biens

dont elle pourra nous faire part : le premier, une expérience trois fois séculaire, ininterrompue et contemporaine, dont on pourrait, après des tâtonnements, dégager certaines règles de conduite aujourd'hui peu contestables; et le second, une juste défiance de l'improvisation et le sentiment, cent fois confirmé, que, dans la conduite des affaires coloniales, rien ne peut suppléer l'expérience ou même seulement l'étude.

Voilà peut-être tout ce que la première puissance coloniale du monde aura à nous apprendre. Si peu que ce soit, tâchons du moins de bien l'entendre. Ce n'est déjà pas si aisé.

Les études comparées, en général si fécondes, sont en même temps grosses de dangers; aucune peut-être ne l'est davantage que l'étude comparée des méthodes coloniales. Des facteurs nombreux et complexes doivent entrer en ligne de compte : puissance de la métropole et aptitudes des colons, climats et ressources de la colonie, caractère et institutions des indigènes. L'expérience de l'Angleterre risque de n'être pas profitable à l'Espagne; les résultats obtenus en Afrique n'autorisent pas à rien préjuger en Asie. Donc, si nous voulons nous former aux leçons de l'étranger, choisissons bien nos maîtres. Ces maîtres, ce seront les Hollandais ou les Anglais. Mais les Anglais d'Australie, par exemple, n'ont rien à

nous enseigner pour notre Algérie ou notre Sénégal, ni ceux d'Amérique pour Madagascar. Si nous souhaitons nous instruire avec eux des choses de l'Afrique, allons au Cap ou sur la côte occidentale. Si nous voulons — et c'est ce que nous nous proposons — faire tourner nos études au profit de notre Indo-Chine, c'est en Asie qu'il nous faut les poursuivre, sous des latitudes voisines et dans des conditions comparables : à Hong-Kong, par exemple, et en Birmanie.

L'histoire de Hong-Kong nous démontrera une fois de plus cette vérité, aujourd'hui banale, que les entreprises de colonisation veulent une inépuisable patience, une forte dose d'entêtement, parfois même une négation obstinée et naïve de ce que le vulgaire appelle évidence et que, suivant un joli proverbe anglais, *where ignorance is bliss it is folly to be wise*. Elle nous fera voir encore la quantité d'erreur que peuvent renfermer les plans les mieux conçus, la part qui, dans le succès des hommes, revient à la seule fortune, et que peut-être toute la sagesse humaine consiste, sans jamais compter sur elle, à toujours être en état de profiter de ses faveurs.

La Birmanie, et avec elle l'Inde, dont elle n'est qu'une province, nous fourniront d'autres leçons.

On pourrait étudier la Birmanie de plus d'un point de vue.

On pourrait s'en tenir à la Birmanie anglaise, c'est-à-dire à la province de l'Inde qu'on appelait avant 1885 *British Burmah*, y analyser la politique des Anglais envers les indigènes, démontrer le mécanisme de leur administration et déterminer ce qu'il convient d'imiter et d'éviter. Ce serait un travail instructif mais incomplet, puisque la Birmanie anglaise a, depuis 1885, plus que doublé sa superficie, qu'elle s'étend de la mer à la frontière de la Chine et du Siam, et que tout l'intérêt de son entreprise est dans ses relations avec ses sujets authentiques mais encore mal soumis de la Haute-Birmanie et avec ses problématiques tributaires appelés *Shans* par les Anglais et par nous Laotiens.

On pourrait aussi faire le tableau des hostilités périodiques des Birmans et des Anglais, le récit des guerres de 1824, de 1852 et de 1885, et des démembrements qui ont suivi les premières, de l'absorption totale à laquelle la dernière a conduit. Ce serait, surtout pour la période la plus récente, un joli chapitre à ajouter à l'histoire des provocations cherchées et des conquêtes involontaires, avec une morale toute prête dans la fable *le Pot de terre et le Pot de fer*.

On pourrait enfin décrire les rivalités de la France et de l'Angleterre, rivales en Indo-Chine au xix^e siècle, comme elles l'ont été dans l'Inde

au XVIII^e. On y montrerait l'Angleterre, il y a plus de soixante années, s'emparant, à son corps défendant, d'une partie de la Birmanie; la France, après elle, convoitant tour à tour l'Annam et le Cambodge et peut-être la Birmanie elle-même, négligeant les occasions propices, perdant des parties superbes, et se laissant si bien distancer que, dans cette Indo-Chine qui lui semblait presque tout entière dévolue, il est à peine temps pour elle de se réserver une part légitime en procédant à une délimitation des influences respectives. Ce travail, non plus, ne manquerait pas d'intérêt et pourrait emprunter une épigraphe à une fable également célèbre : *le Lièvre et la Tortue*.

Mais, outre que tout cela a été fait, ou à peu près¹, ce n'est pas cela, c'est autre chose que

1. Sur les trois ordres d'idées indiqués au texte, on trouvera les renseignements les plus complets dans les trois ouvrages suivants : 1° *A narrative of the mission sent by the governor general of India to the court of Ava, in 1855*, by Captain Henry Yule, 1 vol. in-4°, Londres, 1858; ouvrage plein d'informations sur la géographie de la Haute-Birmanie, l'histoire et l'organisation de l'ancien royaume d'Ava; l'éloge n'en est plus à faire, son auteur ayant très justement acquis une réputation universelle; 2° *The British Burma Gazetteer*, travail dû à l'administration anglaise de Basse-Birmanie et qui contient tous les renseignements désirables sur l'histoire, la géographie, l'histoire naturelle, l'organisation administrative de cette province, 2 vol. in-8°, Rangoon, 1880; 3° *la Chute des Allompra ou la fin du royaume d'Ava*, dont la pensée est suffisamment indiquée par ce sous-titre : « Extrait d'un ouvrage sous presse, *la France et l'Angleterre dans l'Indo-Chine* », 1 vol. in-8°, Paris, 1890; Challamel.

nous cherchons. Nous voulons, en vue d'une comparaison qui s'impose entre la Birmanie, qui est à l'Angleterre, et la partie de l'Indo-Chine qui est à la France, rechercher quelle a été la conduite des Anglais dans leur nouvelle possession, et comment, au milieu de difficultés et en face de besoins qui sont presque les mêmes dans les deux pays, ils ont su, non pas en mener à bien, — trop peu de temps encore s'est écoulé, — mais en préparer la pacification, l'organisation administrative et l'exploitation économique.



LES ANGLAIS A HONG-KONG





CHAPITRE PREMIER

L'ILE, LE PORT, LA VILLE, LE PANORAMA.

Hong-Kong, à l'universel renom, parure des mers de Chine, étonnement et joie de l'Extrême-Orient, lieu de repos ou de refuge entre Singapour, qu'elle dépasse, et Shanghai, qu'elle rejoint, est une île minuscule, située au sud-ouest de la Chine par $114^{\circ} 40'$ de longitude orientale (Paris) et 22° de latitude N., juste à l'entrée de la baie où vient se jeter la rivière de Canton. En face, à 40 milles de là, est Macao, qui appartient aux Portugais. Toutes deux se dressent comme des sentinelles que l'Europe aurait placées pour surveiller le colosse chinois. Seulement, l'une est débile et inattentive, et date de 400 ans, l'autre est vigoureuse et vigilante, et compte à peine un demi-siècle.

C'est en 1841, lors de la guerre de l'Opium, que Hong-Kong devint terre anglaise. L'arrangement provisoire, conclu entre le capitaine Elliot, de la marine royale, et le commissaire chinois Ki-Shin, ne concédait toutefois à l'Angleterre que la jouissance et contenait des réserves expresses quant au domaine éminent. Dans le traité définitif de Nankin, du 29 août 1842, ces réserves disparurent : l'île était cédée, à perpétuité, à Sa Majesté Britannique et à ses héritiers et successeurs. Le 5 avril 1843, elle était érigée en colonie et recevait une charte que nous étudierons plus tard. En 1860, à la suite de l'expédition anglo-française, les Anglais acquéraient, aux termes du traité de Pékin (24 octobre), une nouvelle portion de territoire : la presqu'île de Kowloon, qui se détache du continent presque en face du centre de l'île. A ce moment, la colonie se trouvait constituée telle que nous la voyons encore aujourd'hui.

Le complément que lui apportait le traité de Pékin était indispensable. C'est lui qui a permis à Hong-Kong la grande extension du commerce et surtout de l'industrie maritime et qui donne au port sa physionomie, sa commodité, sa sécurité.

Hong-Kong, en effet, sans Kowloon, avait deux défauts.

Tout d'abord elle était, pour sa sûreté, trop proche d'un territoire trop hospitalier aux forbans.

De l'île au continent, qui se trouve en face d'elle, la distance ne dépasse nulle part 6 milles; en certains points, à l'extrémité de la presqu'île de Kowloon, elle est seulement de deux milles et demi, et à la passe Lyemoon, située au nord-est, d'à peine 1 mille. Dans ces conditions, c'est, de l'un à l'autre, un perpétuel va-et-vient : la plus misérable barque y suffit. Or, la province du Kouangtung est habitée par la pire des populations. Bandits, pirates, déserteurs, rôdeurs de toute espèce s'y tiennent à l'affût des proies faciles ou des occasions profitables. Ils pénétraient à Hong-Kong, y faisaient leur coup et trouvaient un refuge immédiat et sûr en touchant la rive opposée.

La possession de Kowloon, où l'on installerait des postes de surveillance, devait, dans une certaine mesure, rendre et, en fait, rendit plus difficiles leurs entreprises, en rendant la répression plus aisée.

Ce n'est pas tout. L'île de Hong-Kong a des dimensions fort exigües : 41 milles de long, 2 à 5 milles de large, en tout 29 milles carrés. De plus, île et continent, toute la région est montagneuse. L'altitude moyenne est considérable, et çà et là des pics émergent, qui descendent par des pentes rapides jusqu'au rivage même. Vic-

toria, capitale de l'île, qui compte aujourd'hui 190,000 âmes, gît au pied du pic de ce nom, haut d'environ 600 mètres. La ville s'est d'abord, non sans peine, développée le long de la mer : on a, comme disent les Anglais, *réclamé* la terre, construit des quais et, tant bien que mal, logé le commerce et les habitants. Puis, les affaires grandissant, la place a fait défaut. Les habitants ont alors émigré et bâti leur nid sur la hauteur. Mais le commerce, lui, ne peut monter. Il lui faut le voisinage immédiat du port et les terrains plans : il s'est étendu à droite et à gauche ; quand tout ce qui pouvait convenir a été occupé, force lui a été de chercher ailleurs : c'est alors qu'on a franchi le bras de mer et occupé Kowloon. Nulle part le terrain ne fut autant disputé. Et pourtant ici non plus il n'était pas nivelé à souhait. Mais ce qu'on avait fait dans l'île on pouvait le recommencer. On avait devant soi la mer et derrière soi la montagne : on jeta la montagne dans la mer, et sur cette base solide on construisit des quais, des docks, voire des villas pour ceux qui ne peuvent vivre sur les hauteurs.

Ainsi composée de deux pièces successivement rapportées, la colonie de Hong-Kong forme un ensemble de premier ordre comme utilité et comme pittoresque.

Supposons, tournant vers la mer sa concavité,

un arc de cercle dont la corde, parallèle à l'équateur, aurait environ 4 kilomètres et la flèche 1 kilomètre et demi. Au centre de cet arc, et à droite et à gauche du centre, est la ville de Victoria. Le long de la courbe, que baigne une mer toujours paisible, les quais avec leurs appontements, et au fond, adossés à la montagne, formant une masse sombre, les docks, les magasins, les offices, les hôtels. A l'ouest, s'étend la ville chinoise : aspect régulier et monotone, odeur répugnante, hygiène déplorable. Plus loin encore, quelques usines qui représentent l'industrie naissante. A l'est, avant d'arriver à l'extrémité de l'arc, un léger ressaut de terrain, dont le côté droit détache dans la baie une baie plus petite : c'est la baie de Causeway, port naturel, par surcroît protégé à grands frais, où des centaines, des milliers de barques, jonques et sampans viennent s'abriter contre les typhons toujours redoutés. A l'extrémité de l'arc, le rivage s'infléchit; il prend la direction du sud-est, dessine avec l'équateur un angle d'à peu près 45° et finit, 3 kilomètres plus loin, par s'approcher, sur la droite, du continent voisin, assez pour former l'étroite passe de Lyemoon. A cet endroit finit la partie de l'île qui regarde le continent : le reste, la partie qui regarde le large, également pittoresque, a pour nous moins d'intérêt.

En face, sur le continent, le rivage affecte des dispositions semblables, mais inverses. De la passe de Lyemmoon il va courant du sud-est au nord-ouest, parallèlement à la partie de l'île qui lui fait face, et formant, lui aussi, avec l'équateur un angle sensiblement égal à 45° . Il continue ainsi, dessinant des anses et des promontoires et s'épanouissant en une baie circulaire, large et profonde, que borne à l'ouest la presque-île de Kowloon, juste au point où, dans l'île, de l'autre côté de la mer, s'arrête l'extrémité orientale de l'arc décrit plus haut. La presque-île de Kowloon se détache alors du continent, fait une saillie de plusieurs milles et avance normalement sa pointe précisément vers le centre de l'arc.

De cette façon, le port de Hong-Kong, compris entre ces deux terres dont les concavités se regardent, protégé contre les flots du large, à l'est, par l'étranglement de la passe Lyemmoon, à l'ouest, par la saillie de la presque-île de Kowloon, immense, d'ailleurs, et pouvant contenir les flottes du monde entier, offrirait une sécurité incomparable, n'étaient les typhons, sur la route desquels il se trouve, et qui détruisent pour partie les avantages de sa situation.

Il est dans le monde des spectacles plus grandioses, il n'en est guère de plus pittoresques ni

de plus gracieux que celui de Hong-Kong : l'entrée du port et le panorama de la montagne.

Qu'on vienne de l'est ou de l'ouest, on y arrive à travers des îles ou plutôt des rochers gris, nus, éclatants au soleil. La région est désolée : nulle végétation, nulle trace humaine. Les Portugais ont appelé ce groupe les *Ladrones* : l'appellation est méritée : depuis des siècles, et encore aujourd'hui, elles sont le repaire de pirates et de forbans. Glissant parmi elles, le navire s'approche. Hong-Kong est là, non loin, masse grisâtre, au puissant relief, qu'à peine cependant on distingue des terres voisines : même désolation, même nudité. Peu à peu les objets se dessinent : sur les pics, çà et là, des masses de verdure ; une vitre étincelle parmi les arbres ; tout en haut flotte un pavillon ; soudain le bateau a fait un coude, et l'étroit chenal démasque une flotte de navires, de jonques et de sampans, la courbe allongée des quais, les constructions en ligne régulière, et tout au-dessus, gravissant des pentes successives, les villas étagées le long des lacets.

Partout le mouvement : ici l'on embarque et là on décharge ; les grues font entendre leur ronron suivi de brusques arrêts ; les steamers lancent l'appel strident de leur sifflet ; les *steam-launches*, empressés et haletants, vont, viennent,

font cent tours; vaillantes petites machines qui ont su, il y a quelques années, s'atteler à notre *Saghalien*, abordé de travers et presque coupé en deux, et le remorquer jusqu'aux docks.

Sur un signe, en un point donné, juste au milieu de la rade, l'ancre tombe, et voici le bateau envahi. Tout alentour, pressés le long de ses flancs, ballottés par les flots qui clapotent, montant avec eux et redescendant soudain, sans bruit, sans apparente violence, mais luttant et peinant pour accoster au plus près de la coupée, une foule de Chinois manœuvrent leurs barques. Ce sont les fils de Lilliput escaladant les genoux de Gulliver. Ils viennent s'offrir pour porter à terre les voyageurs et leurs bagages.

Leurs barques sont de forme bizarre. La poupe est coupée à angle droit, tandis que la proue se relève ronde, étroite et pointue. Presque pas de rebords, tout de suite le plancher uni, lisse, net; au centre un vaste trou, surmonté d'un dôme en natte, à la fois cuisine, salle à manger et magasin des accessoires, où le passager, assis — il n'y a pas d'autre siège — sur le plancher, laisse pendre ses jambes. Un peu en arrière, le mât et la voile, faite de déchets de soie blanche très résistante, et du côté opposé, pour compenser l'action du vent, un bloc de plomb qu'on déplace à volonté. Ce bateau est en même temps une

maison. A Hong-Kong, des dizaines, à Canton des centaines de mille familles n'ont pas d'autre demeure. Le père gagne sa vie dans le port, les enfants, suivant leur âge, aident à la manœuvre ou jouent silencieusement, la mère se tient à l'arrière et payaye, portant dans le dos, sous deux plis qui se croisent, son dernier-né. Le soir venu, on va *remiser* en quelque endroit sûr, par exemple à la baie de Causeway; on tire les nattes en guise de lits, les petits bancs de bois ou de porcelaine en guise d'oreillers, et l'on s'endort à la grâce de Dieu.

Voici le quai. Ce ne sont plus les bateliers maintenant qui vous assaillent, ce sont des porteurs. Un tumulte, une agitation, un brouhaha indicibles. En un tour de main, vos bagages sont mis à terre. Vos malles, votre manteau, vos couvertures, la jumelle, le sac de voyage, tout a disparu : des gens les ont pris et emportés. — Qui? Vous ne le savez pas. — Où? Vous l'ignorez. — Veillez-y, ou vous ne reverrez rien. — Comment faire? Ils sont légion. — Alors, appelez la police. Discrète, mais obligeante, la police, et vigoureuse. Un cipaye, que les Anglais s'obstinent à appeler *sepo*y, est là tout près : grand, droit, correct, propre, noir de peau et de costume, la tête ceinte du turban rouge, il jouit près des indigènes d'un prestige encore intact. Il

s'approche : tout s'apaise ; les colis sont rassemblés, une équipe de porteurs s'organise, un chef s'improvise : vous avez devant vous un homme responsable. — Merci, *sepoy*. Et vous partez.

— *A chair, sir? A chair, sir?* Ce sont deux grands gaillards vêtus de toile bleue. Vous allez en ville et voudrez sans doute faire un tour : voici une chaise à porteurs. Pour une somme minime, deux francs l'heure, quinze francs la journée, ils vont, à l'allure la plus rapide et la plus douce, d'un pas cadencé, sans heurts ni à-coups, vous conduire en haut du pic ou à l'extrémité de la ville. — *A chair, sir?* Vous refusez. — J'aime à marcher. Ils ne se découragent pas. Touchez à l'hôtel ; choisissez votre chambre, faites vos ablutions, prenez une tasse de thé ou un verre de porto : vous les retrouverez en bas. Vous sortez ; ils vous suivent. Vous traversez la grande rue, *Queen's-road*, où circulent les voitures et les *djinrikshas* : ils vous guettent. — *A chair, sir?* — Non ! J'aime à grimper.

Grimpez donc ; voici la montagne. Vous enfiler la ruelle tortueuse, à la pente raide, avec ses escaliers en plates-formes ; elle tourne, s'infléchit et vous enferme dans un couloir sans horizon. Devant vous un coude sur la droite ; derrière vous un coude sur la gauche ; de chaque côté, des maisons en bordure, *cottages* ou palais, qui

vous ravissent la vue sur la mer ou sur la montagne. Vous regardez autour de vous, décontenancé, et vous continuez, moins intrépide. — *A chair, sir?* — Non! encore un effort : dans quelque cent pas je serai payé de mes peines. Et de gravir. Mais le spectacle ne change guère. La rue seulement s'est élargie; c'est une chaussée, garnie d'arbres, et ces arbres sont des fougères arborescentes; leurs feuilles sont des branches, et ces branches s'élèvent superbes, en berceau, par-dessus votre tête. Des fougères, même arborescentes, on s'en lasse. Et l'horizon tant vanté? Et cet incomparable panorama? Confus, vous guettez du coin de l'œil : plus de porteurs. Un gamin pour les rappeler, un pauvre? Personne. Ici tout le monde travaille : il y a des voleurs, mais pas de mendiants. Vous faites halte; vous vous retournez. — *A chair, sir?* Ils étaient là. Vous êtes pris; vous êtes battu; vous montez. Vous épongez votre front; vous vous étirez. — *Go on.* Ils partent. A dater de ce moment, dites adieu à vos jambes de montagnard : aussi longtemps que vous resterez à Hong-Kong, vous ne marcherez plus; vous serez prisonnier de la chaise à porteur, du pousse-pousse ou du bateau. Vous vous en blâmez, vous vous traiterez de lâche, vous prendrez des résolutions. — *A chair, sir?* Et vous monterez. Et plus tard, si le ciel vous con-

duit en quelque colonie (il en est) moins hospitalière, il vous arrivera, cheminant au soleil par des routes défoncées, boueuses ou poudreuses, de songer avec attendrissement — on l'a facile en ces pays — aux porteurs de Hong-Kong, si tenaces, si attentifs et si bons garçons.

Enfin vous touchez au pic. Tout en haut est un observatoire; autour de vous, des maisons égales en confort et en élégance à celles que vous vîtes plus bas; des jardins, des terrasses, des *cricket-grounds* et des *lawn-tennis*; de l'eau courante, sinon jaillissante. Tournez le dos à la ville : voici la mer unie, sans limites; à droite, le petit port d'Aberdeen, avec ses docks, recherché surtout par les gros temps; plus à droite encore, le *sanatorium* des Missions catholiques. A gauche, quelques villas, d'étroites bandes de terre cultivée; un village chinois, une ferme où l'on acclimate le bétail d'Europe et d'Amérique; puis, de place en place, d'étape en étape et jusqu'au sommet, des travaux d'eau, des conduites et, dans le creux obscur des roches, semblables à des lacs ignorés, des réservoirs aux eaux profondes et glauques. Maintenant, face à la ville. Dans la pente rapide, les villas disparaissent sous la masse voilée des feuillages : d'un seul bond, sans arrêt, votre regard descend jusqu'au port. Les steamers semblent des barques et les barques

des coquilles de noix. Par delà, la presqu'île de Kowloon, les docks de Hong-Kong et de Whampoa, l'arsenal, les chantiers ouverts, et plus loin, visible par un ciel sans brume, la tache grise de Canton.

Mais voici le soir qui tombe. Descendez : sous les tropiques la nuit vient vite et la fraîcheur est vive. Vous allez, à la dévallée, à travers les anfractuosités des routes et par-dessus l'appui des viaducs, jouir d'échappées sur les villas et sur la mer. Vos porteurs vous entraînent à grands pas. Laissez pour demain le jardin public et le cimetière : hâtez-vous au port. Les princes marchands, la journée finie, ont mandé en tel point leur *steamlaunch* : des amis et un goûter les y attendent. N'en connaissez-vous point qui vous prenne à son bord ? Hâtez-vous ; on se met en marche. On cingle sur Kowloon, puis on laisse courir ; la vapeur fuse doucement ; c'est à peine si le bateau remue. Le balancement de la vague, l'heure incertaine, le crépuscule finissant, tout donne à cet instant un charme infini.

La nuit est venue. La ville s'éclaire ; là haut, parmi les méandres des chemins, à travers les feuillages, l'une après l'autre, les villas s'illuminent ; les lumières, sur le fond obscur de la montagne, dessinent des figures étranges. Le paysage s'est agrandi dans un recul prodigieux ;

le pic se profile estompé sur le ciel d'un azur sombre. Le silence s'établit; quelque voix grêle s'élève d'un bateau, jetant une mélodie bizarre et triste; les étoiles brillent; vos yeux sondent le ciel, et votre esprit interroge ses souvenirs ou s'enfuit dans les rêves. Ne cherchez pas, n'évoquez pas les contrées prestigieuses ou les visions charmées : vous êtes devant Hong-Kong, qui, il y a quarante ans, était un roc nu.

CHAPITRE II

MOTIFS D'OCCUPATION. — DÉCOURAGEMENT. —
PROJETS D'ABANDON. — MAINTIEN DE L'OCCU-
PATION.

Après une expérience prolongée pendant plus de cinquante ans, il est facile d'énumérer, avec abondance et précision, les avantages qu'offre la possession de Hong-Kong : il suffit de jeter les yeux sur la carte et de voir la situation qu'elle occupe sur les côtes de la Chine, au fond d'un secteur dont les rayons, de longueur égale, vont aboutir en Indo-Chine, à Singapour, à Java, en Australie, à Yokohama et à Shanghai.

Il est moins facile, mais il est encore aisé de montrer les causes qui ont assuré son succès et fait, en moins d'un demi-siècle, un port vivant et une cité hospitalière d'une plage autrefois toute hérissée et d'une rade à peu près déserte.

Mais en 1842, et dans les années qui suivirent jusqu'à 1848, ces avantages étaient moins évidents et ces causes infiniment plus obscures. En face de ceux qui avaient voulu occuper, qui voulaient garder Hong-Kong et, par les arguments les plus convaincants, en garantissaient le succès, il y avait ceux qui voulaient qu'on l'abandonnât et qui en prédisaient l'échec par raisons démonstratives. Hong-Kong a réussi depuis longtemps et la discussion est close. Mais il se trouve — et cela est bien fait pour inspirer la modestie — que tout le monde s'est trompé. Les hommes d'État qui dirigeaient la politique du Royaume-Uni se sont trompés : ils ont occupé Hong-Kong en vue d'avantages qui ont été peu durables, à cause d'une situation qui s'est presque aussitôt modifiée; les spécialistes qui critiquaient, avec quelque apparence de raison, le gouvernement, se sont trompés : presque aucun de leurs arguments ne s'est vérifié, presque aucune de leurs craintes ne s'est réalisée; enfin Hong-Kong a dû sa prospérité à des causes à peu près toutes accidentelles, que l'on pouvait difficilement prévoir et que personne n'avait prévues.

Hong-Kong, nous l'avons vu, avait, dès le commencement de la guerre, été cédée aux Anglais, mais la cession n'était que provisoire, et les Anglais, victorieux, pouvaient, à leur gré,

l'échanger contre un territoire équivalent. Or, au moment où s'engageaient à Nankin les négociations d'où devait sortir le traité définitif, ils occupaient une autre île, à peine plus étendue, située sur la côte Est, un peu au-dessous de Shanghai, à une distance médiocre du littoral, l'île de Chusan. Il semble qu'aux yeux des Anglais Chusan eût dû l'emporter sur Hong-Kong. Elle n'est pas sensiblement plus loin que Hong-Kong des portions de l'empire britannique que baigne la mer des Indes ou l'océan Pacifique. Comme entrepôt commercial, elle occupe en face de Shanghai la même position que Hong-Kong en face de Canton; comme poste militaire, elle est plus efficace, étant plus proche du cœur et de la tête de l'empire; enfin elle permet une action plus énergique sur le Japon, la Corée et les riches provinces de l'est de la Chine. Néanmoins les Anglais préférèrent Hong-Kong. Ce n'était pas ignorance : l'alternative fut discutée¹; ce n'était pas davantage scrupule, modération, crainte

1. * Vous êtes autorisé à proposer la condition suivante : si l'on cède à la couronne britannique une île sur la côte orientale de Chine pour servir de station commerciale aux sujets britanniques, les négociants et les habitants chinois de toutes les villes et cités de la côte de Chine recevront du gouvernement chinois l'autorisation de venir librement dans cette île, sans être empêchés ou molestés, pour y faire le commerce avec les sujets britanniques qui y seront établis. » (*Dépêche du Foreign Office*, 3 février 1841.)

d'exaspérer la Chine : on savait depuis longtemps au *Foreign Office* la faiblesse réelle de cet État aux dimensions colossales¹; c'était conviction chez les diplomates anglais que Hong-Kong était préférable à toute autre position à cause de la proximité de Canton.

Canton, en effet, tenait alors dans l'empire une place que depuis lors il n'a jamais retrouvée. Avec ses deux millions d'habitants, il était la capitale d'une province fort industrielle et le centre d'un commerce très étendu. Il était la seule ville où les étrangers fussent autorisés à résider; un quartier spécial leur était assigné et une corporation puissante, les Hongs, leur servaient d'intermédiaires avec la population chinoise. Aussi, de toutes parts, le thé, la soie, la laque et les divers objets de fabrique chinoise y affluaient en vue des échanges internationaux.

En cet état de choses, les Anglais firent le raisonnement qui suit. Les Chinois, ignorants et routiniers — du moins, à cette époque, on les croyait tels encore, — allaient, aussitôt la paix rétablie, reprendre leurs habitudes invétérées. On avait eu beau stipuler l'ouverture au

1. Voir l'enquête anglaise sur la Chine entreprise en 1830. Les principaux résultats en ont été consignés dans la *Bibliothèque universelle*.

commerce européen de quatre nouveaux ports : Amoy, Ning-po, Foucheou et Shanghai, ils continueraient, comme par le passé, à diriger en foule leurs produits sur Canton, qui garderait ainsi son ancienne suprématie. Quant aux Occidentaux, il en serait sans doute tout autrement. A la vérité, le régime antérieur les avait enrichis; mais il était gênant et vexatoire; il les exposait aux caprices des mandarins, aux exigences des courtiers, aux violences de la foule : ils ne retourneraient donc se fixer dans un des ports ouverts qu'à la dernière extrémité. Or, cette extrémité, Hong-Kong précisément allait la leur éviter. Voisine du plus grand marché de la Chine, elle offrait, à l'abri du drapeau britannique, aux Européens et aux Chinois un terrain de rencontre et un centre de sécurité et de justice. On pouvait donc se flatter que les étrangers viendraient s'y fixer et que les courtiers de Canton franchiraient volontiers l'étroit bras de mer qui sépare l'île du continent.

Or, si cela se réalisait, du même coup on s'assurerait des avantages inespérés : on se débarrassait de la jalouse corporation des Hongks, on peuplait l'île de capitalistes et de riches commerçants, on y attirait à la fois les acheteurs et les vendeurs, on en faisait, dans cette partie

du monde, l'εμποριον rêvé. Ce n'est pas tout. On avait sous la main, en quelque sorte comme gage de la conduite du gouvernement chinois, une vaste métropole, centre de richesses incalculables; à la première incartade, on pouvait s'en emparer et, dans ces conditions, Hong-Kong, au point de vue militaire, représentait le type de ce que les Grecs ont appelé επιτεισιμα : station fortifiée qui commande le pays ennemi.

Et tout cela semblait parfaitement raisonnable et combiné à merveille.

Enfin, comme pour combler la mesure, le gouvernement chinois consentait à reconnaître dans le gouverneur de Hong-Kong le plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique et à l'accréditer à Canton près du vice-roi des deux Kouangs, lui-même muni de pleins pouvoirs. Après tout cela, lord Derby avait le droit d'écrire : « Nous occupons Hong-Kong non pour le coloniser, mais pour l'utiliser au point de vue commercial et militaire. »

Sur ces assurances, gouvernement et particuliers rivalisaient à l'envi d'entrain et d'audace. Les colons arrivaient en nombre; on dessinait une ville; on y élevait magasins, docks, maisons, casernes, tribunaux, églises, écoles; le terrain, fort restreint, nous l'avons dit, atteignait aux enchères des prix excessifs, et déjà l'on

croyait, après moins de deux ans, toucher à la réalisation des rêves les plus ambitieux, lorsque, presque soudainement, l'enthousiasme s'arrêta : le mouvement et la vie semblèrent se retirer de la nouvelle colonie.

Presque rien de ce qu'on avait escompté ne se réalisait, et l'on se trouvait en face d'obstacles inattendus.

On avait escompté la venue des Chinois : il n'en venait point, et ceux qui venaient, on aurait voulu pouvoir les chasser. « L'île de Hong-Kong, disait, dès 1841, un haut fonctionnaire anglais, deviendra probablement le séjour favori des contrebandiers et des débauchés de toute cette partie du monde. » Et sa prédiction se réalisait.

Les établissements les plus florissants de Hong-Kong étaient les fumeries d'opium, les maisons de jeu et d'autres plus mal famées encore. Dès la première année, on comptait une population de 90 femmes dont nul Européen, sauf les *policemen* de service, ne semblait connaître la demeure. Les Chinois immigrés appartenaient aux dernières classes de la société. Un seul de quelque respectabilité osa s'y aventurer; il s'appelait — on a retenu son nom — Chinam; il resta quelques mois, puis il repartit pour Canton et y mourut, et l'on assure

que les mandarins ne l'auraient jamais laissé revenir.

On avait escompté la venue des Européens : il n'en venait pas davantage. Les Parsis de l'Inde avaient témoigné quelque velléité de fonder des comptoirs, et déjà l'on voyait quelques installations préparées pour eux, mais ils ne se hâtaient pas de les occuper, et même — autant qu'on peut juger d'après les journaux locaux, qui prétendent rendre le gouvernement responsable de ce fâcheux état de choses — ils songeaient plutôt à s'en défaire. Des Anglais, il y en avait quelques-uns, et même de considérables, mais c'étaient tous des marchands d'opium. La drogue, comme on l'appelait, ne pouvant entrer en Chine que par fraude, ils avaient fait de Hong-Kong, plus sûr pour eux que Macao, leur réserve centrale, où venaient puiser les contrebandiers. Les autres maisons anglaises liquidaient les unes après les autres. Le port n'était fréquenté que par des jonques suspectes et des navires de guerre ou de transport.

Ce qui était plus dur et plus humiliant, c'est que les nouveaux ports ouverts par le traité de Nankin s'ouvraient décidément et effectivement aux étrangers. On y avait institué un *modus vivendi* tout à fait pratique : des *concessions*, administrées par les étrangers, leur étaient

exclusivement réservées; des maisons et des magasins s'y élevaient, offrant à la fois le confort et la sécurité des villes d'Europe avec le voisinage tentant de la clientèle chinoise.

Après quelques hésitations et quelques incidents pénibles, Ning-po, Amoy et surtout Shanghai s'organisaient et déjà attiraient, au détriment de Canton, un trafic qui n'était pas sans importance et qui devait démesurément grandir.

Ce n'est pas tout. Canton, qui s'était engagé à rouvrir ses portes aux étrangers, les tenait obstinément fermées. La population de cette province avait toujours été extrêmement hostile aux Européens, et le vice-roi, ainsi que le gouvernement, flattait ses passions au lieu de les combattre. En conséquence, pendant les premières années qui suivirent la guerre de 1841, les étrangers ne pouvaient guère que s'établir à Whampoa, avant-port de Canton, ou dans les faubourgs, hors des murs, la ville intérieure leur demeurant interdite¹. Cela au mépris d'un

1. Le texte des traités conclus par la Chine avec les puissances européennes, tout en ouvrant ces ports au commerce étranger, ne promettait pas positivement l'entrée dans les murs mêmes de la ville; le texte chinois signifiait que les Européens pourraient résider dans les cinq ports à l'endroit où se fait le commerce, où les marchandises se déchargent, à l'embouchure du fleuve, c'est-à-dire en des lieux propres au

traité solennel, et avec un si évident dédain de la puissance britannique que les Anglais, qui, par calcul et par intérêt, auraient dû se réjouir de cette attitude des Chinois et en profiter pour attirer les étrangers à Hong-Kong, se voyaient forcés, pour maintenir leur prestige intact, d'exiger l'ouverture de Canton et y dirigeaient une expédition. L'expédition réussit; l'ouverture de Canton fut publiquement promise pour le printemps de 1849¹. Mais, parmi tous ces contretemps, avec les expéditions coûteuses et si nuisibles au commerce, avec le développement

commerce, qui ne sont pas nécessairement compris dans la ville fortifiée. Comme le texte prêtait à controverse, il fut interprété fort diversement. A Shanghai, par exemple, on permit aux étrangers l'entrée dans la ville, pour aboutir d'ailleurs au système de la *concession*; à Canton et à Fou-Chéou, on leur refusa cette entrée. Toutefois le consul anglais à Fou-Chéou demeurait dans la ville.

1. En 1849, d'ailleurs, l'ouverture promise fut encore ajournée. L'empereur de Chine écrivit au gouverneur de Hong-Kong une lettre curieuse : « Les empires, lui disait-il, ne durent qu'en protégeant les peuples. Or, voici que ceux de Canton sont unanimes à refuser aux étrangers l'entrée de la ville : puis-je faire afficher partout ma volonté impériale et la faire prévaloir contre la leur ? » En conséquence, une proclamation des autorités anglaises invita leurs nationaux à ne plus chercher à entrer à Canton. (Sur tous ces points, voir *Chinese Repository*, années 1849 et 1850.)

En 1851 il n'y avait à Canton que 81 résidents anglais : 5 agents du consulat, 1 clergyman, 1 missionnaire, 4 médecins, 22 négociants, 1 banquier, 1 commis de banque, 2 commissaires-priseurs, 18 commis de commerce, 14 inspecteurs de thé, etc. En outre, 148 Indiens sujets anglais.

que prenait Shanghai¹, avec l'orientation manifeste du trafic chinois vers les côtes de l'Est, avec le découragement qui envahissait les plus intrépides, Hong-Kong déclinait rapidement et semblait irrémissiblement perdu².

A ce double et capital échec venaient se joindre d'autres déconvenues dans le présent et d'autres appréhensions pour l'avenir.

La nouvelle possession coûtait horriblement cher. Depuis l'occupation, les dépenses, année

¹. En 1849, voici comment se répartissaient les affaires de l'Europe avec ces ports :

I. Canton :	Importations de l'Angleterre.	1,646,006£
	Exportations.. .. .	2,300,800£

(Manquent les chiffres des affaires des autres puissances : elles étaient peu considérables.)

II. Autres ports ouverts.

Amoy :	Importations.....	1,496,000£
	Exportations.....	277,006£
Shanghai :	Importations de l'Angleterre.	974,000£
	— d'autres pays...	1,209,000£
	Exportations de l'Angleterre.	1,438,000£
	— d'autres pays...	1,754,000£

Canton était donc fortement distancé.

². Le 13 août 1845, les négociants et résidents britanniques adressaient à lord Stanley, sous-secrétaire d'État pour les colonies, un mémoire sur la situation de la colonie. « Après quatre ans d'occupation, disaient-ils, à peine y a-t-il un résident étranger, en dehors des fonctionnaires et de quelques négociants anglais; il n'y a pas de marchands ni même de boutiquiers chinois ayant quelques prétentions au titre d'honnête homme. »

moyenne, s'élevaient à 250,000 £; les recettes ne dépassaient pas 10 à 12,000. Et, déjà inutile du point de vue commercial, elle menaçait de l'être des points de vue militaire et diplomatique.

On sentait que le gouvernement de l'empereur de Chine traitait avec moins de dédain les « barbares » et les « diables rouges »; que bientôt il allait évoquer à lui l'étude et le règlement des affaires qui les concernaient, en sorte qu'avant peu ce n'est plus à Canton, mais à Pékin qu'il faudrait aller négocier. En même temps, des personnes autorisées croyaient pouvoir affirmer que l'île de Hong-Kong était stratégiquement sans valeur. Pour la défensive, disaient-elles, cela ne faisait pas doute : jamais, à quelque prix que ce fût, on ne saurait la fortifier efficacement; quant à l'offensive, la même conclusion s'imposait plus impérieusement encore : les troupes ne pouvaient pas s'acclimater et dépérissaient à vue d'œil.

Ni l'un ni l'autre argument n'étaient péremptoires; l'expérience, une expérience toutefois qu'il fallut continuer pendant bien des années, le démontra amplement. Mais ce dernier grief que l'on invoquait contre la nouvelle colonie, cette insalubrité très réelle et qui n'a disparu qu'à une époque voisine de nous, était d'une

nature particulièrement grave et pouvait légitimement impressionner l'opinion publique.

Avant l'occupation anglaise, Hong-Kong était à peine connue. L'*East India Company* y envoyait bien, dès 1837, ses bâtiments au mouillage, et en 1839, quand éclatèrent les affaires de Canton, c'est là que se rendaient la plupart des bateaux engagés dans le commerce avec la Chine. Mais on n'utilisait que le port; on n'allait guère à terre ou l'on ne dépassait pas les rivages immédiats; on n'y avait jamais séjourné. A la vérité, la réputation du climat n'était pas excellente. Dès les premiers temps de l'occupation, sir Henry Pottinger écrivait : « Le climat de Hong-Kong est, dit-on, très insalubre dans les vallées, qui renferment des champs de riz et abondent en exhalaisons malsaines; mais les parties élevées de l'île sont salubres; c'est là que très probablement il faudra transporter la colonie naissante pour éviter les fièvres dangereuses si communes parmi les troupes et les colons. » Mais rien n'est plus difficile que de déplacer une colonie, même naissante; on resta là où l'on avait pris terre, et le résultat fut une mortalité effrayante.

En 1842 un seul navire de guerre stationné à Hong-Kong, l'*Agincourt*, avait perdu la moitié de son équipage et dû recruter 160 matelots de

commerce. En 1843, sur 1,526 hommes de garnison, il y avait eu 7,893 entrées à l'hôpital : chacun y avait passé cinq fois. En vingt et un mois, le 98^e, à l'effectif de 700 à 800 hommes, en avait perdu 257; l'artillerie, corps d'élite, sur 135 présents, avait, en deux ans, perdu 51 hommes et en avait eu 45 autres mis hors de service. Le général d'Aguilar écrivait à lord Fitzroy Somerset que Hong-Kong coûterait à Sa Majesté un régiment tous les trois ans. A dix milles de là, à Whampoa, avant-port de Canton, la mortalité moyenne n'était que de 4 1/2 p. 100; à Hong-Kong, elle était de 24 p. 100 parmi les troupes et de 10 p. 100 parmi les civils. Dans la seule année 1844, le gouverneur, M. Davis, tombait malade et partait en congé de convalescence à Chusan, le secrétaire colonial allait se remettre à Macao, le *surveyor general* rentrait en Europe, l'ingénieur de la colonie, malade à deux reprises, se rendait à Macao, le *chief justice*, très malade lui-même, perdait sa fille aînée et renvoyait son fils en Angleterre, le chapelain se réfugiait à Manille, le chirurgien démissionnait, le Trésor était désorganisé; sur 12 familles européennes, 3 disparaissaient totalement, les autres se dispersaient affolées.

Cette extraordinaire mortalité tenait assurément pour partie à des imprudences de toutes

sortes, et, pour les troupes, à des excès de boisson et de nourriture en même temps qu'à l'insuffisance du casernement. Mais il fallait, pour une partie encore assez considérable, l'attribuer au climat lui-même, et là les adversaires de Hong-Kong avaient beau jeu. Il se produisait de brusques variations de température, comme cela arrive nécessairement au point de rencontre des tropiques et de la zone tempérée; la température était excessive (44° à 50°) six mois durant, d'avril à septembre, et, les six autres mois, ne valait guère mieux; le jour de Noël, on avait noté près de 43° centigrades; la durée et l'abondance des pluies dépassaient l'imagination: dans l'année 1845-1846, de juillet à juillet, il était tombé 2 m. 40 d'eau en 142 jours. A cela aucune organisation humaine ne pourrait résister. Joignez-y que le sous-sol était fait d'un certain « granit pourri » qui, sous l'action de l'humidité, passait à l'état putride et dégageait des gaz nuisibles, que nuls travaux, plantations, drainage, etc., ne sauraient conjurer. Dans ces conditions, que pouvait devenir la colonie de Hong-Kong?

Et ce n'étaient pas là des déclamations isolées. En vérité, qu'il s'agit du climat, du commerce et des chances d'avenir, il y avait unanimité. Le docteur Thompson, directeur du service médical de Hong-Kong, déclarait que

« l'île ne serait jamais salubre ». Le docteur Mac-Pherson, qui venait de passer deux ans en Chine¹, trouvait qu'elle avait bien peu d'avantages, avec ses montagnes dénudées, ses vallées minuscules, ses pentes qui descendaient à pic dans la mer, laissant à peine la place où bâtir; le climat était loin d'être salubre. Kowloon, en face, lui semblait infiniment préférable. Un autre voyageur, M. Davidson², disait de Victoria, la capitale de l'île, qu'on ne pouvait choisir une place plus ridicule pour y élever une ville. « Elle est exposée au nord, reçoit tout l'hiver un vent âpre, et l'été se trouve complètement à l'abri des brises fraîches du sud, si utiles pour des colons épuisés. » Un Français, M. Xavier Raymond, qui se trouvait alors (18 août 1844) avec la mission Lagrené à Macao, écrivait à M. Armand Bertin, directeur des *Débats* : « Grâce au ciel, Macao, malgré le voisinage de Hong-Kong, qui a été cette année encore un véritable charnier, Macao, dis-je, est très sain. » Enfin un fonctionnaire anglais, M. Montgomery-Martin, auteur d'ouvrages estimés sur la Chine et les colonies anglaises³, commençait une cam-

1. *Two years in China.*

2. *Trade and Travels in the East.*

3. *China political, commercial and social*, 2 vol. in-8°, Londres, James Muilden, 1847. Cet ouvrage contient la plupart des

pagne qui devait durer plus de douze ans, sous tous les ministères successifs, pour demander l'évacuation de Hong-Kong.

Dans la métropole, l'opinion publique était plutôt hostile, les articles de presse plutôt alarmants¹; le gouvernement, ému des critiques, demandait au gouverneur d'alors une réponse catégorique, et celui-ci admettait, au milieu de ses apologies, qu'on eût mieux fait de ne pas occuper l'île. Un fonctionnaire d'un rang élevé écrivait à un ami, le 25 juillet 1846 : « Rien n'est plus significatif que le changement de ton des commerçants. Nul de ceux avec qui je me suis entretenu n'a le plus mince espoir de conserver Hong-Kong comme place commerciale; toute la question est de ne plus rien engager et de perdre aussi peu que possible sur ce qui l'est déjà. Les réductions d'effectifs et les départs quotidiens complèteront l'effondrement. »

Enfin lord Grey, qui avait été secrétaire d'État pour les colonies dans le cabinet de lord John Russell, faisait, quelques années plus tard, la

documents et dépêches publiés sur cette question par le gouvernement anglais et déposés devant la Chambre des communes en février et mars 1857.

1. Article du *Times*, 17 décembre 1844, très dur pour Hong-Kong; nouvel article le 6 avril 1846 et, même année, en juillet, sur la situation déplorable et les misérables perspectives de la colonie.

déclaration qui suit ¹ : « Si l'on avait pu prévoir jusqu'où monterait le chiffre des dépenses et quelle utilité restreinte cette position aurait pour notre commerce, on n'aurait pas jugé qu'il valût la peine d'en prendre possession. Mais cela s'était fait longtemps avant la formation de notre administration; il ne nous restait plus qu'à essayer de réduire les frais d'un établissement monté sur un pied digne de l'importance présumée de Hong-Kong à une époque où l'on s'était fermement attendu à la voir devenir le grand *emporium* du commerce avec la Chine. En 1846, il était déjà évident qu'il n'en serait pas ainsi et que la plus grande partie de notre commerce passerait par les ports où nos commerçants sont admis. »

La question de l'abandon s'était donc posée. Elle le fut encore, et plus formellement, à ce qu'il semble, en 1847 et en 1849². Mais les Anglais, gens de sagesse et d'expérience, qui savent depuis le temps de lord Bacon qu'une colonie « ne rapporte rien avant vingt ans et peu de chose avant cinquante », et qui, à recueillir les colonies d'autrui, ont pu calculer ce que valent ces épaves abandonnées avec dédain et mépris, les Anglais, cette fois-ci encore, ne lâchèrent pas ce qu'ils

1. *The Colonial Policy of lord John Russell's administration*, 2 vol. in-8°, Londres, A. Bentley, 1853, 2^e édition, p. 263.

2. Rapport de M. Godeaux, consul de France, 17 avril 1863.

avaient une fois tenu. Et l'événement leur donna raison : avant peu, des circonstances imprévues allaient conférer à cette place presque dénuée d'utilité une importance commerciale de premier ordre; des travaux conduits avec méthode et persévérance allaient assainir ce climat insalubre; ce port désert, cette ville condamnée devaient devenir un des endroits les plus aimables et les plus fréquentés du monde.

CHAPITRE III

LES DÉBUTS DE LA COLONIE. — LE JOURNAL DES PREMIÈRES ANNÉES.

Il n'est peut-être, dans l'histoire de la colonisation, rien de plus curieux et, pour le progrès des méthodes coloniales, rien de plus instructif que l'étude des premières années d'une colonie. Le spectacle de toutes les vicissitudes de l'entreprise et de tous les revirements de l'opinion offre un intérêt qui va parfois jusqu'à l'émotion. Et, d'autre part, il faut avoir, ou dans une colonie ou dans sa métropole, observé ces ardeurs et ces enthousiasmes pour l'œuvre commençante suivis bientôt de découragement et de prostration, ces efforts intenses et ces longues inerties, cet élan vers les nouveaux chefs, ce dédain pour ceux qui durent, cette ingratitude pour ceux qui s'en vont,

ces accès intermittents de confiance réciproque, de bienveillance universelle, parfois même de fraternité, auxquels à leur tour succèdent les suspicions, le dénigrement et les jalousies, pour pouvoir expliquer l'allure saccadée, le développement spasmodique, le quelque chose de fébrile et d'incohérent qui caractérise l'enfance et l'adolescence des colonies.

Cette étude fournit encore un autre enseignement.

Le développement d'une colonie exige de longues années. Fondée le plus souvent parmi les critiques des uns et les angoisses des autres, le plus souvent aussi elle n'atteint la prospérité que lorsque les amis et les adversaires des premiers jours ne sont plus là pour triompher ensemble ou confesser leur défaite. Et, comme ces colonies ne sont qu'un point dans le monde, comme leur histoire n'est qu'un chapitre dans l'immense histoire universelle, les destinées de chacune d'elles et les conclusions qu'elles autoriseraient demeurent à peu près ignorées. Les mêmes critiques et les mêmes angoisses reparaisent donc à chaque nouvelle entreprise, sans que l'exemple de celles qui l'ont précédée puisse calmer les appréhensions et écarter les présages fâcheux. Dans ces conditions, un livre qui raconterait les débuts des diverses colonies, qui mon-

trerait leurs fortunes diverses, leurs espoirs, leurs illusions, leurs désespérances et leurs triomphes serait un document d'une valeur inestimable. C'est comme contribution à un pareil ouvrage que nous avons, à l'aide de documents et de livres anglais, condensé, sous forme de journal, le court récit des premières années de Hong-Kong.

1841. — Le 23 janvier, à 8 h. 15 du matin, prise de possession de l'île par les forces britanniques. Le capitaine Charles Elliot, de la marine royale, surintendant du commerce avec la Chine, est nommé gouverneur *ex officio* de la nouvelle possession. — Le 30 mars, nomination du *chief magistrate*, qui est également un militaire, le major Caine; nomination d'un délégué à la surintendance du commerce, M. Johnson. — 1^{er} mai, publication du premier numéro de la *Gazette officielle* (hebdomadaire). — 14 juin, première vente de terres. Il est mis aux enchères 51 lots; le prix consiste en un loyer annuel : les acheteurs s'engagent en outre à élever, dans les six mois, sur chaque lot, une construction valant au moins 1,000 dollars. Le loyer total s'élève, pour cette première vente, à 3,224 liv. sterling. Les acquéreurs les plus considérables sont MM. Jardine et Matheson, Dent et C^{ie}, etc. — Avant la fin de l'année, l'île possède un tribunal, une prison, un

cimetière et une route carrossable. Un colon fait venir de Manille une voiture à deux chevaux pour inaugurer la route. — La population totale est de 7,450 habitants.

1842. — Les principaux événements sont les négociations diplomatiques pour aboutir à la conclusion du traité de Nankin. — Travaux de première nécessité. — On compte déjà 12,300 Chinois.

1843. — 26 juin, ratification du traité de Nankin. — Sir Henry Pottinger, négociateur du traité, est nommé gouverneur. — La capitale de l'île est baptisée du nom de Victoria. — L'île reçoit une charte coloniale. — On procède à la nomination de juges de paix, à la construction de tribunaux et d'une cour d'amirauté, à la confection du tableau des droits et licences, à l'élaboration des règlements de commerce. — Premières difficultés avec la population chinoise : vols nombreux; les Chinois sont astreints le soir à porter une lanterne allumée; nombreux cas de piraterie et de contrebande; les autorités chinoises de Canton et anglaises de Hong-Kong lancent des déclarations comminatoires qui demeurent sans effet. — Deux journaux périodiques : l'*Eastern Globe* et le *Canton Register*. — Une grande maison de Londres établit à Hong-Kong une importante succursale. — Inauguration de l'église catholique. — Le bâtiment de guerre français

l'Erigone est le premier qui salue le drapeau anglais; un bâtiment américain s'y refuse, n'ayant pas d'instructions. — Premier arrivage de glace (1^{er} février). — Difficultés pour les colons de se loger : une petite maison se loue jusqu'à 130 dollars par mois. — Organisation toute primitive du service des postes : le maître postier remet toutes les lettres en bloc au plus proche des destinataires et le prie de faire parvenir à qui de droit par son coolie celles qui ne le concernent pas.

1844. — Aucune sécurité dans la ville : il faut coucher avec le pistolet chargé sous l'oreiller. Les commerçants d'opium (c'est le seul commerce important) ne font pas venir leurs approvisionnements à terre; ils les laissent dans le port, sur des bateaux *ad hoc* (*receiving ships*), qui le soir offrent également asile à presque tout le stock métallique de la colonie. — Juin, nomination du deuxième gouverneur, M. Davis. — 21 août, un nouveau règlement impose aux Chinois qui résident dans l'île une capitation : ils quittent en masse l'île pour la terre ferme. — Institution de la cour suprême (21 août). — Le journal le *Chinese Repository* quitte Canton pour s'installer à Hong-Kong. — Les Chinois sont déjà au nombre de 19,000, mais ce ne sont pas des familles fixées dans la colonie; dans ce nombre ne figurent que 1,000 femmes et enfants.

1845. — 21 février, premier numéro du *China Mail*. — La santé publique s'améliore un peu. Le centre de l'établissement européen est la maison de Jardine Matheson et C^{ie}. Autour d'elle se groupent une trentaine d'habitations. Un peu plus loin, en marchant vers l'ouest, encore trois ou quatre maisons européennes et un petit village chinois. Au-dessus, sur le penchant de la colline, la *Morrison Education Society*, l'hôpital de la *Société médicale des missionnaires*, l'hôpital des *marins*, la résidence du *chief justice*. Plus loin encore, toujours à l'ouest, des casernes provisoires, des logements d'officiers, la parade et la résidence privée du gouverneur. Plus à l'ouest encore, et plus haut dans la montagne, le *Government House*. Une quinzaine de rues, un embryon de ville. — 13 août, premier bateau de la *Compagnie Péninsulaire et Orientale* (P. and O.), la *Lady Mary Wood*.

1846. — Symptôme de découragement parmi les colons. — État sanitaire pitoyable. — Pirates nombreux : 80 pirates pillent le village de Spek-pai-wan. — Une malle espagnole mensuelle est établie entre Gibraltar et Hong-Kong, mais ses tarifs sont exorbitants. — Difficultés au sujet des terres qu'occupent les colons; nécessité de régulariser les titres de propriété. — Le premier avocat s'établit à Hong-Kong. — Un petit steamer,

le *Corsair*, commence à fonctionner régulièrement entre Hong-Kong et Canton. — 11 août, un lot de terrain excellemment situé, le long de la mer, sur plus de 200 pieds, bordé par un mur (*sea wall*), ayant coûté 3,000 dollars, ne trouve preneur à aucun prix (exemple choisi entre dix). — En août, avis officiel est donné aux résidents de ne sortir qu'armés et de ne pas s'éloigner de la ville. — La société secrète chinoise la *Triade* vient s'établir à Hong-Kong.

1847. — Les pirates redoublent; il est fait une loi contre la piraterie. — Mesures d'édilité; éclairage : chaque Européen est tenu d'installer une lampe devant sa maison. — La société scientifique *Royal Asiatic* établit ici une succursale, la *China Branch*. — En avril, expédition du major général d'Aguilar pour faire ouvrir Canton (ville intérieure) aux étrangers. — 6 avril, convention promettant cette ouverture pour le printemps de 1849. — En mai, on fait courir le bruit que les Chinois vont tenter de s'emparer de Hong-Kong. — Nombreux cas de piraterie. — Le *chief justice*, M. Hume, est suspendu de ses fonctions.

1848. — Départ du gouverneur, M. Davis; sir George Bonham lui succède. — Les colons demandent une réduction des loyers (*ground rents*) qu'ils payent à la Couronne. — Amélioration de la santé publique. — En juillet, les Chi-

nois essayent d'empoisonner 25 soldats du *Royal artillery*. — Nombreux cas de piraterie; des pirates faits prisonniers et condamnés reçoivent leur grâce; vives protestations dans la presse locale. — En août, les troupes de la garnison sont fort malades. — Les Chinois vendent de la poudre aux pirates. — L'ordonnance du 31 août règle le commerce des armes et des munitions. — Les colons se plaignent vivement de la *Compagnie Péninsulaire et Orientale*, à cause de ses tarifs élevés et du retard qu'elle apporte à distribuer les colis. — La population totale est de 24,000 personnes environ.

1849. — Le 95^e régiment offre à M. Jardine une coupe d'honneur pour le remercier de ses procédés bienveillants et de ses secours efficaces pendant la maladie des troupes. — Jusqu'au 1^{er} mars, la Couronne a, depuis l'occupation, vendu 337 lots de terre, rapportant un loyer de 43,327 £; mais beaucoup de locataires ont été déclarés déchus. — 1^{er} mars, deux officiers sont assassinés par les indigènes du village de Chek-Chu. — La mortalité augmente. — Le gouverneur de Macao est assassiné par des pirates. — 2 octobre, la marine anglaise détruit 23 jonques de pirates. — 3 décembre, un lot de terre, acheté 4,000 dollars et considérablement amélioré, est revendu 20 dollars. — Difficultés au sujet des règlements sur la

propriété foncière. — Un projet pour établir un marché central ne peut réussir. — D'immenses quantités de pirates sont détruits entre Hong-Kong et la Cochinchine.

1850. — 17 février, on supprime la cour d'amitié; on restitue la juridiction aux tribunaux de droit commun. — Une lourde taxe sur l'opium vise à en diminuer l'usage parmi les Chinois; vives réclamations des colons contre cette mesure. — Pendant l'été, jusqu'au mois de septembre, grande mortalité parmi les troupes.

1851. — Situation toujours précaire. — 8 mars, l'*Economist*, de Londres, publie sur Hong-Kong un article de fonds peu favorable. — Délivrance d'une charte d'incorporation à l'*Oriental Bank*. — Difficulté pratique pour faire prêter serment aux Chinois. — Sur moins de 800 hommes de troupe, 76 décès.

1852. — Une députation de colons européens va exposer au gouverneur l'intérêt qu'il y a à attirer des colons chinois et propose, pour y parvenir, de leur remettre la première année du loyer du terrain qu'ils occuperont. — Transport des coolies chinois à destination de l'Amérique : premier départ à destination du Pérou. — Le gouverneur, sir George Bonham, quitte Hong-Kong; les Chinois lui remettent solennellement une adresse de remerciements et de regrets,

manifestation plus ou moins spontanée que la presse qualifie : *Gross attempt at humbug*. — M. Bowring lui succède. — Attaques répétées d'Européens par des Chinois. — Révoltes des coolies à bord des bateaux qui les transportent : le *Robert Brown* et le *Lady Montagu*; dans la seule année 1852, 6 cas semblables; 19 cas de piraterie pendant cette même année. — L'île compte 37,000 habitants, dont 35,500 Chinois; Victoria à elle seule renferme 12,000 habitants, mais les Chinois ne sont pas encore fixés : plus de 12,000 d'entre eux n'ont d'autres habitations que leurs bateaux.

1853. — Établissement de malles bimensuelles entre l'Europe et la colonie. — En mars, 14 cas de piraterie aux environs mêmes de Hong-Kong; deux véritables flottes de pirates infestent la mer. — En avril, 13 cas; en mai, 5 cas; de même en juin et juillet. — Le navire *Arratoon Apear* est saisi par l'équipage chinois, qui massacre officiers, équipage et passagers. — Pendant toute l'année, 70 cas de piraterie. — Décès parmi les troupes : 56.

1854. — 1^{er} février, installation d'un consul américain. — Grand développement du transport des coolies en Californie : un bateau appartenant à la maison Jardine et Matheson reçoit, pour un seul voyage, 90,000 dollars. — Les Chinois de Hong-Kong entrent en lutte ouverte avec la police.

— Guerre de Crimée : on signale une flotte russe aux environs de Manille; la colonie se prépare à se défendre. — Nombre de Chinois de Hong-Kong émigrent à destination de la Jamaïque. — La loi anglaise sur la diffamation est déclarée applicable à Hong-Kong.

1855. — Procès d'un colon (soutenu, à ce qu'il semble, par un syndicat) à la *Compagnie Péninsulaire et Orientale* à cause du retard qu'elle apporte à livrer les colis. — 11 mai, traité de commerce et d'amitié conclu avec le royaume de Siam; retour de sir J. Bowring, qui l'a négocié. — Nombreux cas de piraterie. — La population est de 72,600 habitants.

1856. — Attaques à main armée contre la maison Jardine. — Le gouverneur tient la main à ce que les locataires de la Couronne élèvent des constructions sur leurs terrains. — Nombreux cas de désertion parmi les soldats anglais, qui s'enfuient à bord de baleiniers américains. — Au cours de l'année, le poste de *surveyor general* (ingénieur en chef) est occupé par trois personnes différentes : les sommes affectées aux travaux publics sont de 9,247 livres sterling.

1857. — Nombreux bateaux surpris, pillés et brûlés par les pirates chinois : du 1^{er} novembre 1856 au 15 janvier 1857, 22 cas de piraterie. — Tentatives d'empoisonnement contre les Euro-

péens en masse, à l'instigation, dit-on, des fonctionnaires chinois de Canton. — Ces fonctionnaires envoient à tous les Chinois résidant à Hong-Kong l'ordre de quitter l'île; la population totale s'élève alors à 77,000 personnes, dont 73,500 Chinois et 4,500 Européens. Dans ces chiffres, 2,000 femmes chinoises et 500 femmes européennes. — Les travaux de la Praya continuent; ceux des docks s'avancent. — Vaste conspiration formée à Canton pour ruiner Hong-Kong par le vol, le meurtre, l'incendie. — Innombrables cas de piraterie sur mer et sur terre. — Guerre de Canton : prise de Canton; mesures de protection que l'on prend à Hong-Kong contre la population indigène.

1858. — Pour la première fois, un Chinois, Wong Ashing, est juré. — Le gouvernement met à prix la tête des pirates. — Nombre de Chinois quittent Hong-Kong, craignant de voir leurs familles (car ils ne les amènent pas avec eux) massacrées par les « Braves » de Canton. Grande émotion parmi les Européens : plus de domestiques, plus de marché; réunion chez M. Jardine. — En août, l'attorney général, M. Chisholm, est suspendu de ses fonctions. — Innombrables cas de piraterie : première expédition, on détruit une flotte de jonques, dont quelques-unes portent de 12 à 28 canons; deuxième expédition, troisième

expédition, nécessitées par ce fait que la guerre avec Canton est à peine finie. — Population blanche (Européens et Américains, non compris les troupes) : 4,462; là-dessus, 110 décès pendant l'année 1858, soit 7,51 p. 100.

1859. — Deux Européens sont exécutés publiquement pour meurtre d'un boy. — Expédition contre les pirates. — En mai, sir J. Bowring est remplacé comme gouverneur par sir Hercules Robinson. — Développement du transport des coolies. — Hong-Kong n'est pas en faveur dans l'opinion anglaise. — En juillet, défaite des troupes anglaises à l'embouchure du Peiho; grandes appréhensions à Hong-Kong; aucun trouble parmi la population indigène. — Cas nombreux de piraterie et de vols. — Nombreuses poursuites exercées contre la presse pour cause de diffamation. — Il est ouvert de nouveaux marchés publics. — Des docks sont établis à Aberdeen par l'initiative privée. — La population blanche civile est réduite à 4,031 personnes et les décès à 70, soit 6,66 p. 100.

1860. — La nouvelle organisation en Chine des douanes par des fonctionnaires européens et leur excellent fonctionnement, qui empêche la contrebande, excitent à Hong-Kong un grand mécontentement. — Difficultés au sujet du payement des fonctionnaires : on les paye en dollars

mexicains qu'on leur compte au taux de 4 shillings 2 pence et qu'on achète 5 shillings 1/2 penny. On réclame l'installation d'une Monnaie à Hong-Kong. — Guerre franco-anglaise avec la Chine.

1861. — On occupe la presqu'île de Kowloon ; grande discussion entre les diverses autorités, gouverneur, amiral et général, pour l'occupation de la partie immédiatement utilisable située le long de la mer. — L'organisation de la police est très défectueuse : on fait venir des indigènes de Bombay. — La population est de 104,000 habitants, dont 73,000 habitent des maisons et 31,000 des bateaux. En 1860, la population blanche civile était de 1,592 ; décès : 51, soit 3,20 p. 100. En 1861, cette population n'est que 1,558 ; les décès remontent à 101, soit 6,48 p. 100.

1862. — Formation d'un corps de volontaires. — 28 février, proclamation prohibant l'exportation des armes. — Grande fraude sur les warrants d'opium ; un parsi, nommé Rustomjee, d'accord avec le commandant du *receiving ship* le *Tropic*, négocie des warrants faux sur lesquels on lui prête plus de 1,500,000 dollars. — La succursale de la *Royal Asiatic Society* se dissout ; sa bibliothèque est répartie entre diverses institutions. — Pour la première fois, la poste délivre des timbres pour l'affranchissement des lettres. — Les salaires montent notablement : un domes-

tique gagne de 21 à 63 shillings par mois; un portefaix, 2 shillings 6 pence par jour. En 1860, le domestique gagnait une moyenne de 25 shillings, le portefaix de 1 shilling à 1 shilling 10 pence. — 25 juin, levée de l'interdiction d'exporter des armes. — Les travaux pour l'adduction des eaux sont à peu près finis; ils auront été fort coûteux. — On parle d'installer le gaz dans la ville et à flanc de coteau. — Au cours de l'année 1862, le coton, que l'on ne peut plus tirer d'Amérique, se tire pour partie de la Chine du Nord. Il en passe par Hong-Kong quatre millions et demi de kilogrammes. — Population européenne civile, 1,604; décès, 46, soit 2,24 p. 100.

1863. — Inauguration de la *Clock Tower*. — Les *Whampoa Docks* sont ouverts; le steamer *Cadiz*, de la *Compagnie Péninsulaire et Orientale*, s'y fait réparer. — Installation du gaz dans les rues.

1864. — Attaque de pirates contre un brick danois à l'ancre dans la rade; nouvelle attaque contre les *godowns* de la maison Smith Archer and Co. L'*Oriental Hotel Company* établit un hôtel de première classe. — On construit la Monnaie à Causeway-Bay, sur un terrain « réclamé ». — Proclamation de l'ordonnance sur la banqueroute. — Au cours d'un procès, le tribunal déclare que le port et l'usage d'une arme à feu par un poli-

ce man sont légitimes. — La métropole demande que la colonie contribue pour une somme de 20,000 livres sterling aux dépenses militaires (qui se montent à 100,000 livres). De là, nécessité d'établir un impôt de pareille somme. Résistance considérable du Conseil. Discussion le 8 septembre; la voix prépondérante du gouverneur décide le vote de la contribution, mais on envoie au gouvernement une adresse, signée des Européens et des Chinois, pour en obtenir la remise. — Des rixes éclatent entre des soldats du 99^e régiment et la police. — Nombreux meurtres. — Vente à Kowloon de lots de terrains, dont l'un est destiné à l'installation des docks.

1865. — Inauguration du *Sailors home West Point* (19 janvier); MM. Jardine et Matheson avaient souscrit pour 45,000 dollars. — Les Chinois attaquent deux steamers de rivière. — Recrudescence de la criminalité, due, prétend-on, à une répression trop douce. Des voleurs pénètrent dans la *Central Bank of Western India* au moyen d'un souterrain qui part des égouts pour aboutir à la caisse. — Les affaires sont extrêmement calmes. — On commence à voir, au-dessous des princes marchands, des commerçants anglais de moyenne importance; les Chinois sont *compradores* et marchands au détail, courtiers et surtout coolies. — Les logements sont toujours fort

chers : ce qui se louerait en Angleterre 40 livres par an se loue à Hong-Kong 60 dollars par mois. — Santé publique meilleure, progrès, dit la presse, auquel le gouvernement n'a en rien contribué. — Redoublement de vols et de meurtres : tout Chinois qui sort de 8 heures du soir jusqu'au coup de canon du matin est astreint à se munir d'une *passé* et d'une lanterne. — Le 13 avril, on envoie à Canton 17 pirates pour y être jugés. — On annonce faussement la mort de sir Hercules Robinson à Colombo. — Deux compagnies rivales, Russell et Heard et C^{ie}, font le service de Hong-Kong à Canton. — Perpétuels changements de fonctionnaires. — Il se forme (15 juin) une compagnie pour construire un chemin de fer en Chine, de Fatshan à Canton, d'une longueur de 12 milles. — Le 30 juin, un typhon terrible. — On lance le premier steamer construit à Hong-Kong, la *Ville de Hoe*. — Incendies très considérables et très fréquents. — Il se forme une troisième compagnie de navigation : *Canton and Macao steamboats Company*. — Fondation du *Public and Family Hotel Company*. — La population comprend : 125,000 habitants, dont, au début de l'année, 1,550 Européens : 1,100 hommes et 454 femmes. — Il existe 6,550 constructions ; les Européens, Américains, Manillais, indigènes de Goa, au nombre de 3,550, en occupent 1,300 ; 80,000 Chi-

nois en occupent 4,700. — Au point de vue sanitaire, année la plus fatale depuis dix ans. La population civile tombe de 1,963, en 1864, à 1,034; les décès sont restés à peu près aussi nombreux, 100 au lieu de 109 en 1864, plus de 10 p. 100 au lieu de 4,89.

Malgré tout, c'est avec l'année 1865 que se clôt, pour Hong-Kong, l'ère des débuts. Sans doute, elle traversera encore des périodes difficiles et même des heures anxieuses : mais désormais elle est outillée; elle a fait ses preuves; elle a foi en elle; elle croit au succès; elle y atteindra.

Toutefois, nous savons que les raisons pour lesquelles les fondateurs de Hong-Kong auguraient bien de son avenir étaient mal fondées et que leurs premiers calculs avaient été déçus. Il nous reste donc à voir comment le succès lui est venu, quelles circonstances fortuites l'ont amené près d'elle, comment elle s'y est, pour ainsi dire, accrochée, par quelles mesures enfin elle l'a fixé.

CHAPITRE IV

DÉVELOPPEMENT ET PROSPÉRITÉ DE HONG-KONG. LES ÉPOQUES DÉCISIVES.

Une colonie qu'on fonde ressemble à une maison qu'on bâtit. Dès le premier jour, il y règne une grande activité. Les capitaux sont réunis; les ouvriers, les matériaux arrivent sans relâche; les propriétaires viennent à tour de rôle inspecter, surveiller, hâter les travailleurs. La bâtisse sort de terre, les étages s'élèvent; bientôt le drapeau flotte au sommet. Et l'on n'attend plus que les locataires. Si les locataires ne viennent pas, le public, qui dès l'abord avait admiré l'œuvre et envié les promoteurs, se retourne aussitôt et, comme il avait cru au succès, croit maintenant à l'échec. Il faudra désormais que tout soit loué jusqu'à la dernière mansarde pour le ramener à

son opinion première, et encore lui restera-t-il toujours un fonds de défiance.

C'est l'histoire même de la colonie nouvelle. Les colons y arrivent pressés, ardents; ils s'installent, ils s'outillent; ils tirent de la métropole des produits de toute sorte, destinés à leur usage ou à leurs affaires; les douanes enregistrent des entrées superbes; les statistiques annoncent un commerce florissant. Bientôt les installations sont complètes, l'outillage est porté à sa perfection : on n'attend plus que les clients. Si les clients ne viennent pas, les affaires languissent, les statistiques déclinent, la ville qu'on croyait déjà trop étroite tourne au désert, le découragement abat les esprits, l'opinion publique condamne ce qu'elle avait acclamé.

Alors le silence s'établit : on croit la colonie morte. Elle n'est toutefois qu'endormie. Et c'est au temps à faire son office. Quelques années s'écoulent; des hommes nouveaux surviennent. Aux énergies usées succèdent des énergies vives; peu à peu on ranime la cité mourante. On la fait vivre : c'est l'essentiel. Vienne maintenant une saison prospère, elle sortira de son engourdissement, essaiera et peu à peu développera ses forces, et donnera au monde étonné le spectacle de sa vitalité et de sa prospérité.

Il n'est pas un de ces traits qui ne s'applique

à la colonie de Hong-Kong. Elle débute par un triomphe. Les colons y viennent par bandes; les Chinois y accourent en masses; dès la seconde année, en 1843, les exportations anglaises y dépassent 18 millions de francs; en 1844, elles atteignent 45 millions; en 1845, elles sont encore de 38; en 1846, elles ne sont plus que de 30 millions; en 1847, elles tombent à 19, et déclinent lentement, d'année en année, de 2 millions, de 1 million, de quelques 100,000 francs, jusqu'en 1853, où elles ne sont plus que de 9 millions. Découragement des colons, hésitation des Chinois, ruine des finances : rien n'y manque.

A ce moment, la colonie est condamnée dans l'opinion publique. La presse anglaise est très sévère pour elle; le gouvernement se repent; on parle d'évacuer. Cet état de choses dure des années. En 1863, c'est-à-dire plus de vingt ans après l'occupation, les exportations anglaises ne sont encore que de 37 millions et la colonie coûte fort cher au Trésor. Et cependant, dès 1850, ceux qui suivaient avec soin les affaires de l'Extrême-Orient et connaissaient la véritable situation de Hong-Kong savaient que déjà sa cause était gagnée et que l'avenir était à elle. Il ne lui fallait plus qu'une occasion. La Fortune, qui ne manque jamais aux audacieux et aux obstinés, la lui fournit. On découvrit, à ce

moment, de l'or en Californie et peu après en Australie.

Les Chinois ignorent généralement ce que nous appelons patriotisme. On les a bien vus, en 1884, refuser dans le port de Hong-Kong leurs services aux bateaux français, et, comme les Anglais, avec cette crânerie qui fait leur force, leur donnaient résolument tort, se mettre en grève, presque sans exception. Mais, en 1850, leurs sentiments étaient moins raffinés. Les Anglais les avaient attaqués et battus en 1842; en 1847, ils avaient encore assiégé et pris Canton : peu importe, les gens du Kouantung et du Fo-Kien n'en venaient pas moins offrir leurs services aux vainqueurs d'hier. Quand, en 1849, ils apprirent que les Anglais de Hong-Kong s'offraient à les faire passer en Amérique pour y travailler aux mines d'or (métier lucratif), ils se présentèrent par milliers et, du même coup, déterminèrent la fondation à Hong-Kong d'une industrie très profitable : celle du transport des émigrants.

Ce fut là ce que les Anglais appellent un *turning point*, changement de direction, changement de condition. Hier encore, la colonie était languissante et incertaine du lendemain; aujourd'hui, elle trouvait enfin à employer son activité : elle était sauvée.

Le transport des coolies, c'est-à-dire de tra-

vailleurs à tout faire, prit rapidement une grande importance. Depuis quelque temps déjà, il y avait un courant, assez faible, d'émigration vers Singapour, le Pérou, les Antilles; il allait maintenant devenir autrement actif. La Californie, séparée du reste des États-Unis par l'immensité du continent américain, réclamait de toutes parts des immigrants et, à mesure qu'ils arrivaient, découvrait de nouveaux territoires à mettre en valeur et surtout de nouvelles mines à exploiter. Pour les mêmes raisons, l'Australie, plus isolée et moins peuplée, appelait plus de monde encore. Il existait donc une demande de travail toujours renouvelée. Les Chinois, de leur côté, y répondaient par une offre toujours croissante de travailleurs. Aucun peuple n'accepte plus facilement l'idée d'une expatriation, temporaire toutefois. Tous les climats leur conviennent, toutes les situations leur suffisent. Quand une fois ils savent où on les mène et ce qui les attend, ils se présentent en rangs pressés. Aussi ont-ils fourni un contingent énorme à tous les pays qui ont voulu et tant qu'ils ont voulu les recevoir : à la Californie, aux Antilles, à l'Australie, à Singapour, à Saïgon, aux Philippines, à Panama, etc.

Dans ces conditions, au bout de deux ou trois années, les émigrants devinrent très nombreux : Hong-Kong, le seul port voisin où, à cette époque,

l'on fût à peu près outillé pour ce genre de transport, fut naturellement leur point d'embarquement. Elle ne laissa pas d'ailleurs de se trouver tout d'abord embarrassée. C'étaient chaque année des milliers de passagers à transporter à des milliers de milles. En 1851, 8,000 ; en 1852, 30,000 ; en 1853, 9,000, rien que pour la Californie ; en 1854, plus de 15,000, dont 10,500 sur l'Australie et 3,000 sur la Californie ; de 1852 à 1857, plus de 24,000 sur la seule Havane ; en 1858, environ 14,000 pour diverses destinations. Les voyages duraient en moyenne trois mois ; les bâtiments étaient de dimensions assez restreintes ; aussi les affrétements étaient-ils hors de prix : un bâtiment pouvant contenir quelques centaines de passagers recevait pour un seul voyage à San Francisco 90,000 dollars. Bien que ce fût là un tarif exceptionnel, l'industrie du transport des coolies était en général extrêmement profitable.

Malheureusement, elle ne tarda pas à décliner. La rapacité des entrepreneurs et la cruauté de leurs agents ne pouvaient guère se comparer qu'à celles des négriers. On empilait les coolies dans des espaces étroits et bientôt infects ; on les y laissait presque sans nourriture et absolument sans soins ; la mortalité était effrayante ; sur les 24,000 qu'on avait transportés à la Havane, 3,500 étaient morts en route : un peu plus de 14

p. 109. C'est le chiffre de la mortalité des pires négriers. Les coolies se révoltaient, s'emparaient des bâtiments, massacraient l'équipage. En face de ces scandales, qui furent à leur comble vers 1857, les Anglais, officiellement très humains, s'indignèrent. Ils n'allèrent pas jusqu'à interdire à Hong-Kong le transport des coolies : cela n'eût profité qu'à Macao, où cette industrie se traitait sur une vaste échelle et dans des conditions encore plus déplorables. Mais ils exercèrent une surveillance plus rigoureuse, ils imposèrent certaines règles, toujours mieux précisées, d'hygiène et d'humanité, si bien que l'émigration chinoise s'améliora mais diminua d'année en année ¹. Elle ne comptait plus en 1861 que 12,800 émigrants; en 1862, que 10,400; en 1863, que 7,800; en 1864, que 6,600; en 1865, que 6,850; en 1866, que 5,000. Elle devait d'ailleurs reflourir plus tard.

Mais déjà, dès 1857, Hong-Kong n'en était plus à compter uniquement sur l'industrie des transports : des événements récents venaient, quoique

1. Voir *Chambre des communes*, 27 juillet 1858, et 12 juin 1868, documents n^{os} 381 et 428. Toutefois, bien que surveillée de très près, obligée à des frais qu'on ne connaissait pas au début, repoussée du Canada, des États-Unis et de l'Australie, l'émigration chinoise n'en a pas moins continué jusqu'à nos jours. C'est elle qui peuple Singapour, Manille, etc. En 1882, la seule émigration par Hong-Kong a enregistré 79,000 départs; en 1883, 57,000; en 1884, 46,000.

— insistons-y — entièrement imprévus, de justifier les prévisions des fondateurs de la colonie ; elle se trouvait devenir le refuge obligé des étrangers et des principaux marchands chinois de Canton, de Amoy, etc. : la révolte des Taïpings gagnait le Kouantung.

Le chef des Taïpings était originaire du Kouang-Si ; c'est là, et surtout dans la province voisine du Kouang-Tong, qu'il avait recruté ses premiers adhérents. En 1850, on put déjà constater un état de gêne et d'inquiétude très préjudiciable aux affaires. En 1852 et 1853, ce malaise s'accrut : Amoy, puis Sanghaï tombèrent au pouvoir des rebelles. En 1854, des troubles éclatèrent dans toute la province ; la révolte triomphait ; les Braves de Canton et les paysans des environs promenaient partout leurs bandes redoutables, et l'on estime à près d'un tiers la population de Canton qui s'était enfuie devant l'émeute. Aussi vit-on bientôt les Chinois arriver à Hong-Kong, d'abord par groupes isolés, puis par troupes nombreuses ¹. Enfin, en 1856, les factoreries

1. Ces afflux soudains de population à Hong-Kong y causaient de véritables crises, au sens que l'on donne à ce mot en médecine et en économie politique. En 1855, il était arrivé près de 17,000 habitants nouveaux ; de ce fait, le prix des terrains, les loyers des maisons, le produit des impôts, les dépenses de police, tout avait monté d'une façon notable. En 1856, la population restait stationnaire, si même elle ne dimi-

étrangères étaient menacées, les autorités régulières, maîtresses encore de Canton, ne prenaient aucune mesure pour rétablir l'ordre, la flotte anglaise devait assiéger et bombarder cette ville; Macao était affamée et finalement les factoreries étrangères incendiées (décembre 1856).

A ce moment, l'exode fut général. Les ressortissants de toutes les nations européennes et des milliers de Chinois se dirigèrent sur Hong-Kong. Ils venaient, comme on l'avait dès l'abord espéré, demander au drapeau britannique la sécurité indispensable au commerce; ils y transportaient leurs capitaux et ce qu'ils avaient sauvé de marchandises; enfin — ce qui aurait un effet plus durable — beaucoup amenaient avec eux leurs familles. La ville — nouveau revirement — se trouvait encombrée, les maisons bondées; on s'installait tant bien que mal dans les magasins; les Chinois habitaient dans des jonques. Le revenu de la propriété bâtie montait à des prix excessifs, le loyer des terrains à bâtir devenait exorbitant.

nuait (à peu près 72,000, comme en 1855); aussitôt les recettes diminuaient : 32,500 livres sterling, contre 42,500 en 1855; les dépenses, au contraire, augmentaient; il avait fallu renforcer la police (1,950 livres de frais supplémentaires), et le budget des dépenses (civiles) était de 42,450 livres, contre 40,840 en 1855. Pour continuer les travaux publics engagés, il fallut prendre sur les réserves des années précédentes. Malgré cela, la confiance en l'avenir de la colonie demeurait entière.

L'année 1858 vit la continuation et même le développement de cette prospérité. L'expédition du Pei-Ho amenait forcément à Hong-Kong une foule d'hôtes; les besoins de la flotte et de l'armée doubleraient les importations; tous les nouveaux venus, surtout ceux qui arrivaient d'Europe, laissaient sur le marché une grande quantité d'argent. On était dans une de ces périodes d'action où l'on dépense sans compter. Cela dura en 1859 et s'accrut en 1860. C'était après le premier traité de Tien-Tsin et pendant la préparation de la seconde expédition. Des troupes nouvelles, toute une flotte, des états-majors nombreux remplissaient la rade et la ville. Tous les terrains disponibles étaient occupés : on négociait avec le vice-roi de Canton pour obtenir la libre disposition de Kowloon. Enfin, la victoire des alliés et le second traité de Tien-Tsin venaient jeter l'enthousiasme et la confiance dans les cœurs. Sous le coup de ces événements, les exportations anglaises remontaient, en 1857, à 18 millions de francs; elles atteignaient, en 1858, 28 millions; en 1859, 49 millions; en 1860, 61 millions, et se maintenaient encore, en 1863, à 37 millions.

Aussi, il faut voir dans les documents officiels de l'époque quelle allégresse on ressent et quelles destinées on se promet. Dans le *Blue Book* de

1858 (paru en 1859), le gouverneur, M. Mercer, ne parle d'autre chose que de l'esprit d'entreprise qui anime la colonie : des marchés publics viennent d'être inaugurés; des docks se construisent à Aberdeen avec des capitaux particuliers, sans aide aucune du gouvernement; les Chinois accourent en foule, heureux de trouver en territoire anglais la sécurité et la justice pour leurs personnes et pour leurs biens. Et l'enthousiasme dure; les étrangers, hôtes de la nouvelle colonie, le partagent avec les nationaux. « Hong-Kong, écrit en 1863 le consul de France, grâce à sa situation géographique, à sa rade qui peut recevoir et abriter un nombre immense de navires, à la sécurité, à la liberté dont jouissent les transactions, à l'absence de tout droit de douane, aux communications à vapeur dont elle est le centre, à la salubrité relative de son climat, est devenue le siège d'un trafic considérable, l'entrepôt du sud de la Chine, tant pour les produits de l'Europe, de l'Amérique et des Indes que pour les marchandises chinoises elles-mêmes. »

A partir de ce moment, l'avenir de Hong-Kong est assuré, et nous n'avons plus à la suivre pas à pas. Notons seulement les principaux et derniers épisodes de son histoire économique.

Toute action, dit un axiome de mécanique, est

suivie d'une réaction contraire et d'égal effet. Il en va de même en affaires : on ne perd point à ces réactions tout le terrain gagné, sans cela le progrès serait impossible; mais toute période d'activité est suivie d'une période de stagnation. Hong-Kong ne put échapper à la règle. Les années 1864 à 1868 furent pitoyables, pour ne pas dire désastreuses.

Il faut avouer qu'après la marche en avant que nous avons signalée plus haut, la colonie et, d'ailleurs, toute la Chine européenne avaient été prises d'une sorte de folie. La guerre d'Amérique avait fait de la Chine et surtout de l'Inde les pourvoyeurs de coton du monde; en conséquence, entre elles et l'Europe ç'avait été un mouvement perpétuel de marchandises et de papier. Hong-Kong, située sur le parcours, avait su réunir dans son port des quantités énormes de coton, de thé et d'autres denrées; les Parsis de l'Inde lui apportaient des sommes considérables pour tenter le commerce avec l'Indo-Chine et la Chine. Les banques se fondaient, dépassant tous les besoins. En 1862 et 1863, Hong-Kong et Shanghai comptaient cinq banques; en 1864, elles en comptaient onze; et la concurrence devenait effrénée.

Aussi les années 1865, 1866 et même 1867 furent-elles marquées par des désastres financiers, soit à Hong-Kong même, soit en Chine,

mais toujours avec un contre-coup sur les affaires de Hong-Kong. Des spéculations imprudentes et malheureuses dans la vallée du Yang-Tsé et à Shanghai sur le thé et sur la propriété foncière dévorèrent près de 150 millions de francs, et Hong-Kong, pour sa part, fut fortement touchée; le commerce du riz avec l'Indo-Chine (Siam et Saïgon) fut entravé par une mauvaise récolte; le trafic de l'opium demeura languissant; la colonie, pressée d'argent — la métropole justement lui demandait une contribution de 20,000 £ pour les dépenses militaires, — prit des mesures fiscales fâcheuses et mit des impôts soit sur les indigènes, soit sur les affaires (droit *ad valorem* de $1/2$ ou $3/4$ pour 100 sur les lettres de change, les billets à ordre et les billets de banque au porteur et à vue); enfin, pour combler la mesure, la guerre d'Amérique ayant pris fin, le commerce du coton fut immédiatement suspendu. La liquidation fut douloureuse : faillites nombreuses, maisons de premier ordre forcées de suspendre leurs payements, Chinois désertant par milliers.

Cela dura pendant tout 1867 et encore en 1868; la colonie était lasse et découragée et — signe caractéristique — on recommençait, pour se donner confiance à soi-même, à parler des avantages naturels de Hong-Kong, « de sa situation

admirable qui doit faire d'elle la tête de ligne du commerce de la Chine et du Japon », quand — nouveau coup de théâtre et nouveau coup de la Fortune, si prodigue envers cette colonie — survint un fait, assurément encore imprévu de ceux qui l'avaient fondée : le canal de Suez fut inauguré, supprimant le long détour du Cap, mettant Hong-Kong à un mois de l'Europe et donnant aux échanges avec l'Extrême-Orient une impulsion irrésistible.

Cette fois tous les doutes sont dissipés : Hong-Kong vivra ; Hong-Kong sera riche et puissante. Elle aura encore, comme le reste du monde commercial, des hauts et des bas ; elle commettra des fautes, elle spéculera outre mesure sur les terrains, comme elle fit en 1882 et en 1883 ; elle subira le contre-coup d'événements extérieurs, comme la guerre franco-chinoise en 1884 ; elle se lancera dans des entreprises hasardeuses, comme la *Praga reclamation* ; elle verra, sur le Pic lui-même, dans la partie la plus recherchée et la plus chère, le terrain tomber à 24 cents le pied carré ; mais désormais elle est armée pour la lutte, l'avenir est à elle.

Il nous reste à dire, maintenant, la part des hommes dans ce succès, qui, en apparence, n'est jusqu'ici dû qu'au hasard.

CHAPITRE V

MÉTHODES DE GOUVERNEMENT ET D'ADMINISTRATION; LES CHINOIS : LA SÉCURITÉ, LA JUSTICE, LES ÉCOLES.

En s'établissant à Hong-Kong les Anglais devaient savoir et savaient en effet que pour réussir il leur fallait, avant tout, obtenir une chose : le concours des Chinois du continent, et non pas tant des autorités, quoiqu'il ne fût pas indifférent de les avoir avec soi ou contre soi¹,

1. Les Anglais se sont attachés à entretenir avec les autorités chinoises de Canton les meilleurs rapports. Malheureusement cela n'a pas été toujours facile. Après le traité de Nankin, il y a eu de longs démêlés au sujet de la réouverture de Canton; puis est venue la révolte des Taïpings; puis les expéditions sur Pékin. Il a fallu, bien que la corrélation ne soit pas évidente, 1870 et nos revers, et surtout 1884 et notre guerre avec la Chine, pour établir, sur un pied de cordialité au moins apparente, les relations de Hong-Kong et de la Chine. Aujourd'hui les autorités chinoises viennent volontiers dans la colonie; les deux puissances se livrent mutuellement, sauf exceptions, les criminels réclamés par leurs tribunaux respectifs, etc., etc.

que des marchands, des *compradores* et des coolies. Il fallait des coolies pour travailler, des marchands pour les approvisionner, des *compradores* pour introduire et guider les Anglais sur les marchés indigènes, en attendant qu'il vînt de ces gros négociants chinois que leur habileté, leur audace et leur honnêteté font, dans l'ordre du commerce, les plus redoutables concurrents des Anglo-Saxons. Si ces diverses catégories ne venaient pas à la fois et en nombre dans la colonie, il lui était interdit de jouer le rôle, auquel elle aspirait, d'intermédiaire entre la Chine et l'Europe.

Les colons européens étaient à cet égard parfaitement renseignés. Loin de redouter la présence des Chinois, ils souhaitaient qu'ils vinssent, nombreux et respectables, s'établir parmi eux, et nous avons vu que, dans les premières années de la colonie, ils firent près du gouverneur une démarche solennelle pour obtenir, au profit des Chinois qui se fixeraient dans l'île, des faveurs propres à déterminer leur venue.

Et les Chinois, qu'il n'est pas — l'expérience universelle le prouve — difficile d'attirer, affluèrent aussitôt. Malheureusement ceux qui vinrent tout d'abord n'étaient pas précisément de la qualité qu'on eût souhaitée, et leur présence, utile sous plus d'un rapport, entraîna des complications

multiples, qui devaient mettre à l'épreuve la sagesse et la patience des administrateurs anglais.

Les provinces qui peut-être de tout l'empire fournissent à l'émigration les contingents les plus abondants sont précisément celles qui avoisinent Hong-Kong : le Kouang-tung et le Fo-kien ; mais leurs émigrants sont le plus souvent des recrues peu enviables. Ils appartiennent à des races différentes et hostiles, les Hakkas, parmi lesquels on trouve ordinairement des coolies, et les Puntis ¹, qui fournissent plutôt des *boys* et des *compradores*. De là, des querelles et des luttes parfois terribles, auxquelles l'administration européenne ne peut assister indifférente.

Tous d'ailleurs ou presque tous sont pauvres, grossiers, sans éducation et surtout sans scrupules. Ils s'empressent autour de l'Européen parce qu'avec lui on peut gagner de l'argent, mais ils ne lui gardent ni affection ² ni estime et demeurent étrangers à sa civilisation. Ni propreté ni hygiène et une véritable répugnance à se plier aux règlements sanitaires ; une passion

1. *Puntis* veut dire « naturels du pays ». C'est donc par une extension erronée qu'il est employé pour désigner une des races indigènes.

2. « A Hong-Kong, où 30,000 Chinois travaillent régulièrement, ils n'hésiteraient pas, à un moment donné, à massacrer tous les Européens. » (*Extrait d'un rapport officiel, 1874.*) « C'est plutôt la communauté étrangère qui a besoin de protection. » (*Her Majesty's Colonies, p. 460.*)

immodérée du jeu; des mœurs déplorables, qui tiennent surtout à ce que leur famille n'est pas avec eux; le mépris de la femme, qu'ils destinent, préparent et, au besoin, contraignent à la prostitution; enfin un goût particulier pour les sociétés secrètes : toutes ces habitudes et tous ces vices, qu'un gouvernement européen ne pouvait tolérer, permettent, quand on en rapproche la nécessité d'attirer à Hong-Kong de nombreux Chinois, de comprendre quelles difficultés les Anglais devaient rencontrer dans leur tâche.

Ils les surmontèrent, cependant, et il n'est pas sans utilité de rechercher comment ils surent concilier des intérêts et des besoins si contradictoires.

Tout d'abord, il ne fallut pas se montrer trop difficile. On avait besoin de travailleurs pour bâtir la ville, percer les routes, creuser les lacets à flanc de coteau, travailler sur les quais : on ouvrit donc les portes toutes grandes et l'on ferma les yeux sur les tares de ceux qui entraient. On fit plus, on sollicita leur venue par des attentions auxquelles ils ne devaient pas rester insensibles : à ceux qui vivaient dans leurs bateaux, on offrit la baie de Causeway, un refuge, aussi sûr que possible, contre les gros temps; à ceux qui se fixaient à terre, on assigna — ce qui était selon leur vœu — un quartier séparé.

Mais, tout en souhaitant leur venue, on ne pouvait se dispenser de les surveiller. L'organisation de la police a été une des premières et des plus constantes préoccupations du gouvernement local. Le problème est plus compliqué qu'il ne paraît. Des Européens coûtent cher, se débilitent rapidement et sont trop peu au courant des habitudes chinoises; des Chinois, plus compétents, risquent, en revanche, de se faire les complaisants et peut-être les complices des coupables, et l'on peut craindre, en outre, qu'à exercer leurs pouvoirs même contre des Européens ils perdent rapidement tout respect; des Indiens, de corps plus robuste que les Européens, de tempérament plus respectueux que les Chinois, rompus d'ailleurs depuis des années à la discipline, peuvent rendre de grands services, mais ils manquent d'habileté et ont besoin d'être solidement encadrés. Aucun de ces trois éléments ne convenait donc seul : on les employa tous trois à la fois. Naturellement le nombre et les proportions en ont varié avec le temps. Vers 1860, on comptait 60 Européens, 100 à 110 Chinois et environ 300 Indiens. En 1887, on comptait 100 Européens, 200 Sikhs, 400 Chinois. Cette large place faite aux Chinois dans ces dernières années donne la mesure des progrès accomplis et de la confiance qu'on leur accorde. Toutefois, notons

un détail : on exige des *policemen* chinois un cautionnement de 50 dollars.

Dans une île, dans une île surtout si proche d'un continent qui est un refuge si sûr, tous les forbans ne sont pas à terre. A Hong-Kong il existe une population flottante, c'est le cas de le dire, de 30,000 ou 40,000 individus qui n'ont d'autre demeure que leurs bateaux. Tout le long de la mer sont les riches magasins et les docks bondés ; au milieu de la rade, les navires chargés sont à l'ancre ; le port est franc, mais l'opium est affermé, et l'alcool paye un droit intérieur : ce sont là des circonstances bien tentantes pour les voleurs et les contrebandiers. Aussi, sur 750 *policemen*, 300 environ constituent une police maritime, qui, munie de transports rapides (*police boats*), exerce, la nuit surtout, une surveillance incessante.

Outre les contrebandiers et les voleurs, il y a les pirates. Ceux de Hong-Kong ont été célèbres. La disposition des lieux et les circonstances les favorisaient singulièrement. Toutes proches, et si bien appropriées à cette besogne qu'on les appelle les *Ladrones*, des îles innombrables, dentelées de criques aux eaux peu profondes, où des bateaux légers peuvent s'embusquer ou se réfugier ; sur le continent, une côte découpée à l'infini et pleine d'abris inaccessibles ; des habitants,

complices naturels des bandits, qui partageaient avec eux, en principe, la haine et, à l'occasion, les dépouilles des Européens; des autorités qui, de la plus humble à la plus élevée, détestaient les Anglais et se prêtaient avec une répugnance marquée à la surveillance et à la repression des pirates; enfin, par deux fois, au lendemain de la guerre de l'opium, de 1842 à 1844, et plus tard, de 1857 à 1860, dans la période des expéditions franco-anglaises, la possibilité d'abriter derrière le pur patriotisme des actes de simple brigandage : il y avait dans tout cela de quoi susciter une formidable piraterie.

Aussi prit-elle, dans les mers qui entourent Hong-Kong, un développement inouï. Nous en avons déjà, dans un précédent chapitre, donné une idée. C'étaient par milliers que l'on comptait les jonques engagées dans ces opérations. Les pirates en étaient venus à naviguer de concert, sans plus même se cacher. Armés de nombreux canons, ils couraient sus même aux steamers, et l'épisode du *Spark* (1874) est resté dans toutes les mémoires. Il fallut, à diverses reprises et notamment en 1868, décréter des mesures spéciales et organiser contre eux de véritables expéditions. Elles eurent les plus heureux résultats. La destruction systématique de jonques innombrables jeta le désarroi dans cette industrie.

Aujourd'hui, avec le développement du commerce national et international, des habitudes d'occupation régulière retiennent une foule de gens qui, il y a vingt ans, étaient d'avance voués à la piraterie. En même temps, les mandarins chinois ont changé de point de vue : loin de protéger les forbans, ils leur font une guerre que l'on pourrait appeler acharnée, s'ils étaient servis par des agents ou plus habiles ou moins indulgents. Enfin, des canonnières spéciales et des vaisseaux de guerre croisent en tout temps dans les parages suspects.

Malgré cela, la piraterie n'a pas absolument disparu des eaux de Hong-Kong. Les côtes du Kouang-tung en sont encore infestées. En octobre 1885, le steamer anglais le *Greyhound* fut, à 60 milles de Hong-Kong, saisi par des bandits qui s'étaient embarqués à bord. Le port même de Victoria n'en est pas toujours à l'abri. En une seule semaine de décembre 1887, on y a signalé trois coups de main d'une extraordinaire audace. En 1890, l'affaire du *Namoa* a passionné tout l'Extrême-Orient¹. Il faudra évidemment pour

1. Le *Namoa* quitta Hong-Kong le 10 décembre 1890, ayant à bord 220 Chinois, passagers de pont. C'étaient des émigrants qui rentraient en Chine, riches des économies réalisées à Singapour. A un moment donné, une cinquantaine d'entre eux, revêtus d'une sorte d'uniforme, se précipitèrent sur l'équipage et ses chefs, les blessèrent et s'emparèrent du bateau et de ce

en venir définitivement à bout, une entente des Anglais, des Français et des Chinois.

Ces mesures de répression auraient dû, à ce qu'il semble, par leur efficacité même, amener un résultat diamétralement opposé à ce que cherchaient les Anglais. S'ils prétendaient attirer les Chinois, et des Chinois — ils le savaient — sur la moralité desquels on ne pouvait pas se montrer bien exigeant, c'était un singulier moyen d'y parvenir que de les soumettre, eux, à la plus exacte vigilance et leurs compatriotes à une poursuite impitoyable. Mais ce mode de raisonnement n'est juste qu'en apparence.

Il existe chez les Chinois, à un degré inconnu parmi nous, le respect; voire l'admiration de la force. C'est chez eux un sentiment si puissant qu'il l'emporte parfois sur leur amour de la justice. Les concessions, même équitables, risquent de leur paraître une faiblesse, la tolérance d'actes coupables, un non-sens. D'autre part, la colonie chinoise de Hong-Kong renfermait les éléments les plus variés. A côté des coupe-bourse et des tire-laine, contre qui étaient dirigées ces précautions, il y avait les Chinois riches ou aisés,

qu'il contenait de précieux. On se mit à leur poursuite. Ce fut l'amiral chinois Fong qui plus tard les découvrit et les fit prisonniers. (Voir sur la piraterie de curieux articles du colonel américain Guilder, correspondant, pendant la guerre franco-chinoise, du journal *Examiner* de San Francisco, 1890.)

dont la classe devait augmenter sans cesse, et que ces mêmes précautions rassuraient; il y avait les Chinois pauvres et même dépourvus de moralité, mais trouvant plus lucratif de travailler que de voler, et à qui ces « vexations » apparaissaient comme le prix dont il fallait payer un travail abondant et un salaire régulier; il y avait enfin une masse peut-être indifférente, mais qui attachait un prix inestimable à certains bienfaits de la civilisation anglaise, et au premier de tous, à la légalité.

Il faut avoir vécu sous un régime d'omnipotence et de bon plaisir pour goûter un régime de modération et de justice. Les Chinois, à l'école de leurs mandarins, avaient pu, en ce temps-là plus encore que du nôtre, apprendre à apprécier les garanties de la loi et de la magistrature anglaises. Rendons aux Anglo-Saxons cet hommage : nulle race n'a plus qu'eux souci de la légalité. D'autres peuples se piquent surtout d'humanité, et peut-être leur conduite est-elle, en général, plus humaine, ce qui constitue à la fois en pratique une infériorité et en morale un honneur. Mais, en fait de légalité, leurs idées sont moins précises. Il existe chez presque tous un fonds de jacobinisme qui les pousse si puissamment vers le but à atteindre qu'ils en arrivent à négliger la légitimité des moyens. On

trouverait dans leurs annales judiciaires plus d'une décision, ou équitable ou politique, qu'il serait difficile de concilier avec le droit.

Les Anglais, au contraire, ont, sauf de rares exceptions, pour la loi et le droit un respect qui est une religion. Il faut voir dans les correspondances officielles quelle crainte de l'arbitraire. Qu'on ouvre les recueils spéciaux : ce ne sont que réglementations sur la composition des tribunaux, sur leur compétence, sur l'application de telles lois à telles catégories de personnes. De deux ordonnances, il y en a une qui s'occupe de l'institution d'une justice meilleure ou de la confection de lois mieux appropriées.

Ce sont là de bien précieuses garanties, et la masse des Chinois en sentait tout le prix. Les Anglais, d'ailleurs, se créaient d'autres titres, ne disons pas, ce serait excessif, à leur gratitude, mais à leur docilité. Après la sécurité, après la justice, ils leur assuraient encore des biens dont l'octroi les flattait dans leur orgueil ou dans leurs ambitions : une sorte d'égalité devant la loi et devant l'administration.

Les peuples européens, et les Anglais parmi eux, ont longtemps pensé qu'ils avaient le devoir, en ces pays lointains, de soustraire leurs nationaux, dans leurs rapports avec les indigènes, aux conséquences fâcheuses de leurs actes.

Dans l'Inde, en Indo-Chine, et dans toutes les colonies que l'Europe possède sous ces latitudes, l'offense commise par un Européen envers un indigène n'a pas, ne doit pas avoir la même gravité que l'offense de l'indigène envers l'Européen. A Hong-Kong, au contraire, les Anglais, en plus d'une circonstance, ont abandonné ces prétentions : un *boy* était tué ou blessé, un coolie était assommé; on recherchait les coupables, et malheur à eux s'ils étaient découverts. Indigènes ou Européens, ils étaient frappés impitoyablement.

Cette impartialité, dont toutefois on n'abusa jamais, produisait sur les Chinois le meilleur effet; comme aussi l'humanité dont on témoignait — nous l'avons déjà indiqué — dans la réglementation du transport des émigrants.

En même temps, on s'attachait à ne pas heurter leurs coutumes, à ne pas gêner leurs cérémonies civiles ou religieuses, etc. Et surtout on leur offrait, ce dont ils se montrent si friands, la possibilité de s'instruire.

Il faudrait tout un chapitre pour expliquer l'organisation de l'enseignement à Hong-Kong. Ce qu'il faudrait admirer le plus, c'est la ténacité de ceux qui étaient chargés de ce service. Les gens auxquels ils s'adressaient étaient des plus humbles et des plus pauvres; comme tous les

Chinois, ils professaient un grand respect pour la science; mais ils ne confiaient qu'avec répugnance leurs enfants (les filles surtout) aux écoles qu'avait ouvertes le gouvernement. Joignez à cela que ces enfants étaient souvent de médiocres écoliers; ou encore que leurs parents, en ayant besoin pour le travail quotidien, les envoyaient tardivement ou les retiraient trop tôt : toujours est-il que, pendant de longues années, les résultats furent misérables.

En 1852, quand déjà la population dépassait 37,000 habitants, dont 35,000 Chinois, il n'y avait à l'usage des Chinois que cinq écoles avec 434 élèves; en 1857, il y en avait seulement 21 avec 735 élèves, dont 40 filles, et en cette même année 1857, après quinze années d'occupation, on ne pouvait trouver un interprète convenable sorti de ces écoles. La colonie avait, depuis 1851, voté une somme annuelle de 250 livres pour l'entretien au *Bishop's College* de six élèves choisis et, depuis six ans, aucun des élèves subventionnés n'avait pu rendre le moindre service comme interprète. De 1860 à 1870, les résultats ne furent pas plus satisfaisants; le nombre des écoles et des écoliers resta tout au plus stationnaire. Mais ce fut la fin d'une période inféconde.

En 1876, on comptait 54 écoles, avec 3,400 élèves; dans le nombre, 16 écoles dirigées par des indi-

gènes, avec 1,800 élèves. En 1887, on comptait 95 écoles surveillées et 110 écoles privées, la plupart chinoises. Parmi les écoles surveillées, 15 écoles du gouvernement, laïques et gratuites; 19 écoles chinoises subventionnées, réparties dans les villages de l'île; 61 écoles confessionnelles, dont 55 gratuites, appartenant à dix sociétés de missionnaires.

La population scolaire est aujourd'hui de 8,300 environ, dont 6,000 pour les écoles surveillées et 2,300 pour les autres. On lui enseigne le chinois, en trois dialectes, l'anglais et le portugais. De plus, quelques-uns des meilleurs sujets sont envoyés en Angleterre suivre des cours de médecine, de droit, de science pure et appliquée. En 1882, l'un de ces étudiants, nommé Ho-Kai, fut reçu le premier aux examens de *Lincoln's Inn* et est aujourd'hui conseiller privé à Hong-Kong. Quand ils ont terminé leurs études, ils trouvent au retour dans la colonie des situations faciles et lucratives, soit par l'exercice d'une profession, soit par l'entrée dans l'administration, à la suite de concours ouverts à tous les sujets britanniques, sans distinction de race ni de religion.

Par cet ensemble de mesures, dont il eût été intéressant, après l'esprit général, d'indiquer les détails, les Anglais ont réussi au delà de leurs espérances. La population chinoise de Hong-

Kong est d'environ 210,000 âmes. Canton est si proche et le voyage est si facile, avec des steamers qui prennent 6 *pence* et peuvent transporter 3,000 passagers, que ce chiffre varie d'une saison à l'autre : survienne une mauvaise récolte sur le continent, et voici des milliers d'immigrants qui arrivent dans l'île; en revanche, au moindre sujet de mécontentement, des milliers d'autres quitteront l'île pour le continent. En dépit de ces vicissitudes, la population chinoise ne cesse d'augmenter¹.

Elle se compose, comme toujours, de *coolies*, de *boys* et de marinières, de marchands au détail et de négociants en gros, et enfin, quoiqu'ils soient de moins en moins nombreux, de ces intermédiaires qu'on appelle *compradores*. Détail curieux pour qui connaît l'Extrême-Orient, les femmes y sont dans une proportion considérable et toujours croissante. En 1861, il y en avait 26 pour 100 hommes; en 1871, 28 pour 100; en

1. C'est ce qu'on a pu faire remarquer au gouvernement chinois, quand il a demandé, aux termes des traités, à installer un consul à Hong-Kong. Les Chinois n'ont pas besoin de consul pour les protéger : la loi anglaise et le *registrar general*, qui est leur protecteur attitré, suffisent. Ce consul serait ou un espion placé par le gouvernement chinois près des plus considérables de ses compatriotes, ou un agent de révolte près des plus turbulents. Le gouvernement chinois a d'ailleurs renoncé — de son propre mouvement, a dit la presse anglaise — à l'installer.

1884, 30; en 1891, 31. Inutile de dire que ce ne sont pas des femmes des hautes classes.

La classe, de beaucoup la plus considérable, des travailleurs (coolies, mariniens, hommes de peine, etc.) a causé et cause encore plus d'un ennui aux autorités locales. Il est surprenant que, souples comme ils le sont dans les affaires, ils se plient si difficilement soit aux lois moralisatrices, soit aux règlements de police, soit aux habitudes de propreté et d'hygiène.

L'enlèvement des enfants, et surtout des jeunes filles, qu'on vend aux maisons de prostitution, a attiré à maintes reprises l'attention de la police et des tribunaux¹. Dans un autre ordre d'idées, quand on a prétendu leur imposer, au bénéfice de la santé publique, certaines précautions, on a failli provoquer des émeutes. Cependant, même à cet égard, ils semblent devenir plus disciplinables : ils acceptent, par exemple, volontiers d'être vaccinés.

On leur avait au début assigné un quartier spécial. Dans ce quartier réservé, des entrepreneurs leur avaient bâti des maisons appropriées à leurs usages. Les Chinois, en effet, n'ont ni

1. Voir l'enquête ouverte, à ce sujet, à Hong-Kong en 1880. notamment le document intitulé : *Correspondence respecting the alleged existence of Chinese slavery in Hong-Kong* (March 1882, C. 3185).

l'habitude ni le besoin d'appartements séparés et vastes comme les nôtres : ils s'entassaient dans des espaces étroits; là où il y a place pour deux ou trois Européens, il y a place pour trente ou quarante Chinois. Cette promiscuité a un effet désastreux sur leurs mœurs, et cette agglomération sur leur hygiène. Pour la morale comme pour la santé publique, cela constitue un véritable danger. A la longue, et avec l'accroissement ininterrompu de cette population, le quartier qui leur était réservé est devenu trop étroit : ils ont envahi le quartier européen. Et naturellement ils y ont importé leur genre de vie. Cela ne pouvait être du goût des Anglais. En conséquence, une loi de 1889 a décidé que les Chinois qui viendraient habiter dans le quartier européen devraient se conformer aux usages des Européens.

Au reste, il en est déjà parmi eux un certain nombre qui ont emprunté aux Européens leurs usages et leurs façons, en prenant part à leurs richesses.

Car beaucoup sont riches; quelques-uns le sont colossalement. Le Chinois, en effet, à Hong-Kong comme ailleurs, s'est révélé commerçant incomparable. Presque toujours il a eu d'humbles débuts. Il était dans sa patrie un pauvre hère, à qui la constitution même de la société n'offrait aucune perspective encourageante : il

s'est décidé à émigrer. Il arrive, dénué de tout : il se fait coolie. Bientôt le coolie devient porte-balle, puis le porte-balle ouvre boutique à son compte. Il fréquente — autant que cela se peut — les Européens; en leur servant d'intermédiaire, il étudie leurs procédés; il s'enrichit, devient leur associé, jusqu'au jour où, à force d'économies ou de spéculations heureuses — car nul n'est plus joueur ni plus audacieux, — il peut prendre la maison à lui seul. Plus d'un palais des premiers « princes marchands » est aujourd'hui sa propriété à lui, plus d'une grosse « firme » vit de ses seuls capitaux. Mais, moins vaniteux et plus habile que nous, il lui laisse la raison sociale sous laquelle elle a grandi. Il ne tient pas tant aux apparences qu'à la réalité du pouvoir. Son faste n'apparaît que chez lui, dans son intérieur et dans son train de maison. Il a un gros ventre, des robes somptueuses, le palais délicat et un cuisinier sans rival.

Les Anglais, qui les voient, à côté d'eux, grandir jusqu'à les dépasser¹, ne s'en étonnent

1. En 1876, parmi les vingt plus gros contribuables, il y avait 12 Européens (Anglais, Américains, Portugais) et 8 Chinois. Les 12 Européens payaient 62,523 dollars; les 8 Chinois, 28,267 dollars.

En 1881, les vingt plus gros contribuables ne comprenaient plus que 3 Européens en face de 17 Chinois. Les 3 Européens payaient 16,038 dollars et les 17 Chinois, 99,110 dollars.

toutefois ni ne s'en inquiètent. Ils estiment que sans eux, du moins jusqu'ici, les Chinois ne pourraient rien, et ils jouissent, en paix et sans arrière-pensée, de la situation enviable qu'ils doivent à leur énergie, à leur initiative et à leur sens du gouvernement.

CHAPITRE VI

MÉTHODES DE GOUVERNEMENT ET D'ADMINISTRATION ;
LES COLONS EUROPÉENS : PEUPLEMENT, HYGIÈNE,
SANTÉ.

Après les Chinois, c'étaient les Européens qu'il fallait attirer à Hong-Kong. Les Chinois étaient indispensables, les Européens l'étaient aussi. Dans la lutte commerciale où l'on s'engageait, les Chinois devaient être ce que sont dans une armée les soldats et les guides; les Anglais, ce que sont les officiers et l'état-major. Les Chinois apportaient la main-d'œuvre et fournissaient les premières informations sur la voie à suivre et la méthode à employer; les Anglais apportaient le capital et l'esprit de critique et de progrès.

Le commerce de ce pays avait deux faces : l'une tournée vers la Chine, l'autre tournée vers

l'Europe. Sur la Chine, les Anglais, au moins à cette époque, ne pouvaient que peu de chose sans les Chinois; sur l'Europe, les Chinois ne pouvaient rien sans les Anglais. Et aujourd'hui, après cinquante ans de contact et d'enseignement réciproque, les situations respectives sont à peu près les mêmes : les Anglais ne peuvent encore se passer entièrement des Chinois, et les Chinois savent que, sans les Anglais, à moins d'épreuves longues et coûteuses qui les font hésiter, ils demeureraient impuissants.

Qu'il fallût attirer les colons dans une colonie qu'on venait de conquérir pour eux, cela est si évident que cela en est naïf. Mais la naïveté n'est qu'apparente : les colonies sont nombreuses qui demeurent sans colons, et l'art de les attirer et, mieux encore, de les retenir est un des plus compliqués et des plus intéressants qui puissent tenter l'esprit d'un homme de gouvernement.

Ici le problème était peut-être plus complexe qu'ailleurs. Car les colons dont on avait besoin, c'étaient des colons de choix : c'étaient des hommes d'initiative et d'entreprise, et sans doute aussi qui voulaient s'enrichir, mais qui déjà devaient n'en plus être à s'inquiéter du pain quotidien. Il les fallait capitalistes ou du moins soutenus par des capitalistes, et il les fallait d'esprit directeur et capables non pas d'entrer en concur-

rence avec les Chinois — ce qui serait une folie ruineuse, — mais de les utiliser à leur profit. Or, de tels hommes, le commerce anglais en est pourvu abondamment et même à cette époque déjà n'en manquait pas. Mais de prétendre les arracher à Liverpool, à Aberdeen ou à Calcutta pour les implanter à Hong-Kong, c'était passablement audacieux. Et bien plus audacieux encore si l'on réfléchit qu'il ne s'agissait pas, à dire vrai, de les *implanter*. Car l'Européen — au moins jusqu'ici — n'a pu se perpétuer sous ces latitudes. Ses enfants y vivent difficilement; à l'ordinaire, il s'arrange pour qu'ils naissent en Europe, et le dernier gouverneur a été jugé héroïque de laisser lady des Vœux attendre à Hong-Kong sa délivrance.

Dans ces conditions, le colon ne fait que traverser la colonie. Il ne peut guère songer, il ne songe pas à travailler, à fonder pour ses enfants. Il arrive à vingt ou vingt-cinq ans; à quarante ou cinquante, il remet son affaire à d'autres et rentre en Europe. Et c'est cet oiseau de passage, n'ayant devant lui qu'un nombre restreint d'années, à qui l'on demande, à qui la nature des choses impose les entreprises à longue portée, les engagements à lointaine échéance, parfois même les conceptions de haut vol. C'est de gens susceptibles de ce rôle qu'on prétendait peupler

Hong-Kong. Cela semble chimérique ¹. Mais, plus compliqué, le problème en devient plus intéressant, la solution plus glorieuse et l'étude plus profitable.

Le gouvernement anglais n'avait assurément ni prévu le problème ni préparé la solution. Mais, quand il le vit se dresser devant lui, il eut — mérite infiniment rare — le courage de l'aborder et la ténacité de le poursuivre.

En s'y prenant à temps et en sachant s'y prendre, on peut d'une fillette frêle et gauche

1. La population de Hong-Kong en 1891 s'est élevée à 221,441 personnes : dont 210,993 Chinois; 8,543 Européens et Américains y compris la garnison, et 1,901 habitants qui ne sont ni Européens ni Chinois. En 1881, ces divers éléments étaient respectivement : 150,690, 7,990 et 1,722.

Parmi les 210,993 Chinois, 126,000 Chinois habitent la ville de Victoria, le reste habite la campagne et surtout les bateaux.

Les 8,543 Européens et Américains comprennent 1,448 Anglais résidant à Hong-Kong de façon permanente. En 1881, il n'y en avait que 785. Ces 1,448 residents comprennent 785 hommes contre 336 en 1881, 300 femmes contre 165, 159 garçons contre 144, et 194 filles contre 144. La proportion des femmes aux hommes n'a pas suivi les progrès de la population. En 1881, il y avait 47 femmes pour 100 hommes; il n'y en a plus que 37 pour 100. Parmi les autres communautés européennes, qui sont surtout composées d'Américains et de Portugais, il y avait en 1881, 82 femmes pour 100 hommes; il n'y en a plus que 71. La seule communauté portugaise comprend toutefois 136 femmes pour 100 hommes. Le climat de Hong-Kong ne les a point arrêtées. Les épouses anglaises si courageuses sont distancées. Mais que les femmes américaines et portugaises les dépassent en nombre, cela est moins dangereux pour leur gloire que pour la vertu de leurs maris.

faire une fille pleine de santé et de grâce qui non seulement trouvera un époux, mais que les époux se disputeront. De même de Hong-Kong, île insalubre et roc désert, on pouvait, par une prompte et féconde initiative, faire un site charmant et une ville peuplée, où les colons viendraient et, venus, se fixeraient. Que fallait-il pour cela? Pour qu'ils vinssent, il fallait que matériellement la vie y devînt possible; pour qu'ils restassent, qu'elle fût de nature à les disputer à l'Europe, c'est-à-dire qu'elle les enrichît et qu'elle les intéressât. Et c'est là ce qu'ont su faire les Anglais.

Dans les premières années de l'occupation on dépensa près de 2 millions de francs en travaux publics. Et chaque année y voit consacrer des sommes importantes. Ce n'est pas que de ce côté on ne puisse signaler bien des abus. Dans une des dernières discussions du Conseil législatif, un membre a fait circuler le tableau suivant, qui est significatif :

Années.	Budget du personnel.	Budget ordinaire des travaux publics.
1887.....	547,650 dol.	49,402
1888.....	552,875 —	62,336
1889.....	602,183 —	58,139
1890.....	655,233 —	75,530
1891.....	758,139 —	90,806

Ainsi, le personnel coûte au budget ordinaire huit ou dix fois autant que les travaux publics.

Mais ce qu'on peut appeler le budget extraordinaire — alimenté par des ventes de terre, des emprunts et des excédents budgétaires — est presque entièrement consacré aux travaux publics : routes, chemin de fer funiculaire, et surtout travaux d'hygiène.

Hong-Kong était menacée par trois fléaux : les typhons, les pluies, la fièvre. Contre les typhons, on a bâti des quais d'une solidité inusitée et construit le brise-lames de la baie de Causeway ; contre les pluies, on a boisé les pentes et canalisé les eaux ; contre la fièvre, on a desséché les marais et les mares, bâti les maisons sur pilotis, établi des égouts, institué un système perfectionné de vidanges et surtout assuré à prix d'or une réserve d'eau inépuisable¹ : les citernes de Hong-Kong sont un admirable travail, et l'eau en est saine et si agréable qu'on l'exporte, en bouteilles, à dix jours de là.

Cette œuvre d'assainissement, qui, d'ailleurs, il faut le dire, ne fut entreprise avec quelque suite qu'au bout de longues années, a donné des résultats. Nous avons vu ce qu'était la mortalité de 1842 à 1846. En 1849, sur une garnison de 4,500

1. Ou du moins qui devrait l'être. Mais il n'est pas sûr que les travaux des réservoirs de Tytam et de Pokfullam aient été exécutés avec la conscience voulue, et assurent à la ville la quantité d'eau à laquelle lui donnaient droit les sommes qu'elle a consacrées à cet objet.

à 1,600 hommes, 120 étaient morts en quelques mois; en 1851, la mortalité des troupes dans la garnison était de 76; en 1852, de 58; en 1853, de 56. Et cela continua ainsi, au taux moyen de 4 à 6 p. 100. L'année 1865 fut terrible. Il y eut une épidémie d'une sorte de fièvre jaune. Le 2^e bataillon du 9^e régiment, comptant 835 hommes, en perdit 85, et il en fallut mettre d'office à la retraite 115 autres; le 2^e bataillon du 11^e régiment, comptant 716 hommes, en perdit 94 et il en fallut mettre d'office à la retraite 162 autres. C'est à ce moment, c'est-à-dire après 23 ans d'occupation, qu'on se décida à exécuter les travaux nécessaires de casernement et d'hospitalisation. Les casernes ne pouvaient contenir que 1,360 hommes. Il y en avait toujours au delà de 1,500, dont plus de 50 étaient mariés; l'hôpital militaire était disposé pour 120 malades, il en recevait 180 à 200. Dès que les casernes et les hôpitaux furent agrandis, la mortalité diminua notablement.

On ne peut pas sous le rapport de l'hygiène et de la santé assimiler la condition des colons de Hong-Kong à celle des troupes. Le soldat a une hygiène détestable, il est imprudent et de sobriété douteuse; il est mal logé et astreint à un service parfois pénible, notamment aux gardes de nuit, dangereuses sous ces latitudes. Le colon — celui de Hong-Kong, spécifions-le — est ordinairement

soustrait à ces causes d'infériorité. Et cependant, durant la période qui va de 1842 à 1865, la mortalité moyenne parmi les colons n'est pas inférieure à 5 p. 100. Elle a été de 3,20 p. 100 en 1860 et de 2,24 en 1862; mais elle était de 6,32 en 1863, de 6,66 en 1859 et de 7,51 en 1858. Après 1866, elle a toujours diminué; elle a été de 2 p. 100 dès 1868 et de 2,42 en moyenne depuis 1875, les extrêmes étant 1,80 en 1882 et 3,09 en 1884.

Au surplus, il convient de remarquer que depuis 1850, et surtout depuis 1866, on n'invoque plus, ni dans la colonie ni dans la métropole, comme grief ou comme argument, l'état sanitaire des colons ni des troupes. On en a pris son parti. Il y a là comme un abonnement : une mortalité de 2 à 3 p. 100. Toutefois, colons et gouvernement local font les plus louables efforts pour améliorer les conditions hygiéniques de la colonie, et l'on est en droit d'espérer que tant de travaux : égoût à canalisation perfectionnée, surveillance sévère des logements insalubres, réservoirs toujours plus vastes d'eau toujours mieux épurée, feront de Hong-Kong, en dépit de sa latitude tropicale, un séjour salubre ¹.

1. Voir toutefois une communication faite en 1890 devant la *Royal Meteorological Society*, de M. William Doberck, laquelle donne de Hong-Kong et de son climat une idée très peu favorable.

Joignez-y que, malgré le climat, malgré une température souvent excessive, elle est, à tout le moins pour le voyageur qui y passe quelques jours, une des plus agréables résidences du monde, et vous vous imaginerez ce qu'elle doit à ceux qui l'ont administrée.

CHAPITRE VII

MÉTHODES DE GOUVERNEMENT ET D'ADMINISTRATION :
LE RÉGIME DES COLONIES ANGLAISES, LA LIBERTÉ
ET SES DEGRÉS, LES FONCTIONNAIRES, LES ORGANES
DE GOUVERNEMENT.

Le mode de gouvernement et d'administration de Hong-Kong n'a en soi rien qui puisse à première vue attirer l'attention, encore moins exciter l'admiration. Il n'est pas un de nos législateurs qui ne sût dresser, sur le papier, un plan de gouvernement aussi bien ordonné et plus logique. Mais le système, qui fonctionne depuis cinquante ans, a assuré ou tout au moins — ce qui est encore un grand éloge — n'a pas gêné la prospérité de la colonie : à cause de cela, il mérite d'être étudié, et, d'ailleurs, comme on est souvent porté à s'exagérer les mérites, à tirer les

dernières conséquences d'une idée, étudié à la fois dans ce qu'il a et dans ce qui lui manque, dans ce qu'on a voulu faire et dans ce qu'on a refusé de faire.

Les colonies anglaises sont de trois espèces : 1^o les colonies de la Couronne, soumises, a dit un auteur anglais, au despotisme tracassier du ministère des colonies, auxquelles le gouvernement métropolitain donne des lois et des fonctionnaires : telle est l'île de Ceylan; 2^o les colonies qui possèdent des institutions représentatives, sans gouvernement responsable, le gouvernement se réservant le droit de *veto* sur les mesures législatives et la nomination des fonctionnaires publics : telle est la colonie des Barbades; enfin 3^o les colonies qui possèdent des institutions représentatives et un gouvernement responsable qui nomme à tous les emplois, le gouvernement métropolitain se réservant seulement le droit de *veto* sur la législation, droit dont il fait d'ailleurs rarement usage, et la nomination du gouverneur : tel est le Canada.

Hong-Kong appartient à la première catégorie, et voici ce qui l'y range. Les Anglais n'ont pas établi arbitrairement ces catégories ni arbitrairement réparti entre elles leurs différentes colonies; ils se sont laissé guider par un principe directeur qu'on peut réduire à cette proposition essentielle : l'indépendance et l'autonomie d'une colonie seront

mesurées à la sagesse possible et probable des colons.

Cette sagesse peut se heurter à bien des écueils : le plus fréquent et le plus dangereux de tous est un conflit entre les intérêts des colons et d'autres intérêts, et, parmi eux, des intérêts ordinairement opposés aux leurs, je veux dire les intérêts des indigènes de la colonie. On ne peut pas espérer que des hommes animés de l'esprit de lucre — c'est le cas des colons — aient en eux assez d'équité naturelle et de force morale pour préférer les intérêts des indigènes aux leurs propres ou seulement pour vouloir les concilier. Donc, toutes les fois qu'une colonie renfermera une minorité de colons européens en face d'une majorité considérable d'indigènes, la métropole, dans l'intérêt de la justice et de la civilisation, et dans son intérêt propre (car elle se trouve être en fait solidaire avec les indigènes), devra s'en réserver le gouvernement. Et c'est là le cas de Hong-Kong.

Puis, ce principe admis — principe, à un autre point de vue, défectueux, car il implique que l'on gouvernera de loin des pays que l'on connaît toujours mal, — on le corrige en entourant l'administration de la colonie par la métropole de certaines garanties propres à la rendre plus éclairée et plus efficace.

Tout d'abord, on met à sa tête de bons fonctionnaires.

Les bons fonctionnaires sont rares partout. Pour les attirer dans leurs colonies, les Anglais se donnent un mal infini. Quelques-unes des règles qu'ils ont établies à cet effet et que — chose plus méritoire — ils respectent, valent qu'on s'y arrête.

La première est qu'il ne faut pas recruter ces fonctionnaires au hasard. Le premier venu, rebut de la presse, du commerce ou du barreau, ne doit pas pouvoir *de plano* entrer dans l'administration. Il n'y entrera qu'après des épreuves déterminées.

La seconde est que les postes élevés d'administrateur, de gouverneur ne doivent pas être accessibles à des esprits médiocres. Il faut que les situations demeurent proportionnées aux talents. Un expéditionnaire, un agent parti des plus humbles fonctions et astreint, durant des années, à des occupations où l'intelligence n'a qu'une faible part, ne doit pas pouvoir, par le seul effet d'un avancement régulier, prétendre à des emplois qui veulent de l'initiative et du tact. Si parmi ces fonctionnaires, il s'en trouve dont le mérite permette qu'on les pousse plus haut, ils devront en faire la preuve en subissant les concours institués.

La troisième, et non la moins importante est

qu'il convient d'assurer au chef suprême de chaque colonie une pleine autorité et une sécurité entière. Un gouverneur doit pouvoir absolument compter sur ses subordonnés et n'avoir jamais à redouter ni ces vellétés de résistance ni ces petites perfidies qui minent la situation d'un chef et finissent par rendre nécessaire son remplacement. En conséquence, d'une part, le gouverneur réunit dans ses mains tous les pouvoirs; d'autre part, ses subordonnés immédiats ne sont que fort rarement promus d'un coup au poste de gouverneur. Ils peuvent être chargés de l'*interim* : ils ne seront titularisés que longtemps plus tard et après bien des vicissitudes. Cela calme les ambitieux et les maintient strictement dans le devoir. Les postes de gouverneur sont, d'ailleurs — ce qui n'est pas sans danger, — souvent réservés aux membres du Parlement.

Enfin la quatrième règle est qu'il faut, dans l'administration comme partout, mettre aux choses le prix convenable. Les fonctionnaires des colonies anglaises sont largement payés : payés en beaux écus sonnants et payés en considération. A de larges traitements viennent plus tard se joindre des retraites libérales.

Donnons, maintenant, pour ce qui concerne Hong-Kong, quelques détails sur les concours et le taux des traitements.

Le concours¹ repose sur un double principe. Les fonctionnaires des colonies sur qui pèsent tant de responsabilités et que tant de fatigues attendent, doivent unir les qualités physiques aux qualités morales et intellectuelles, et une solide instruction générale à de sérieuses connaissances techniques.

Les qualités physiques sont attestées par un sérieux examen médical : on n'accepte que les candidats bien et solidement constitués.

Les qualités morales sont attestées par une enquête personnelle des commissaires du *civil service*.

Les qualités intellectuelles sont attestées par un premier concours d'admission et par une série d'épreuves postérieures.

Le concours d'admission a pour but de prouver l'instruction générale. Ce concours est commun aux candidats fonctionnaires qu'on appelle *Eastern Cadets* et qui doivent servir à Hong-Kong, à Singapour ou à Ceylan. J'ai sous les yeux le programme des dernières années; il comporte des sujets obligatoires et des sujets facultatifs. Obligatoires, la version latine et le thème latin, une version et un thème soit grecs, soit français, soit allemands, soit italiens, enfin une composition

1. Voir plus loin, sur tout ceci, *les Anglais en Birmanie*, 2^e partie, chapitres VI et VII.

anglaise et une composition administrative sur un sujet donné. Facultatives, deux quelconques des matières suivantes : mathématiques pures et appliquées, géographie, histoire, droit international, économie politique, géologie, génie civil, levés de plans, etc.

Et ne croyez pas que ce concours soit un enfantillage. Le programme, en effet, pourrait être imposant et les épreuves fort modestes. Il n'en est rien. Voici, par exemple, quelques extraits du programme de 1890. La version grecque est d'Euripide; la version française est de Leconte de l'Isle : *le Rêve du Jaguar*. La composition anglaise consiste en un essai sur l'un des trois sujets suivants : *les Grandes Compagnies de commerce comme agents de civilisation; l'Idéal social; la Notoriété et la Renommée*. Et voici ce qu'était la composition administrative. Un *Livre Bleu*, de 16 pages, sur les affaires de l'Asie centrale, était remis aux candidats, qui devaient faire d'abord un court résumé de chaque document et ensuite un exposé de l'affaire, en suivant non pas l'ordre des documents, mais l'ordre logique.

Et ainsi de suite des autres parties. Je ne puis mieux comparer ces épreuves qu'à celles que subissent nos attachés au Ministère des Affaires étrangères. Il n'y a que les bons élèves, non pas même de nos lycées, mais de notre *École des*

Sciences politiques qui pourraient les affronter victorieusement.

Voilà pour l'instruction générale; voici maintenant pour les connaissances techniques.

Une fois qu'il a satisfait à l'examen d'admission, le cadet se rend dans la colonie. Il se présente au gouverneur, qui, à en croire les règlements, lui assignerait un emploi dans l'administration, mais qui, en fait, le dirige immédiatement sur Canton, où il apprendra le cantonais, indispensable dans une ville, comme Hong-Kong ou Singapour, peuplée de Chinois, la plupart originaires du Kouang-Tong ou du Fo-Kien. Ce stage est d'une durée variable; il se termine par un examen devant des juges compétents. Le cadet est, *alors seulement*, déclaré propre au service, où il entre effectivement à la première vacance qui survient.

Ces épreuves rigoureuses n'effraient pas les candidats. Chaque année, ils sont fort nombreux : en août 1888, 57 candidats pour 9 places; en 1889, 61 candidats pour 12 places; en 1890, 59 candidats pour 6 places; en 1891, 49 candidats pour 7 places.

Ceci dit pour les programmes, arrivons aux traitements.

Chaque cadet, au lendemain de l'admission, reçoit 1,500 dollars par an et, en outre, pendant son stage en Chine, une indemnité de logement.

et d'études. Le stage fini, quand il est, après examen, admis définitivement dans le service civil de la colonie, il touche un traitement provisoire de 1,800 dollars, jusqu'à ce qu'une fonction régulière devienne vacante.

Voici le chiffre des traitements afférents aux principales fonctions.

Le gouverneur de Hong-Kong reçoit 32,000 dollars, environ 128,000 fr. ; le secrétaire colonial, 9,700 dollars; le *chief justice*, 12,000; le *puisne judge*, 8,400; le *surveyor general* (ingénieur en chef), 5,300; l'*attorney general*, 7,800 (mais avec interdiction de plaider pour les particuliers); le *registrar general*, 6,800; le magistrat de police, 6,066; le maître de port, 3,000; le directeur du service des forêts, 2,700; le chirurgien de la colonie, 4,800; le fonctionnaire de la santé, 2,400. De plus, beaucoup sont logés gratuitement. On se préoccupe encore du sort de leur famille : c'est là ce qui a motivé la constitution du *widows and orphans' fund* (dotation des veuves et des orphelins). Enfin, ceux qui se sont distingués peuvent espérer la noblesse personnelle. Ils arrivent à Hong-Kong, s'appelant M. Davis, M. Bonham, M. Bowring, etc., ils s'en vont s'appelant sir John F. Davis, sir George Bonham, sir John Bowring. Les plus éminents, au terme de leur carrière, seront appelés au Conseil privé

de la Reine. D'autres vont s'asseoir au Parlement ou y rentrent (car plusieurs l'avaient quitté pour l'administration) et y rendront de grands services par un contrôle compétent et modéré des affaires coloniales.

Une fois qu'on les a choisis et classés à cause de leur mérite, on se fie à ce mérite. On les guide seulement d'une main légère; d'ailleurs, on les soutient, on les encourage, on les maintient en place. Hong-Kong, depuis 1841, a eu dix-neuf gouverneurs : c'est, pour chacun d'eux, une moyenne de deux ans et huit mois. Or, sous ces latitudes, presque tout le monde s'accorde à fixer à trois ans le séjour maximum d'un Européen.

Les pouvoirs du gouverneur de Hong-Kong sont très étendus : il a la nomination de certains fonctionnaires, des juges ordinaires et des juges de paix; il a le droit de suspendre tous les agents; il a le droit de grâce; il a le titre et les pouvoirs, pendant la durée de ses fonctions, de vice-amiral; il a la présidence du conseil exécutif; il nomme, à titre provisoire, les membres du conseil législatif, etc., etc.

La présence, à côté du gouverneur de Hong-Kong, d'un Conseil exécutif et d'un Conseil législatif peut sembler en contradiction avec la volonté qu'a émise la métropole de gouverner les colonies de cette catégorie par ses fonctionnaires et

avec ses lois. Mais la contradiction n'est qu'apparente, car les conseils ne sont littéralement chargés que de *conseiller*, d'éclairer le gouvernement, qui, loin de se montrer jaloux de son autorité absolue, tâche de la modérer et de la rendre, par là, acceptable et bienfaisante.

Le Conseil exécutif se compose du gouverneur, du commandant en chef, du secrétaire colonial, de l'attorney général et de tels autres fonctionnaires chefs de service qu'il plaît au gouverneur d'y appeler (trésorier, ingénieur en chef, chef de la police). Ses séances ne sont pas publiques. Le gouverneur le préside : il est tenu de le consulter sur toutes les affaires importantes, mais non de suivre son avis. Quand un membre influent de ce conseil a développé avec quelque force un avis auquel le gouverneur persiste à ne pas se rendre, il est d'usage — et c'est un usage bon en principe, fâcheux parfois dans l'application, auquel on a maintenant, à ce qu'il semble, tendance à trop sacrifier — d'envoyer à Londres un exposé impartial des deux opinions et d'attendre la décision du ministre des colonies.

Le conseil législatif a des fonctions plus importantes. Le Parlement anglais vote des lois d'ordre général qui s'appliquent à toutes les colonies, mais, à l'ordinaire, il s'abstient de légiférer dans des matières spéciales qui veulent être étudiées

sur place ¹. Celles-ci sont du domaine du conseil législatif. Le gouverneur a seul l'initiative des lois ; en fait, les membres du conseil peuvent ordinairement obtenir de lui le dépôt des propositions qui leur semblent utiles. Les séances du conseil sont publiques, sauf quand on *discute* le budget. Tous les votes ont lieu publiquement. Le conseil délibère ; la voix du gouverneur est prépondérante. Aussitôt que le conseil a voté, la loi existe ; toutefois, elle n'est mise en vigueur que sous réserve de la sanction de la Reine, et quelquefois même elle n'est promulguée et appliquée que lorsque cette sanction a été reçue.

Le conseil législatif de Hong-Kong comprend, à l'heure actuelle, deux séries de membres, dont l'entente n'est pas toujours parfaite : les membres officiels et les membres non fonctionnaires. Les membres officiels sont : le gouverneur, président, le *chief justice*, le secrétaire colonial, l'atorney général et trois autres fonctionnaires, au choix du gouverneur. Les membres non fonctionnaires sont au nombre de cinq : trois, dont un est d'origine chinoise, sont nommés directement par le gouverneur ; les deux autres sont

1. Récemment le rappel par la Chambre des communes d'une loi sur les maladies infectieuses applicable à Hong-Kong a montré l'inconvénient qu'il y a de faire sur les bords de la Tamise des lois pour un pays situé à 2,000 lieues.

élus, l'un par le corps des juges de paix, l'autre par la chambre de commerce; tous les cinq doivent recevoir l'agrément de la Reine. La durée de leur mandat est de six ans. Dans le conseil la voix du gouverneur est prépondérante, et d'ailleurs son opinion l'emporte toujours, car les membres officiels sont tenus de voter avec lui ou de donner leur démission. Mais, ici encore, l'usage apporte un tempérament : le gouverneur transmet ordinairement au secrétaire d'État les mémoires où les fonctionnaires dissidents ont exposé leurs vues, et la Reine peut, en pleine connaissance de cause, refuser ou accorder sa sanction.

Ces dispositions, qui — à première vue seulement, car la pratique contredit cette opinion — peuvent sembler peu libérales, constituent cependant un progrès récent et considérable sur l'état de choses qui datait de 1843. D'après la constitution du 5 avril 1843, article 2, le conseil législatif se composait du gouverneur et de telles personnes, fonctionnaires ou non, habitant la colonie, qu'il plaisait à la Reine d'y appeler, et pendant le temps qu'elle voulait. Pendant longtemps l'usage fut d'y appeler cinq fonctionnaires et deux colons. En 1849 ou 1850, le gouverneur, sir G. Bonham, proposa de leur adjoindre quelques membres nouveaux, colons et fonction-

naires : cela n'aboutit pas. En 1855, son successeur, sir J. Bowring, reprit ses projets, sous une forme nouvelle qui mérite d'être signalée.

Dans une lettre à lord John Russell, du 2 avril 1855, il proposait de donner au conseil législatif une base plus large. Aux sept membres existants il voulait ajouter six autres membres, trois fonctionnaires et trois membres élus. Cela aurait fait, au total, treize membres : le gouverneur, sept fonctionnaires et cinq colons. Les cinq colons auraient été élus, parmi les sujets de la Reine, par un collège composé des locataires des terres de la Couronne payant un loyer de £ 10 et au-dessus. Cela faisait un total de 4,999 électeurs : 186 Anglais, 176 autres Européens ou Américains, 4,637 Chinois. Cette réforme parut dangereuse et n'aboutit pas ¹. C'est seulement en 1883

1. The Right Honorable H. Labouchère à sir J. Bowring.

Downing street, 29 juillet 1856.

* ... Quelque répugnance que j'aie à rejeter votre avis, je n'ai pas accepté les propositions que vous faisiez d'introduire l'élément représentatif dans le gouvernement de Hong-Kong. J'apprécie, aussi haut que possible, la valeur des institutions représentatives; mais je me souviens en même temps des conditions que l'expérience a démontrées nécessaires à leur bon fonctionnement. Je pense que c'est la première fois que l'on a proposé d'introduire ce genre d'institution parmi une population asiatique qui ne contient qu'une très faible proportion de résidents britanniques ou même européens.... La population chinoise de Hong-Kong est, sauf quelques rares et

que l'on étendit et modifia la composition du conseil législatif.

A l'occasion de ce remaniement, bien plus modeste que celui qu'on avait proposé en 1857, il y eut, entre le gouverneur, sir J. Bowen, et le secrétaire d'État, lord Derby, un échange de vues assez intéressant.

Sir J. Bowen souhaitait porter de cinq à sept le nombre des membres du conseil exécutif, et en même temps augmenter le nombre des membres du conseil législatif. Il y voulait six membres non officiels et deux nouveaux fonctionnaires, parmi lesquels le commandant en chef des troupes. Ce commandant fait partie du conseil exécutif; lui, voulait qu'on l'appelât aussi au conseil législatif. Lord Derby refusa d'approuver cette combinaison. « Le principal motif de ma décision, écrivait-il le 7 août 1883, c'est que le commandant supérieur des forces militaires de

honorables exceptions, reconnue comme ayant un niveau moral très bas.

« ... Mais il n'y a rien dans les vues que je viens d'exprimer qui vous doive empêcher de diriger les affaires de la colonie avec les plus grands égards pour les sentiments aussi bien que pour les intérêts de sa population. Vous avez fait allusion à ce fait qu'à Singapore des Chinois auraient été appelés à faire partie de la magistrature. Si vous pouvez à l'avenir choisir d'entre les résidents chinois quelques personnes méritant confiance que vous soyez désireux d'élever à tel ou tel poste administratif, je suis tout disposé à ratifier ces nominations. »
(*Blue Book*, n° 101, 12 juin 1857.)

Sa Majesté n'est pas tenu, au même degré que les fonctionnaires civils, de seconder les mesures proposées par le gouvernement. S'il croyait, en conscience, devoir parler ou voter contre une de ces mesures, l'opposition d'un officier si haut placé ne manquerait pas d'avoir un retentissement fâcheux. Il m'a donc paru désirable que le gouvernement colonial eût l'avis du commandant supérieur dans le conseil exécutif, sans que cet officier fût appelé à prendre part aux débats du conseil législatif. »

Telles sont, esquissées à grands traits, les institutions de la colonie de Hong-Kong. Dans un tableau aussi rapide il est difficile de tout mettre; il est difficile surtout de mettre la restriction à côté de l'affirmation, le blâme à côté de l'éloge. Tout n'est pas parfait à Hong-Kong, pas plus qu'ailleurs. Parmi ces fonctionnaires que j'ai loués, il s'en rencontre de médiocres et même de détestables¹. On en voit d'incapables ou d'infidèles; on voit des chefs qui ne soutiennent pas leurs agents, des agents qui découvrent leurs chefs, ou qui les dénoncent aux autorités supé-

1. Voir, par exemple, les *Blue Books* n° 161, année 1860; n° 427, année 1862; n° 113, année 1863. Cf. ce fait qu'en 1892, on a pris contre les fonctionnaires une mesure très sévère : on leur a interdit à tous d'acheter des terrains dépendant de la Couronne. La mesure est probablement excessive, avec cette portée générale; elle n'en reste pas moins significative.

rieures, ou qui passent par-dessus leur tête et correspondent directement avec la métropole ¹.

D'autres fois, c'est la métropole qui est en faute. Elle impose ses volontés, elle prétend gouverner directement et par le menu un pays situé à 2,000 lieues ². Elle abuse parfois de ses meilleurs agents ; elle leur impose, par un esprit de mesquine économie, des tâches au-dessus de leurs forces, ou encore elle les déplace trop facilement, et introduit ainsi un élément inexpérimenté dans des services si difficiles à bien connaître.

Mais ces lacunes et ces défauts ne doivent point influencer injustement notre jugement ni nous rendre aveugles aux résultats admirables que l'organisation en vigueur a permis d'atteindre et qu'il nous reste à dire.

1. Voir notamment le *Rapport* pour l'année 1882, C. 3218, p. 275.

2. Voir même rapport, p. 278.

CHAPITRE VIII

MÉTHODES D'ADMINISTRATION : LE COMMERCE, LES FINANCES.

Une colonie où l'on a su attirer à la fois la main-d'œuvre (et quelle main-d'œuvre! abondante, habile, disciplinable) et les commerçants (et quels commerçants! fournis de capitaux, d'audace et de patience) ne peut manquer de prospérer si le gouvernement n'y met pas obstacle.

Les gouvernements sont obsédés par deux idées, l'une et l'autre peu exactes dans leurs prémisses et fausses dans leurs conclusions. Voici la première : c'est qu'ils possèdent toute sagesse et toute raison; que c'est là ce qui leur vaut d'être gouvernement; qu'étant gouvernement, ils sauront mieux gouverner que personne et qu'ils doivent gouverner tout, même ce qui est non

gouvernable, même ce qui par sa nature ou sa situation échappe à leur action. Et voici la seconde : c'est qu'étant les gérants de la fortune nationale, ils sont responsables du succès des entreprises; que leur vie étant courte il leur faut le succès immédiat, et que s'il ne se produit pas (de leur vivant), c'est que décidément l'entreprise est mauvaise et qu'on n'a plus qu'à la liquider.

Avec des idées semblables, un gouvernement peut, doit être amené à tenir une conduite ordinairement brouillonne, contradictoire et décevante. Il prétendra gouverner de loin et gouverner despotiquement; inspirer la politique générale et surveiller les détails; engager les capitaux de l'Etat, créer une activité souvent factice et ainsi entraîner à sa suite les capitaux privés; guider et même diriger les commerçants, et leur imposer des réglementations protectrices et gênantes; ou encore s'enrichir avec eux et parfois à leurs dépens; plus tard même, il prétendra leur faire concurrence et se réserver les bonnes affaires. D'autre part, si ses finances sont embarrassées, il demandera à la colonie des contributions trop lourdes ou lui refusera des travaux publics et un outillage indispensables, etc., etc. Entre ces deux ordres d'excès, la colonie risque de périr.

Le gouvernement anglais n'a pas à Hong-Kong

évitée toutes ces fautes. Toutefois, il a su résoudre des problèmes compliqués : laisser à la colonie le temps de grandir, sans trop lui marchander les sacrifices; concéder aux colons et aux commerçants une liberté suffisante, et aider leur initiative sans la suppléer ni l'étouffer; exécuter les travaux publics nécessaires, sans en assumer seul tout le fardeau; organiser les finances publiques sur un pied satisfaisant, sans trop charger les contribuables; en un mot, associer la fortune de la colonie à celle de la métropole, la prospérité des colons à celle de la colonie, sans sacrifier des intérêts différents et sans les opposer l'un à l'autre.

Le facteur important de la prospérité de Hong-Kong était connu d'avance : évidemment ce serait le commerce. On avait souhaité posséder un marché, rendez-vous commun des produits et des négociants d'Europe et de Chine; pour ce rôle, on avait choisi Hong-Kong; il importait maintenant de l'y approprier. L'y approprier, c'était une question d'outillage. En dehors de cela, ce qu'il y avait à faire était bien simple : il fallait rien faire.

C'est une observation qui a été faite, mais qui ne l'a pas été assez souvent, que, pour prospérer, le commerce, non seulement ne nécessite pas d'un gouvernement de grands efforts d'imagina-

tion ni de grandes dépenses d'argent, mais que même il comporte, il exige un minimum d'intervention. Sans doute, il faut au commerce la sécurité (et seul le gouvernement peut l'assurer); sans doute, il lui faut un outillage, des moyens de transports et de correspondance, d'échange et de paiement (et nul, d'ailleurs, ne peut les lui fournir plus efficaces et à meilleur compte que l'initiative privée); mais, une fois en possession de ce bien primordial et de ces instruments essentiels, ce qu'il réclame avant tout, c'est la liberté de ses mouvements. Pas de réglementations prudentes à l'excès, pas de précautions alarmistes : tout cela gêne le commerce et le déconcerte; il ne réclame rien que le libre exercice de ses facultés.

Les Anglais l'ont compris, et certes ce n'est pas là une grande merveille. Toutefois, il faut leur en savoir gré. Hong-Kong leur avait coûté et leur coûtait encore très cher; vingt ans après la conquête, elle ne payait pas ses dépenses. Le jour où ses affaires prirent une tournure favorable, il eût pu venir à l'esprit de quelques-uns, il eût pu leur sembler légitime et même raisonnable de mettre un droit de douane, par exemple, sur les marchandises qui entraient dans le port, qu'elles vinssent d'Europe ou d'Asie. On ne le fit pas. Dès le premier jour, on avait proclamé que Hong-Kong

serait un port franc¹ et, malgré de longs déboires, malgré l'état de gêne tantôt de la métropole, tantôt de la colonie, on persista dans les résolutions premières. Aujourd'hui nous voyons bien que l'on a eu raison de persévérer et que, si l'on voulait faire de Kong-Kong un « *port de distribution* », si l'on prétendait y établir un transit important, il fallait, des deux côtés, ouvrir les portes. Mais cela n'a pas toujours été aussi évident, et nous savons plus d'un peuple qui, ayant conquis ce qu'on appelle des routes commerciales, n'a, malgré cet exemple, rien eu de plus pressé que de mettre une barrière à l'entrée de la route et une autre à la sortie.

On a su faire à Hong-Kong un heureux départ d'attributions entre l'État et les particuliers.

L'île de Hong-Kong possède un port et une capitale. La ville doit être salubre : la salubrité

1. Le port de Hong-Kong n'est pas un modèle de commodité; on ne peut pas accoster à quai, on est obligé de faire toutes les opérations en rade, au moyen d'allèges. Mais le mouillage et l'ancrage y sont gratuits; le pilotage y est facultatif, les droits de phare et de balisage y sont fort modérés (1 cent, 0 fr. 10 par tonne). Les passes qui conduisent à Hong-Kong sont bien éclairées. On a construit de nouveaux phares (*Cap Rock*) et l'on en projette d'autres (*Waglan*). Comme compensation des dépenses qu'ils ont nécessitées, l'administration lève des droits de phare. Mais, dans le conseil législatif, les membres non fonctionnaires ont souvent affirmé que la perception de ces droits devait cesser aussitôt que le coût des travaux serait remboursé.

est du ressort du gouvernement; le port doit être outillé : l'outillage regarde les commerçants. Les travaux d'hygiène, les canaux et les citernes, les égouts et le drainage sont confiés à la vigilance et laissés à la charge de l'administration; les travaux d'aménagement, les docks, les quais, les *réclamations* de terre incombent, conception et exécution, aux seuls colons. A eux de les provoquer, de les étudier, de les diriger, d'en profiter et, s'il y a lieu, de s'en repentir.

Ces responsabilités, d'ailleurs, ne les effrayent pas. Loin de songer à se mettre à couvert derrière l'autorité du gouvernement, ils préfèrent gérer sans lui leurs affaires et sans lui régler leurs difficultés. Il y a peu d'années, des plaintes se sont élevées à Hong-Kong sur l'organisation des courtiers et des agents de change. On a émis l'idée, en vue d'écarter des brebis galeuses, de soumettre l'exercice de la profession à une licence élevée. La chambre de commerce, consultée, a reconnu qu'en effet la licence amènerait sans doute l'épuration de la corporation. « Toutefois, dit un compte rendu officiel, elle refusa toute intervention de la loi dans la conduite des affaires privées, redoutant que des dispositions légales ne fussent jamais assez souples pour se plier aux nécessités diverses des opérations de Bourse. »

En revanche, là où les particuliers sont impuis-

sants, ils peuvent être assurés de voir le gouvernement intervenir en leur faveur. Les colons de Hong-Kong ont un objectif : faire le plus possible d'affaires avec la Chine; spontanément, le gouvernement anglais s'efforce de leur ouvrir les marchés chinois et de leur faciliter l'accès des provinces les plus reculées. Et, pour réussir, le gouverneur de Hong-Kong et le ministre d'Angleterre en Chine font une étroite alliance. Le succès ne couronne pas toujours leurs efforts; mais qu'il s'agisse, soit de faire fixer la quotité du droit de *likin*, soit de faire déterminer l'effet des *transit passes*, soit d'obtenir l'ouverture à la navigation européenne du Yang-Tse jusqu'à Chunking, les négociations sont ordinairement ¹ entamées avec une prévoyance et conduites avec une ténacité qui défient la critique.

C'est la réunion de tant de circonstances heureuses : esprit libéral des institutions, souci constant du gouvernement à la fois de laisser faire et d'aider énergiquement les colons, qui a peu à peu attiré à Hong-Kong un noyau de commerçants qui, pour l'habileté et la chance, peuvent rencontrer des rivaux à Londres ou à Shanghai,

1. Je dis : « ordinairement » parce que certains diplomates, dont le dernier ministre à Pékin, sir John Walsham, ont soulevé beaucoup de plaintes parmi les commerçants de Hong-Kong.

mais qui n'ont de supérieurs nulle part. On peut leur reprocher d'être — surtout en ces derniers temps — devenus, à force de bonheur, audacieux jusqu'à la témérité et ardents jusqu'à la spéculation, mais nul mieux qu'eux ne s'entend à manier le crédit, à faire circuler l'argent et à expédier les affaires.

Il n'est pas une place où ce qu'on appelle le crédit personnel, c'est-à-dire ce crédit que valent à un homme, moins ses biens — gage du créancier — que sa bonne mine et ses talents, s'obtienne plus facilement qu'à Hong-Kong; quant aux transactions, elles s'accomplissent matériellement si vite qu'elles défient l'enregistrement de la statistique ¹.

Les affaires florissantes font les finances prospères. Et toutefois la tâche financière du gouvernement de Hong-Kong présentait encore ses difficultés.

On rencontre dans l'organisation ou dans la gestion des finances coloniales des problèmes d'importance bien inégale, mais qui tous méri-

1. « Sir J. Pope Hennessy avait pensé à établir à Hong-Kong un bureau statistique des importations, comme à Singapour, qui est également un port franc. Mais il paraît qu'il est extrêmement difficile d'avoir des chiffres exacts, à cause de la rapidité avec laquelle les navires arrivent et partent de la colonie; ils quittent la rade avant qu'on ait eu le temps de déposer à la capitainerie du port des copies complètes du manifeste. » (Extrait d'un *Rapport consulaire* du 15 mai 1878.)

lent d'attirer l'attention des hommes d'État ou des hommes de science. Une colonie, nous l'avons dit, mais il importe de le redire, tant cette vérité est méconnue, est un placement à long terme. Elle ne rapporte rien avant trente ou quarante années. Si elle ne rapporte rien, elle ne peut rien payer. Tous les frais d'entretien, toutes les dépenses de premier établissement retombent, doivent retomber sur la métropole. Et un premier problème se pose : Où s'arrêteront les sacrifices de la métropole ? quand finira cette période d'élevage ? quand pourra-t-on sevrer ce nourrisson de tempérament avide ?

Le danger est que la métropole se lasse trop tôt. Toutes les colonies ont, dans leur vie, une phase où la métropole doute d'elles ; toutes courent le risque que, prématurément, on ne tarisse des secours indispensables ou même qu'on ne leur impose des charges insupportables. Leur fortune peut se figurer au moyen d'une courbe : il y a un instant, ce qu'en géométrie on appelle un instant de raison, où, tout au fond de la déclivité, la courbe cesse de descendre et n'a pas encore monté : il faut, avant de rien exiger d'une colonie, attendre que ce point soit atteint et dépassé.

En revanche, dès qu'il l'est, il faut que la colonie contribue aux frais de son entretien, jusqu'à en assumer progressivement la totalité. Et

cette seconde règle est aussi importante que la première. Elle repose d'ailleurs exactement sur les mêmes bases. La colonisation n'est pas, comme l'évangélisation, une œuvre désintéressée. Toute nation qui colonise a en vue des avantages présents ou futurs, pécuniaires ou politiques. Accroissement de richesse ou d'influence, puissance de la nation ou expansion de la race, peu importe : elle travaille en vue d'une rémunération ; il faut, pour qu'elle ne se repente et ne se décourage pas, que cette rémunération soit suffisante et qu'elle ne soit pas trop tardive. Sans quoi, l'œuvre entreprise sera discréditée dans l'opinion des gouvernements, et le principe même de la colonisation risquera d'être condamné.

Or, dans l'application de ces deux règles, dans la conciliation de ces deux nécessités, plus d'un danger se rencontre. La métropole, à l'ordinaire pressée d'argent, sera tentée d'exiger prématurément de la colonie qu'elle assume les dépenses de gouvernement et d'administration ; la colonie, qui ne se souvient pas de ce qu'elle doit à la métropole et se ressent encore d'un début difficile, prétendra vivre longtemps encore à la charge de la métropole. Il existe bien entre elles un intermédiaire chargé de concilier leurs vues, c'est le gouverneur ; mais, le plus souvent, le gouverneur ressemble à ces ambassadeurs qui, dans leur désir

de plaire à la cour où ils sont accrédités, trahissent inconsciemment les intérêts de leur gouvernement et conspirent contre lui avec ceux auprès de qui ils sont en mission.

Après cette question primordiale, il en existe d'autres secondaires. Quelles catégories d'impôts sont préférables? Quelles seront les moins onéreuses aux colons? Comment remplir les caisses du Trésor sans appauvrir les contribuables? Rien n'est plus délicat.

La difficulté est plus grande encore dans une colonie telle que Hong-Kong, qui renferme, avec des colons européens, une immense majorité de ces Chinois, d'allures si mobiles, attirés si facilement et si facilement chassés. Où borner les charges qu'on leur impose? Ils sont hommes de gouvernement et conçoivent à merveille la légitimité de l'impôt; en même temps ils sont hommes d'affaires, les plus subtils et les plus clairvoyants qui soient, et tout de suite sentent quelles taxes sont tolérables et quelles seront ruineuses. Le résultat de ces perceptions rapides est qu'ils viennent en foule s'abriter sous un gouvernement régulier et qu'en foule également ils s'enfuient dès que les exigences du fisc leur paraissent excessives.

On pourrait multiplier les exemples.

Les Anglais n'ont pas toujours été aussi bien

inspirés dans cette partie de leur administration qu'ils l'ont été dans d'autres. Et si l'on voulait, sous ce rapport, trouver des exemples à imiter, ce n'est peut-être pas à Hong-Kong, c'est plutôt dans d'autres colonies anglaises qu'il faudrait les chercher. Toutefois, à Hong-Kong même, ils ont ordinairement fait preuve de sagesse.

Nous ne pouvons pas entrer dans le détail de leur organisation; et nous nous contenterons d'en montrer les résultats.

CHAPITRE IX

LES RÉSULTATS : LE BUDGET, LE COMMERCE, LES
BANQUES, LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS. — LA VIE
DES COLONS.

Les finances de Hong-Kong ont longtemps été dans une condition médiocre. Longtemps la possession de la colonie a été pour la métropole une lourde charge. Les dépenses dites civiles s'étaient élevées, pendant les quatorze premières années, à 273,000 £, soit environ 20,000 £ par année moyenne. Considérables au début (elles étaient en 1845 de 49,000 £), elles avaient été réduites à 36,900 £ en 1846 et, peu à peu, à 15,500 £ en 1851. Mais ces réductions étaient dues à l'interruption de presque tous les travaux publics.

Les dépenses militaires étaient bien plus importantes encore. Les premières années, elles avaient atteint ou dépassé 200,000 £; en 1847, elles étaient encore de 115,000 £; en 1851, on les avait ramenées à 52,000 £. Les revenus de la colonie étaient insignifiants et très inférieurs aux dépenses courantes. En 1855, il y eut bien un excédent de 7,000 £ (47,000 £, contre 40,000), mais c'est là une année exceptionnelle, et c'est seulement en 1860 que les recettes dépassèrent les dépenses d'une façon régulière. La colonie ne pouvait d'ailleurs, avec ses recettes, faire face qu'aux dépenses ordinaires des services civils. Encore aujourd'hui les dépenses militaires sont supportées par la métropole. Toutefois, depuis 1886, la colonie paye une contribution de 20,000 £, qu'il est actuellement question d'augmenter, et, durant ces dernières années, elle a consacré des sommes importantes à des travaux de défense et d'armement. C'est pour y faire face qu'elle a contracté un emprunt de 200,000 £. Jusqu'alors elle n'avait pas de dette. Elle a inscrit à son budget un crédit de 7,072 £ destiné à payer les intérêts et l'amortissement de cet emprunt, dont l'extinction est prévue pour 1907.

Tableau des recettes et des dépenses ¹.

Années.		Recettes.	Dépenses.
1845	£	22,242	66,172
1846	"	27,000	60,000
1856	"	35,000	42,000
1866	"	163,000	196,000
1867	"	179,000	153,000
1868	"	236,000	206,500
1869	"	192,500	192,300
1870	"	190,600	182,750
1871	"	176,000	186,500
1872	"	173,000	174,600
1873	"	176,600	165,100
1874	"	178,100	192,400
1875	"	187,000	181,400
1876	"	184,400	187,600

1. Ces chiffres n'offrent pas une garantie sérieuse, pour les raisons suivantes :

Ceux des premières années confondent souvent des dépenses d'ordre civil et d'ordre militaire. Ainsi, en 1846, le tableau ci-dessus fixe les dépenses civiles à 60,000 £, tandis qu'un autre document (voir le texte, page 135) les évalue seulement à 36,900 £.

Pour les années postérieures, même pour les plus récentes, les statistiques anglaises varient entre elles. Ainsi le *Colonial List* donne pour le chiffre des revenus, en 1886, 1,367,997 dollars; et c'est aussi le chiffre que donne le *Rapport annuel* du gouverneur, mais il y ajoute 34,731 dollars provenant de *premiums* sur les ventes de terre, dont le *Colonial List* ne fait pas mention. En 1887, le *Colonial List* donne le chiffre de 1,582,724, tandis que le gouverneur ne donne que 1,427,485; la différence provient de 155,238 dollars venant des mêmes *premiums*, dont le *Colonial List* a tenu compte pour 1887, tandis qu'il ne les mentionne pas en 1886.

D'autre part, les chiffres expriment jusqu'en 1876 des livres et, depuis lors, des dollars. Or, la valeur du dollar, dans ces trente dernières années, a varié de 7 francs à 3 fr. 75. Il est, dans ces conditions, non pas certes impossible, mais difficile, de comparer entre eux les budgets de périodes éloignées,

Années.	Recettes.	Dépenses.
1886	Dollars 1,367,997	2,020,861 ¹
1887	" 1,582,724	2,023,002
1888	" 1,717,969	1,992,330
1889	" 1,823,549	1,833,711
1890	" 1,995,220	1,915,350
1891 (estimé)	" 1,952,098	1,674,780
1892 (estimé)	" 2,044,178	1,767,643

Ce sont là des sommes considérables. Il faut y joindre encore des excédents accumulés se montant, en 1891, à 817,318 dollars, avec lesquels on exécute en partie les travaux publics qui ont le caractère de travaux extraordinaires. Toutefois, ces chiffres ne doivent pas nous faire illusion sur l'avenir financier de la colonie. Que ses finances soient prospères, cela est hors de doute; mais on peut prévoir qu'elles se heurteront bientôt à des obstacles redoutables. Victoria est un port franc, et le développement des affaires n'amène pas un accroissement correspondant de recettes. Au contraire, les dépenses doivent aller en croissant, pour deux causes : la première — accidentelle, — c'est que le ton de légitime satisfaction des der-

1. Dans ces sommes figurent des dépenses pour travaux extraordinaires de défense ou d'hygiène, dont les chiffres suivants indiqueront l'importance : en 1884, 340,763 dollars; en 1885, 475,146; en 1886, 825,600; en 1887, 744,820; en 1888, 536,860; en 1890, près de 400,000. Ce sont les excédents accumulés de budgets précédents et l'emprunt de 200,000 £, qui en ont fait les frais.

niers gouverneurs, et surtout de sir William des Vœux, a fait, en Angleterre, passer la colonie pour plus riche qu'elle n'est et poussé la métropole à lui demander de nouveaux sacrifices, notamment pour la défense; la seconde, c'est que la vie compliquée et luxueuse, les besoins croissants et multipliés du colon d'Extrême-Orient, entraînent et imposent au gouvernement un train de vie, si l'on peut ainsi dire, chaque jour plus dispendieux.

Les communications rapides et commodes, les jardins, les promenades, les monuments publics à entretenir, surtout le service de l'hygiène publique, coûtent horriblement cher. Or, les ressources de la colonie sont peu élastiques. Elle n'a d'impôts indirects que les droits sur l'opium et l'alcool, le timbre et les licences. Tout le reste est impôt direct, taxes d'éclairage, taxes de police, taxes pour l'eau, impôts sur les maisons et les terrains, etc. : rien n'est moins souple. On ne peut en multiplier le nombre ou en relever le taux sans s'exposer à de graves ennuis ¹. Dans

1. Ces impôts sont arrivés aujourd'hui à un taux assez élevé : sur les maisons, notamment, ils dépassent 13 p. 100 du revenu. Aussi y a-t-il dans la colonie une opinion très forte qui prétend que les générations présentes sont trop lourdement taxées, au plus grand avantage des générations futures, lesquelles profiteront de tous les travaux exécutés grâce à ces impôts. En conséquence, elle réclame sinon une réduction, du

ces derniers temps, on a beaucoup demandé aux ventes de terres. Mais c'est là une source de revenus non pas seulement temporaire, mais intermittente : on ne peut, sans la tarir, y puiser de façon continue. Si donc les besoins de la colonie vont croissant régulièrement, ce n'est pas dans ces ventes qu'elle peut chercher une augmentation régulière de ressources. En sorte qu'il y a là pour elle un sujet non pas d'inquiétude, mais d'attention.

Le commerce de Hong-Kong a pris un développement prodigieux. On ne peut, faute d'un service de douanes qui relève les statistiques, qu'évaluer le commerce de Kong-Kong. Toutefois on peut mesurer le progrès accompli avec les chiffres suivants. En 1843, les importations de la seule Angleterre à Hong-Kong étaient de 736,500 £; en 1853, après des années extrêmement prospères, elles étaient tombées, par une lente décadence, à 375,000 £; en 1863, elles étaient remontées à 1,473,000 £. En 1885, le commerce total de Hong-Kong dépassait 40,000,000 £, exactement 40,504,000 £.

Ce chiffre d'affaires, les statistiques le divisent en 18,635,181 £ à l'exportation et 21,869,145 £ à

moins un temps d'arrêt dans l'accroissement des impôts. Les travaux publics qui ne sauraient, en aucun cas, être suspendus, seraient exécutés avec le produit d'un nouvel emprunt.

l'importation. Ce sont là toutefois des expressions trompeuses. Hong-Kong, ne produisant rien, ne peut rien exporter. Seulement, elle est un entrepôt. Des produits y viennent, soit d'Europe, soit de l'Inde, soit de la Chine, attendre le moment de gagner leur destination définitive : de là l'apparence d'opérations d'importation ou d'exportation. De ces affaires, qui dépassent un milliard de francs, plus de la moitié, 600 millions de francs, 105 millions de *taels*, se fait avec la Chine, le tiers avec l'Inde, le reste avec l'Europe.

Le tonnage a atteint des chiffres bien plus considérables encore et qui semblent fantastiques. Les bateaux de toute catégorie (vapeurs, voiliers, jonques) et de toute nationalité (anglais, européens, chinois) qui entrent dans le port de Hong-Kong, représentaient, à en croire le *Colonial List*, un tonnage, en 1878, de 8,693,000 tonnes; en 1883, de 10,566,000 tonnes; en 1887, de 12,729,000 tonnes, en 1890, de 13,500,000 tonnes. Mais le rapport du gouverneur donne des chiffres moins gros : en 1887, 4,078 bateaux, avec 4,607,914 tonnes; 23,521 jonques, avec 1,793,923 tonnes; total, 6,401,837 tonnes; en 1888, 3,821 bateaux, avec 4,536,442 tonnes; 23,958 jonques avec 1,863,968 tonnes; total, 6,400,410 tonnes. Les statisticiens du *Colonial Office* font figurer dans leurs tableaux à la fois les navires

qui entrent et ceux qui sortent. C'est ainsi qu'ils obtiennent un chiffre environ double de celui qu'indique le gouverneur. Mais ce procédé est décevant. En effet, Hong-Kong n'est point un centre de production : il est un port de transit ou de dépôt de marchandises; la plupart des navires qui y entrent y font une station de quelques heures et continuent leur route, soit sur l'Europe, soit sur l'Orient.

Cette observation permet de se rendre compte de ce qui fait la prospérité de Hong-Kong.

Ce n'est point, au moins jusqu'ici, l'industrie proprement dite, quoiqu'il y existe quelques manufactures de sucre, de cordes, de verre, etc. Le gouverneur, sir William des Vœux, exprimait, dans son dernier rapport, cette opinion que Hong-Kong deviendra un centre industriel. Et cela n'est point impossible. Un pays qui possède en abondance un capital entreprenant, une main-d'œuvre docile et habile et qui a le charbon à deux jours de distance peut devenir un centre d'industrie. Toutefois la matière première lui fera toujours défaut. Ce n'est pas sur ses 29 milles carrés qu'il pourra la produire. La canne à sucre, il la demandera à Swatow et à ses environs, au Kouang-Tung, au Tonkin; le coton, à l'Inde; la ramie, à la Chine ou à l'Indo-Chine, et ainsi de suite. D'autre part, ce ne sont pas ses 220,000 ha-

bitants qui lui offriraient, au moins pendant longtemps, un débouché suffisant. Dans ces conditions, on peut se demander si l'achat en pays étranger et le transport à Hong-Kong de la matière première, puis la réexpédition à l'étranger des produits fabriqués laisseront un bénéfice suffisant. Mais ces gens de Hong-Kong sont industriels : si l'affaire est faisable, ils la feront.

Ce n'est point non plus le commerce local, et par « local » il faut entendre le commerce qui se fait, soit à Hong-Kong, soit même avec les colonies voisines, françaises ou espagnoles. Avec ces colonies, les affaires sont peu de chose, et à Hong-Kong la population, pour considérable et grandissante qu'elle soit, est encore trop restreinte. Assurément 220,000 clients, presque tous gagnant un salaire honnête et quelques-uns fort riches, ne sont pas à dédaigner. Mais ce qui explique l'aisance n'explique pas l'opulence, et la colonie de Hong-Kong est opulente.

Les affaires de Hong-Kong sont de deux sortes : ce sont des affaires de commission et des affaires de finances. D'une part, les colons de Hong-Kong sont, pour un grand nombre d'objets, des intermédiaires entre l'Europe et la Chine ; d'autre part, ils sont les banquiers ou les bailleurs de fonds des commerçants, des industriels ou des planteurs de toute cette région.

Leurs opérations de commerce extérieur sont elles-mêmes de deux sortes. Voici la première. Ils achètent en Orient des produits à destination d'Europe et en Europe des produits à destination de l'Orient, surtout de la Chine; ils s'en font marchands à leurs risques et périls, tantôt amenant les produits à Hong-Kong et attendant l'occasion de les revendre, tantôt les laissant au lieu de production et attendant qu'ils leur soient demandés. Et voici la seconde: Ils se mettent en relations avec les vendeurs en Europe de produits chinois et en Chine de produits européens, et *commissionnent* aux uns et aux autres de ces produits, que leur connaissance des marchés et des centres de production leur permet de se procurer à bon compte. Et leur richesse est faite des bénéfices minimes qu'ils prélèvent sur des opérations nombreuses et importantes.

On peut dire que Hong-Kong est un port de distribution. Une grande partie des produits destinés à la Chine et à l'Europe y sont déchargés et transbordés pour leur destination définitive.

Les opérations de banque sont également de deux sortes. Ou bien ce sont des opérations de banque proprement dites : lettres de change, paiements à l'étranger (et cela dans les deux mondes), comptes courants ouverts, crédits consentis à des commerçants; et nul pays au monde

n'a des banquiers plus faciles, d'aucuns disent plus téméraires : on garde encore à Hong-Kong le souvenir d'une traite de 4 millions de francs escomptée sur la seule signature d'un homme plus riche en talents qu'en garanties. Ou bien ce sont des placements faits par les banquiers et les capitalistes dans des entreprises industrielles ou foncières qu'ils lancent soit à Hong-Kong même, soit dans les pays voisins : Bornéo, États malais, Tonkin, etc.

Les capitaux sont abondants, et presque toutes les affaires prennent la forme de sociétés anonymes. Entre bien d'autres, je citerai : dans les entreprises qui touchent à la navigation : la puissante et prospère *Hong-Kong and Whampoa Dock Company*, au capital primitif d'un million de dollars, augmenté depuis peu; la *Hong-Kong, Canton and Macao Steamboat Company*, au capital de 1,600,000 dollars; la *Steam Launch Company*; la *Hong-Kong Marina Company*; la *China and Manila Steamship Company*; — dans les entreprises foncières : la *Hong-Kong Land Investment Company*, au capital de 5 millions de dollars, dont la moitié seulement a été appelée; la *Land Investment and Agency Company*; la *Kowloon Land and Building Company*; la *West-Point Building Society*; la *Richmond Terrace Estate Company*; — dans les entreprises industrielles :

la *New Sugar Refinery*, au capital de 200,000 £; la *China Sugar Company*, au capital de 600,000 dollars; la *Luzon Sugar Refinery*, au capital de 125,000 dollars; la *Green Island Cement Company*; la *Hong-Kong China Bakery Company*; la *Hong-Kong Brick and Cement Company*, au capital de 100,000 dollars; la *Hong-Kong Steam Laundry Company*; la *Hong-Kong Ice Company*; la *Hong-Kong Rope Manufacturing Company*, au capital de 150,000 dollars; la *Hong-Kong Hotel Company*; la *Hong-Kong electric Company*; les sociétés Geo. Fenwick and C^o, Cruikshand and C^o, Gordon and C^o, H.-G. Brown and C^o, Campbell Moore and C^o, A. S. Watson and C^o; — la *China Fire Insurance Company*, au capital de 2,000,000 de dollars; la *Hong-Kong Fire Insurance Company*, au capital de 2,000,000 de dollars; la *Union Insurance Society of Canton*, au capital de 1,250,000 dollars, etc.¹; — dans les entreprises étrangères lancées à Hong-Kong : la *Compagnie des charbonnages de Hone Gay* (Tonkin), au capital de 4 millions de francs, dont les actions

1. Le seul fait de l'existence de compagnies d'assurances indique, en ces pays d'Extrême-Orient, qu'un progrès considérable a été réalisé dans la civilisation, la sécurité et la richesse du pays : les paillottes sont remplacées par des maisons en matières dures; les guerres étrangères, les insurrections, les actes de piraterie ont cessé; enfin une police vigilante fonctionne régulièrement.

émises à 500 francs en valent aujourd'hui plus de 1,500; la *Balmoral Gold Mining Company*; la *East Borneo Planting Company*; la *Labuk Planting Company*; la *Punjom and Sunghie Mining Company*; la *Songei Koyah and Lamag Planting Company*; la *Darvel Bay Trading Company*, etc., etc.

L'enthousiasme pour ce genre d'affaires est si vif que, d'après un document officiel, le nombre n'a cessé d'en augmenter. A la fin de 1887, il y avait 26 sociétés anonymes, avec un capital appelé de 26,233,000 dollars, représentant, aux cours de la Bourse de Hong-Kong, 46,870,125 dollars. A la fin de 1888, il y en avait 36, avec un capital appelé de 28,867,640, représentant, aux cours de la Bourse, 53,951,525 dollars. Enfin, à la fin de 1889, il y en avait 54, avec un capital appelé de 44,074,950 dollars, ayant en Bourse une valeur de 77,200,550 dollars : soit, en trois années, une augmentation de 28 compagnies, de 17,841,950 dollars dans le capital appelé et de 30,330,425 dollars dans la valeur en Bourse.

A ces sociétés industrielles ou foncières il faut ajouter les sociétés financières qui les ont précédées et, dans une certaine mesure, qui les ont créées et fait vivre. Hong-Kong possède quelques banques considérables : l'*Australia and China Bank*, la *New Oriental Bank*, la *London and China Bank*, la *Hong-Kong and Shanghai*

Bank. Celle-ci est une institution de premier ordre qui peut rivaliser avec les premières banques d'Occident. Son capital appelé est de 7,500,000 dollars; son fonds de réserve dépasse 5,000,000 de dollars; ses billets en circulation, 3 millions; ses dépôts, 75 millions.

Ce sont ces banques, ces sociétés, cet outillage qui ont donné à Hong-Kong la puissante situation qu'elle occupe dans ces parages. Placée à trente jours de l'Angleterre, à vingt jours de San Francisco, à trois semaines de l'Australie et de Peking, à quinze jours de Ceylan et de Calcutta, à six jours de Singapour et du Japon, à trois jours de Shanghai, voisine des grandes îles de l'Océanie et de l'Indo-Chine, reliée au monde entier par des lignes de vapeur et des télégraphes sous-marins, contiguë à la Chine, sur laquelle, en politique et en affaires, elle a pris une influence indiscutable, elle est devenue ce que, dès la première heure, les Anglais espéraient : un point où peuvent se rencontrer et se débattre les intérêts communs de l'Europe (surtout de l'Angleterre) et de la Chine, un grand marché international, un *emporium*.

Elle est même devenue mieux que cela : elle est devenue un séjour possible, où la vie est plus que tolérable, où elle est presque douce, tant les rigueurs du climat ont été heureusement com-

battues par tout ce qu'offrent de ressources la science de l'ingénieur et les raffinements de la civilisation.

La vie d'un riche colon de Hong-Kong satisferait — n'étaient les ardeurs d'un été énervant — l'Occidental le plus délicat.

Sa maison, aux terrasses ombreuses, est située à flanc de coteau. D'un regard il embrasse la rade, d'un bond il est sur le port. Au pas rapide de ses porteurs, parmi les allées vertes et odorantes, parcourant, distrait, une des excellentes feuilles de la presse locale, il descend, le matin, dans le quartier des affaires; son *compradore* ou son agent de change l'a devancé et l'attend; il dépouille le courrier, donne ses ordres, télégraphie à Londres ou à Shanghai; puis, moitié flânant, moitié besognant, il s'en va, le long des quais ou à travers les rues fraîches et vivantes, à la banque ou à un conseil d'administration. Car il est de toutes les entreprises, chacun sait son flair et sa prudence, tous veulent avoir son nom et son conseil plus encore que ses capitaux. Une heure sonne à la *Clock Tower* : il faut songer au dîner, on remonte à la maison. Quelques amis ont été priés d'avance, d'autres, invités sur l'heure, viendront se joindre à eux. On devait être six, on sera douze, qu'importe? La table est large et l'hospitalité magnifique. Un mot au *butler* chinois a suffi; tout

est prêt : les couverts dressés, les sièges avancés et le champagne frappé.

L'après-midi, nouveau séjour dans le Hong-Kong qui travaille. La journée est courte : à 5 heures, les affaires s'arrêtent. Donc on se hâte, à moins cependant que l'on ne soit un « honorable » conseiller privé et que le conseil ne tienne séance, ou que l'on ne fasse partie du *Jockey-Club* ou du *Polo-Club* ou du *Foot Ball-Club*, et qu'il n'y ait des courses ou des régates, ou des *matches* de tir entre la « force » de Shanghai et celle de Hong-Kong, ou de tennis entre les dames de Victoria et de Singapour, ou de cricket entre l'artillerie et le corps de santé.

A 7 heures, tout est fini : la nuit tombe, et l'on songe au souper. On soupe d'ailleurs chez soi ou au club. Les clubs — ceux qu'on peut fréquenter — sont excellents : société choisie, table exquise, bibliothèque variée et la presse du monde entier.

Quant à l'emploi de la soirée, on n'a que l'embarras du choix. Un jour, c'est la *Setland* ou la *Saint-John's* ou la *Victoria Lodge* qui reçoit les francs-maçons de l'île; ou c'est Son Excellence qui, désertant le pic, rouvre ses salons de Government-House; ou bien il y a bal au City-Hall. Ou encore c'est une représentation de la *Theatrical Company of Deccan*, ou une

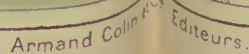
soirée au *Tung Hung Theatre*, ou, régal plus délicat, une conférence à la *Literary Society*.

Parfois même c'est quelque événement passionnant. On prépare l'inauguration de la statue de la Reine; on reçoit le duc et la duchesse de Connaught ou le prince héritier de Russie; on célèbre le jubilé de la colonie, ou l'on offre une fête à des touristes venus de Singapour, ou de l'Inde ou de la métropole ou même de l'Amérique, et plus ils viennent de loin, plus on fait d'efforts pour leur prouver que nulle hospitalité au monde ne peut rivaliser avec celle de Hong-Kong.

Ainsi s'écoule la vie, variée, rapide, heureuse, utile. Au bout de trois ou de quatre ans, on va se retremper dans la vieille Angleterre; au bout de quinze ou vingt ans, on y prend sa retraite; on y rentre riche; on est considéré à cause même de cette richesse durement gagnée, et de là, attentif et indulgent, on suit et l'on encourage les efforts de ceux qui, à leur tour, peinent et luttent pour conduire si haut, avec tant de foi et d'indomptable énergie, les destinées de la race anglo-saxonne.



LES ANGLAIS EN BIRMANIE



PREMIÈRE PARTIE

CONQUÊTE. — PACIFICATION ¹

CHAPITRE PREMIER

LA CONQUÊTE

La Birmanie et ses ressources. — Sa situation entre l'Inde et la Chine. — Avantages qu'elle présente pour une nation européenne; comment les Anglais ont été amenés à s'en emparer. — Rapidité de la conquête.

La Birmanie, encore aujourd'hui, n'est qu'imparfaitement connue. Le recensement de 1891, dirigé par M. Eales, lui assigne une population

1. L'étude qu'on va lire nous a été grandement facilitée par l'obligeance extrême de lord Lytton et de lord Dufferin, de M. Austin Lee, secrétaire d'ambassade à Paris, de M. Herbert, de l'*India office*, de M. Harmand, ministre plénipotentiaire, qui a été longtemps consul général de France à Calcutta, enfin de M. Pilinski, consul de France à Rangoon; nous tenons à leur en exprimer à tous notre profonde reconnaissance.

d'environ 8 millions d'habitants : 4 millions et demi dans la Basse-Birmanie, 3 millions et demi dans la Birmanie supérieure, 376 000 dans les États Shans. Mais ces chiffres laissent encore place à beaucoup d'incertitudes. En effet, en dépit de la mer et des montagnes qui lui font des frontières naturelles, les limites de la Birmanie ne sont pas encore exactement fixées.

Telle que l'ont faite les événements de 1885, la Birmanie, sans épithète, se compose de quatre parties. L'une, au sud, formait l'ancienne Birmanie britannique; les trois autres formaient le royaume indépendant de Birmanie. Ce sont : au centre, la Birmanie proprement dite, habitée en majorité par des Birmans et par les descendants de races aborigènes; au nord et nord-ouest, la Birmanie septentrionale, habitée par des populations variées et clairsemées, qu'on appelle Singhphos, Shans, etc., plus ou moins soumises à la domination birmane; et enfin, à l'est et au nord-est, dans la direction du Siam et du Cambodge, les États tributaires appelés Laotiens ou Shans¹. Ces États, et par leur étendue et même par leur

1. Voir sur ces États, pour la question géographique, le *Voyage* de M. J. Archer, membre du corps consulaire anglais au Siam, *Report on a Journey in the Mekong-Valley* (février 1892), C. 6558; et, pour la question politique, le *Discours* de lord Lamington du 10 février 1892, dont les *Débats* du 18 février ont donné une bonne analyse.

population, sont un morceau considérable : les Anglais, sans scrupule, s'en adjugent la part du lion ; mais d'autres peuvent en revendiquer une partie. Voilà pourquoi l'on ne saurait décrire, d'une façon exacte et définitive, les limites de la Birmanie.

Au point de vue géographique et hydrographique, ce pays présente des particularités assurément dignes d'attention ; mais ce qui fait son intérêt pour l'Europe, c'est la situation qu'il occupe entre l'Inde et la Chine. Il est, en effet, contigu à toutes deux, et, quoique séparé de l'une et de l'autre par des montagnes puissantes, il est relié à la première par la mer et par des passages à travers monts, et à la seconde par les fleuves à pente modérée qui sortent des hauteurs du Thibet, province chinoise.

Si, sans entrer dans le détail infini des chaînes et des monts, on examine le système orographique de cette région, on voit qu'au sud de l'Himalaya court vers l'est une chaîne presque parallèle qui prend les noms de monts d'Assam, monts de Patkoï, monts de Langtang, etc. Or, de ces monts se détachent vers le sud une série d'éperons qui donnent à cette région son caractère. Elles séparent la Birmanie, à gauche, de l'Inde et, à droite, de la Chine ; et d'autre part, leurs rangées doubles et triples de chaînes paral-

lèles traversent dans sa longueur presque toute l'Indo-Chine et la divisent en autant de vallées par où les fleuves s'écoulent vers la mer. C'est de là que descendent tant de cours d'eau : le Kyendwen ou Chindwin, l'Iraouaddy, le Sittang, la Salouen, le Meh-Nam, le Mékong; et, plus loin vers l'est, les fleuves d'Annam et le célèbre Fleuve-Rouge.

Baignée par la mer, sillonnée de fleuves nombreux et la plupart navigables, enfermée dans un cercle de montagnes qui étaient à la fois une limite à son ambition et une protection contre l'ambition d'autrui, la Birmanie, riche de la fécondité de son sol et des trésors de son sous-sol, semblait destinée à vivre paisible et heureuse : diverses circonstances, du fait de la nature et du fait des hommes, en décidèrent autrement.

On peut dire de la Birmanie ce qu'on disait de l'Italie : c'est une expression géographique. Le domaine a été fait de morceaux rapprochés et la population de races associées par violence. La race birmane, proprement dite, est noyée parmi des tribus aux appellations les plus diverses, qui la dépassent notablement en nombre. Tandis que ces tribus, Karens, Kachyens, Shans, etc., habitent la montagne, les Birmans occupent les plaines.

Ceux qui vivent dans les plaines, au pied des monts, ont l'humeur curieuse. Le rideau éternel

qui les sépare du monde les irrite. L'au-delà les tente. Les montagnes de Birmanie qui partagent le pays en couloirs longitudinaux durent éveiller la curiosité des habitants.

Ils franchirent successivement tous les cols, explorèrent toutes les vallées, soumettant les populations et, suivant les circonstances, les annexant ou leur imposant des redevances. Parmi elles, quelques-unes habitaient à l'ouest ou au nord-ouest : celles d'Assam, par exemple, séparées des Birmans par les monts Patkoï. Les Birmans, à maintes reprises, pénétrèrent sur leur territoire. Quand, plus tard, l'Assam devint une province de l'Inde, les Anglais n'oublièrent pas que, par-dessus le Patkoï, on pouvait de Birmanie pénétrer chez eux, et qu'à l'inverse, de chez eux, on pouvait pénétrer en Birmanie. Le même fait se produisit à l'ouest, du côté du Chittagong, du Tipperarah et du Bengale. Les Birmans eux-mêmes se chargeaient d'enseigner à leurs voisins que la porte de la maison était mal close.

Voilà déjà une circonstance fâcheuse pour eux. En voici une seconde.

Une portion notable de leur territoire est, nous l'avons dit, baignée par la mer, et des fleuves considérables viennent s'y jeter : l'Iraouaddy, qui, par ses bouches multiples, forme un vaste delta; le

Sittang, à qui son embouchure immense a fait attribuer une importance excessive, et enfin la Salouen. Ces fleuves, depuis un demi-siècle, on a bâti sur eux une légende. On s'est figuré qu'ils conduiraient fort avant dans l'intérieur des terres, les uns, près de la frontière anglaise, dans la région d'où sort le fleuve indien, le Brahmapoutra; les autres, par delà la frontière chinoise, dans le Thibet, peut-être même dans le Yunnan, ou encore au nord du Szu-Chuen. Si cela était, il devenait évident que ceux qui posséderaient et ces rivages si proches du Bengale et ces fleuves, grandes routes de l'Inde ou de la Chine, pourraient inquiéter les Anglais dans leurs possessions de l'Inde, ou s'assurer un chemin vers les belles provinces méridionales du Céleste-Empire.

Si l'on y joint que la Birmanie est riche en ressources de toutes sortes; qu'elle faisait, bien avant le xv^e siècle, le commerce avec toute l'Asie méridionale et la Malaisie; qu'enfin elle prétendait contre une foule de tribus des droits contestables, assurément, mais qui, dévolus à une grande puissance, pourraient devenir incontestés, on comprend que l'Angleterre dût souhaiter de s'emparer de la Birmanie.

Toutefois, elle hésita longtemps. La Birmanie avait une réputation de puissance aussi exagérée

que l'était sa réputation de richesse. Quand on put la voir de près, le prestige fut vite dissipé. Mais vers la fin du XVIII^e siècle, au moment où les Anglais commencèrent à suivre de près les choses de ce pays, il subsistait encore presque intact. Or, précisément vers la fin du XVIII^e siècle, l'Angleterre avait assez de difficultés dans l'Inde et en Amérique, pour n'en pas vouloir chercher d'autres. Il était donc et de son intérêt et dans ses intentions de ne pas porter avant le temps la main sur la Birmanie.

Pendant plus de trente années, elle attendit son heure. Les Birmans, prenant sa prudence pour de la faiblesse, lui prodiguèrent les provocations : elle ne parut pas s'en émouvoir. Elle affecta au contraire de se rapprocher d'eux davantage, multipliant les missions et les ambassades, cherchant à accréditer des résidents, etc. Son apparente longanimité ne faisait illusion à personne. « Il est certain, dit un voyageur français, Sonnerat (*Voyage aux Indes orientales*, 1774-1781), que les Anglais chercheront un jour à s'emparer du Pégou. » Et, en effet, dès que l'Europe leur laissa quelque répit, à la première incartade de cette royauté birmane qui a dépassé en orgueil et en folie toutes celles de l'Asie, et sous prétexte de donner au Bengale une frontière plus scientifique, ils abattirent sur la proie dès longtemps

guettée leur main puissante. Sans parler de divers avantages, ils se firent céder les provinces d'Ara-can, de Yeh, de Tavoy, de Mergui, de Tenasserim, s'établissant ainsi, avec cette habileté et cette prévoyance dont ils ont donné tant de preuves, du premier coup sur deux points d'une importance capitale et fermant deux des avenues qui pouvaient conduire vers l'Inde ou vers la Chine (expédition de 1825; traité de Yandabo, 24 février 1826).

Cela les mit en appétit. Plus tard, après un délai jugé suffisant, et comme l'imprudente cour d'Ava, au mépris du traité signé, continuait ses bravades et ses vexations, une nouvelle expédition lui enleva le reste de ses provinces du Sud, la sépara définitivement de la mer et reporta sa frontière méridionale au-dessus du 19° degré de latitude nord (expédition commencée en janvier 1852; annexion proclamée le 20 décembre de la même année).

De ce moment, le royaume d'Ava ne pouvait plus échapper à cette formidable étreinte. Sa nouvelle frontière, simple ligne tirée sur le papier, ne pouvait plus le protéger : il était à la merci de l'ennemi. L'Angleterre, tout en continuant à se défendre de toute idée de conquête, n'attendait qu'une occasion. Nul n'en doutait. En 1880, un colonel de l'armée anglaise, M. W.-F.-B.

Laurie, auteur de *Our Burmese Wars*, écrivait : « Il se peut qu'avant longtemps, il n'y ait plus de roi de Birmanie. »

Une fausse démarche de ce roi le livra enfin à ses ennemis. Depuis quelques années, il voyait le danger grandir, et cherchait partout non pas même des alliés, mais des protecteurs. Cette attitude inquiétait l'Angleterre. Il avait envoyé en France et en Italie une ambassade : cette ambassade négligea de se rendre à Londres. Il signa avec la France un traité purement de commerce et d'amitié : on voulut y voir un traité d'alliance. Un agent français fut installé dans la nouvelle capitale : on s'écria qu'il allait diriger la politique du royaume. Dès lors, la conquête fut décidée.

Le fruit d'ailleurs était mûr ; il n'y avait même pas à le cueillir : il tombait. Depuis longtemps déjà, les Anglais de Basse-Birmanie, notamment la Chambre de commerce de Rangoon, faisaient près du gouvernement anglais les plus vives instances pour l'amener à intervenir dans les affaires du royaume. Le massacre odieux de presque tous les membres de la famille royale, la fuite affolée d'une population immense, enfin d'imprudentes chicanes à une compagnie anglaise qui exploitait des forêts, la *Bombay Burmah trading corporation*, fournirent l'occasion cherchée. Le

gouvernement de l'Inde envoya au roi Thibau un ultimatum, qui ne pouvait être que repoussé. Aussitôt les troupes anglaises franchirent la frontière (1885).

L'expédition fut menée avec une rapidité presque sans exemple. Le 25 septembre, il n'y avait encore à Rangoon ni troupes ni bateaux, et le *chief commissioner*, M. Bernard, prévoyant des complications prochaines, devait prendre sur lui de retenir une canonnière qu'un ordre rappelait vers l'Inde. Le 17 octobre, le secrétaire d'État télégraphiait à Londres au vice-roi qu'il ferait sagement, en adressant son ultimatum au roi Thibau, d'expédier en même temps des troupes à Rangoon. Le 10 novembre, le général Prendergast marchait sur Mandalay; le 1^{er} décembre, il pénétrait dans la capitale et s'emparait du roi; le 2, il l'envoyait captif à Rangoon, d'où on le dirigeait vers l'Inde. Le pays tout entier était ouvert au vainqueur; l'antique royaume de Birmanie avait vécu. L'expédition proprement dite avait duré trois semaines.

CHAPITRE II

LA RÉPRESSION

Au lendemain de la conquête. — L'insurrection en Haute et en Basse-Birmanie. — Caractères de l'insurrection. — Les *dacoits*. — La pacification par les moyens militaires. — Facilités que donnaient aux Anglais l'organisation et la proximité de l'Inde. — L'armée régulière. — La police : police civile et police militaire.

Le 1^{er} décembre, la reine Victoria envoyait au vice-roi des Indes un télégramme ainsi conçu : « Je vous prie d'exprimer mes chaleureux remerciements au général Prendergast et mon admiration pour l'habileté avec laquelle il a conduit toute l'expédition. » Ce message de la reine impliquait la conviction que, l'ennemi battu, l'armée débandée, le roi fait prisonnier, tout était terminé. Et cette conviction, presque tout le monde la partagea au moins un instant. Mais

bientôt à cet optimisme « succéda, dit un témoin oculaire, l'opinion que les choses étaient encore dans un fâcheux état d'incertitude ». Et les hommes d'expérience virent, comme l'écrivait plus tard le lieutenant-colonel A.-R. Gloag¹, que la soumission du pays serait longue et que la prise de Mandalay était un commencement, non pas une fin. La guerre de 1824 avait duré deux ans, mais le rétablissement de l'ordre dans les provinces annexées n'avait pas exigé moins de cinq années. Celle de 1852 avait été moins longue : commencée en janvier, elle était terminée en décembre; mais il avait fallu huit années pour pacifier le pays. Que faudrait-il de temps, cette fois, après une campagne de trois semaines? Même les gens d'expérience, même ceux qui jugeaient les troubles possibles, voire inévitables, n'assignèrent pas à l'œuvre d'apaisement une durée suffisante.

Au début, grâce à des mesures en général bien prises, on avait espéré localiser les troubles dans la Haute-Birmanie, et pendant quelque temps on y réussit. Mais pour contenir la Haute-Birmanie, il fallut dégarnir de troupes la Birmanie inférieure, qui, à son tour, se souleva. On n'y ramena une tranquillité toute relative qu'au

1. Lettre au *Times*, 12 septembre 1888.

prix des mesures les plus énergiques : expéditions contre les bandes, mise à prix des têtes des chefs, répression impitoyable; et encore n'est-ce qu'en mai et juin 1887 que l'amélioration se dessina, qu'à la fin de 1888 qu'elle devint sensible.

Les Birmans anglais, pliés de longue date à la domination, furent, d'ailleurs, assez facilement ramenés à résipiscence; vers le milieu de septembre 1888, on constatait qu'aucun des prisonniers ne parlait plus anglais : c'étaient donc tous des Birmans des nouvelles provinces. Mais tandis que la révolte se calmait dans le Sud, au Nord elle semblait s'exaspérer.

Après trois ans d'efforts, en 1888, les bulletins officiels, tout atténués qu'ils fussent, étaient plus alarmants qu'ils ne l'avaient jamais été. Tout le district de Mandalay était à feu et à sang : pendant trois mois, des incendies s'y allumaient presque chaque soir; les fils télégraphiques étaient arrachés; les travaux de la voie ferrée de Toungoo à Mandalay menacés; le chemin de fer même de Basse-Birmanie (Rangoon-Prome) était coupé à Zeegou, à quelque cent milles au-dessous de Prome; les bandes de pirates se reformaient; elles prenaient l'offensive; elles attaquaient avec succès des postes occupés par la police et des troupes régulières. Et les « affaires » de ce genre étaient si nombreuses que le correspondant du

Times lui écrivait (5 mai 1888) : « Il est impossible de donner en détail l'histoire des nombreuses rencontres qui ont eu lieu récemment avec les *dacoits*. »

Ces *dacoits* sont exactement ce que les Français appellent au Tonkin des pirates. Ils ne forment pas dans la population une classe à part; ils se recrutent dans toutes les classes : ils sont la population même. Ce ne sont à proprement parler ni des brigands ni des patriotes, quoique parmi eux on rencontre des uns et des autres. Ce sont généralement des paysans qui, à l'ordinaire, cultivent paisiblement leurs champs, bien qu'ils n'aient certes pas pour ce genre de travail un goût immodéré, mais qui, en temps de trouble, appauvris quand ils ne sont pas ruinés, jugent bon et trouvent agréable de courir les aventures, de batailler et de piller. Ils attaquent et ils dépouillent, sans y regarder de trop près, les nationaux aussi bien que les étrangers. Et, à vrai dire, ils donnent la préférence aux premiers, moins bien armés et moins redoutables. Ils y ont du reste tout profit : dénuées de tout, menacées de mourir de faim, leurs victimes d'hier n'ont d'autre ressource que de devenir leurs auxiliaires de demain. La bande des vainqueurs se grossit donc de la bande des vaincus. Ces vaincus, d'ailleurs, ne montrent aucune répugnance à échanger

la houe contre la pique. La piraterie, la *dacoity*, comme disent les Anglais, n'est pas chez eux chose déshonorante : elle leur paraît naturelle et, à tout le moins, en temps de guerre civile, excusable ; et un jeune homme qui refuserait de s'y livrer passerait pour manquer non seulement de courage, mais encore de sens commun.

Voilà, pour l'ordinaire, ce que sont les « dacoits » de Birmanie et les « pirates » du Tonkin. Quelquefois, sous l'influence de chefs plus distingués ou dans des circonstances particulièrement solennelles, ils s'élèvent du rôle de pillards au rôle de patriotes. Cela s'est produit dans l'Annam proprement dit. L'insurrection y prit presque immédiatement un caractère national ; conduits par les hauts mandarins, les pirates (car on tenait à leur maintenir ce nom) se proposaient avant tout de chasser les Français hors du sol national ; ce qui ne les empêchait pas, entre temps, de pressurer les populations sur leur passage.

Il en advint de même en Birmanie. A une certaine époque, la résistance, qui n'était guère jusqu'alors qu'une entreprise de pillage, devint une œuvre politique et patriotique. Les dacoits se groupèrent en bandes importantes, conduites par des chefs considérés ; la lutte prit le caractère d'une guerre de *guerilla* ; la *dacoity* devint « un

mouvement hostile de la population », « une résistance populaire à la domination anglaise, telle qu'on n'en rencontra dans aucune autre partie de l'Inde et qui devait nécessiter pendant de longues années la présence de fortes garnisons ¹. »

Les dacoits, en effet, constituent un genre d'adversaires particulièrement, je ne dirai pas dangereux, mais gênants pour des troupes européennes. Rien de moins régulier, rien de plus insaisissable. Un district, par exemple, celui de Tavoy, administré à souhait et depuis deux ans fort tranquille, se soulève tout à coup, sans prétexte connu (février 1888). Un autre, où régnait une certaine fermentation, prend les armes et court sus aux Anglais : deux officiers sont tués. Une colonne, aux ordres d'un colonel (colonel Symons), accourt pour les venger : elle ne découvre pas les coupables ; elle ne trouve même pas une trace d'agitation ; pendant six semaines elle bat le pays inutilement et se retire sans avoir rien fait. On avait imaginé de constituer des bandes de 50 à 100 hommes, avec mission de poursuivre ou même de chercher les dacoits. Presque invariablement, recherches et poursuites étaient stériles. Les dacoits s'enfuyaient, cou-

1. Charles Dilke, *Problems of Greater Britain*, II, 6.

paient au plus court, se réfugiaient ou dans des lieux inaccessibles, ou dans des villages peuplés d'amis : là, ils jetaient leurs armes, se mêlaient aux habitants, prenaient part à leurs travaux; nul n'aurait pu les distinguer et nul ne se fût risqué à les trahir.

Quand les pluies cessaient, immédiatement le dacoitisme augmentait. Les bandes fusionnaient; le chef le plus renommé prenait le commandement. Quelques-uns de ces chefs furent célèbres : par exemple, le Boshway, pris et tué en octobre 1887, et qui fut en quelque sorte le dernier des grands chefs. Ils exerçaient sur la population un invincible prestige. A leur appel, les jeunes hommes accouraient en masse. L'ancienne famille royale exploitait cet enthousiasme. Presque en même temps, cinq ou six princes authentiques couraient la brousse. D'autre part, le premier venu, un ambitieux, prenait le nom d'un prince quelconqué, et sans peine soulevait son district.

Tel est, esquissé à grands traits, le premier ordre de difficultés que, de 1885 à 1888, les Anglais rencontrèrent en Basse et surtout en Haute-Birmanie et qu'ils eurent d'abord à vaincre. Ils ne pouvaient songer à organiser le pays et à le mettre en valeur avant que la sécurité et la paix y fussent rétablies, et que les gens paisibles

fussent libres de ne pas se révolter sans exposer leur vie ou leurs biens. A l'heure présente, l'œuvre n'est pas encore parfaite. Presque toute l'année 1889 et les années 1890 à 1892, pendant les saisons favorables, ont vu plus de troubles et d'expéditions qu'on n'eût pu le supposer en 1888. Et il s'écoulera bien du temps encore avant qu'on puisse se dispenser, sinon de véritables campagnes, au moins de promenades militaires à travers les tribus turbulentes des pays montagneux ou des régions frontières. De telles entreprises ne s'achèvent pas en un jour, et d'ailleurs, plus d'une fois, les Anglais ont, par des fautes de conduite, dont nous citerons plus loin des exemples, compromis des résultats acquis. Néanmoins d'importants progrès ont été réalisés, et il est intéressant et utile de voir par quels procédés et suivant quelles méthodes.

Mais avant d'en aborder le détail, il importe de se souvenir que les Anglais allaient, dans l'accomplissement de leur tâche, rencontrer des facilités exceptionnelles. La Basse-Birmanie était déjà, depuis soixante ans pour certaines parties, depuis trente ans pour d'autres, possession anglaise, et organisée suivant les principes de l'administration indienne. C'était le même commissaire qui avait sous son autorité les deux fractions de la province : il pouvait disposer pour

la nouvelle de toutes les ressources de l'ancienne¹.

La Birmanie d'ailleurs était une province, comme le commissaire était un agent, non pas de l'Angleterre, mais de l'Inde. Et l'Inde était là toute proche, riche en ressources, en troupes, en fonctionnaires. A sa tête était un Conseil investi de pouvoirs étendus, plus étendus encore, grâce à l'esprit libéral des secrétaires de l'Inde à Londres²; enfin, présidant ce conseil, en sa qualité de gouverneur général et de vice-roi, se trouvait un homme d'une grande largeur d'esprit, d'une justesse de vue et d'une promptitude de décision rares, lord Dufferin, à qui les succès de Birmanie valurent le titre de marquis d'Ava. Toutes ces circonstances, dont assurément la plus importante est que les décisions étaient prises, non pas à Londres, mais à Rangoon ou à Calcutta ou à Simla, et par des hommes qui connaissaient la

1. Cela n'a pas empêché bien des défectuosités dans l'exécution. Le service, notamment de l'intendance, du commencement à la fin, et jusqu'en mars 1891 (voir le *Times*, 24 mars), a prêté à des critiques qui paraissent justifiées.

2. « Le gouvernement de Sa Majesté désire laisser à Votre Excellence une grande liberté quant aux méthodes précises qui vous sembleront convenables pour réorganiser le gouvernement de la Haute-Birmanie. Votre Excellence aura, dans le cours du temps, à déterminer le nombre des troupes qui peuvent être nécessaires pour maintenir la paix et réduire les bandes de *dacoits*. » (Dépêche de lord Randolph Churchill à lord Dufferin, 31 décembre 1885.)

situation et ce qu'elle exigeait, toutes ces circonstances qu'aucune autre puissance n'aurait rencontrées réunies, rendirent plus aisée l'œuvre de conquête, de pacification et d'organisation, sans que pourtant elles doivent, à nos yeux, en diminuer le mérite.

Un pays ne se conquiert et ne se pacifie ni à coups de canon seulement, ni seulement à coups de décrets. Il y faut des uns et des autres et tout ensemble et successivement. Leur effet se mêle et se combine et, dans le résultat définitif, il est souvent téméraire de prétendre discerner ce qui revient à l'homme de guerre et ce qui revient à l'homme d'État. Mais pour la facilité et l'utilité de nos études, il importe de séparer les mesures d'ordre politique et les mesures d'ordre militaire.

Quand du seul point de vue militaire on examine les mesures auxquelles les Anglais ont demandé la pacification de la Birmanie, on voit qu'elles se réduisent à ceci : avoir, au moment voulu, beaucoup de troupes de la nature et de la qualité qui conviennent, et mettre à leur tête des chefs ayant le genre d'expérience que le pays requiert.

Ici encore, remarquons-le, les Anglais avaient beau jeu. La plus grande partie des forces employées en Birmanie, ils les tirèrent de l'Inde. Or, d'une part, l'Inde était, à cette époque, abso-

lument calme, et pouvait, de son effectif normal, distraire autant de troupes qu'on le jugerait utile; d'autre part, ces troupes de l'armée des Indes avaient vécu sous un climat et manœuvré sur un terrain semblable à ceux qu'elles rencontrèrent dans les vallées de l'Iraouaddy et de la Chindwin, ou sur les pentes des monts birmans. Enfin, les généraux qu'on mit à leur tête avaient, eux aussi, fait leur carrière dans l'Inde et y exerçaient un commandement au moment où on les envoya en Birmanie.

Tout cela facilitait la tâche. Toutefois, ce n'est pas déjà un talent si commun que de se décider, en temps utile, aux sacrifices nécessaires et de savoir placer les hommes au poste même qui leur convient. Les Anglais, à ces deux égards, furent, malgré quelques erreurs de détails, habiles ou heureux.

Plusieurs généraux se sont succédé en Birmanie : j'ai déjà cité le nom du général, aujourd'hui sir Henry Prendergast; on en pourrait citer d'autres : le général White, le général Gordon, le général Faunce, le général Wolseley. Tous, et notamment le général White, qui resta longtemps à la tête des troupes, rendirent des services éminents. Mais il en est un qui eut sur la pacification une influence décisive : ce fut le général Roberts.

Sir Frederick, aujourd'hui lord Roberts, occupait alors la haute situation de commandant en chef des armées de l'Inde et de membre du conseil du vice-roi. Lord Dufferin lui demanda de la quitter temporairement pour aller prendre le commandement en chef du corps expéditionnaire : il accepta. Cette double décision dénotait du courage. A ce moment, et en Angleterre et dans l'Inde, on était las des affaires de Birmanie, et le poste de général en chef en devenait plus dangereux. Ce n'est pas tout. Les Anglais ont toujours redouté de subordonner le pouvoir civil au pouvoir militaire. Or, si l'on mettait en présence un personnage considérable comme sir Frederick Roberts et un commissaire (*chief commissioner*) même comme M. Bernard, il était évident qu'en dépit de tous les textes et de toutes les instructions possibles, la grande autorité morale appartiendrait au général et qu'en cas de conflit, le dernier mot lui resterait. Malgré ce que ces circonstances pouvaient avoir de grave, lord Dufferin n'hésita pas à offrir, ni sir Frederick à accepter le commandement en Birmanie. Ce choix, qui pouvait avoir de gros inconvénients, n'en eut aucun. Et toutefois, quand la mission de sir Frederick eut pris fin, on se sentit comme soulagé. Il avait d'ailleurs réalisé tout ce qu'on attendait de lui. « Il a, écrivait le correspondant du *Times*

(8 février 1887), justifié l'exception à la routine, qui l'a fait envoyer en service spécial loin du théâtre habituel des fonctions d'un commandant en chef de l'Inde. »

Le plus grand service que le général Roberts ait rendu — et il n'avait pas attendu pour le rendre d'être appelé en Birmanie, — c'est d'avoir, d'accord avec lord Dufferin, donné aux généraux sous ses ordres autant et même plus de troupes qu'il ne leur en fallait. Ce n'est pas qu'on n'ait commis, en plusieurs occasions, et jusqu'en 1890, la faute de dégarnir certains districts où l'insurrection était à peine réprimée. Toutefois, les erreurs de ce genre ne pouvaient être et ne furent en général que de peu de conséquence.

Pour l'expédition même, quelques milliers d'hommes avaient suffi. Au lendemain de la prise de Mandalay et de la capture du roi, on avait espéré pouvoir en rappeler une partie. Mais lord Dufferin, qui dès le jour où il entra en Birmanie eut une vision extraordinairement nette de ce qu'exigeait la situation, loin d'en diminuer, en augmenta le chiffre. Il restait, en effet, à marcher sur Bhamo, à poursuivre les *dacoits*, à occuper tout le pays; l'occupation allait nécessiter de petits corps expéditionnaires, des colonnes volantes, des postes fixes. En conséquence, l'armée

fut tout de suite portée à 11,000 hommes et un peu plus tard à 14,000 hommes. Vers le milieu de 1886, il y en avait en Haute-Birmanie 17,000 et dans la Basse-Birmanie 7,200. Et cela ne paraissait pas encore suffisant. « Il est évident, écrivait au conseil de l'Inde le général Roberts, d'après les dispositions qu'indique le général White, qu'il n'y a pas en Birmanie un homme de trop; il me semble même que certains districts sont faiblement occupés. Il n'est pas possible à cette époque de l'année (30 juillet) d'envoyer des renforts; mais j'insiste fortement pour qu'on prépare et des renforts et des transports, de façon qu'ils puissent arriver à Rangoon vers le 15 octobre, époque où le général White aura vu ses forces diminuer et par le fait de la guerre et par les maladies. »

Et cela fut fait. Toutefois, moins de deux ans après, alors que la pacification était loin d'être achevée, les forces régulières, soit indiennes, soit européennes, furent réduites à moins de 10,000 hommes, dont quelques milliers seulement étaient des Européens. Mais cette diminution considérable n'était ni une condamnation des errements suivis jusqu'ici, ni une imprudente concession aux exigences de l'opinion.

Il s'est en effet produit en Birmanie ce qui s'est produit ailleurs, notamment au Tonkin.

Avec le temps et les progrès des vainqueurs, la lutte a changé de caractère et d'allures. Les grandes bandes se sont dispersées ou fragmentées. Tout ce qui était combattant sérieux, tout ce qui tenait devant les forces anglaises a été refoulé loin des centres habités et acculé soit aux frontières, soit à quelques régions d'accès difficile. Dès lors, à l'intérieur, on a pu réduire les postes fixes de troupes régulières. En 1887, il y en avait 150; on en a maintenu une trentaine. Ces troupes régulières, on ne leur demande plus guère qu'un rôle d'observation. Casernées dans les villes ou sur des points choisis pour leur valeur stratégique, elles agissent surtout par leur présence et leur prestige. Quant aux pillards et aux maraudeurs, aujourd'hui les seuls adversaires à redouter, et redoutables seulement à cause de leur nombre, ce sont des forces d'une autre catégorie qu'on leur oppose : l'infanterie montée et la police.

L'infanterie montée, qui un moment a compté 1,800 hommes, en compte aujourd'hui environ 1,200 : son nom explique son rôle.

La police date de 1886, mais elle n'a été sérieusement organisée qu'en 1887. Il n'y avait plus désormais à faire œuvre de guerre, mais œuvre de gendarmerie; il ne restait qu'à assurer contre les *dacoits* soit isolés, soit réunis en bandes,

la sécurité et le bon ordre. C'est affaire à la police; et nos régiments européens la suppléeraient aussi efficacement qu'une batterie d'artillerie ferait à Paris les agents de la sûreté. « Le soldat, écrivait lord Dufferin, n'est que le pionnier de l'ordre; le gardien permanent de la tranquillité publique est le policeman. » En conséquence, on organisa la police.

Chose digne de remarque et qui montre à quel point nos voisins ont le sens des nécessités de gouvernement, les militaires, dont on diminuait l'importance, non seulement tombèrent d'accord de l'utilité de cette création, mais en prirent l'initiative. « A moins, écrivait le général Roberts (6 février 1887), qu'on n'organise en Birmanie une police solide, la pacification de ce pays est encore loin de nous. » Et un autre document constate que les autorités civiles et militaires convinrent en même temps que « le moment était venu où la police devait graduellement occuper de nombreux postes en Haute-Birmanie et prendre charge du pays. »

Cette police devait être de deux sortes : une police civile que l'on mettrait aux ordres de fonctionnaires indigènes pour assurer la sécurité de la région où ils commandent — ce qui n'alla pas sans quelques difficultés du fait de certains officiers, — et une police militaire, for-

tement encadrée par des Européens, dont la mission serait d'occuper les postes de l'intérieur, d'empêcher la concentration des dacoits, en un mot de nettoyer le pays. L'une et l'autre, on les recruta pour la plus grande partie dans l'Inde parmi certaines tribus d'humeur guerrière¹, et pour le reste, après bien des hésitations, parmi les Birmans, malgré la défiance que l'on gardait sur leur intégrité et leur solidité. En 1887, on estimait qu'il en faudrait environ 16,000; mais on n'en eut d'abord que 9,000 et un peu plus tard 11,000; en 1888, à la fin de l'année, on avait dépassé l'effectif prévu; on en avait 20,000, et le général Stedman, qui les commandait en Haute-Birmanie, écrivait qu'il n'en avait pas encore assez. Si bien qu'en 1889 la police comptait 35,000 hommes : 15,000 hommes de police civile et 20,000 de police militaire. Ensemble, ils occupaient au delà de 600 postes. Aujourd'hui, la police civile, encore assez mal organisée d'ailleurs, ne compte pas plus de 6 à 7,000 hommes, la police militaire n'en compte pas

1. Au cours de l'année 1891, il avait été question de la recruter presque uniquement parmi les tribus birmanes : Karens, Shans, etc. Mais le *chief commissioner*, sir A. Mackenzie, démontra les inconvénients et même le très grand danger que présentait cette mesure : danger pour la sécurité de la province, inconvénients, à cause d'événements possibles au Siam, et, grâce à ces deux arguments, la fit ajourner.

plus de 16,000; elle occupait dans l'intérieur, en 1888, 175 postes; en 1889, 192; au début de 1890, 173.

Si l'on voulait, non pas être complet, mais dire l'indispensable sur les mesures d'ordre militaire tentées dans l'intérêt de la pacification, il faudrait décrire les essais de colonies militaires chargées de contenir les indigènes et de mettre en valeur les districts qu'elles occuperaient. Il faudrait parler encore de la grande mesure, diversement appréciée, du désarmement général des villages birmans et karens : on leur enleva plus de 40,000 armes à feu; c'était leur ôter le moyen d'attaquer les Anglais, mais en même temps de résister aux attaques des *dacoits*. Mais ce ne sont là, en somme, que des points secondaires, et nous avons hâte d'arriver à une autre partie de l'œuvre des Anglais : à celle qui consista à préparer la pacification par des mesures d'ordre politique.

CHAPITRE III

LA PACIFICATION

La pacification par les moyens politiques. — L'accord des fonctionnaires civils et des chefs militaires. — La justice et l'administration; les erreurs et les fautes; les cruautés. — Attitude envers les principaux du pays; envers les tribus vassales; envers la Chine; le traité de juillet 1887.

En abordant cette partie de nos études, il importe de bien préciser la valeur des mots et de définir ce que nous entendons par « mesures d'ordre politique » et par « pacification ». Il faut se garder de croire que ces divisions : « pacification » et « organisation », « mesures d'ordre militaire » et « mesures d'ordre politique », que nous adoptons pour plus de clarté dans l'exposition d'un sujet compliqué, correspondent dans le temps à des périodes absolument tranchées, et dans la conduite à des méthodes absolument distinctes. Quand la conquête proprement dite

est une fois terminée, et qu'il s'agit de pacifier le pays, on ne traverse pas une période où les militaires agissent avec une liberté entière, par leurs procédés propres et sous leur responsabilité, puis une seconde période où brusquement leur action s'arrête pour faire place à l'action des hommes politiques et des pouvoirs civils. Il n'y a pas davantage des méthodes de pacification absolument distinctes des méthodes d'organisation, pas plus qu'une période de pacification absolument distincte de la période d'organisation. La pacification prépare l'organisation et se lie à elle en lui transmettant ses méthodes bonnes ou mauvaises, en sorte qu'on ne peut trop dire où l'une commence et où l'autre finit et quelle mesure est mesure de pacification, quelle est mesure d'organisation.

Les Anglais, dès le premier jour, alors que l'armée chassait devant elle les bataillons dispersés des Birmans, avisaient aux moyens d'agir administrativement sur les populations, et, à aucun moment, ils n'ont séparé l'action des pouvoirs militaires de celle des pouvoirs civils. Ils ont eu soin, même durant la conquête, d'installer, dans les principaux centres, des fonctionnaires politiques, avec mission, tandis que l'armée y assurait l'ordre, d'y établir, eux, une première et rudimentaire organisation adminis-

trative. Et, d'autre part, même après la conquête achevée, ils ont demandé la coopération des troupes et réclamé leur présence dans un dessein purement politique. « Il faut, écrivait le général Roberts dans ses instructions au général Mac-Pherson, il faut que les troupes fassent partout sentir leur présence et demeurent dans les principaux endroits assez longtemps pour permettre au pouvoir civil d'établir l'administration sur une base solide, pour inspirer aux populations de ce pays un sentiment de confiance dans la stabilité de notre domination, et pour leur ôter toute crainte d'être plus tard accablées par les *dacoits*. »

Une pareille tâche implique, exige la parfaite entente des autorités civiles et militaires. « J'ai consulté, écrit le général White, qui eut un moment plus de 30,000 hommes sous ses ordres et exerça son commandement avec un rare bonheur, j'ai consulté le *chief commissioner* sur les opérations à venir, et *il est d'accord* avec moi sur le plan que je viens d'esquisser. » N'allons pas croire cependant que, soldats ou fonctionnaires, les Anglais fussent des philosophes prêts à sacrifier tout de suite leurs rivalités à l'intérêt supérieur du pays¹. Mais, jamais chez eux, ces

1. Sir Charles Dilke a, dans un passage de ses *Problems of Greater Britain*, II, p. 51, fait à ces conflits une allusion

attristants conflits n'ont été révélés au grand public, et ils ne l'ont pas été parce que dans l'Inde, au-dessus des coteries et des rivalités, règne, assez puissante pour les réduire toutes et les discipliner, une autorité indiscutée : celle du vice-roi.

Les Anglais, avec leur sens admirable du gouvernement, ont conféré aux gouverneurs de leurs possessions des pouvoirs assez vastes pour que nul de ceux qui légalement leur sont soumis n'ait la possibilité ni même la tentation de discuter ces pouvoirs, encore moins d'y résister. J'ai déjà dit les pouvoirs du gouverneur de Hong-Kong. Dans l'Inde, le vice-roi en conseil, représentant de la reine, commande aux autorités de toute nature, soit civiles, soit mili-

discrète. En Birmanie on était moins discret. Voici, par exemple, ce que le correspondant du *Times* télégraphiait le 25 février 1888 : « Le district de Kyouske est dans une situation excellente. Cette situation est due sans aucun doute à la manière cordiale dont les autorités civiles et militaires y ont travaillé ensemble. Une semblable coopération n'est malheureusement pas universelle en Haute-Birmanie. » Au surplus, les conflits n'éclataient pas seulement entre civils et militaires. Il semble qu'en Birmanie chacun ait considéré son district comme un domaine soumis à son action exclusive. Quiconque empiétait sur ce domaine était traité en ennemi, au plus grand dommage des affaires publiques. Un officier, le capitaine Raikes, est chargé, par ses chefs hiérarchiques, d'aller négocier avec une tribu des Chins, située au voisinage du district de Pagay. Le chef de ce district, le capitaine Eyre, apprend cette mission et aussitôt invite les Chins « à se mettre en rapport avec lui plutôt qu'avec le capitaine Raikes ».

taires, et le général en chef de l'armée de l'Inde n'est devant lui qu'un chef de service, qu'il admet seulement par courtoisie et par intérêt à discuter ses vues. Dans ces conditions, les rivalités qu'inspire l'esprit de corps ne peuvent pas devenir bien préjudiciables : le vice-roi, chef suprême des officiers et des fonctionnaires, a les moyens de les arrêter et de les prévenir. J'ajoute que sa tâche est assez facile avec des officiers pénétrés de l'esprit de gouvernement, comme le sont presque tous les Anglo-Saxons, et avec des fonctionnaires civils, comme la plupart des fonctionnaires anglais, d'une respectabilité et d'un mérite qui imposent.

Pour pacifier un pays, il semble qu'il faille recourir aux moyens pacifiques. Cette énonciation paraît naïve; cependant, il n'y a pas longtemps qu'elle est acceptée des gouvernements. Ils ont eu longtemps et peut-être gardent-ils encore une secrète tendresse pour les moyens répressifs. Cela s'explique : les premiers agents de la pacification sont les agents mêmes de la conquête. Quoi qu'il en soit, aujourd'hui tous les vainqueurs cherchent à se faire accepter des vaincus à force de modération et de bienveillance. Et les Anglais n'y ont pas manqué en Birmanie.

Leur tâche était difficile. Elle l'eût été pour

tout le monde, elle l'était surtout pour eux. Leur point d'appui habituel leur faisait défaut. Dans leurs conquêtes, en effet, ils ont toujours cherché à s'appuyer sur une aristocratie, sur les princes, sur les pouvoirs religieux, sur les gouvernements. Or la Birmanie — je le dirai plus loin avec quelques détails — ne possède d'aristocratie d'aucune sorte et elle n'avait plus de gouvernement. Les Anglais ne rencontraient donc devant eux qu'une population éparsée, non cohérente et difficile à se concilier.

C'est un axiome, ou du moins, on admet comme un axiome que les peuples d'Orient sont affamés de justice. Quiconque leur apporte ce souverain bien est sûr de s'en faire accueillir. C'était là, à ce qu'il semble, un atout magnifique dans le jeu des Anglais. Ils ont, en effet, le culte de la justice. A leurs yeux, pouvoir obtenir justice est la première des garanties; rendre justice, le plus sacré des devoirs, la plus haute des fonctions. Où qu'ils aillent, à peine arrivés, ils érigent un tribunal et installent un juge. Cela fait, ils vaquent en sûreté à leurs affaires. Ainsi ont-ils procédé en Birmanie. Le mode de recrutement de leurs fonctionnaires dans l'Inde leur permet d'en faire presque à volonté des administrateurs, des financiers, des juges. Ils ont donc eu, même dans l'état le plus rudimentaire

de l'administration, des hommes aptes à rendre la justice et soucieux de la rendre, et qui en fait l'ont le plus souvent rendue à tous avec impartialité¹.

Ils ont à l'ordinaire rendu leurs arrêts conformément au vœu de la loi et non pas aux caprices de l'opinion ou aux nécessités de gouvernement. Je relève, par exemple, deux décisions tout à leur honneur : l'une condamnant aux travaux forcés des *policemen* qui terrorisaient le pays confié à leur surveillance, l'autre qui absolvait un indigène poursuivi pour avoir tué un fonctionnaire de la police anglaise : « Je considère, disait le juge de cette dernière affaire (M. Hildebrand, surintendant des États shans), que le Ngami qui a tué M. Powell peut être excusé d'avoir tiré un coup de fusil pour délivrer son gendre. Même si son gendre n'avait pas réclamé son assistance, le fait que ses deux fils avaient été illégalement et avec la plus grande injustice massacrés sous ses yeux

1. Dès le 24 janvier 1886, c'est-à-dire six semaines après le début de l'occupation, il y a eu des fonctionnaires civils et notamment des juges dans un certain nombre de districts. (Voir *Burmah*, 1886, C. 4887, p. 15.) Toutefois, dans plus d'un endroit, la hâte qu'on avait d'instituer une administration civile a fait confier des fonctions fort délicates à de jeunes fonctionnaires inexpérimentés, et ce provisoire a duré des années. Pendant ce temps-là, des districts absolument paisibles de la Basse-Birmanie étaient administrés par des hommes d'une expérience consommée et dont la vraie place eût été dans les provinces troublées du nord.

serait de nature à excuser la rapide vengeance qu'il a tirée de leur mort en tuant leur meurtrier. » Ce jugement, remarquable exemple d'impartialité, eut en Birmanie un immense retentissement et provoqua les critiques de presque toute la presse locale : « Cela revient, concluait *la Gazette de Rangoon*, à autoriser tout indigène plus ou moins sauvage à tuer les fonctionnaires anglais toutes les fois qu'il les trouvera en train d'arrêter un quelconque de ses parents d'une façon qu'il estime illégale. »

Il y aurait à de telles craintes quelque fondement si un vainqueur était exposé à pécher par excès de partialité envers le vaincu. Malgré les exemples si honorables que je viens de citer, ce ne fut pas, ce ne pouvait pas être le cas des Anglais. Il faut bien le dire, le culte presque exclusif de la justice qui les caractérise laisse souvent place à l'injustice. Car, à proprement parler, dans la justice, ce qu'aime l'Anglais, c'est moins l'équité que le droit. Il prétend, pour mettre en règle sa conscience, faire reconnaître son droit; une fois ce droit constaté, il le poursuit jusqu'au bout. Or le droit du vainqueur, proclamé par le vainqueur même, risque d'être excessif. Le juge est un homme; il est sujet à l'erreur et à la passion. Aussi, par cela seul qu'à leur droit strict les Anglais n'ont donné d'autre limite que la justice

et les sentences de la justice, ils ont commis des légèretés, des erreurs, des cruautés même, dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elles nuisaient singulièrement à leur propre cause.

Je ne mentionne que pour mémoire certains procédés atroces. Un officier, par exemple, soupçonnant un indigène d'un crime capital et ne pouvant en obtenir l'aveu, faisait conduire le prétendu coupable jusque devant le peloton d'exécution et lui arrachait ainsi une confession mensongère. Un autre, amateur de scènes dramatiques, prenait une épreuve photographique du supplice que lui-même ordonnait. Ce sont là, je veux le croire ¹, des exceptions révoltantes, et l'opinion publique les a condamnées. Mais ce qui était d'une pratique générale, c'était de fusiller sur l'heure et sans jugement tout *dacoit* pris les armes à la main. Mesure très simple, en vérité, mais qui n'avait pas même l'excuse de l'utilité : les Birmans, comme les Annamites, ne craignent pas la mort. Et les Anglais le savaient bien ; voici ce qu'a écrit un de leurs historiographes : « Un

1. Après l'apparition de ces articles dans la *Revue des Deux Mondes*, je reçus d'un ami, qui a longtemps séjourné en Birmanie, une lettre dont j'extrais le passage suivant : « Les quelques abus que vous signalez ne sont pas l'exception, mais presque la règle ; seulement il y a un jeu de rivalités, de compétitions, d'influences, etc., qui en fait ressortir quelques-uns avec éclat, tandis que le reste est soigneusement caché, mais non ignoré. »

détachement de la brigade navale, ayant capturé une douzaine de *dacoits*, se mit en mesure de les fusiller l'un après l'autre. On comptait par là produire sur les esprits une impression plus forte qu'en les fusillant tous à la fois. Le premier d'entre eux fut placé debout, le dos au mur. Une balle conique vint le frapper entre les yeux et enleva toute la partie supérieure du crâne, la rejetant en arrière d'une façon étrange et grotesque. A cette vue, ses camarades qui se tenaient près de là, attendant leur tour, partirent d'un rire inextinguible. Ils en riaient encore tandis qu'ils avançaient, l'un après l'autre, pour se placer devant le peloton. Ils traitaient cela comme une plaisanterie de haut goût. » Le gouvernement anglais, interpellé dans le Parlement, promit de mettre fin à « un état de choses qui était un scandale et pouvait devenir un danger ». Mais les exécutions continuèrent comme devant, et c'est seulement quand lord Dufferin s'embarqua pour la Birmanie, que, le jour même de son départ, le général Prendergast lança une proclamation pour interdire ces « exécutions à volonté ». Depuis lors, la peine de mort devint plus rare et ne put, d'ailleurs, être prononcée qu'après une procédure régulière et par des juges civils.

Après les cruautés, les injustices. En 1887, un chef de *dacoits* s'était rendu sur la parole d'un

fonctionnaire qui lui garantissait la vie sauve ; le gouvernement de l'Inde refusa de faire honneur à cette parole et ordonna de fusiller l'homme. En 1890 — car ce semble être maintenant de jurisprudence, — un *dacoit* redouté, Boh Yanyum, reçoit une lettre d'un officier de police qui lui promet la vie sauve ; l'évêque bouddhiste intervient de son côté : Boh Yanyum fait sa soumission au député-commissaire de Myingyan. Celui-ci, sans même nier la promesse, le condamne à mort. Toute la province s'émeut, car Boh Yanyum, chose rare, est peut-être moins un pillard qu'un patriote ; la population, les prêtres, les moines manifestent en sa faveur ; le juge d'appel reconnaît qu'on lui a, en effet, promis la vie et même quelque chose de plus ; il commue, ne pouvant faire davantage, la peine de mort en celle de la transportation à vie et signe un recours en grâce. Mais pendant des mois le gouvernement, reste sourd à la justice, aux vœux des indigènes, à l'intérêt même de la domination anglaise : c'est seulement après de longs délais qu'il fait connaître sa décision dans cette affaire passionnante. Il accepte la commutation de peine, mais refuse de faire grâce, et s'engage seulement à s'en occuper de nouveau quand cinq ans se seront écoulés.

A cette conduite déloyale, les Anglais ont gagné que même les cas de force majeure leur sont

imputés à mauvaise foi. Dans les premiers temps de l'insurrection, on avait fait une foule innombrable de prisonniers. Les prisons étaient encombrées. On estime que soit en Birmanie, soit dans l'Inde, où on les avait transportés en masse, les Anglais détenaient près de 50,000 indigènes. Lord Dufferin mit un terme à cette épidémie d'arrestations; bientôt même il rendit la liberté à la majorité des prisonniers. Pour les détourner d'aller retrouver leurs anciennes bandes, on leur promit du travail dans les chantiers de l'État, sur les routes, sur la voie ferrée en construction de Toungoo à Mandalay. Malheureusement, leur nombre même ne permettait pas de les employer tous : de là, un renom fâcheux, et cette fois immérité, pour la loyauté britannique et un retard évident pour la pacification. Il se passera longtemps avant que la masse du peuple soit rattachée.

On fut plus heureux du côté de ce que j'appellerais, un peu inexactement d'ailleurs, l'aristocratie : les prêtres bouddhistes, les membres du grand conseil, les chefs les plus considérables furent l'objet de beaucoup de prévenances et d'égards.

Les ennemis des Anglais avaient répandu le bruit qu'ils en voulaient moins au roi Thibau et à sa dynastie qu'à la religion bouddhiste et à ses

fidèles. L'accusation était grave. Dans ce pays, presque toute la nation a passé par l'école des prêtres; chacun, au moins une fois dans sa vie, revêt l'habit du moine, et comme les vœux ne sont pas en fait perpétuels, la société civile est pleine de personnes ayant un moment porté le costume religieux. Attaquer la religion, c'était attaquer tout le monde. Pour dissiper les préventions, on usa envers les représentants de la religion des plus grands ménagements.

A l'heure où l'on marcha sur Mandalay, l'archevêque bouddhiste de la Basse-Birmanie fut reçu à Rangoon par sir Charles Bernard, alors commissaire en chef, qui lui donna l'assurance qu'à tout événement rien ne menaçait la religion bouddhiste. Au cours de la campagne et pendant la période de prise de possession du pays, les fonctionnaires et les officiers furent invités à respecter particulièrement les prêtres, les moines et les monastères. Le général Roberts personnellement se montra plein de déférence envers les autorités religieuses. On affecta même de les traiter comme des facteurs considérables de la politique. Quand on sut que le chef de *dacoits* Ala-Oo voulait se rendre, le commissaire du district, M. Colquhoun, lui écrivit que, s'il le préférait, il lui était loisible de faire sa soumission entre les mains de l'archevêque boud-

dhiste de Mandalay. Tout cela fut du meilleur effet ¹.

A la tête du royaume, à côté du roi plutôt qu'au-dessous de lui était un conseil d'État ou *Hludaw*, qui rappelle le *comat* de la cour de Hué. Ce conseil se composait des principaux ministres de l'État ou *woongys*, au nombre de quatre et quelquefois de six. On avait espéré un moment pouvoir le maintenir dans son intégralité et gouverner par lui ou du moins avec lui. Pour des raisons que je dirai plus loin, il fallut renoncer à cette combinaison : le *Hludaw* fut supprimé; mais ses membres honoraires ou titulaires furent soigneusement rattachés à la politique anglaise. On leur confia des fonctions convenablement rétribuées; on leur conféra certaines distinctions, etc.

Avec les tribus vassales, comme avec les hauts fonctionnaires de Birmanie, les Anglais ont également montré de la sagesse. Au temps de la domination birmane, ces tribus n'avaient pour la plupart avec la cour d'Ava que des rapports assez lâches. A mesure qu'on s'éloignait des

1. Depuis cette époque, on s'est départi de la politique conciliante, inaugurée par sir Charles Bernard et sir Frederick Roberts. Des moines ont été plus ou moins justement emprisonnés. Les autorités les plus considérables sont peu écoutées. L'évêque qui avait négocié la soumission de Boh Yanyum n'a pu obtenir l'exécution des engagements pris. Pour toutes ces raisons, l'élément religieux s'éloigne des Anglais.

frontières de la Birmanie centrale, les liens de suzeraineté se détendaient et les droits prétendus des derniers Alompra n'avaient, dans beaucoup de cas, d'autre utilité que de fournir des prétextes à intervention.

Les Anglais n'eurent garde de faire valoir à la fois des droits si différents et si contestables. Dans la Birmanie centrale et dans les provinces voisines, ils saisirent le gouvernement d'une main vigoureuse ; et encore même là eurent-ils soin de ménager les susceptibilités. Quand un chef, aux allures jusqu'alors indépendantes, semblait jouir dans son district d'une réelle autorité, ils affectaient de le traiter un peu comme un allié et lui fournissaient au besoin des troupes pour l'aider à y maintenir l'obéissance et l'ordre. Avec les provinces plus éloignées, comme, par exemple, ces États shans que disputent à la Birmanie le Siam, la Chine, d'autres encore, et qui, en fait, étaient alors presque tous autonomes, ils montrèrent plus de prudence encore ¹. Avec l'un, on

1. On trouve dans le livre du général Yule, en appendice, l'exposé des droits indiscutables de la Chine sur certains États shans. Quant au Siam, d'après un rapport récent de M. Scott, surintendant des États shans, il revendique tous les États situés à l'est de la Salouen ; les Anglais, au contraire, prétendent, comme successeurs des Birmans, à cinq de ces mêmes États. Il y a donc lieu à délimitation et avec le Siam et avec la Chine. Cette délimitation, les esprits avisés et prudents la réclament. (Voir le *Times* du 8 mars 1892.) Ils

négociait pour faire accepter un résident anglais; c'est ainsi que près du tsawbwa (nom du chef local) de Momeit, on envoya, à titre d'auxiliaire et de conseil, M. Colquhoun, avec ses troupes et sa police, chargé de l'aider à lutter contre les *dacoits*. A un autre on donnait, pour faire sa soumission, des délais toujours allongés; c'est ainsi que le tsawbwa de Woonthou s'étant retiré dans les montagnes avec 2,000 hommes, ses éléphants et ses canons, on lui accorda toute une année pour revenir à résipiscence; et quand on l'y eut amené, on le confirma dans sa semi-indépendance. La prudence, en cette occasion, alla même jusqu'à la faiblesse et la confiance jusqu'à l'aveuglement : l'événement l'a prouvé. Enfin le *Shan states Act*, rendu à la fin de 1888, laissait, comme du temps des anciens rois birman, les chefs indigènes administrer eux-mêmes leurs districts sous la conduite et la surveillance du surintendant anglais. De même, en 1887 et jusqu'en 1890, on négocia avec certaines tribus pour obtenir leur neutralité et arrêter leurs incursions dans les vallées voisines. Ce n'est que tout récemment qu'on s'est décidé à agir rigou-

espèrent qu'elle pourrait avoir pour résultat, en réduisant le territoire prétendu birman, d'empêcher le contact immédiat avec les possessions françaises et d'écarter ainsi toute chance de rivalités et de conflits.

reusement contre certaines tribus des frontières, avec lesquelles l'entente paraissait impossible.

En somme, toute cette politique a consisté à *sérier* les questions, à espacer les difficultés. Cela est très sage.

Il faut en dire autant des négociations avec l'empire de Chine, qui aboutirent au traité du 24 juillet 1887 (ratifications échangées à Londres le 25 août suivant). La Chine avait, de tout temps, élevé certaines prétentions sur la Birmanie. Ses prétentions étaient de deux sortes : d'abord un droit général de suzeraineté sur la Birmanie tout entière; ensuite, spécialement sur le district de Bhamo et certains districts adjacents, un droit de véritable propriété. Les Anglais, dans leurs documents officiels, faisaient toutes réserves sur le premier de ces droits, et admettaient, en revanche, que le second était plus « substantiel ». Néanmoins, dans la pratique, ils n'hésitèrent pas à reconnaître le premier et à nier le second. Ils s'emparèrent de Bhamo, à qui ils attribuaient une importance capitale. En même temps, afin de calmer les susceptibilités de la Chine, ils lui concédèrent une apparence de suzeraineté.

« Si, écrivait lord Dufferin, le secrétaire pour les affaires étrangères ne voit pas d'objections à cette procédure, le gouvernement de l'Inde ne peut de son côté en avoir aucune à ce que son

représentant en Birmanie confirme la pratique actuelle d'un échange amical de présents (voyez l'euphémisme) avec le gouverneur du Yunnan, dans les conditions qui pourront sembler convenables. Toutefois, il faudrait méditer avec soin le libellé de l'arrangement à intervenir. » Cet arrangement fut le traité de juillet 1887. L'article 1^{er} stipulait que, « en tant que ça a été la pratique de la Birmanie d'envoyer en Chine tous les dix ans des missions chargées de présents de produits du pays, l'Angleterre convient que le plus haut fonctionnaire de Birmanie enverra les missions décennales accoutumées, les envoyés devant être de race birmane ». Moyennant cette concession — que d'autres pays auraient eu avantage à imiter, — la Chine convenait, dans l'article 2, que l'Angleterre serait, à tous égards, libre de ses actes.

Assurément, cela ne devait pas supprimer tous les petits incidents de frontière, fréquents en Birmanie comme au Tonkin. Mais cela allait empêcher la Chine de prêter main forte à la révolte au début même de l'occupation, et permettre aux Anglais, pendant une période nécessairement critique, de s'occuper uniquement de leurs sujets révoltés, sans avoir à faire face à d'autres ennemis.

Telle fut la conduite suivie par l'Angleterre, au

lendemain de l'occupation, à l'égard des populations birmanes, des autorités religieuses et politiques du pays, enfin des puissances voisines qui pouvaient avoir quelque influence sur la politique intérieure de sa nouvelle possession. Cette conduite fut en somme bien conçue pour produire le résultat cherché, c'est-à-dire l'apaisement des esprits. Toutefois, tant de prudence et d'ingéniosité pouvait demeurer entièrement inutile si l'on ne réussissait à remplir celle de toutes les conditions sur laquelle les vaincus se montrent particulièrement exigeants, si on ne leur donnait un régime politique à leur convenance.

CHAPITRE IV

LE RÉGIME POLITIQUE

Importance de cette question. — L'État tampon.
— Le protectorat. — L'annexion.

Une fois la conquête terminée, une fois prise la décision de placer la Haute-Birmanie sous l'influence anglaise, il n'y avait pas, en effet, à résoudre de problème plus grave que celui-ci : quel allait être le régime du pays ? Rien n'était plus important, et pour les progrès de la pacification et pour l'avenir même de la possession nouvelle.

Trois partis étaient possibles : le maintien, dans des conditions déterminées, de la dynastie régnante ; l'institution du protectorat de l'Angleterre ; l'annexion. Lord Dufferin, dans un mémorandum déjà cité, les a tous trois étudiés et dis-

cutés : nous ne pouvons mieux faire que de le prendre pour guide.

Les préférences de l'opinion publique en Angleterre et dans l'Inde, et les préférences mêmes du gouvernement étaient pour ce qui engagerait le moins les responsabilités de l'Empire. Se souvenant des difficultés que ses prédécesseurs avaient prévues et rencontrées en 1852 :

« J'éprouve, écrivait lord Dufferin, au secrétaire d'Etat pour l'Inde, une très grande répugnance à augmenter, sans nécessité, les devoirs de l'Empire. En conséquence, j'ai tout d'abord envisagé le moyen de réduire notre intervention au minimum, en la bornant à des mesures de précaution simplement suffisantes pour empêcher qu'à l'avenir pussent prévaloir, ouvertement ou secrètement, dans la vallée du haut Iraouaddy, des influences étrangères qui pourraient nous gêner. En d'autres termes, je me suis demandé s'il ne serait pas possible de transformer la Birmanie en un État, appelé, suivant une expression devenue familière, État tampon (*buffer State*). En vertu d'un arrangement de ce genre, la dynastie indigène des Alompra serait restée sur le trône; le prince régnant aurait, comme l'émir d'Afghanistan, été parfaitement indépendant dans les matières d'administration intérieure; tout ce que

nous aurions réclamé, c'eût été le droit de surveiller ses relations avec l'étranger...

« Quand j'y ai regardé de plus près et que j'ai eu à ma disposition plus de moyens d'information, ce projet ne m'a pas paru praticable. Le royaume d'Ava ne possède ni l'élasticité ni le pouvoir de résistance qu'un « État tampon » doit posséder nécessairement. Assurer par des moyens artificiels son indépendance sur la grande ligne de nos communications entre nos possessions birmanes et la Chine était un expédient d'une efficacité plus que douteuse. Cet État aurait certainement été un obstacle à la liberté des relations commerciales; et sa faiblesse aurait été pour le gouvernement chinois une perpétuelle tentation d'affirmer, d'une façon sérieuse, ces droits nuageux et, je le crois, sans fondement, que l'ambassadeur de Chine a mis en avant.

« Cela étant, un État semi-protégé (*semi-protected*) peut-il être, avec quelque avantage pour nous, créé sur les frontières de l'Empire? Ce principe de la protection, même dans ses formes les plus atténuées, implique des responsabilités hors de toute proportion avec les moyens que nous avons d'y faire face et conduit assez naturellement à mettre aux mains de celui que nous protégeons le pouvoir de nous engager, contre notre volonté, dans une guerre : il n'a pour cela qu'à

provoquer ses voisins à des agressions que, justifiées ou non, nous serions forcés de repousser... Dans ces conditions, notre intervention arriverait un jour à être nécessaire, et il nous faudrait l'exercer dans les pires circonstances, le pouvoir militaire et les revenus du pays étant aux mains d'un chef également incapable d'administrer ses revenus et de discipliner ses troupes.

« Il y a plus; ce personnage serait, selon toute probabilité, jaloux de notre intervention et se montrerait, juste au moment critique, déraisonnable, ingouvernable et peut-être déloyal. Le pays n'est pas assez riche pour suffire, en sus des dépenses de la cour et de l'armée du roi, aux dépenses d'une armée anglaise; et comme assurément nous ne voudrions pas défendre la frontière avec des hommes à notre solde, elle se trouverait exposée à toutes les éventualités que j'ai indiquées. »

Ces objections venant d'un homme à l'esprit juste et d'une grande expérience firent écarter l'idée d'un « État tampon ». Mais l'État « tampon », l'État « semi-protégé » n'est qu'une variété d'un type, en somme, très acceptable; et, dans cet ordre d'idées, une fois admis le principe d'une protection à imposer au royaume birman, qui forçait l'Angleterre à s'arrêter à mi-chemin? Pourquoi s'en tenir à cette « semi-protection » dont

parlait lord Dufferin? Qu'est-ce qui empêcherait, au lieu d'un *buffer State*, d'instituer un véritable protectorat, de maintenir et la dynastie régnante et les fonctionnaires indigènes, en plaçant à côté d'eux un résident anglais chargé de contrôler et l'administration intérieure et les affaires étrangères?

Cette solution semblait convenir à merveille à la situation. Les Birmans, au moins beaucoup d'entre eux, souhaitaient garder la forme traditionnelle de leur gouvernement. Ceux que l'on consultait disaient presque unanimement qu'un « roi en titre », un « roi de nom » (c'étaient leurs expressions) rencontrerait de la part de ses sujets une obéissance absolue. La reine et certains ministres, ceux-là, oui, étaient détestés; mais le roi Thibau ou tout autre de sa race serait populaire. Son avènement ferait tomber les armes des mains des *dacoits* et assurerait la pacification. Quant à l'administration, les Anglais la conduiraient sous son nom, à leur guise, par l'intermédiaire de quelque sage administrateur, comme par exemple, le colonel Sladen, qui connaissait si bien les choses de Birmanie et aurait une irrésistible influence sur le roi, ses conseillers et ses ministres.

Voilà ce qui se murmurait à l'oreille de lord Dufferin et qui ne pouvait manquer, à cette

heure où tant de responsabilités pesaient sur lui, de faire sur son esprit une forte impression. Il était naturellement assez disposé à accepter une combinaison de ce genre. Il l'avait vue, de l'Inde, fonctionner sous ses yeux dans un certain nombre d'États vassaux (*native States*), et, en arrivant à Mandalay, il trouvait, établi à titre provisoire, un système de gouvernement voisin de celui qu'on lui recommandait, sans le roi (qui, dès la première heure, avait été expédié prisonnier sur Rangoon), mais avec son ancien Conseil d'État, sous la présidence du colonel Sladen lui-même.

Cependant, malgré tant de raisons de se rallier à l'idée d'un protectorat, il crut devoir l'écarter. Un protectorat implique au fond deux pouvoirs distincts capables de suffire à des devoirs distincts : le protecteur, qui sert d'intermédiaire entre les puissances étrangères et le protégé ; le protégé qui sert d'intermédiaire entre le protecteur et les populations indigènes. A eux deux, ils doivent assurer la paix extérieure et la paix intérieure. Pour la paix extérieure, les Anglais, certes, offraient à leurs protégés une caution suffisante ; en revanche, ils s'inquiétaient de savoir si ces protégés pourraient leur garantir la paix intérieure. Or, ils estimèrent que ce gouvernement protégé était à jamais incapable de tenir ses engagements.

En effet, nul de ceux qui, d'après la définition même du protectorat, seraient appelés à agir sur les populations, n'avait gardé sur elles une influence suffisante.

Il ne fallait plus d'abord compter sur le roi Thibau, qui, par ses cruautés, avait soulevé contre lui une partie du pays, et, par sa soumission trop prompte, s'était aliéné le reste. Les autres Alompra n'étaient plus guère que des princes dégénérés, et ceux qui faisaient exception à la règle étaient ou trop compromis ou trop hostiles à l'Angleterre pour qu'on pût faire fonds sur eux. L'un d'eux était ce prince Myn-Goon, dont tous nos ministres des Affaires étrangères ont connu l'histoire et qui vivait alors à Pondichéry des aumônes de la France, attendant, depuis des années, qu'une occasion se présentât à lui de renverser le roi régnant. Les autres, au nombre de cinq ou six, erraient parmi les jungles à la tête de *dacoits* et tiraient moins d'importance encore de leur titre de prince que de leur titre de chef de bande. On manquait donc déjà du roi qui devait être la cheville ouvrière du protectorat ou tout au moins le clou auquel en accrocher l'enseigne.

On n'avait pas davantage d'aristocratie qui pût rallier la nation autour d'elle.

En ces pays d'Orient, la naissance et l'hérédité ne suffisent pas à fonder ou à perpétuer une aris-

toocratie : il y faut encore deux conditions : la richesse et la science. Or dans cette vaste étendue du royaume birman, nul n'est riche : la population y est trop clairsemée, trop peu attachée au sol, trop peu travailleuse. Chacun, en conséquence, vit dans la médiocrité. La faveur du roi et la nomination à des postes, lucratifs par les concussions qu'ils permettent, sont presque les seuls moyens de fortune, instruments trop fragiles, d'ailleurs, pour permettre de bâtir des situations solides. Et, sans richesse assise, nulle aristocratie n'est possible.

A la vérité, chez certains peuples, proches des Birmans, l'aristocratie de l'intelligence l'emporte sur l'aristocratie d'argent et peut-être même sur l'aristocratie de naissance. Mais en Birmanie, quoiqu'il y ait eu, dans les siècles passés, une belle et puissante civilisation, les lettres ne sont pas autant en honneur; et l'organisation de l'enseignement fait qu'ici encore règne une égalité qui n'est que l'universelle médiocrité. Presque tous les Birmans ont passé par l'école des prêtres, et ces prêtres eux-mêmes ont un recrutement et une situation qui font d'eux nécessairement des éducateurs inférieurs.

Les prêtres, en effet, ne sont pas, comme en d'autres pays, une classe fermée, un corps constitué, qu'un long passé de gloire astreint à de

rudes et nobles travaux : le clergé bouddhiste, je l'ai déjà indiqué, est mêlé à la nation d'une façon si intime que tout homme, au moins une fois en sa vie, doit porter l'habit du *poongi* (moine) et que, réciproquement, tout *poongi* peut quitter cet habit à sa fantaisie. Renoncer aux vœux monastiques se dit même en birman d'un mot caractéristique : « Redevenir homme ». Dans ces conditions, les prêtres birmans n'ont ni l'ardeur orgueilleuse des castes puissantes, ni l'ardeur envieuse des minorités opprimées; ils n'élèvent guère leurs connaissances, et ils ne s'élèvent pas eux-mêmes au-dessus du niveau moyen de la nation d'où ils sortent et qu'à leur tour ils forment.

Dans un pays où l'on ne possède ni prince à mettre sur le trône, ni aristocratie à qui confier la mission d'agir sur les classes inférieures, on n'a plus en face de soi que la nation : c'est donc à la nation qu'il fallait s'adresser directement, sans intermédiaire. Cela conduisait tout droit à l'annexion pure et simple, à l'incorporation de la Haute-Birmanie dans le grand Empire britannique ¹.

1. Sauf à voir — et la question fut discutée — si une fois rattachée à la Basse-Birmanie, on en ferait une simple province de l'Inde, ou une colonie indépendante, ou enfin une annexe du Gouvernement des Détroits (*Straits settlements*) et de la péninsule malaise. (Voir dans le *Times* des 27 août, 1^{er},

C'était une grave mesure et qui pouvait être grosse de dangers ¹. Il était fort difficile de savoir ce qu'au fond voulait la nation. Les prêtres bouddhistes demeuraient indifférents, et, pourvu qu'on leur maintînt leurs privilèges, reconnaîtraient l'autorité établie; tandis que les musulmans, assez nombreux, désiraient nettement l'annexion par les Anglais, dont leurs coreligionnaires de l'Inde n'avaient qu'à se louer.

Le gros de la population n'avait pas d'opinion. Sans doute, par tradition, elle était attachée à ses rois. Mais, en somme, ce qu'elle ambitionnait par-dessus tout, c'était la sécurité et l'ordre, et le gouvernement qui lui assurerait ces deux biens serait pour elle le gouvernement légitime. Enfin, il existait — et cela rappelle de très près ce que nous-mêmes avons vu au Tonkin — toute une classe de fonctionnaires moyens, qui, entrevoyant la possibilité de servir fructueusement le gouvernement anglais, désiraient avec passion l'an-

¹² et 17 septembre 1888, des lettres, notamment de M. Chantoon, Birman d'origine, qui demande la séparation de fait des deux Birmanie, l'institution de plusieurs provinces indépendantes gouvernées par des Birmans sous le contrôle de résidents anglais, etc.)

¹. Ces dangers, on était même tenté de les exagérer. On disait, par exemple, que l'annexion de la Birmanie jetterait l'inquiétude dans l'esprit des princes feudataires de l'Inde. Lord Dufferin a, en quelques lignes du memorandum cité plus haut, montré ce que cette crainte avait de chimérique.

nexion, et qui, interrogés par le vice-roi, répondaient invariablement que tel aussi était le vœu de la nation ¹.

Finalement, l'annexion fut décidée. « Je suis convaincu, disait alors lord Dufferin, que l'annexion pure et simple, avec l'administration directe de la province par les fonctionnaires anglais, nous offre la meilleure chance d'assurer paix et sécurité à la fois à la Birmanie et à nos intérêts politiques et commerciaux. Cette décision, sans doute, entraîne pour nous des charges sérieuses et des responsabilités, et, pendant quelque temps, va nous causer bien des inquiétudes, nous imposer bien des dépenses. Mais aucun autre moyen ne nous reste; et, au bout de cela, je ne doute pas que nous ne soyons indemnisés d'une période temporaire de trouble et d'ennui par l'accroissement de la sécurité dans

1. Un officier anglais, qui avait visité tout le haut pays, n'était point de cet avis. « On prétend, dit-il en substance, que les Birmans veulent l'annexion parce qu'ils attendent beaucoup d'une bonne administration comme la nôtre. Mais je viens de parcourir tout le haut pays : leurs routes sont meilleures, leurs maisons mieux tenues que celles de la Basse-Birmanie. Les habitants, satisfaits, ne me semblent pas avoir soupiré après notre venue. » Ceci fut confirmé plus tard. (Voir le *Times* du 24 août 1890.) Voyez cependant, en sens contraire, le récit d'un correspondant du *Times* qui, dans le district des mines de rubis, trouve des chemins abominables et des habitants presque dénués de tout. (*Times*, 2 septembre 1890.)

nos districts de Basse-Birmanie et sur nos frontières de l'Est, et par le développement du commerce et des ressources générales de la nouvelle province. »

Une fois la décision prise, la situation était nette. On se trouvait maintenant face à face avec la nation, c'est-à-dire, dans la circonstance, avec une multitude d'intérêts privés, isolés, distincts. Il n'était plus question de recourir ni à l'intrigue ni à la séduction. Pas de caste à s'attacher par des bienfaits, pas de caste à se concilier par des privilèges; mais quelque chose de bien plus difficile à manier : la masse des sujets birmans. On ne pouvait se la concilier que par une administration juste, sage, progressiste.

DEUXIÈME PARTIE

L'ADMINISTRATION

LES LOIS, LES FONCTIONNAIRES

CHAPITRE V

LA LÉGISLATION

Les lois de l'Inde. — Lois civiles et lois pénales. — Acclimatation des lois. — Les lois de l'Inde en Basse-Birmanie. — Les lois de la Basse-Birmanie dans la Birmanie supérieure. — Variété des régimes appliqués aux diverses parties de la province.

Rien peut-être ne mettra mieux en évidence les procédés de gouvernement de l'Angleterre que l'œuvre législative accomplie en Birmanie. Cette œuvre, on pourrait la qualifier d'un mot : c'est une œuvre d'acclimatation. Elle a consisté à préparer en Basse-Birmanie l'acclimatation des

lois de l'Inde, puis à préparer en Haute-Birmanie l'acclimatation des lois de la Birmanie inférieure.

Les lois de l'Inde feraient honneur à n'importe quelle communauté. C'est l'opinion de sir Henry Sumner Maine, qui s'y connaissait; c'est celle d'un homme, sir John Strachey, qui a écrit sur l'Inde le meilleur livre que l'on puisse lire à l'heure actuelle ¹.

Les lois criminelles, notamment, sont une merveille. C'est un fait bien remarquable que les Anglais s'inquiètent d'avoir de bonnes lois criminelles plus que de bonnes lois civiles. Je crois en discerner deux motifs. La législation pénale des civilisations inférieures est d'une cruauté qui révolte les peuples civilisés. Elle n'en révolte aucun plus que le peuple anglais. On ne peut certes pas dire des Anglais qu'ils soient les champions des idées d'humanité. Mais ils sont les ennemis des idées de cruauté, en tant surtout qu'elles sont inscrites dans les lois. Étant ce qu'ils sont, ils devaient, dans l'Inde, comme dans toutes leurs colonies, s'efforcer d'introduire, avec des ménagements qui durent encore, un code pénal plus humain.

1. Voir la traduction qu'en a donnée M. Harmand, ministre plénipotentiaire, et l'excellente introduction dont il l'a fait précéder : *L'Inde*, 1 vol. in-8°, Paris, Société d'éditions scientifiques, 1891.

Voilà le premier de leurs motifs; voici le second. Dans les affaires criminelles, le conflit s'élève entre la société et un individu. Or, les Anglais — sachant tout le danger des répressions excessives — semblent redouter que le juge, qui représente la société, n'embrasse trop ardemment contre l'individu la cause de cette société, qui est en même temps sa cause à lui; et leur crainte redouble, quand cette société est l'Angleterre civilisée et que l'individu est l'Asie primitive. Ils croient donc utile, en cette occurrence, de se prémunir contre les passions du citoyen anglais. Ils s'en rapportent, contre leur ordinaire, davantage au texte de loi et moins au juge, et prennent un souci extrême de délimiter ses pouvoirs d'appréciation et de condamnation. Dans les affaires civiles, au contraire, le conflit existe le plus souvent entre deux particuliers. Le juge est alors réputé impartial, car sa partialité serait cette fois avilissante. On hésite donc moins à étendre ses pouvoirs : on lui laisse souvent le soin d'interpréter et d'appliquer la loi, au besoin de la suppléer.

Et c'est bien là ce que nous rencontrons dans l'Inde. L'œuvre de législation criminelle est achevée : le code ¹ pénal, dû à une commission

1. Ce code, appliqué d'abord dans la partie de l'Inde qui relève directement de la Couronne, est peu à peu, avec le concours

qu'a présidée lord Macaulay, peut rivaliser avec n'importe quelle œuvre juridique, et le code de procédure criminelle et la loi sur les témoignages offrent toutes les garanties. L'œuvre de législation civile, au contraire, est incomplète. On a terminé, il y'a quelques années, un code de procédure civile; on a fait une loi générale sur les contrats : le reste n'est guère que du détail et de la réglementation.

Il n'y a là toutefois rien dont on puisse blâmer le gouvernement anglais. Il lui eût été facile de jeter sur le pays la masse de la législation civile anglaise. Nous, Français, nous n'y eussions point manqué. Nos codes sont bons partout et tout entiers; aussi les avons-nous implantés presque sans changements aux quatre coins du globe ¹.

des princes indigènes, introduit dans les États feudataires : Nizam, etc. Voir notamment l'œuvre législative du Maharaja de Bhownagar, en 1892.

1. Cette habitude, qui date de la monarchie, s'expliquait à merveille autrefois. Nos anciennes colonies, ces « Nouvelle France » que rêvait Richelieu, devaient se peupler et se peuplaient effectivement de nombreux colons français, qui — cela allait de soi — emportaient avec eux la coutume de leur province. Quant aux indigènes du pays, là où il s'en trouvait, ils devaient — toujours dans la conception de ce temps — être convertis et faits sujets français. Par conséquent, les lois françaises leur étaient tout naturellement applicables. Aujourd'hui, nos colonies ne sont plus, pour la plupart, des colonies, mais des *possessions* et nous avons renoncé à convertir et à naturaliser les indigènes. Dès lors, le régime légal de ce temps-là devient un anachronisme.

Les Anglais sont plus timorés. Ils estiment que la législation doit varier avec les latitudes, et que chaque pays veut des lois à lui appropriées. Dans un pays comme l'Inde, la difficulté est doublée par la variété des races et des religions. Cette variété interdit une législation uniforme; elle rend presque impossible une codification. C'est pourquoi l'Angleterre s'y est bornée à donner force de loi ici aux prescriptions religieuses, là aux coutumes locales, et l'effort des gouvernements, au lieu de porter sur la rédaction des lois, a porté plutôt sur le recrutement des juges.

Il semble qu'une législation à la fois si humaine et si prudente aurait pu, sans inconvénients, être transportée telle quelle en Basse-Birmanie, et, à supposer — comme c'est le cas — qu'on eût éprouvé quelque scrupule à l'heure de la première conquête, que du moins ce scrupule pouvait cesser au bout de longues années de domination. Les Anglais sont en Basse-Birmanie depuis 1826, pour une portion du territoire, depuis 1852 pour une autre : c'est donc soixante-cinq années pour l'une, et pour l'autre quarante années. Or, après tant de temps écoulé, pendant lequel l'œuvre d'assimilation a dû faire des progrès constants, la législation de la Birmanie n'est pas encore la même que celle du reste de l'Inde. Elle en diffère profondément à plusieurs égards.

Tout d'abord, elle comporte des lois spéciales à la Birmanie. Les unes sont des lois faites exclusivement à l'usage de la province, en vue de nécessités du pays; les autres sont des coutumes indigènes qui ont reçu force de loi. C'est ainsi que le statut personnel, les mariages, les questions religieuses, les successions, sont réglés par la coutume locale. « Dans toutes ces questions, dit la loi intitulée *the Lower Burma courts Act*, de 1889 — notez la date, — la législation à appliquer sera la loi bouddhiste, si les parties sont bouddhistes; la loi mahométane, si les parties sont mahométanes; la loi hindoue, si les parties sont hindoues, à moins que ces lois n'aient été positivement changées ou abrogées; ou ne soient contraires à quelque coutume ayant force de loi en Basse-Birmanie. » Cette disposition n'a rien que de naturel; il s'en rencontre une semblable dans presque toutes les provinces de l'Empire. Elle est l'application de ce principe du législateur de l'Inde : adapter les lois aux pays et aux populations.

Mais voici qui est plus curieux et plus instructif. Les codes et les lois générales de l'Inde, le code pénal, le code de procédure criminelle, le code de procédure civile, la loi sur les contrats, etc., ont bien été promulgués en Basse-Birmanie; mais ils ne l'ont été qu'après certaines

modifications que semblait réclamer l'état de la province. C'est ainsi que la procédure et l'administration de la justice ont été fort simplifiées. Il y a plus. Même ainsi simplifiées, ces lois n'ont pas été promulguées dans toute l'étendue de la Basse-Birmanie : elles ne l'ont été que dans les parties les plus avancées en civilisation. Les autres ont été soumises à un régime légal tout différent, déterminé par deux lois célèbres dans l'Inde entière : le *Scheduled districts Act*, de 1874, et le *Statute Victoria 33*, chapitre 3, section 1.

Le *Scheduled districts Act* fait, dans l'Empire de l'Inde, une situation spéciale à certains districts nommément désignés. Ces districts, ce sont, à l'ordinaire, des portions de territoire montagneuses, ou situées le long de la frontière, ou habitées par des populations arriérées ou turbulentes, ou, enfin, voisines de ces populations. Dans ces districts, le *Scheduled districts Act* confère au gouvernement local le pouvoir de choisir, parmi les lois existantes de l'Inde, celles qui devront, en tout ou en partie, rester ou entrer en vigueur. Une disposition expresse, approuvée par le gouverneur en conseil, et insérée dans les journaux officiels, suffit à cet effet. Ce n'est pas tout : ce même *Act* confère au gouvernement local le pouvoir de nommer les administrateurs et les juges, de déterminer leur compétence et de

fixer la procédure (simplifiée) à suivre par-devant eux.

Le statut Victoria 33, chapitre 3, section 4, va plus loin encore. Il suppose que les lois existantes, même ainsi accommodées, ne répondraient qu'imparfaitement aux besoins de ces *Scheduled districts* et permet au gouvernement local de faire, pour eux, avec l'approbation préalable du gouverneur général en conseil, des règlements spéciaux, véritables lois qui, toutefois, n'ont pas besoin de la sanction de la législature.

Telle est, dans ses grandes lignes, la législation de la Basse-Birmanie. Avec un tel luxe de précautions¹ et l'appareil si ingénieux et si souple qu'ont imaginé le *Scheduled districts Act* et le

1. On a cependant reproché à cette législation d'être trop compliquée pour ceux auxquels on l'applique. Dans une série de lettres adressées au *Times*, en août et septembre 1888, un Birman, sujet anglais, M. Chantoon, nommé récemment premier juge dans la *Court of Small Causes* à Rangoon, déclare (voir notamment la lettre du 18 septembre) que cette législation est trop avancée pour la moitié au moins des Birmans, et, quoique bonne en soi, demeure inefficace. Il importe donc, selon lui, de ne pas l'étendre à la Birmanie supérieure. On tiendra les deux provinces entièrement séparées; on laissera la Haute-Birmanie accomplir une évolution « de quelques siècles » avant d'introduire les lois et les formes du gouvernement et d'administration de l'Inde et de la Basse-Birmanie; en attendant, on s'inspirera des coutumes nationales : la législation ne devrait être qu'une compilation des lois de Bouddha et de Manou. (Voir, sur cette idée, le chapitre de l'ouvrage de sir John Strachey, *India*, intitulé : *Lois et Tribunaux de l'Inde.*)

Statut Victoria 33, chapitre 3, section 1, il semblerait que, le jour même de l'entrée des Anglais en Haute-Birmanie, cette législation eût pu y être promulguée tout entière et *de plano*. Il n'en fut rien cependant : on mit la nouvelle province au régime de règlements spéciaux qu'on pourrait modifier incessamment, et approprier jour par jour à sa situation.

Lord Dufferin, dans le memorandum que j'ai déjà cité, où il conseillait au secrétaire d'État pour l'Inde l'annexion de la Birmanie, déclarait y mettre cette condition expresse que « dans l'état présent des choses on ne ferait rien pour y étendre l'application d'aucune portion des lois de l'Inde. Je voudrais, ajoutait-il, que le secrétaire d'État pour l'Inde déclarât, par un ordre en conseil, le *statut* Victoria 33, chapitre 3, section 1, applicable à l'ensemble de la Haute-Birmanie, à l'exception cependant des États shans. Cela permettra à l'administration locale de rédiger de simples règlements, soumis à l'approbation du gouverneur général, lesquels règlements embrasseront toutes les matières qu'il convient d'asseoir sur une base légale bien définie : tels sont l'administration de la justice, les pouvoirs des administrateurs, ceux de la police, la perception des impôts. Ces règlements devraient être formulés de façon à laisser à l'administration locale un

large pouvoir discrétionnaire, afin qu'elle puisse organiser tout le détail au moyen d'arrêtés qu'elle amendera avec le temps, suivant ce que lui conseillera son expérience. Dans ces règlements, on s'inspirerait du code de l'Inde, mais dans la mesure où ce sera pratique; du moins ne faudrait-il à présent rien d'aussi complet que le système judiciaire indien; tout ce qui tendrait à l'introduire serait préjudiciable... »

Ces sages recommandations, modèle de prévoyance et de largeur d'esprit, furent écoutées. Le secrétaire d'État rendit applicables à la Haute-Birmanie les deux lois que j'ai citées plus haut. En vertu des pouvoirs que ces lois leur conféraient, les autorités locales, approuvées par le gouverneur général en conseil, donnèrent à la province une législation sommaire, très suffisante pour les premiers besoins. En même temps, elles préparaient un projet de législation plus complète. Elles y travaillèrent si efficacement qu'au mois d'août 1886 elles pouvaient promulguer une nouvelle loi appelée *Upper Burma laws Act*, « loi qui détermine la législation de la Haute-Birmanie », laquelle est aujourd'hui le code de cette partie de la province. En combinant cette loi avec celles qui régissent l'autre partie, voici quel est le régime législatif de la Birmanie tout entière.

Elle est, sous le rapport des lois qui y sont applicables, divisée en cinq régions : 1° la plus grande partie de l'ancienne Birmanie britannique dont nous avons plus haut exposé la législation : sauf les différences signalées, cette législation rappelle la législation en vigueur dans le reste de l'Inde ; 2° la plus grande partie de l'ancienne Birmanie supérieure, dont la législation a été déterminée par la loi du 24 septembre 1886 : cette législation se compose soit de lois spéciales, soit de lois ou de portions de lois empruntées aux législations de l'Inde ou de la Basse-Birmanie dans leur texte intégral ou avec les modifications nécessaires ; elle est, dans son ensemble, infiniment plus simple et moins formaliste que l'une et l'autre ; 3° les districts de la Basse-Birmanie où l'on n'a pas cru pouvoir appliquer la législation en vigueur dans cette partie de la province et pour qui, en vertu du *Scheduled districts Act*, on a élaboré une législation moins complexe, qui, d'ailleurs, n'est pas la même pour tous ; 4° les districts de la Haute-Birmanie que l'on a soumis à un régime exceptionnel soit plus complet, plus formaliste que le régime commun de Haute-Birmanie — tel le district de Mandalay, — soit au contraire plus sommaire encore et plus simple — tels un grand nombre de districts avoisinant les États shans et la frontière ; 5° les

États shans, dont la législation est plus rudimentaire encore.

Et toutes ces distinctions ne donnent qu'une idée incomplète de la savante complexité de la législation. Les districts appelés *Scheduled districts* possèdent, malgré cette dénomination uniforme, et en vertu des pouvoirs conférés aux autorités locales, des législations différentes entre elles, dont chacune peut, en outre, varier d'un jour à l'autre suivant les circonstances. Il y a plus. Ceux de Haute-Birmanie se rapprochent d'un certain type; ceux de Basse-Birmanie se rapprochent d'un autre; si bien que la loi du 27 septembre 1886 a prévu le cas, qui s'est réalisé plus d'une fois, où l'on croirait utile de transférer un district ou une portion de district de la Haute à la Basse-Birmanie, et réciproquement, afin d'y rendre applicable la législation en vigueur dans tel district déterminé.

Tant de distinctions, on le devine, ne visent qu'à éviter deux dangers opposés. L'un est d'imposer aux populations un régime légal ou qui serait trop compliqué pour elles, ou qui heurterait leurs croyances ou leurs coutumes, et de se lancer prématurément dans des organisations coûteuses, superflues, souvent même gênantes. L'autre est, sous prétexte que les temps ne sont pas encore venus, de laisser, pendant plusieurs

années, tout un pays sans lois déterminées, sans administration régulièrement investie, et de demander à l'arbitraire — ce dont les Anglais, dans leurs rapports entre eux, ont horreur — la solution de toutes les difficultés. Quelques complications que ces distinctions puissent entraîner, elles procurent ce double résultat : c'est l'essentiel. Après cela, on peut leur reprocher d'exiger plus de connaissances et de tact dans le personnel de l'administration ou de la justice. Les Anglais ont depuis longtemps surmonté cette difficulté.

CHAPITRE VI

LE RECRUTEMENT DES FONCTIONNAIRES

Utilité d'une bonne sélection des fonctionnaires. — Diverses méthodes de sélection : les concours et la faveur. — Combinaison de ces méthodes en France. — La méthode suivie pour le recrutement des fonctionnaires coloniaux.

Il n'y a peut-être pas au monde de fonctionnaires plus soigneusement et plus heureusement choisis que les fonctionnaires de l'Inde¹. Je n'oserais pas étendre cet éloge aux fonctionnaires de toutes les possessions anglaises ; mais, dans celle-

1. Il ne sera question, dans toute cette étude, que des fonctionnaires du « service civil », c'est-à-dire de fonctionnaires d'un rang élevé, appartenant à l'une des deux branches, soit exécutive, soit judiciaire, véritable état-major civil, dont le rôle peut, sans trop d'inexactitude, se comparer à celui de nos résidents en Indo-Chine. Il resterait encore, et ce serait bien instructif, à exposer les modes de recrutement des services techniques : travaux publics, télégraphes, forêts, chemins de fer, etc. ; cela nous entraînerait beaucoup trop loin.

ci, le mode de recrutement a été organisé avec un luxe de précautions et fournit des sujets d'un mérite qui défient toute comparaison.

Pour recruter leurs fonctionnaires, les gouvernements ont à leur disposition deux méthodes. L'une est la méthode des examens : les candidats sont invités à faire la preuve de leurs talents, et, sauf de très rares exceptions, choisis dans l'ordre que le concours a déterminé. L'autre est la méthode du libre choix par les autorités compétentes. Toutes deux ont leurs avantages. Si les autorités compétentes devaient toujours leur compétence à leurs connaissances en même temps qu'à leurs fonctions, les fonctionnaires qu'elles choisiraient librement pourraient être très supérieurs à ceux que désigne le concours. Elles ne seraient, en effet, arrêtées dans leurs choix par aucun des obstacles que le concours rencontre ou élève. Elles pourraient appeler à elles les hommes qui ont dépassé la limite d'âge ou encore ceux qui ont tardivement révélé leur mérite dans d'autres carrières; surtout, elles pourraient tenir compte non seulement du savoir technique, mais aussi de qualités intellectuelles ou morales ou d'aptitudes physiques, dont les épreuves instituées ne peuvent que difficilement attester la présence chez les candidats.

Malheureusement, le régime parlementaire ou représentatif, qui aujourd'hui fonctionne dans le

monde presque entier, ne permet pas de garantir que les autorités, compétentes de par la constitution, le seraient aussi de par leur mérite. A cause de cela, les concours, malgré tous leurs inconvénients, sont encore préférables au libre choix ou, pour l'appeler de son véritable nom, à la faveur.

A vrai dire, aucun gouvernement ne s'est avisé d'employer exclusivement une seule des deux méthodes de sélection. Tous ils usent de l'une et de l'autre conjointement, et ne diffèrent entre eux que par le dosage respectif des procédés. Celui-ci recourt davantage au concours, celui-là davantage à la faveur.

Chez nous, en cette matière, nous rencontrons un phénomène bien curieux. La plupart de nos hauts fonctionnaires ne sont nommés qu'après avoir fourni des garanties multiples de leur capacité. Certaines de nos administrations, les plus considérables d'entre elles, recrutent leurs meilleurs agents à peu près exclusivement par voie de concours. C'est ainsi que l'administration des travaux publics, celle de l'enseignement, celle des finances exigent que leurs ingénieurs, leurs professeurs, leurs inspecteurs aient, par des épreuves compliquées, attesté non seulement leur mérite, mais encore leur supériorité. Et, sauf des cas ou des circonstances extraordinaires, nul ne

peut devenir professeur, inspecteur, ingénieur, qui n'a point passé par ces concours.

D'autres administrations, moins exigeantes, se réservent bien de nommer exceptionnellement aux emplois supérieurs des personnes qui n'ont point subi de concours, mais elles tiennent cependant à mettre un concours à l'entrée de la carrière : c'est ce que font le Conseil d'État, la Cour des comptes, etc.

Et ces examens, ces concours ne sont point des jeux d'enfants ; ce sont des épreuves de l'ordre le plus élevé, et ceux qui les ont subies sont presque des maîtres. Notre corps d'ingénieurs n'a, comme science, pas de rival dans le monde ; notre corps enseignant marche au moins de pair avec ceux des nations les plus cultivées ; quant à nos inspecteurs des finances, leur mérite est assez éclatant pour que les établissements privés les disputent à l'État à prix d'or.

Ainsi, en France, pour le recrutement des fonctionnaires les plus importants, le concours est la règle. A cette règle, il n'est qu'une exception un peu considérable : c'est celle du recrutement de l'administration préfectorale. Mais cette exception est bien de celles dont on dit qu'elles confirment la règle. Quelles doivent être les qualités maîtresses d'un préfet ? Sont-ce les qualités spéciales du jurisconsulte, du financier, de l'ingénieur, etc. ?

Nullement. Sans doute, le préfet aura à s'occuper de droit, de finances, de travaux publics, d'enseignement, d'assistance, et son incompétence absolue dans l'une de ces matières serait préjudiciable à l'État. Mais bien plus préjudiciable encore serait son défaut de sens politique. Le préfet, au moins dans notre conception française, est avant tout un agent politique. Ce qui constitue un bon agent politique, ce n'est pas la science du droit, des finances ou des mathématiques appliquées; c'est un ensemble de qualités de divers ordres, qui risquent fort d'échapper aux juges des concours et dont le ministre de l'Intérieur se réserve, sous sa responsabilité, de constater la présence chez les candidats aux fonctions dont il dispose. Ainsi, pour cette administration préfectorale si importante, l'absence de concours se justifie amplement; et, d'une façon générale, nous pouvons bien dire que les hauts fonctionnaires en France se recrutent principalement par voie de concours.

Toutefois — et là apparaît le phénomène curieux que nous signalions, — cela n'est vrai que des fonctionnaires de la métropole. Les professeurs, par exemple, qui ont au-dessus d'eux et surtout près d'eux un inspecteur d'académie, des inspecteurs généraux, au besoin le Conseil supérieur de l'instruction publique et, plus haut encore, le ministre, qui sont enserrés dans des

programmes définis, qui n'ont qu'un minimum d'initiative, et qui, enfin, peuvent, en quelques heures, s'éclairer au moindre doute, ceux-là, on exige qu'ils aient attesté leur capacité professionnelle par les redoutables épreuves des concours d'agrégation. Les ingénieurs, étreints, eux aussi, dans une hiérarchie formidable, et dont la plupart, dans toute leur vie, ne conduiront que des travaux à peine dignes d'un agent voyer, les ingénieurs ont à subir des examens dont la seule préparation fait d'eux des savants. J'en pourrais dire autant de bien d'autres.

Mais les fonctionnaires des colonies, appelés, loin de la patrie, loin de tout conseil et parfois de tout contrôle, à exercer, parmi des populations mal connues, les fonctions les plus délicates et les plus variées, avec les pouvoirs les plus vastes, on les admet dans la carrière *de plano*, sans concours, sans garantie. Sans doute des sous-secrétaires d'État zélés et distingués ont multiplié les circulaires et les règlements sur la nomination et l'avancement de ces fonctionnaires; sans doute, ils ont institué des examens aux programmes minutieusement arrêtés. Mais, sauf pour le commissariat et l'inspection, corps remarquablement recrutés, ces programmes sont enfantins, et ces examens dérisoires. Il y a bien l'école coloniale, laquelle assurément constitue sur l'état anté-

rieur un immense progrès ; mais outre qu'elle est encore, à certains égards, défectueuse — notamment à cause de ceci qu'on y entre sans avoir à subir l'épreuve d'un examen, — elle fonctionne depuis trop peu de temps pour avoir donné des résultats appréciables. En sorte qu'à *l'heure actuelle*, malgré ces circulaires, ces arrêtés, ces décrets, ces programmes et ces examens, on peut affirmer — et je l'ai démontré ailleurs avec une profusion de preuves techniques — qu'à de rares exceptions près, le service colonial doit ses meilleurs agents non pas aux examens ou aux concours mais aux choix qu'il exerce sous sa responsabilité, c'est-à-dire à un régime de pure faveur.

Après cela, il n'est peut-être pas inutile de rechercher comment les Anglais ont, principalement au moyen de concours, assuré le recrutement de leurs fonctionnaires de l'Inde, c'est-à-dire pour ce qui nous occupe ici, de leurs fonctionnaires de Birmanie, province de l'Inde.

CHAPITRE VII

LES FONCTIONNAIRES DE L'INDE ANGLAISE

Théorie politique sur laquelle repose ce recrutement. — Deux modes de recrutement : le concours et le libre choix. — Le *covenanted service* et les concours; inconvénients des concours; comment on y a paré; les juges et les programmes. — Nécessité d'une instruction générale étendue. — L'admission et l'admissibilité. — La *probation* ou temps d'épreuve; à quel moment les candidats se spécialisent. — L'*uncovenanted service* et le libre choix. — Les deux méthodes se complètent.

Le mode de recrutement des fonctionnaires de l'Inde repose sur un certain nombre, je n'ose pas dire de principes, mais de constatations et même d'hypothèses qui, après une expérience déjà longue, ont, aux yeux des Anglais, acquis la valeur de principes. Indiquons-les dans leur enchaînement rigoureux.

L'Inde est pour l'Angleterre une possession d'une importance capitale. Qu'elle soit bien gou-

vernée et bien administrée, cela est essentiel pour la tranquillité de la métropole et le bon ordre de ses finances, comme pour le développement de sa richesse. L'Inde n'est pas une nation ni même une contrée. C'est un assemblage de cent régions disparates, une juxtaposition de cent peuples divers, n'ayant le plus souvent rien de commun : ni la langue, ni la religion, ni les coutumes, ni les besoins, ni les aspirations. Cet émiettement infini, qui offre pour la domination de si grandes facilités, est, au contraire, pour le gouvernement et l'administration, la cause de difficultés innombrables.

A raison de sa complexité même, l'Inde ne peut être gouvernée et surtout administrée que par ceux qui l'ont étudiée à fond. Cette étude est longue et malaisée, et toutefois, à elle seule, ne suffit pas encore. Les peuples de l'Inde sont si loin de nous, leurs façons de penser si différentes des nôtres, qu'un homme, même instruit de leur histoire et de leurs mœurs et parlant leurs idiomes, sera au-dessous de sa tâche s'il n'est doublé d'un psychologue. Mais la science et la mise en œuvre de la science — car ce n'est pas à moins que cela qu'il faut s'élever — ne sont que le partage d'une élite. Les fonctionnaires de l'Inde doivent donc sortir de l'élite de la nation.

Cette élite, il faut trouver le moyen de l'attirer à soi. Il faut lui offrir tel appât qui la décide à entreprendre des études au début fastidieuses, et, plus tard, à s'expatrier durant des années. Cet appât sera celui d'une carrière sûre, intéressante, honorable, quelquefois même glorieuse, et en somme lucrative. Mais ces avantages offerts à une élite vont tenter bien des gens qui n'en seront pas : il importe de les séparer, et, pour cela, de trouver un critérium. Ce critérium, ce sera, en principe, des concours sérieux et vraiment dignes d'une élite ; subsidiairement, une sélection habilement pratiquée, par des personnes d'expérience, parmi les hommes de mérite, là où ils se révéleront.

Voilà, en vingt lignes, le système et sa base logique. Entrons maintenant dans le détail de la construction.

L'ambition de gouverner un pays situé sous les tropiques avec l'élite d'une nation européenne paraît, à première vue, chimérique. En réalité, parmi tous les problèmes dont elle implique la solution, un seul était ardu. Il consistait à recruter, par la méthode du concours, les hommes, à tant d'égards éminents, dont on avait un impérieux besoin. Le concours ne fournit ordinairement qu'une seule garantie : c'est qu'à telle heure, tel individu possédait telles connais-

sances. Or cette garantie était ici parfaitement insuffisante. Le concours ne répondrait à ce qu'on en attendait que s'il attestait chez les candidats à la fois la faculté d'apprendre, de comparer et de juger. Et ce n'était pas encore assez : restait à s'éclairer sur leurs aptitudes physiques, leur moralité, leur caractère. Tant d'exigences semblent excessives et irréalisables. Les Anglais en jugèrent autrement. Ils estimèrent pouvoir découvrir une façon de choisir les examinateurs, de composer les programmes et d'organiser les épreuves, qui fournirait sur les candidats toutes les informations désirables.

Un juge de concours n'est trop souvent qu'un homme très savant, très spécial et très indifférent. Il voit le candidat une heure, une semaine, lui donne sa note et le perd de vue pour toujours. Les examinateurs pour les fonctions civiles de l'Inde ne sont point des savants de profession : ce sont, à l'ordinaire, d'anciens fonctionnaires de l'Inde, nommés, pour leur mérite, commissaires du *civil service*. Ce ne sont point des spécialistes : ils ont, durant des années d'exercice professionnel, pénétré toutes les parties du service. Ce ne sont point des indifférents : ils ont vécu la moitié de leur vie dans l'Inde et s'intéressent passionnément à sa grandeur. Ils n'assistent point à ces épreuves en pas-

sant, ils n'ont point hâte d'en sortir pour oublier et concours et candidats : ils ont, de par leurs fonctions, la mission permanente de rédiger les programmes et de préparer les concours ; et l'un des devoirs de leur charge est d'arriver à connaître personnellement et intimement chacun des candidats. C'est à eux que ces candidats se présentent quand ils viennent se faire inscrire ; c'est devant eux qu'ils subiront une préalable épreuve, sorte d'enquête à la fois physique et morale, où l'on se fait une première et rapide opinion de leur santé et de leur caractère ; c'est eux qu'après le concours d'admissibilité et durant tout le temps de la *probation*, ou « temps d'épreuve », ils devront convaincre de leur application et de l'intégrité de leur santé et de leur réputation ; c'est d'eux, enfin, qu'ils recevront, après le concours d'admission, le fameux certificat sans lequel le secrétaire de l'Inde ne les nommerait point fonctionnaires de son département. Quand ces commissaires ont ainsi, pendant des mois, suivi et observé les candidats, il est permis de croire qu'ils possèdent quelque autorité pour les rejeter ou les admettre.

Au surplus, la manière dont ils ont réglé les épreuves et rédigé les programmes vient en aide à leur zèle et à leur perspicacité.

Le concours, nous venons de le dire en pas-

sant, comporte deux épreuves. Les Anglais les appellent : l'une, concours public ; l'autre, concours final. Elles correspondent, à peu près, la première, à ce qu'on appelle chez nous l'admissibilité ; la seconde, à l'admission. Mais — et cela caractérise le système anglais — le concours d'admission n'a lieu que très longtemps après le concours d'admissibilité. Dans l'intervalle, les candidats déclarés admissibles deviennent des *probationers*. Ils sont à l'épreuve, pour une année, et voici ce qu'ils ont à faire pour sortir triomphants de cette épreuve.

Ils ont, tout d'abord, à se bien porter et à se bien conduire, ce qui est — entendez-le comme vous voudrez — une grosse affaire pour des jeunes gens de vingt ans. Tout ce qui altérerait leur santé, tout ce qui entacherait leur caractère, au point de les rendre ou moins capables ou moins dignes du rôle qu'on leur destine, pourrait, à la fin de la *probation*, leur faire refuser le certificat d'aptitude. Et ce ne sont pas là des menaces vaines : les mêmes commissaires du *civil service* qui les ont examinés au premier concours les suivent durant ce « temps d'épreuve » et les examineront encore au concours final.

Ils ont ensuite à se perfectionner dans l'équitation. On leur fait subir une inspection, d'une nature toute spéciale, devant un officier de cava-

lerie, et si cet officier ne les déclare pas aptes à faire à cheval de longues courses, de véritables voyages, ils sont rejetés comme impropres au service de l'Inde.

Enfin, ils ont à se spécialiser. En effet, le concours préalable, qui avait fait d'eux des *probationers*, présentait une double particularité. Le programme, quoique fort étendu, ne comprenait pour ainsi dire pas de matières techniques, et, au surplus, aucune des matières qui y étaient inscrites n'était obligatoire. C'est là une conception bien originale et qui mérite d'être signalée.

Elle date de 1854 et est l'œuvre de la grande commission de réforme présidée par lord Macaulay.

Lord Macaulay a présidé plus d'une commission pour les affaires de l'Inde, et son influence, notamment dans les questions d'éducation, n'a pas été toujours excellente. Mais, dans la matière qui nous occupe, on ne saurait trop admirer la justesse et l'esprit pratique de ses conceptions. C'est lui qui, le plus nettement, sinon le premier, a émis l'idée ambitieuse, que j'ai déjà rapportée, de faire gouverner l'Inde par l'élite de la nation. Mais disait-il — je résume son argumentation, — où se trouve-t-elle, cette élite? Elle se trouve, à n'en pas douter, dans ces collèges, dans ces universités par où a passé et passe

encore chaque année ce qu'il y a de plus distingué dans ce pays. Notre devoir est donc de nous efforcer d'attirer à nous les meilleurs élèves d'Oxford, de Cambridge, etc., ceux qui viennent de prendre leurs premiers grades et cherchent encore de quel côté orienter leur vie.

Et comment les engagerons-nous à entrer dans la carrière de l'Inde? En aplanissant la voie qui y conduit. Or, considérez ce que sont aujourd'hui nos programmes. Ils sont tout hérissés de matières spéciales et de connaissances techniques, et tels que pas un de nos *bachelors in arts* ne peut songer à affronter nos concours sans un long travail préparatoire. Là est l'obstacle qui détourne de nous tant d'intelligences et que nous devons abattre. Nous devons rédiger nos programmes de telle façon que l'enseignement classique de nos universités soit en même temps une préparation presque complète à nos concours. Il faut que le lauréat d'Oxford soit, pour ainsi dire, accueilli ici, comme il le serait spontanément partout ailleurs; il faut que celui qui aura échoué devant nous puisse, avec le même bagage intellectuel que nous exigeons, s'ouvrir vingt autres carrières et n'ait point le regret, nous ayant consacré une portion si considérable de son temps, de constater que la voie où il s'était engagé conduisait chez nous et nulle

part ailleurs. C'est en offrant de telles facilités que nous séduirons cette forte et florissante jeunesse anglaise dont la coopération nous est indispensable.

Voilà les raisonnements que tenait lord Macaulay ou dont on lui a fait honneur. Et quand on lui objectait que les programmes ainsi conçus n'offriraient aucune garantie, que les fonctionnaires ainsi recrutés n'auraient aucune valeur technique, il faisait une réponse que récemment m'a rappelée l'apparent paradoxe de M. Fouillée dans sa *Réforme de l'enseignement*. L'esprit scientifique? disait en substance M. Fouillée, mais rien n'est plus propre à le déceler qu'une version bien faite. Et de même Macaulay : Des garanties? Je n'en sais pas de plus solides que celles d'une forte éducation libérale, « la plus forte, la plus libérale, la plus accomplie que puisse fournir notre pays »¹.

« L'expérience l'a démontré : une éducation de ce genre est la meilleure des préparations pour toute profession qui exige l'exercice de hautes

1. J'ai eu entre les mains la liste des sujets de concours depuis quelques années. Je crois pouvoir affirmer que, sauf de très rares exceptions, aucun élève même de nos meilleurs lycées ne pourrait s'en tirer, et qu'il faudrait aller chercher dans nos facultés, parmi nos licenciés, des candidats en état de subir avec succès de pareilles épreuves. (Consulter les documents annuels, intitulés *Open Competition* et *Final Examination for the civil service of India*.)

facultés intellectuelles. Il serait difficile de prouver que cette préparation est moins indispensable à un fonctionnaire civil de l'Inde qu'à un particulier qui se destine aux carrières libérales en Angleterre. C'est le contraire qui est vrai. Un fonctionnaire civil de l'Inde a plus besoin d'une bonne instruction générale qu'un *professional man* résidant en Angleterre. Les devoirs qui incombent même à un très jeune fonctionnaire de l'Inde sont plus importants que ceux qui, d'ordinaire, incombent au *professional man* anglais. Ce n'est pas tout. Une personne engagée dans une carrière libérale peut, dans la métropole, tout en menant de front ses occupations, continuer à perfectionner son esprit en lisant et en causant. Le fonctionnaire de l'Inde est souvent, durant une grande partie de sa vie, stationné loin des bibliothèques et de la société des Européens : il lui sera donc particulièrement difficile, dans son âge mûr, de combler par l'étude les lacunes de son instruction première. »

Ce raisonnement triompha : les programmes furent rédigés suivant les idées de lord Macaulay. Depuis 1854, on les a souvent remaniés, mais le même esprit y prévaut encore. Ouvrez l'*India office list* de 1891 ; cherchez le programme des concours d'admissibilité de 1891 et de 1892, vous trouverez qu'il y est fait une part considérable à

la littérature, à toutes les sciences, à l'histoire, aux langues vivantes; quant aux connaissances techniques, elles y sont fort modestement représentées : quelques chapitres de l'histoire de l'Inde, les éléments du sanscrit ou de l'arabe, et c'est tout. La spécialisation viendra plus tard, durant la *probation*.

Cette *probation*, cette période d'épreuve, de spécialisation et de perfectionnement, n'est pas pour nous, Français, une conception absolument nouvelle. Nous disions tout à l'heure que l'épreuve préliminaire d'où l'on sort *probationer* correspond à ce que l'on appelle chez nous épreuve d'admissibilité : la période de *probation* correspond au temps que l'on passe dans nos écoles publiques, dont l'École polytechnique est à l'heure actuelle le type le plus élevé; l'examen qui termine cette période correspond à ce que nous appelons examen d'admission ou plutôt de sortie; enfin, nous rencontrerons une dernière institution qui tient lieu de notre école d'application. Le système anglais n'est donc pas, en principe, aussi différent du nôtre qu'on pourrait le croire. Son originalité consiste surtout dans l'ingéniosité et la prudence des détails d'exécution. Nous venons de le constater pour le programme du concours préliminaire; nous le constaterons plus d'une fois encore.

Ce qui caractérise la période dite *probation*, c'est que le *probationer* la passe où il lui plaît. On n'exige de lui que ceci : qu'il satisfasse à l'examen final. Il peut d'ailleurs le préparer où bon lui semble, soit dans sa famille, soit dans une école de son choix ¹. Toutefois, l'Inde a évidemment intérêt à ce que cette préparation soit le plus complète possible et le plus solide. Cela lui permet, en effet, de maintenir plus haut le niveau des études et de n'accepter que des fonctionnaires d'un réel mérite. Pour y arriver, elle met des bourses de 100 livres sterling (de 300 livres autrefois, quand la *probation* durait deux ans) à la disposition des candidats qui s'engagent à suivre les cours d'une des universités ou d'un des collèges qu'elle leur désigne. Ces universités et ces collèges sont répartis dans le royaume, en

1. Ce système a évidemment de grands avantages : il est un excellent moyen de décentralisation ; il dispense les familles de gros sacrifices pécuniaires, enfin il laisse aux jeunes gens beaucoup d'indépendance et d'initiative. En revanche, les écoles d'application l'emportent à d'autres égards. Dans une école d'application *unique* où les élèves d'une même catégorie sont en rapports constants avec des professeurs de choix, on leur imprime plus facilement l'enseignement nécessaire en même temps qu'on arrive à les mieux connaître. Les professeurs, le directeur les comparent et les classent ; ils savent quel est leur caractère et leur valeur intellectuelle et morale ; ils peuvent deviner quels services ils seront capables de rendre. A la vérité, ces pronostics, tirés dès le temps d'école, ont bien leurs côtés fâcheux, mais ils en ont aussi de bienfaisants.

Angleterre, en Écosse, en Irlande, de façon à n'imposer aux élèves de chaque région que les plus courts déplacements.

Qu'il suive les cours de ces écoles désignées ou qu'il travaille par ses moyens propres, le *probationer* demeure toutefois sous l'autorité des commissaires civils et entretient avec eux des relations au moins de correspondance. Les commissaires font une enquête, autrefois officielle, aujourd'hui, à ce qu'il semble, purement officieuse, sur leur conduite, leur santé, le développement de leurs forces et finalement, l'année écoulée, procèdent à l'examen d'admission, qui du *probationer* va permettre de faire un fonctionnaire de l'Inde.

Cet examen, lui aussi, vaut bien qu'on lui consacre quelques explications : il comporte un programme dont la plus grande partie est à la fois technique et obligatoire, et, en cela, il se différencie doublement de l'examen préliminaire.

Pour cet examen préliminaire, en effet, la commission présidée par lord Macaulay avait, on se le rappelle, voulu donner beau jeu aux candidats. Estimant que ce n'était pas encore assez de rédiger un programme qui s'écarterait à peine du plan classique des études; elle avait décidé qu'aucune des matières inscrites à ce programme ne serait obligatoire. Ainsi ce programme, d'ailleurs fort

étendu, comporte quatre grandes divisions : sciences, littérature, histoire, langues, et de très nombreuses subdivisions ; il est loisible au candidat de négliger telle et telle subdivision, même telle et telle division et de n'étudier que ce qui lui plaît. Toutefois, comme en fin de compte, il lui faut, pour être admis, obtenir un certain nombre de points, force lui est bien de se faire interroger au moins sur assez de matières pour que le maximum attribué à chacune d'elles lui constitue ce total suffisant. Mais, en dehors de cette nécessité, rien ne vient influencer son choix.

Citoyen anglais, il peut refuser de se laisser interroger sur l'histoire de son pays, et, futur fonctionnaire de l'Inde, sur le sanscrit ou sur l'arabe. Il n'est tenu de répondre, il n'est du reste questionné que sur les matières qu'il a préalablement désignées. Et ce n'est pas tout encore. Dans chaque matière, il délimite lui-même le champ de ses études. L'histoire, par exemple, même l'histoire d'Angleterre, il ne prétend pas la savoir tout entière, de l'an 800 à l'année 1848 ; il choisit une époque et c'est sur celle-là seulement qu'il s'offre aux interrogations de ses juges. Mais sur celle-là, du moins, les examinateurs le poussent à fond. Ils s'enquière des livres qu'il a lus, et, en tenant compte de l'esprit dans lequel ils sont conçus, ils le promènent à travers les hommes

et les faits, lui demandant l'exposé et l'appréciation des événements et des doctrines. Et il en est de même pour toutes les autres matières qu'il a désignées.

Les commissaires du service civil attachent une importance capitale à ces dispositions. Ils ne veulent pas qu'un candidat puisse se tirer d'affaire par des à peu près. Il existe dans le règlement un article, obscur au premier abord et singulier, mais qui, avec plus de clarté que tout ce que nous venons de dire, dévoile leurs véritables intentions. C'est l'article 6, ainsi conçu : « Le nombre de points attribués aux candidats pour chaque matière pourra être réduit de la quantité que les commissaires jugeront convenable, afin d'empêcher qu'un candidat puisse tirer quelque avantage de la désignation d'une matière dont il a à peine quelque teinture. »

Les rédacteurs de cet article ont prévu l'emploi par les candidats — qu'on me passe l'expression, — du *truc* suivant. Supposons que, sur quinze ou vingt matières que le programme comporte, les candidats les mieux préparés en aient, en moyenne, désigné six; que, chacune de ces matières donnant droit à un nombre maximum, disons de 500 points — ce qui porte à 3,000 le total le plus élevé qu'on puisse obtenir, — ces candidats en obtiennent 400 par matière, soit en

tout 2,400. Un candidat médiocre, ayant des notions de tout, sans avoir une connaissance approfondie de rien, pourrait, au lieu de six matières, en désigner douze; au lieu de 400 points par matière, en obtenir 200, et réunir, comme les plus travailleurs, un total de 2,400 points. Ou encore il pourrait désigner trois ou quatre matières qu'il aurait étudiées à fond, et en outre, pour compléter le total de points nécessaire, deux ou trois autres, dont il saurait à peine les éléments. Dans les deux cas, sa petite habileté ne lui profitera pas. Les commissaires, dès qu'ils s'apercevront de sa faiblesse dans une ou plusieurs parties, abaisseront, après coup, les notes qu'ils lui avaient données pour les matières les mieux sues. En latin, par exemple, où il excelle, il avait obtenu 750 points, le maximum étant 800; de même en chimie, sa note était 450, le maximum étant 500; mais en grec, en sanscrit, qu'il avait pourtant lui-même désignés, il a été au-dessous du médiocre. A cause de cela seulement, les commissaires réduiront sa note pour le latin à 650 et sa note pour la chimie à 300, et cela l'empêchera d'être reçu.

Que prétend-on donc par cette méthode si éloignée de nos habitudes? On prétend éviter l'ordinaire banalité des résultats d'examens. Au lieu de constater la mémoire et la docilité d'esprit du

candidat, on cherche à s'assurer de sa pénétration et de son jugement. On s'efforce de discerner ce dont il est capable, quand il se mêle d'aller au fond des choses et ce qu'il saura faire par lui-même quand, d'écolier en tutelle, il sera devenu un agent responsable en liberté.

Voilà ce qu'est l'examen d'admissibilité.

L'examen d'admission, qui clôt la *probation* et entraîne l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de l'Inde, est tout autre chose : il a un programme à la fois technique et pour la plus grande partie obligatoire. L'examen d'admissibilité avait ouvert la *probation* à des *gentlemen* lettrés; la *probation* n'ouvre la carrière qu'à des techniciens. Aussi ne leur demande-t-on plus que des connaissances tout à fait spéciales : non plus l'histoire générale ou l'histoire d'Angleterre, l'histoire de l'Inde; non plus le droit romain ou le droit anglais, le droit indien; non plus seulement le sanscrit ou l'arabe, mais le persan, qui se parle à la cour des princes mahométans, et la langue vulgaire de la province où ils seront employés : indoustani, birman, etc. Et ces connaissances spéciales ne sont plus facultatives, elles sont presque toutes obligatoires. Il ne s'agit plus, en effet, d'apprécier la valeur intellectuelle du candidat — on est renseigné là-dessus, — mais son savoir professionnel.

Enfin, comme si tant de mesures pouvaient demeurer inefficaces, on a, pour s'édifier absolument sur la valeur des candidats, pour se rendre un compte exact de ce que vaut en lui non seulement l'élève, mais l'homme, on a attribué une exceptionnelle importance à la partie orale de l'examen. A l'origine, l'examen oral ne portait que sur certaines matières : anglais, grec, latin; aujourd'hui, et depuis 1858, il porte sur toutes les matières. « Nous y attachons, disaient les commissaires du *civil service* dans un rapport déjà ancien, une grande importance. Cet examen oral a un double but : attester la sincérité des connaissances du candidat, et en outre mettre en jeu ces qualités qu'un examen écrit ne fait ressortir que bien peu, si même il peut les faire ressortir, à savoir : sa vivacité d'esprit, sa confiance en lui, son courage moral. »

Et, vingt ans après ce premier rapport, une commission spéciale ajoutait : « Les vues de nos prédécesseurs méritent notre unanime approbation. L'examen oral permet à un examinateur habile et consciencieux de se rendre compte si les compositions écrites du candidat sont dues à une mémoire très cultivée ou à une parfaite intelligence des sujets qu'il a étudiés. En même temps il révèle l'existence, chez le candidat, de qualités d'un autre ordre, mais d'une importance consi-

dérable pour de futurs fonctionnaires du *service civil* de l'Inde... Quand on considère la position exceptionnelle de ces fonctionnaires et l'étendue des intérêts qui leur sont confiés, on peut dire, sans exagération, qu'une erreur de principe dans le choix de ces fonctionnaires, qu'elle soit due à une connaissance imparfaite des sujets ou à une partialité de l'examineur, doit conduire à des résultats dont l'effet nuisible ne se révélera que quand ils seront sans remède ¹. »

Après que tant de précautions ont été prises pour choisir ces fonctionnaires, on pourrait s'imaginer qu'une fois arrivés dans l'Inde, ils vont être tout de suite admis à faire leurs premières armes devant l'ennemi et envoyés dans quelque poste de l'intérieur. La prudence des commissaires civils et du secrétaire de l'Inde en a décidé autrement.

Ces jeunes fonctionnaires débutent par être adjoints à des fonctionnaires supérieurs. C'est leur période « d'école d'application » ; seulement, ils la passent non dans une école, mais sur le terrain. Pour bien marquer d'un mot quelle est leur situation, on les appelle *ineffective officers*. *Ineffective*, ils le sont doublement : ils ne comptent pas à l'effectif légalement fixé et ils n'ont

1. Voir *Report of the public service commission*, 1888, C. 5327, p. 41.

aucune autorité propre. Ils sont des élèves et des auxiliaires. Ils se perfectionnent dans la langue, le droit, l'histoire, la géographie de la région où ils doivent résider. Placés près de ces hauts fonctionnaires, embrassant d'un coup d'œil toutes les affaires et toute la série des opérations, ils acquièrent à la fois et le sens pratique de l'administration et la notion de l'importance relative de chaque fonction. Quand ce stage est fini, alors seulement, ils reçoivent un poste actif.

Une enquête rigoureuse sur les aptitudes physiques et sur la moralité; un concours facile seulement pour les élèves les plus distingués des universités, et qui implique, en somme, une vaste instruction générale; une année de *probation*; de nouvelles enquêtes; un sévère examen d'équitation; puis un examen final; enfin, un stage en qualité d'*ineffective officer*, voilà par où ont dû passer les fonctionnaires de l'Inde avant d'être nommés titulaires. Et ces fonctionnaires sortent d'une élite. Qu'est-ce donc qui a pu les faire ou si résignés ou si ambitieux?

Nous l'avons déjà fait pressentir; ce sont les avantages de toute nature que très sagement on a attachés aux fonctions de l'Inde et dont nul ne jouira qui n'aura pas suivi la filière accoutumée. Il serait trop long de les exposer ici. Les fonctionnaires de nos colonies apprécieront pleinement

tout ce que donnent à leurs confrères de l'Inde de repos d'esprit et de satisfaction morale une carrière sûre, régulière et paisible, une solde considérable¹, une pension de retraite magnifique, enfin des honneurs éventuels, avec une place dans les conseils du gouvernement.

Tel est le mode fondamental de recrutement qui fournit aux Anglais leur état-major civil dans l'Inde. Si l'on cherche, après les explications qui précèdent, à dégager la caractéristique de ce recrutement, on trouve qu'il repose sur un contrat tacite entre l'Inde et ses agents. C'est un contrat de l'espèce *do ut des*. L'Inde dit à ceux qu'elle appelle : « Soyez supérieurs et je serai magnifique. » Et des deux côtés, l'on se tient parole et l'on se donne au surplus des garanties. Il intervient même un contrat formel qu'on appelle *covenant*. Ce *covenant* ou agrément n'était à l'origine et, en apparence, n'est encore aujourd'hui que l'en-

1. Comparaison des traitements respectifs des fonctionnaires de l'Indo-Chine française et de la Birmanie.

I. Gouverneur général.....	120 000 francs.
Commissaire en chef.....	160 000
II. Résidents supérieurs.....	40 000
Commissaires de division.....	66 000
III. Résidents de 1 ^{re} classe.....	21 à 23 000
Députés commissaires 1 ^{re} cl., etc.	44 000

Et, dans le tableau qui précède, nous ajoutons les frais de service au traitement des fonctionnaires français, mais non à celui des fonctionnaires anglais.

gagement pris par le fonctionnaire de remplir certaines obligations : s'abstenir de tout acte de commerce, s'interdire de recevoir aucun présent¹, assurer l'avenir des siens, etc. Mais, avec le temps, et sans changer de forme, il a changé de signification. A cet engagement positif du fonctionnaire correspond, depuis longtemps déjà, un engagement moral du gouvernement de réserver aux seuls *covenanted* — c'est le nom officiel de cette catégorie de fonctionnaires — les avantages divers que nous venons d'énumérer².

Toutefois, si nous voulons être absolument vrai, nous devons dire que ces explications, d'ailleurs parfaitement exactes, sont d'une exactitude que l'on peut appeler théorique. En effet, d'une part, certains fonctionnaires signent des *covenants* sans pour cela appartenir au *covenanted service* : leur covenant n'est alors qu'un simple écrit indiquant à quelles conditions spéciales ils ont été engagés. D'autre part, les fonctionnaires du *covenanted service* n'ont plus aujourd'hui de privilèges aussi exclusifs qu'autrefois. Comme ils coûtent

1. Bien entendu, les princes indigènes sont libres de faire des cadeaux, ils en font effectivement; il serait fort impoli et fort impolitique de les refuser; mais aussitôt reçus, ils sont déposés dans un endroit *ad hoc* et deviennent la propriété du gouvernement (voir Hübner, *op. cit.*, II, p. 31, et le *Journal* de la marquise de Dufferin, 2 vol. in-48, Calmann Lévy, 1890).

2. Voir notamment le document intitulé : *East India civil servants*, 29 July 1890, 327, p. 2, col. 2.

fort cher à l'État, celui-ci cherche à en diminuer le nombre. Il y parvient de deux manières : en demandant plus de travail à chacun d'eux — je reviendrai plus tard sur ce premier point — et en confiant parfois à d'autres qu'à des *covenanted* des fonctions qui, aux termes des règlements, devaient impérativement leur être réservées.

Bien entendu, tout en concédant ces privilèges exclusifs aux membres du *covenanted service*, le gouvernement de l'Inde s'est réservé le droit de faire entrer dans le service civil d'autres fonctionnaires, recrutés par d'autres méthodes. Le concours ne lui a pas évidemment amené tous les hommes de mérite. Beaucoup se sont révélés dans d'autres carrières, dont la coopération serait précieuse. Il s'efforce de les attirer, et, suivant les circonstances et leurs talents, il les lie à lui par des liens plus ou moins étroits. Les uns, il les emprunte à d'autres administrations et les prend seulement en service détaché, utilisant, pendant une période donnée, leurs connaissances spéciales. Les autres, il les enrôle définitivement et les incorpore dans ce qu'on appelle l'*uncovenanted service*¹.

Le *covenanted service* ne comprend que des

1. Voir à ce sujet les documents officiels suivants : *Correspondance relating to the age at which candidates...*, etc., 1885, C. 4580; *Report of the public service commission*, 1888, C. 5327; *idem*, 1890, C. 5926.

fonctionnaires du *civil service*, ceux-là mêmes dont nous nous sommes occupé dans toute cette étude; l'*uncovenanted service*, beaucoup plus nombreux, comprend des fonctionnaires de toute nature : les fonctionnaires des services techniques, tels qu'ingénieurs, forestiers, télégraphistes, etc., et aussi quelques hauts fonctionnaires du *civil service*. Mais les hauts fonctionnaires du *civil service*, qui appartiennent à l'*uncovenanted service*, sont une infime minorité. Voici à ce sujet des chiffres officiels. Le *civil service* compte environ 1,020 fonctionnaires; sur ce nombre, le *covenanted service* en fournit, y compris les fonctionnaires en congé et les *ineffective officers*, 950; l'*uncovenanted service* en fournit environ 70. D'autre part, l'*uncovenanted service*, dans son ensemble, comprend environ 4,800 fonctionnaires, dont 1,600 Européens ou Eurasiens (métis) et 2,600 Asiatiques. On le voit, la proportion des Asiatiques dans l'*uncovenanted service* est très élevée. Au contraire, dans le *covenanted service*, elle est insignifiante : une dizaine sur 950. Il y a même là une grosse question, question d'équité et question de politique, qui depuis longtemps préoccupe les meilleurs esprits.

Ces deux modes subsidiaires de recrutement procurent au gouvernement de l'Inde des serviteurs extrêmement utiles. Ce sont, par exemple,

des consuls de carrière qu'on détache momentanément dans la province de l'Inde la plus voisine des pays où ils ont résidé : tels étaient, en Birmanie, M. Barber et M. Warry, choisis parmi les meilleurs consuls d'Angleterre en Chine. Ce sont encore des officiers pris dans l'état-major de l'armée indigène et affectés, pour un temps indéterminé, à des emplois du service civil. C'est ainsi qu'en Birmanie le colonel Laughton dirigeait le secrétariat ; que le colonel Fryer était commissaire des finances, le colonel Sladen, dont nous avons déjà cité le nom, *political officer* près du roi Thibau, et qu'un certain nombre d'officiers de moindre importance remplissaient les fonctions les plus variées dans l'administration civile.

Enfin, le *civil service* se recrute avec deux autres catégories de personnes : les unes n'appartenaient pas jusqu'alors à l'administration ; les autres en faisaient déjà partie, mais dépendaient de services autres que le service civil : toutes se recommandent au choix du gouvernement par leur connaissance approfondie de telle question, de telle contrée, etc. C'est pour des raisons de ce genre qu'en Haute-Birmanie, pour faire face aux premiers besoins, on enrôla l'explorateur M. Colquhoun, du corps des ingénieurs, 7 ou 8 fonctionnaires provenant des télégraphes, des

finances, de la police, et 3 personnes étrangères à l'administration : 1 régent de collège et 2 agents de la *Bombay-Burma trading corporation*.

Les procédés que nous venons d'indiquer sont de ceux que nous employons aussi en France. Au Tonkin, par exemple, des officiers, généraux, colonels ou commandants — quelques-uns fort distingués, M. de Maussion, notamment, M. Servières et M. Pennequin — ont cumulé avec leur commandement militaire les fonctions de résidents, et bien des officiers de tous grades ont occupé des emplois civils où ils ont rendu de signalés services. Mais nous avons, je le crois, su, moins bien que les Anglais, utiliser les ressources immenses que, dans cet ordre d'idées, l'armée nous offrait.

Les Anglais se sont gardés de deux fautes : ils n'ont pas, comme nous le faisons depuis la fin de 1886, exigé des officiers qui entrent dans les services civils qu'ils donnent d'abord leur démission et quittent définitivement l'armée, ce qui, avec quelques avantages sans grande importance, amène nécessairement ce résultat fâcheux : diminuer l'abondance et la qualité d'une collaboration si précieuse. En second lieu, ils ont évité de faire à ces fonctionnaires improvisés des conditions trop belles, et de les placer tout de suite dans des postes trop hauts où la science de l'administration est

plus nécessaire, et l'éducation technique moins facile.

A cet égard, l'exemple de ce qu'ils ont fait en Birmanie est instructif. M. Colquhoun, un de ceux que nous avons cités plus haut, avait, non sans mérite, servi dans le corps des ingénieurs ; il avait, en outre, pendant plusieurs années, exploré la région frontière entre la Chine et la Birmanie, et s'était, avec un succès considérable, fait près du grand public anglais, l'apôtre de la pénétration au Yunnan par la Haute-Birmanie. A ces titres, il se recommandait doublement au choix du gouvernement de l'Inde. On le choisit en effet, et on le plaça dans le district de Bhamo, centre de la région qu'il avait parcourue. Mais on ne lui donna que le grade de *deputy commissioner* de quatrième classe.

Ainsi, une fois de plus, nous constatons le bon sens et la prudence du gouvernement de l'Inde. Fonctionnaires dès longtemps préparés du *covenanted service*, et *outsiders* de l'*uncovenanted service* rencontrés par hasard et cueillis au passage, il a su à merveille recruter l'un et l'autre corps, leur mesurer les avantages avec justice et à propos, et en tirer le maximum d'utilité. Reste à voir ce que valent les fonctionnaires ainsi recrutés.

CHAPITRE VIII

CE QUE VALENT LES FONCTIONNAIRES DE L'INDE

Opinion des Anglais : sir Richard Temple, lord Lytton, lord Dufferin, M. Herbert. — Opinion des étrangers : M. de Hübner. — Opinions contraires ; les fonctionnaires anglais en Égypte. — Opinion moyenne et probable ; les fonctionnaires du temps de la Compagnie, les fonctionnaires du gouvernement de l'Inde. — Les hommes d'initiative et les hommes de discipline. — Les fonctionnaires de l'avenir.

Il est malaisé de se former une opinion sur ce sujet. Je dois cependant en dire, et j'en dirai, avec toute la réserve possible, mon sentiment. Comme je n'ai point voyagé dans le pays et qu'ainsi je n'ai pu même tenter de faire par moi-même une enquête d'ailleurs bien périlleuse, je ne puis chercher qu'au dehors les éléments d'information. J'en sais deux : l'un est l'œuvre que

les fonctionnaires de l'Inde auront su édifier ; l'autre est l'opinion qu'auront rapportée de ces fonctionnaires des témoins perspicaces et véridiques.

Il ne faut même pas songer à décrire de la façon la plus sommaire ce que les Anglais ont fait dans l'Inde. Ce serait d'ailleurs bien superflu : la valeur de leur œuvre n'est plus contestée. Des recherches récentes ont même fait tomber une partie des abominables légendes qui avaient cours sur la période héroïque de l'histoire de leur domination et permis de réhabiliter les premiers vice-rois, même Warren Hastings. Quant aux intentions et à la conduite du gouvernement de l'Inde pendant le demi-siècle qui vient de s'écouler, on tient en général, malgré des critiques de détail, qu'elles font honneur à la civilisation. « Le gouvernement de l'Inde, a écrit J.-S. Mill, qu'on ne saurait, quand on connaît son caractère, soupçonner de partialité, le gouvernement de l'Inde est un de ceux dont les intentions ont été les plus pures¹. » Et il ajoute : « et dont la conduite a été la plus bienfaisante. »

L'attitude des peuples indigènes est, à cet

1. J.-S. Mill était sur ce point — et cela a dû lui coûter de le dire — en opposition formelle avec son père, l'auteur de *l'Histoire de l'Inde*, que la récente critique historique a convaincu d'erreur et de mauvaise foi dans ses diatribes contre la politique de la Compagnie.

égard, significative. Je dis : « des peuples », parce que, contrairement à ce qu'on croit communément en Europe, il n'y a pas, il n'y aura peut-être jamais de peuple indien. Il y a des peuples, infiniment différents de race et de religion, qui se détestent, et, dans chaque peuple, des castes étagées, qui se persécutent. Avant la venue des Anglais, c'était de peuple à peuple, de religion à religion une guerre perpétuelle, de caste à caste et d'individu à individu une perpétuelle oppression. Les indigènes le savent, et de ce qu'ils peuvent devoir à l'Angleterre, ce qu'ils mettent au-dessus de tout, c'est la paix britannique et la justice britannique.

« J'ai pu, dit le comte de Hübner, dans son *Voyage à travers l'Empire britannique*, comparer les populations directement soumises au sceptre de l'impératrice avec les sujets des princes feudataires. Vous passez, par exemple, la frontière de Hyderabad. Le ciel, le sol, la race, sont les mêmes ; mais la différence entre les deux États est frappante et tout à l'avantage de la présidence de Madras ou de Bombay que vous venez de quitter... S'il fallait une preuve pour constater combien le prestige moral de l'Anglais est profondément enraciné dans la population, je citerais ce fait que, dans toute la péninsule, l'indigène, en matière civile et plus encore en matière crimi-

nelle, cherche à être jugé par un magistrat anglais ¹. »

Voilà qui nous édifie sur l'œuvre que les Anglais ont accomplie dans l'Inde : elle plaide hautement en faveur des ouvriers. Quant à ces ouvriers eux-mêmes, je n'ai qu'à reproduire les témoignages de ceux qui les ont vus à l'œuvre. Je citerai d'abord les témoignages d'Anglais.

Ces témoignages, on pourrait être tenté de les contester. Mais on n'y peut plus songer quand on regarde de qui ils émanent et quelle unanimité ils présentent.

« Des observateurs compétents, a écrit sir Richard Temple², qui a occupé dans l'Inde de très hautes fonctions, ont estimé que les fonctionnaires du service civil représentent en Orient d'excellents types anglais parmi les meilleurs. Un prélat de la haute Église, connaissant aussi bien l'Occident que l'Orient, m'a déclaré n'avoir jamais connu une classe d'hommes supérieure. »

1. Cela ne veut pas dire que les Anglais n'aient point d'ennemis parmi les Indiens : ils en ont d'acharnés. Mais ces ennemis, pour la plupart sortis des écoles anglo-indiennes, ambitieux autant que patriotes, rêvent peut-être moins de délivrer leurs peuples que de supplanter les Anglais. Ils n'ont, d'ailleurs, qu'une influence restreinte, quoique grandissante, et ne parviennent pas toujours à faire partager aux autres la haute opinion qu'ils ont d'eux-mêmes. (Voir, sur ce point, *Young India*, by W. S. Caine, 1891.)

2. *L'Inde britannique, type de colonisation moderne*, trad. française, 1 vol. in-18, 1889.

Sir John Strachey, qui a fait preuve dans ses travaux d'une rare indépendance d'esprit, dit que les Indiens, sans aimer la domination et l'administration anglaise, les préfèrent sans hésiter à celles de leurs compatriotes.

« Comme vice-roi, m'écrivait un des derniers gouverneurs généraux, le très regretté lord Lytton, j'ai, pendant cinq années, été en rapports constants avec toutes les administrations du service civil de l'Inde, et je me suis formé la plus haute opinion de leurs mérites et de leur honnêteté. Sans doute, dans un service aussi vaste que celui de l'Inde britannique, il doit y avoir des degrés divers d'intelligence et de capacité, et il est assuré que le service de l'Inde, comme tous les services publics du monde, renferme quelques membres incompetents. Mais mon impression est que, comparé aux autres, il en renferme exceptionnellement peu et que sa moyenne est exceptionnellement élevée. »

Un autre vice-roi, encore plus qualifié peut-être pour donner son avis en cette matière parce qu'il était plus récemment à la tête du gouvernement de l'Inde, et que précisément — je l'expliquerai tout à l'heure, — s'il a paru possible d'élever quelques critiques contre le service civil, ce serait plutôt dans les dernières années qui viennent de s'écouler, — cet autre vice-roi (pourquoi ne pas

le nommer?), lord Dufferin, m'écrit dans les termes suivants : « Vous me demandez de vous dire la vérité vraie sur l'habileté, l'expérience, et d'une manière plus générale, la valeur morale de nos fonctionnaires du service civil de l'Inde. Je réponds sans aucune hésitation : *Il n'y a pas au monde un service comme celui-là.* Pour l'ingéniosité, le courage, la rectitude du jugement, le dévouement désintéressé à leurs devoirs, l'endurance, l'ouverture d'esprit, et en même temps la loyauté entre eux et envers leurs chefs, ils sont, à ma connaissance, supérieurs à n'importe quelle catégorie d'Anglais. Ils sont absolument purs de toute vénalité et de toute corruption. Naturellement, tous ne sont pas de même valeur; aussi ne parlé-je d'eux que comme d'un ensemble. D'ailleurs, si le service civil de l'Inde n'était pas ce que je viens de dire, comment le gouvernement de ce pays irait-il si tranquillement? Nous y avons plus de 250 millions de sujets et moins de 1,000 fonctionnaires civils anglais pour conduire toute l'administration. »

Enfin un haut fonctionnaire de l'*India office* m'écrit : « Vous savez avec quel scrupule le *covenanted civil service* est recruté¹... Quant à moi, je

1. Voir *Report of the Indian public service commission*, 5296, 1890; cf. *Correspondence between the government of India and the secretary of State for India*, 1885, C. 4580.

puis dire que j'ai une expérience de vingt années dans ce ministère auquel aboutissent toutes les plaintes ou accusations portées contre les *civil servants*, et je suis pleinement convaincu de la droiture, de la capacité et du succès, tout cela à un haut degré, de ce service. Sans doute, il y a eu des occasions où certains de ses membres ont tenu une conduite incorrecte. Mais les exceptions prouvent la règle. Je puis me porter garant que justice sévère et impartiale a toujours été faite de ces fonctionnaires incapables ou infidèles, si haute qu'ait pu être leur position officielle, si grande qu'ait pu être leur influence sociale et politique.

« J'attribue le succès que je revendique pour le service civil de l'Inde dans les temps modernes principalement à ce fait qu'il est le service du monde de beaucoup le mieux payé. Un jeune homme de vingt-deux ans, entrant dans le service de l'Inde, touche un traitement de début de 480 livres sterling (12,000 francs), et ce traitement peut, à la fin de sa carrière, être élevé progressivement jusqu'à 10,000 livres sterling (250,000 francs). Cette libéralité dans les traitements tend à diminuer les tentations auxquelles un homme placé dans une situation pleine de responsabilité et de pouvoir peut, en raison même de sa condition d'homme, se trouver exposé. De

plus, je puis dire que le gouvernement de l'Inde veille avec la plus extrême sollicitude sur la conduite de ses fonctionnaires, même dans les matières les plus insignifiantes, sachant bien que la durée de la puissance britannique dans l'Inde dépend de la sagesse et de la justice de ses fonctionnaires plus que de toute autre chose. »

Je pourrais citer l'opinion de bien d'autres Anglais : elle ne s'écarterait point de celles que je viens de rapporter.

Mais, malgré ce que j'ai dit plus haut, comme les Anglais sont intéressés à exalter la grandeur de leur gouvernement de l'Inde et l'excellence de ses fonctionnaires, leur enthousiasme peut nous être suspect : je vais produire le témoignage d'un étranger, M. de Hübner. Je le cite de préférence à tout autre ; voici pourquoi. D'une intelligence remarquable, il a occupé de hautes situations dans sa patrie ; sujet d'un empire, l'Autriche, qui n'a point de colonies, il a pu observer l'Inde anglaise sans envie ni préjugé ; enfin il a montré, plus d'une fois, de la sympathie pour notre pays, et ce qu'il a dit, par exemple, de notre petite colonie de l'Inde n'est pas, tant s'en faut, pour nous déplaire. Or, à vingt reprises, au cours de ses notes de voyage, M. de Hübner revient sur les sentiments d'estime et même d'admiration qu'il professe pour les fonctionnaires du service

civil de l'Inde, pour leur abnégation, leurs talents, leur intégrité, la curiosité de leur esprit, etc.

« Ces hommes, dit-il, qui tiennent du héros, du missionnaire (de la civilisation), du diplomate, du juge, du soldat et de l'administrateur, vivent sous un ciel de feu. J'en ai peu vu qui ne portent pas sur le visage des traces de la fièvre et de la dysenterie, et cependant ils sont contents. »

« J'ai, dit-il ailleurs, rencontré partout des hommes dévoués à leur service, travaillant du matin au soir et trouvant, malgré la multiplicité de leurs occupations, le temps de s'occuper de littérature et d'études sérieuses. L'Inde est gouvernée bureaucratiquement, mais cette bureaucratie se distingue des nôtres sous plus d'un rapport. En Europe, les journées du serviteur de l'État se succèdent et se ressemblent. Il faut de grandes révolutions, des guerres européennes, pour en troubler la placide monotonie. Ici, il n'en est pas ainsi. La variété des devoirs élargit et façonne l'esprit du fonctionnaire anglo-indien; les dangers qu'il peut courir d'un moment à l'autre retrempent son caractère. Il apprend à embrasser du regard de vastes horizons et à travailler dans son bureau pendant que le sol tremble sous ses pieds. Je ne crois pas trop dire en affirmant qu'il n'y a pas de bureaucratie plus instruite, plus rompue aux affaires, plus empreinte des qualités

qui font l'homme d'État et, personne n'osera le contester, plus pure et plus intègre que celle qui administre la péninsule gangétique. »

Enfin, dans un dernier passage : « J'ai, dans ce qui précède, résumé fidèlement et consciencieusement les informations que j'ai pu puiser, sur les lieux, aux sources les plus directes et les plus dignes de foi. Je n'ai caché aucun côté faible qui m'ait frappé dans l'immense administration anglaise; je n'ai passé sous silence aucune des accusations dirigées, à tort ou à raison, contre le gouvernement de l'Inde par des personnes respectables qui connaissent le pays. Mais, en se plaçant même au point de vue des pessimistes, qui n'est pas le mien, en faisant une large part aux infirmités et aux faiblesses inhérentes à la nature humaine, on ne pourra contester que l'Inde britannique, de nos jours, n'offre un spectacle unique et sans rival dans l'histoire du monde... Et qui a opéré tous ces miracles? La sagesse et l'intrépidité de quelques hommes d'État dirigeants, la bravoure et la discipline d'une armée composée d'un petit nombre d'Anglais et d'un grand nombre d'indigènes¹, conduite par des héros, enfin, et je dirai presque principalement, l'intelligence, le dévouement, le courage, la persé-

1. Armée composée d'Anglais : 75,000 hommes. Armée composée d'indigènes : 160,000 environ.

vérance, l'habileté jointe à une intégrité à toute épreuve d'une poignée de fonctionnaires et de magistrats qui gouvernent et administrent toute l'Inde. »

Ces témoignages sont décisifs.

Et cependant contre ces témoignages mêmes, nombreux, formels, concordants, des témoignages contraires s'élèvent. Ici, c'est un voyageur qui a rencontré dans l'Inde, au lieu d'hommes éminents, indépendants et pleins d'initiative, de véritables bureaucrates européens à l'esprit subalterne et *tatillon*. Là, c'est un résident du Caire qui déclare les fonctionnaires anglais détachés en Égypte inférieurs à la moyenne des hommes comme intelligence et comme probité et propres à faire, par le contraste, ressortir le talent et la droiture des fonctionnaires des autres nationalités.

Les accusations venues d'Égypte me touchent assez peu. Voici pourquoi. Les fonctionnaires qu'on y a détachés de l'Inde n'appartiennent pas, pour la plupart, au *covenanted civil service*, le seul qui nous intéresse ici, parce que c'est le seul qui conduise à ces hautes fonctions dont les titulaires peuvent exercer sur le gouvernement d'un pays une influence profonde. Eussent-ils été tirés de ce service — et c'est effectivement le cas de plusieurs d'entre eux, — cela ne chan-

gerait pas encore mon opinion. La manière, en effet, dont sont recrutés les fonctionnaires du *covenanted civil service*, les épreuves qu'on leur impose, les connaissances qu'on exige d'eux, les rendent propres à servir dans l'Inde, et non ailleurs. Déplacés du théâtre où ils doivent appliquer ces connaissances, ils peuvent être inférieurs à eux-mêmes, sans que cela prouve contre leur valeur professionnelle dans le pays qu'ils étaient destinés à administrer.

D'ailleurs, cette concession faite, je dois dire que les fonctionnaires anglais dans l'Inde ne sont pas tous ce que les décrit le résident du Caire auquel je fais ici allusion. Sir Raymond West, par exemple, et M. le juge Scott, et sir Auckland Colvin, actuellement lieutenant-gouverneur des provinces du nord-ouest de l'Inde, y ont fait excellente figure à côté de n'importe quel autre fonctionnaire. Et l'on pourrait encore à ces noms ajouter ceux de sir Evelyn Baring, qui était ministre des finances de l'Inde, et de M. Moncrieff, ingénieur civil qui a dirigé avec succès l'irrigation et dont le gouvernement russe a, dit-on, cherché à s'assurer les services. Il me semble que les considérations et les constatations qui précèdent diminuent la portée de l'accusation.

Et pour le reste, voici ma réponse. Les deux opinions opposées que j'ai citées ne se réfèrent à

des hommes ni de la même classe, ni de la même époque. Comme le faisaient observer les lettres que j'ai reproduites plus haut, un service aussi vaste que celui des Indes renferme des hommes de valeur très inégale. C'est en vain qu'au moment du concours ils étaient presque de pair; c'est en vain qu'ils ont débuté par les mêmes postes; la vie et ses enseignements quotidiens leur profitent inégalement et ne tardent pas à les différencier et à les séparer. Les esprits de valeur moyenne ne dépassent pas le rôle d'agents d'exécution et, à moins de protections puissantes, s'arrêtent au grade de chef de district, de député commissaire : c'est là leur bâton de maréchal. Les autres, plus brillants ou plus profonds, arrivent assez rapidement aux positions de commissaire de division, de commissaire en chef, de secrétaire de gouvernement, de gouverneur, etc. A mesure qu'ils grandissent, l'exercice de pouvoirs plus étendus, le contact d'esprits plus éminents développent leurs facultés naturelles et d'hommes distingués font des hommes supérieurs. Or, ces hommes supérieurs, titulaires des fonctions les plus considérables, ce sont eux surtout que fréquentent et qu'entretiennent les vice-rois et leurs ministres ou les voyageurs de distinction, comme était M. de Hübner; et il n'est pas défendu de croire que, séduit par leurs

talents, on a pu étendre un peu complaisamment à l'ensemble du service civil l'opinion flatteuse qu'on avait conçue de ses meilleurs représentants.

On peut toutefois, à ce qu'il me semble, trouver aux contradictions que j'ai signalées d'autres explications plus sérieuses et plus profondes. Ces explications reposent sur deux constatations qui, toutes deux, concernent le recrutement des fonctionnaires. Ce recrutement a été, depuis un certain nombre d'années, profondément modifié : une des causes de ces modifications est purement temporaire ; il dépendait du législateur de la supprimer, et c'est ce qu'il a fait à l'heure où j'écris ; l'autre paraît être d'un caractère permanent.

Voici la première. La commission que présidait lord Macaulay s'était proposé d'attirer au service de l'Inde l'élite intellectuelle de la nation, c'est-à-dire, dans son opinion, les jeunes gens qui auraient suivi les cours de l'Université. Pour cela, elle avait combiné et les programmes et la limite d'âge du concours de telle façon qu'ils correspondissent aux programmes des universités et à l'âge même où les étudiants en sortent avec leurs diplômes. Les programmes, je n'ai plus à y revenir. L'âge était, je l'ai déjà dit, au maximum vingt-trois ans, au minimum dix-huit ans, avec cette restriction que dix-huit ans étaient une limite extrême et qu'un candidat de cet âge ne

devrait être admis que dans des circonstances tout à fait extraordinaires.

Ces dispositions obtinrent un plein succès. A peine furent-elles mises en vigueur, que l'on constatait que les élèves des Universités se présentaient en nombre aux concours de l'Inde. En 1858, sur quarante candidats, 90 pour 100 provenaient des Universités. Malheureusement, pour des raisons trop longues à décrire, on abaissa insensiblement la limite d'âge maximum de vingt-trois ans à vingt et un, puis à vingt ans, et enfin, par un arrêté de lord Salisbury, alors ministre de l'Inde, en date du 24 février 1877, à dix-neuf ans, le minimum étant fixé à dix-sept. Cet abaissement de la limite d'âge eut un résultat désastreux. Les jeunes gens qui suivaient les cours de l'Université et qui, pour obtenir les diplômes qu'elle confère, devaient les suivre jusqu'à vingt-deux ans, se virent forcés d'opter entre l'Inde et l'Université, c'est-à-dire, comme je l'ai précédemment expliqué, entre la carrière de l'Inde et les carrières civiles en Angleterre. Ceux qui avaient opté pour l'Inde ne suivaient même plus, pour se préparer au concours, les cours de l'Université. Ils se faisaient inscrire chez quelque professeur spécialiste, où on les *gavait* à souhait. En sorte que les candidats venus de l'Université étaient dans une proportion déri-

soire, et que les autres n'offraient plus les garanties d'instruction générale que réclamait si énergiquement lord Macaulay.

Ce double résultat, qui menaçait d'abaisser fâcheusement le niveau intellectuel des fonctionnaires de l'Inde, a été pendant bien des années dénoncé de toutes parts, et dans l'Inde et en Angleterre. Finalement, après une longue enquête, le gouvernement a fait droit à des réclamations que le vice-roi même de l'Inde appuyait et, comme on l'a vu, les limites d'âge pour le concours de 1892 sont reportées respectivement à vingt et un et vingt-trois ans. Après cela, on peut espérer que les jeunes *civilians* des futurs concours rappelleront leurs aînés de 1858 et des années suivantes ¹.

Voilà la première des causes que je signalais. Le gouvernement anglais l'a fait disparaître. La seconde, au contraire, subsiste et échappe à son action.

1. Ceci a paru dans la *Revue des Deux Mondes* en décembre 1891 et janvier 1892. Or, en février et mars 1892, deux revues anglaises ont traité la même question. La première est l'*Educational Review*, qui, par la plume autorisée de Sir William Markby, professeur de droit indien à Oxford, a pressé les étudiants de Cambridge et d'Oxford de se lancer dans la carrière de l'Inde. L'autre est l'*Oxford University Magazine* qui, dans un article anonyme mais dû évidemment à un homme expert en ces matières, s'occupe plus spécialement du prochain concours pour le service civil de l'Inde, lequel aura lieu en août, et expose tout ce qui engage les étudiants à y prendre part.

Le service civil et, d'une manière générale, l'administration et le gouvernement de l'Inde ne se recrutent plus comme ils se recrutaient, il y a une trentaine d'années. Ils renferment deux catégories de fonctionnaires juxtaposées, mais non confondues, dont les uns appartiennent encore, tout au moins par les traditions, à l'époque du gouvernement de la Compagnie, et dont les autres, qui sont déjà la grande majorité, appartiennent à l'époque du gouvernement de la Couronne. Entre les deux types, il y a un abîme. Et cela ne tient pas à une différence de méthode dans le recrutement, à la substitution du recrutement par voie de concours au recrutement par sélection libre : les concours fonctionnaient déjà du temps de la Compagnie, et plus d'un agent d'aujourd'hui, qui rappelle les meilleurs modèles d'autrefois, a passé par le concours. La faute, si faute il y avait, en serait aux circonstances et aux mœurs.

Du temps de la Compagnie, il n'existait de communications rapides ni entre l'Inde et la métropole, ni surtout — et la Compagnie en a été punie — dans l'intérieur de l'Inde, entre les centres principaux. Il n'y avait, d'autre part, ni cette abondance de règlements qui prévoient tant d'hypothèses, ni cette longue série de précédents bien établis qui commandent, pour ainsi dire, les solutions futures. Il en résultait que le gouver-

nement de l'Inde et ses agents se trouvaient, bien plus qu'aujourd'hui, abandonnés à eux-mêmes et amenés ainsi à prendre, de leur propre initiative, de très graves décisions. Leur rôle était donc considérable et bien fait pour séduire des hommes d'énergie et d'initiative, que, d'autre part, l'énormité des traitements soit fixes, soit éventuels, pouvait engager à passer par-dessus le véritable exil qu'était alors la vie aux Indes.

Or, de ces hommes d'initiative et d'énergie, l'Angleterre en a toujours eu à foison : ce sont les cadets des familles nobles ou riches, qui ont tenu dans toute son histoire une si large place¹. Astreints par la coutume à se faire eux-mêmes une position que leur jalousie presque légitime rêvait éblouissante, ils entraient volontiers au service d'une compagnie qui disposait de postes si intéressants et de traitements si magnifiques. Or, ces cadets, fils de pères qui depuis des générations avaient l'habitude et le goût du commandement et des responsabilités qu'il entraîne, apportaient dans leurs fonctions une largeur d'esprit, une décision de caractère, une énergie morale, une endurance physique qui étaient précisément les qualités indispensables pendant cette période de la conquête de l'Inde. Dans le nombre, sans doute, la

1. Voir notamment le recueil intitulé : *Burke's colonial Gentry*.

faveur, alors toute-puissante, en glissait de médiocres et même d'incapables. Mais quelques mois d'expérience les faisaient ou éliminer ou reléguer dans les emplois inférieurs. Le reste s'élevait progressivement jusqu'aux premiers échelons de la hiérarchie : généreux, prodigues, parfois un peu pillards, assez irréguliers dans leur conduite, mais riches d'entrain et dépensant des trésors de courage et d'invention au bénéfice de la Compagnie.

Ce régime plein de grandeur, mais aussi plein d'abus, où, en dépit des fonctionnaires eux-mêmes, les intérêts des particuliers passaient souvent avant ceux de la nation, où plus souvent encore l'avenir était sacrifié au présent, s'était déjà peu à peu modifié dès la première moitié de ce siècle et prit fin en 1858, à la suite de la révolte des cipayes. Depuis le transfert du gouvernement à la Couronne, l'Inde a revêtu de plus en plus tous les caractères d'une immense bureaucratie. Les moyens de communication s'y sont développés d'une manière prodigieuse ; tout y a pris des allures de régularité et de discipline. Par suite, le fonctionnement de l'administration s'est transformé et, avec lui, les qualités qu'on exige du personnel.

Sans doute, on fait grand cas, aujourd'hui comme autrefois, des qualités d'énergie et d'initiative ; mais on considère comme plus importantes

l'instruction, l'exactitude et peut-être même la docilité, et on les développe au détriment du caractère. C'est que le caractère, la volonté, la décision, ne trouvent plus dans l'Inde pacifiée et organisée leur emploi qu'exceptionnellement, dans certains territoires moins civilisés ou durant certaines périodes moins calmes, et risquent, dans les conditions normales, d'être plus gênants qu'utiles pour les chefs chargés de donner à la machine l'impulsion. Nous voyons donc les nouveaux fonctionnaires de l'Inde contemporaine tendre de plus en plus à prendre les travers de toute bureaucratie. Cette révolution n'a pas encore atteint la hiérarchie entière : aux étages moyens et supérieurs demeurent encore de brillants représentants de l'ancienne manière, modifiée toutefois selon ce qu'ont exigé les circonstances ; mais, avec le temps, ceux-ci même disparaîtront, probablement sans être remplacés, et, sauf des exceptions que le gouvernement s'efforcera de multiplier, les premiers postes seront occupés par les fils non plus de la noblesse, de la *gentry* ou du haut négoce, mais des *clergymen*, des professeurs et des boutiquiers.

Cette évolution fatale, les hommes qui ont grandi dans l'étude et — en dépit de tout — dans l'admiration de ceux qu'on peut appeler les paladins de l'Inde, la redoutent pour le prestige

britannique. Mais l'Angleterre peut l'envisager sans trop d'inquiétude. Les temps sont bien changés : la période héroïque est close; désormais, selon toute vraisemblance, il y a moins à conquérir des royaumes ou à comprimer des révoltes qu'à gouverner par la paix, la justice et la prévoyance, une population qui longtemps encore restera enfant; et, dans ce dernier rôle, le fils du boutiquier ou du *clergyman*, qui n'aurait point suffi pour le premier, le fonctionnaire savant, méthodique, appliqué, parfois économe, mesquin et même vulgaire, l'emporte décidément sur ceux du premier type, avec leur ardeur et leur génie d'improvisateurs, leur imprudence et leur prodigalité ¹.

Toutefois, il serait peu sage de se priver à jamais de ce dernier et précieux élément. Tant que l'on étend son empire et qu'on édifie des gouvernements, on a besoin justement d'hommes de ressource et d'imagination, et il semble bien qu'ils aient été un peu rares dans la dernière affaire de Birmanie. D'ailleurs, d'une façon générale, il n'est guère douteux que les fonctionnaires de Birmanie n'aient été inférieurs à ceux du reste de l'Inde. Cela, toutefois, ne prouve rien

1. Voir, dans *Colonies and dependencies*, par J.-S. Cotton (p. 28 à 35 et 75 à 80, Macmillan, 1883), d'autres considérations extrêmement curieuses.

contre le système en soi. Il n'y a pas, en effet, longtemps que le *covenanted service* fournit à la Birmanie des fonctionnaires par un recrutement direct, et, d'autre part, les vices de fonctionnement que nous allons signaler tiennent à des causes passagères et facilement déterminables ; les Anglais s'occupent déjà d'y porter remède.

CHAPITRE IX

LES FONCTIONNAIRES ANGLAIS DE BIRMANIE

Infériorité des fonctionnaires de Birmanie comparés aux fonctionnaires de l'Inde. — Diverses causes de cette infériorité : le climat et la situation de la Birmanie. — Les fonctionnaires ne souhaitent pas servir en Birmanie. — Le gouvernement de l'Inde exagère ses économies sur le personnel ; il ne s'était pas assuré le personnel que nécessiterait l'administration de la Birmanie supérieure. — Les expédients : les faveurs et les injustices dans le recrutement du personnel.

Il ne faut rien exagérer : le *civil service* de Birmanie, celui de la première heure et celui d'aujourd'hui, est, en grande majorité, suffisant, pour certaines parties, excellent ; plusieurs de ses fonctionnaires honorerait n'importe quelle administration ; mais, à côté de ceux-là, il s'en est trouvé, même dans le service civil et aussi dans la justice, dans le corps médical, ailleurs

encore, de peu expérimentés, de peu dévoués, et même, j'ai le regret de le dire, de peu scrupuleux. La proportion, d'ailleurs restreinte, en est plus élevée que dans toute autre province de l'Inde, et cette seule remarque indique déjà que le mal provient de causes presque purement locales.

La Birmanie, en effet, a contre elle deux choses : l'une lui est propre, c'est sa situation et son climat; l'autre lui est commune avec le reste de l'Inde, quoique peut-être l'effet en soit chez elle plus énergique et plus malfaisant, c'est, à l'heure actuelle, la passion d'économies du gouvernement.

Parlons d'abord du climat. Le climat de la Birmanie est assez médiocre, et, au dire de notre consul à Rangoon, M. Pilinski (juin 1891), plus dur à supporter que celui du reste des Indes. La chaleur en est débilitante, l'extrême humidité pernicieuse, et certaines maladies : choléra, béri-béri, y sont à l'état endémique ou y reparaissent périodiquement. Durant la campagne, la proportion des morts et des maladies a été considérable. Les transports de l'État ne suffisaient pas à rapatrier les malades. En 1888-1889, la mortalité était encore de 5,32 pour 100.

La Haute-Birmanie est, d'ailleurs, plus salubre que la Birmanie inférieure; un peu plus fraîche,

elle est plus reconstituante; et certains hauts fonctionnaires s'arrangent pour résider, suivant les saisons, alternativement à Rangoon et à Mandalay. Toutefois, des points situés bien plus au nord n'en sont pas plus habitables : Bhamo n'est tenable que sept mois sur douze. Pendant les expéditions de 1890-1891, on rencontra des endroits particulièrement malsains : notamment le fort White, sur la frontière des Chins, le district de Yaw, dans les États shans, le district des mines de jade, etc. Au fort White, 54 pour 100 de la garnison, à un moment, furent à l'hôpital : Indiens, Européens, indigènes, étaient également atteints. Dans la ville de Minthoo, la garnison, composée de l'état-major et de trois compagnies du 20^e d'infanterie de Madras, ne pouvait envoyer que 35 hommes à la parade. Un dernier rapport indique que 44 pour 100 de l'effectif étaient à l'hôpital.

On chercha, dans les régions montagneuses, par 6,000 et 7,000 pieds d'altitude, à établir des *sanatoria* dans le genre de ceux de l'Inde. On crut en avoir trouvé à Enjouk d'abord, à Bernardmyo, près de Mogok, ailleurs encore, sur un haut plateau en face de la station de Bingway : au bout de peu de temps, on s'aperçut que ces prétendus *sanatoria* n'étaient pas moins insalubres que le reste du pays. Toutefois, l'insalubrité

de la Birmanie n'est pas invincible. Il ne faut, pour en triompher, que des habitations hygiéniques, des travaux d'adduction d'eau et d'égouts, une hygiène raisonnée, des hôpitaux et des médecins en nombre suffisant : c'est affaire de temps et d'argent.

Mais le climat n'est pas la seule infériorité de la Birmanie. D'autres raisons encore la rendent impopulaire parmi les fonctionnaires.

L'administration de la Birmanie n'a jamais eu une réputation excellente. Les moyens pratiques d'une bonne administration y font défaut. Les districts (unité administrative) sont trop vastes ; dans un pays grand comme la France, on n'en compte que 41. Leur superficie est en moyenne de 4,200 milles carrés ; celle du district d'Amherst est de 15,000 ; celle de la Haute-Chindwin est de 19,000 milles carrés. A travers de pareilles étendues, il faudrait des voies de communications nombreuses et des moyens rapides. Or, les routes sont rares, même en Basse-Birmanie, et les chemins de fer forcément insuffisants.

Cet état de choses entraîne de fâcheuses conséquences. La population clairsemée ne sent pas le contact de l'administration. Les principaux fonctionnaires, commissaires, juges, etc., résident pour la plupart au chef-lieu. Le contribuable est loin du percepteur, le justiciable loin du

magistrat. Pour aller payer l'impôt, pour aller soutenir un procès, tel indigène est, comme cela arrive aussi en Algérie, obligé de faire 100 milles et de s'absenter trois jours. Les fonctionnaires les plus zélés se désolent de leur impuissance; les autres s'en consolent trop facilement.

Ce n'est pas tout.

Dernière venue dans la grande famille indienne, plus loin du gouvernement central et des faveurs dont il dispose, peuplée d'ailleurs de moins d'Européens et pourvue de moins d'agréments, la Birmanie est, on le conçoit aisément, assez impopulaire parmi les fonctionnaires du *civil service*. Or, nous le savons, les fonctionnaires choisissent, d'après le rang qu'ils ont obtenu au concours, la partie de l'Inde où ils désirent servir; la Birmanie n'a pas leurs préférences et doit se contenter des derniers d'entre eux. Toutefois, les derniers d'une élite sont encore distingués : notre observation ne suffit donc pas à rendre compte des insuffisances constatées en Birmanie. Voici qui complète l'explication.

Les fonctionnaires du *civil service* ne sont pas recrutés pour l'ensemble de l'Inde. Avant chaque concours, les commissaires de ce service, calculant d'avance le nombre des vacances, publient qu'ils disposeront de tant de places pour les provinces hautes du Bengale, de tant pour les pro-

vinces basses, et ainsi de suite pour les présidences de Bombay et de Madras et pour la Birmanie. A la suite du concours public, les candidats qui ont été admis (*selected candidates*) désignent, entre ces parties de l'Inde, celle où ils souhaitent servir, celle où, le plus souvent, se fera tout leur avancement, et ils commencent, dès le temps de la *probation*, à orienter en conséquence leurs études. Ils s'instruisent plus spécialement dans la langue, le droit, les coutumes de leur province, et devenus, par cette spécialisation, plus aptes au service de celle-ci, le deviennent moins au service des autres. Il en résulte qu'un excellent fonctionnaire de Madras risquerait, surtout dans les postes inférieurs, d'être, au moins au début, presque médiocre dans la présidence de Bombay.

Or, la Birmanie, elle, fait aujourd'hui l'objet d'un recrutement séparé. Elle ne peut que difficilement utiliser, du moins sans préparation, les fonctionnaires des autres provinces de l'empire ; elle ne peut compter que sur les siens propres. Mais le nombre en a été calculé un peu strictement. Survienne un événement imprévu, l'équilibre se rompt, et la machine administrative ne fonctionne plus que péniblement.

C'est ce qui est advenu en 1885. La Birmanie comportait un état-major civil de soixante-deux

fonctionnaires qui suffisait à tout, et, malgré ce que j'ai dit des préférences et des antipathies des membres du *civil service*, s'acquittait en somme convenablement de sa tâche. Tout d'un coup, et sans préparation ¹, la Haute-Birmanie est envahie et annexée et réclame un personnel considérable. On en tire une partie de Basse-Birmanie; mais, à son tour, celle-ci s'agite et exige la présence de tous ses fonctionnaires. On est alors forcé de se tourner d'un autre côté et de faire appel soit à des personnes étrangères au service civil, mais connaissant bien la Birmanie soit — car le nombre de ces personnes est limité — à des *civilians* des autres provinces. Mais ces *civilians*, spécialisés par leurs études et par leur service; étaient peu propres au service de la Birmanie; et, de ce côté, le recrutement se trouvait encore entravé.

Pour une fois, les savantes combinaisons du gouvernement de l'Inde se trouvaient donc faussées. Et il faut dire que le zèle et l'empressement des hommes ne remédiaient pas à l'inertie des institutions. Tandis que nous avons vu, au Ton-

1. La conquête de la Birmanie n'était certes pas un événement inattendu. Mais, d'une part, nul n'aurait pu dire si cette conquête s'en ferait dans six mois ou dans six ans, et d'autre part, nul non plus ne savait quel régime y serait institué : gouvernement par les indigènes ou gouvernement par les Anglais. Dans cette double incertitude, on n'osait pas augmenter le contingent des fonctionnaires destinés à la Birmanie.

kin, nos fonctionnaires des colonies et même de la métropole, nos officiers de toutes armes, nos médecins de l'armée et de la marine, se disputer ardemment les places disponibles, pour la Birmanie, au contraire, on eut beaucoup de peine à se procurer le nombre d'agents nécessaire. Le service médical, notamment, n'eut jamais le contingent même indispensable. La Birmanie, nous le savons, n'était pas populaire parmi les fonctionnaires de l'Inde, et leur dévouement n'allait pas jusqu'à échanger contre des fatigues et des dangers une existence pleine d'agréments. Lorsque, d'une manière officielle, on chercha parmi eux des volontaires pour la nouvelle province, on ne rencontra que des hommes d'un mérite assez ordinaire et de prétentions, en revanche, excessives. On se borna à en choisir une demi-douzaine.

Pour attirer dans cette province discréditée les plus qualifiés des fonctionnaires de l'Inde, il eût fallu leur offrir des avantages considérables. Or précisément, pour des raisons financières que tout le monde connaît, le gouvernement de l'Inde est, à l'heure présente, d'une économie féroce et a la prétention de faire énormément de besogne avec fort peu de monde ¹.

1. La Basse-Birmanie fournit des excédents de recettes, que je crois considérables, sans pouvoir l'affirmer, tant les documents officiels sont confus et contradictoires. Avec ces excé-

Lord Dufferin avait cru, en février 1886, pouvoir gouverner la Haute-Birmanie avec un état-major (police non comprise) de vingt-quatre personnes; il en fallut plus de soixante, et ces soixante ne suffirent pas. Ce mécompte entraîna certaines infractions aux habitudes de l'administration indienne, et ces infractions furent autant de fautes. Les meilleurs fonctionnaires, qui — notons le fait — étaient presque toujours les plus âgés, partout réclamés et partout nécessaires, étaient fréquemment déplacés; là où les difficultés semblaient croître, on envoyait le plus habile. Au bout de quelques mois de ce rude métier, ils étaient tous épuisés, plusieurs devaient se retirer pour raison de santé, et l'administration passait à de moins capables.

La justice, notamment, fut trop souvent confiée

dents, on eût pu offrir aux agents dont on avait besoin ces meilleures conditions dont je parle, augmenter les cadres de l'administration, etc. On ne le fit pas : les excédents de la Basse-Birmanie sont versés au Trésor de l'Inde, où ils compensent, en partie, le déficit de la Haute-Birmanie.

Le gouvernement de l'Inde est, à la rigueur, excusable. La baisse de l'argent lui cause un préjudice énorme. Le service de sa dette, dont les intérêts à l'étranger sont payables en or, s'est accru de 50 p. 100 depuis 1870.

Mais la même prétention existe dans l'administration anglaise des colonies : d'un bout à l'autre de l'empire, dans toutes les colonies dont l'administration relève de la Couronne, les agents succombent sous une besogne excessive. Voir, à ce sujet, certains articles très curieux, parus en 1889, notamment dans le *London and China Telegraph* : *Wanted more officials*.

à de jeunes hommes sans grande autorité et, malgré cela, sans souplesse. Enfin, comme une première faute en entraîne d'autres, l'oubli des règlements, le mépris de l'ancienneté et de ses droits, conduisirent naturellement au caprice et à la faveur. Certaines fonctions considérables furent attribuées à des agents que ne qualifiait ni leur âge ni leur mérite.

Toutefois, ne l'oublions pas, ce n'étaient là que des exceptions, quelques taches qui disparaissaient dans un ensemble satisfaisant. Le corps des fonctionnaires de Birmanie, quoique inférieur à ses collègues de l'Inde, restait, malgré tout, de taille à mettre en valeur les ressources de la nouvelle possession.

TROISIÈME PARTIE

L'EXPLOITATION ÉCONOMIQUE

LES RESSOURCES L'OUTILLAGE; LES RÉSULTATS

CHAPITRE X

LES RESSOURCES DE LA BIRMANIE

L'agriculture; les forêts; les mines : les métaux, le pétrole, le charbon; les rubis.

A la première heure, les ressources de la Birmanie avaient été fort exagérées. On avait imprudemment jugé du territoire tout entier d'après quelques portions exceptionnelles : Delta de l'Iraouaddy, etc. Mais quand plus tard on pénétra dans la région des plateaux et des montagnes; quand, au lendemain de l'annexion, les officiers et les ingénieurs se mirent à dresser l'inventaire de la

Haute-Birmanie, on s'aperçut qu'il fallait rabattre un peu de ces opinions si flatteuses. Toutefois, mieux connue, la Birmanie, n'occupât-elle point même entre l'Inde et la Chine sa situation doublement précieuse pour les Anglais, demeurerait encore une acquisition très appréciable.

Ses richesses naturelles peuvent être divisées en trois groupes : produits agricoles, forêts, mines.

Nous allons les décrire en peu de mots. Cette description sera, nous nous en rendons compte, bien aride. Il faut que le lecteur nous excuse et nous fasse, pour quelques instants, crédit d'un peu d'ennui.

L'agriculture de la Haute-Birmanie ne peut guère se comparer à celle de la Birmanie inférieure. Leurs produits sont très différents et les font réciproquement tributaires l'une de l'autre. La Basse-Birmanie cultive surtout le riz; elle en nourrit ses quatre millions d'habitants, et vend ce qu'elle a de trop à la Haute-Birmanie et à l'étranger : un million de tonnes à celui-ci, une centaine de mille à celle-là ¹. Parfois, il lui arrive de servir l'étranger avant la province sœur : si la récolte a peu donné ou si l'exportation a trop

1. En 1889, l'exportation du riz à l'étranger, y compris l'Inde anglaise, s'est élevée à 918,369 tonnes, d'une valeur de 65,550,000 roupies.

demandé, la province sœur est exposée au jeûne et même à la famine. Cela est arrivé et arrivera encore. Mais les grands marchands de riz de Rangoon ne s'inquiètent pas de si peu.

Outre le riz, la statistique de l'exportation mentionne quelques articles moins abondants et de plus de valeur. Mais ces articles, quoique embarqués à Rangoon et à Maulmein, viennent en grande partie du haut pays.

La Haute-Birmanie, en effet, à la différence de la Birmanie inférieure, produit surtout le superflu. Elle a des produits spéciaux, qui feront sa richesse quand le temps aura amené entre les deux provinces une répartition convenable des colons et des capitaux et une sélection rationnelle des cultures. C'est là que semble être l'avenir de cette province. On renouvellera en Birmanie l'expérience qui a si bien réussi dans l'Inde et à Ceylan : la Basse-Birmanie continuera à cultiver le riz, comme elle fait aujourd'hui, et la Birmanie supérieure fournira les articles de luxe : le thé, le quinquina, l'opium, etc. Il adviendra alors — phénomène que nous-mêmes constaterons sans doute aussi au Tonkin — que des territoires à présent désolés deviendront des centres de cultures riches et acquerront d'année en année une plus grande valeur, tandis que, sauf près des villes, les terrains du Delta demeureront sta-

tionnaires. Cet avenir n'est pas aussi éloigné qu'on peut le croire.

En attendant ce développement de son agriculture, la Birmanie exploite des richesses moins aléatoires : ses forêts et ses mines.

Les forêts, toutefois, ont, elles aussi, été une déception. Sans doute, ces forêts sont riches en essences précieuses. Le teck est peut-être plus abondant en Birmanie que dans tout le reste de l'Indo-Chine, et Rangoon et Maulmein en sont assurément les marchés les mieux approvisionnés. En Basse-Birmanie, avant qu'il se bâtît des habitations à l'européenne, la plupart des maisons un peu élégantes étaient en bois de teck, et, une fois satisfaite la consommation locale, il restait encore de grandes quantités de bois disponibles pour l'exportation. Dans la seule année 1889-1890, il en a été exporté à l'étranger et dans les autres provinces de l'Inde 182,000 tonnes, d'une valeur de 16 millions de roupies et, en 1890-91, 179,000, d'une valeur de 13 millions et demi ¹. Et il n'y a pas que le teck. Les statistiques accusent, durant la même année, une exportation, tant par Rangoon que par Maulmein, d'environ 52,000 tonnes de

1. Les chiffres tant des quantités exportées que de la valeur de ces quantités sont ceux que fournit un document officiel, *Review of the Trade of India*, en 1890-91. Mais les rapports des consuls de France et d'Italie à Rangoon en donnent de bien moins considérables.

bois de diverses sortes, et les rapports des fonctionnaires, comme les livres de science, mentionnent une très grande variété d'essences.

Toutefois, depuis que les Anglais occupent le pays, l'enquête a démontré qu'on avait surfait la valeur actuelle de ces forêts. Exploitées de la façon la moins prévoyante par des populations qui n'ont jamais comblé les vides d'une consommation gaspilleuse, elles ont, en maint endroit, été trouvées absolument dévastées, si bien qu'au lieu de vivre sans compter, sur les réserves accumulées, il a fallu débiter ici par reboiser, et là par exploiter avec les ménagements usités en Europe. Le corps forestier a dressé l'inventaire des ressources forestières dans les districts les plus riches et, suivant les cas, a interdit toute exploitation ou l'a limitée à un nombre d'arbres strictement déterminé.

Les mines, au contraire, n'ont donné lieu à aucun mécompte. On a retrouvé toutes celles qu'on savait exister, on en a découvert qu'on ne soupçonnait pas. C'est ainsi que tout récemment un ingénieur, M. Adam, a découvert de très riches gisements d'étain, à Khaw Morang, près de Maliwun, où justement, quelques années auparavant, les recherches n'avaient donné aucun résultat. Les richesses minérales de la Birmanie sont extrêmement variées : presque tous les

métaux, beaucoup de métalloïdes, le sel, l'ambre, le jade, etc. Cependant, ces métaux, au moins dans les gisements qu'on en connaît aujourd'hui, ne se rencontrent pas toujours en quantités qui valent les frais d'une exploitation industrielle. C'est le cas du fer et du cuivre et l'or ne paraît guère plus abondant.

Il en est autrement de l'argent. Les gisements en sont nombreux et riches. Ils se rencontrent surtout dans les États shans. On l'extraît, ordinairement, par les méthodes les plus grossières¹, d'un plomb argentifère, qui donne de 2 à 8 francs de métal pur par 100 kilogrammes de minerai. L'importance de la production actuelle, sous le régime des Anglais, ne nous est pas connue encore; mais les chiffres qui furent autrefois soumis au capitaine Yule attestaient une grande richesse.

Le sel, en Haute-Birmanie, est assez commun mais n'alimente toutefois qu'une industrie purement domestique, qui n'a pas une grande importance.

Il en est autrement du pétrole, du charbon et des rubis.

Le pétrole a de tout temps été exploité en Birmanie. Il se trouve dans la Basse-Birmanie et dans la Birmanie supérieure : en Basse-Birmanie,

1. Voir le rapport de M. Hildebrandt sur les mines de Bawzaing, district de Myelet.

dans la province de Pegou et à Akyab, sur la côte d'Arakan, et en Haute-Birmanie à Yenangyoung, sur l'Iraouaddy. Ce dernier district comprend environ 540 puits, dont 300 seulement sont productifs, répartis entre les centres appelés Yenangyoung, Beme, Twingaung et Yenangyet. La production totale est de 15,000 à 20,000 viss par jour (le viss = 3,56 livres, poids anglais). Les deux centres de Yenangyoung et de Beme en fournissent la plus grande partie : Yenangyoung comprend 375 puits, dont 209 en activité, qui fournissent de 12,000 à 15,000 viss par jour ; et Beme, 151 puits, dont 72 actifs, qui fournissent par jour 3,600 viss. Jusqu'ici l'exploitation du pétrole a été conduite suivant les méthodes les plus rudimentaires. Mais les capitaux anglais les auront sans doute bientôt perfectionnées. Une grande maison, Finlay, Fleming et C^{ie}, s'est déjà installée dans ce district. Il ne fait pas doute que ces capitaux soient convenablement rémunérés.

On n'est toutefois pas renseigné le moins du monde sur la richesse des sources de pétrole de Birmanie. Une discussion s'est élevée récemment entre deux ingénieurs anglais, dont le premier, M. Nœtling, admet seulement que l'on n'a peut-être pas encore découvert toute l'étendue ni toute la profondeur des couches de pétrole, et le second, M. Marvin, soutient que la Birmanie

est plus riche en pétrole que le Caucase et les États-Unis ensemble. Cette affirmation optimiste rencontre beaucoup d'incrédulés. Si les sources de Birmanie étaient d'une aussi prodigieuse abondance, la production, même avec les moyens primitifs usités jusqu'à ce jour, aurait augmenté et, à tout le moins, n'aurait pas diminué. Or, tout au contraire, il semble qu'elle ait diminué sensiblement depuis une trentaine d'années. Le capitaine Yule, en 1858, visitant le district de Yenangyoung avec cette attention minutieuse qui a fait de lui un des observateurs les plus précieux, n'y comptait que 200 puits. Les plus abondants y donnaient environ 400 viss par jour. Les autres n'en donnaient guère que 180. La production moyenne totale était d'environ 36,000 viss par jour. Et remarquons que cette production n'était pas encouragée ou facilitée comme elle l'est aujourd'hui. Le pétrole se vendait bon marché : 1 roupie à 1 roupie 8 anas les 400 viss. La main-d'œuvre coûtait cher et il y avait un impôt d'exportation de 10 p. 100. L'exploitant d'une mine racontait que sur 27,000 viss de production mensuelle, il donnait 9,000 viss aux ouvriers, 4,000 au roi et 4,000 au propriétaire du district. Aujourd'hui où les recherches se font méthodiquement, où il n'y a plus d'impôt d'exportation, où le prix du pétrole est très élevé, la production diminue et

la Birmanie Haute et Basse, loin de se suffire, est obligée d'importer (1888-89) des États-Unis 3,400,000 gallons et de Bakou 965,000¹. Ces chiffres ne permettent guère de soutenir l'opinion de M. Marvin.

Les mines de charbon et leur richesse ne sont pas connues d'une façon plus précise. Yule, qu'il faut toujours citer quand on dresse l'inventaire de la Birmanie, avait reconnu aux environs de Thingadhau, sur la rive droite de l'Iraouaddy, des mines assez belles dont le charbon donnait 27 p. 100 de cendres. Depuis l'annexion de la Haute-Birmanie, on a découvert plusieurs autres centres miniers² assez importants. Le premier, situé à 70 milles au-dessus de Mandalay et qui pourrait bien n'être que celui que Yule mentionnait, est déjà loué à un syndicat qui a commencé les opérations. Le second est dans la vallée de la Chin-dwin, entre les deux rivières Myittha et Yu.

1. Ces chiffres toutefois ne sont qu'à moitié probants et l'argument qu'on en peut tirer n'est pas décisif. Le pétrole de Birmanie sert difficilement à l'éclairage. La production en serait beaucoup plus considérable qu'on aurait encore avantage à faire venir du pétrole d'éclairage de l'étranger et à réserver pour des usages industriels le pétrole indigène. Au surplus, les chiffres de l'importation américaine en 1888-89 ont, probablement sous l'influence de la spéculation, dépassé énormément la moyenne des années précédentes. En 1887-88, cette importation ne s'élevait qu'à 1,900,000 gallons, tandis que celle de Bakou n'atteignait que 1,200,000 gallons.

2. Voir le rapport de M. Jones, du *General Survey of India*.

L'étendue totale en est évaluée à 175 milles carrés, de richesse inégale. La section la plus riche comprend 55 milles situés le long de la rivière; les couches, peu profondes, varient de 3 à 10 pieds. Le charbon semble être d'excellente qualité et contenir une moyenne de 50 p. 100 (49,93) de carbone fixé. Un syndicat anglais en a loué déjà six milles. Un troisième centre se trouve dans les États shans du Nord, près de Lasheo, dans un endroit où doit passer une voie ferrée dont nous parlerons plus loin. Il renferme, entre autres, une couche de 30 pieds de profondeur sur une surface de plus de deux milles; mais le charbon est de qualité médiocre. Enfin, d'autres gisements houillers se trouvent à Panlaung, à Nammra et en Basse-Birmanie, sur les bords de la rivière de Ténasserim, en un point où elle est encore navigable. Ajoutons toutefois que jusqu'à présent le charbon de ces gisements n'a pas encore été employé dans l'industrie et que même les chemins de fer exploités par l'État font venir leur combustible d'Angleterre ou du Bengale.

De toutes les richesses minérales que possède la Birmanie, la plus célèbre — je ne dis pas la plus précieuse — est ses mines de rubis, lesquelles contiennent aussi des saphirs, des topazes et des émeraudes. Elles sont situées dans deux districts : la moins importante, dans le district de Sagaing,

sur l'Iraouaddy, parmi des collines à roches calcaires; l'autre, de beaucoup la plus considérable, tout à fait dans le nord, par 4,000 pieds d'altitude, dans un district de 77 milles carrés, qui comprend les bassins de Mogouk, de Yebu, de Kathe et de Kyapin. Très probablement, c'est le cratère d'un volcan éteint.

Mogouk, centre du district minier, doit avoir été autrefois une localité considérable. On y rencontre encore une importante agglomération de Shans, de Manipours, de Chinois et même de Birmans. Les Birmans sont en minorité : autant que cela dépend d'eux, ils le sont partout où l'on travaille.

CHAPITRE XI

LES POPULATIONS DE LA BIRMANIE

Les Birmans; leur caractère; l'état rudimentaire de l'industrie birmane; le commerce du temps des rois. — Les Chinois; leur rôle dans tout l'Extrême-Orient; leur attitude en Birmanie; le rôle qu'ils y peuvent jouer.

Cette humeur paresseuse tient à la conception que le Birman s'est faite de la vie. Il a proclamé, avant nos philosophes, le droit au bonheur, et, avant nos socialistes, le droit au repos. La journée des trois huit, revendication de nos ouvriers les plus avancés, ne le satisferait guère. Il ne saurait que faire de huit heures de sommeil ni supporter huit heures de travail. Rien ne lui répugne autant que l'assiduité, si ce n'est la régularité. Des occupations qui n'occupent pas et qui changent toujours, voilà son idéal. Aussi, de l'heure du réveil à l'heure

du coucher, que de variétés dans sa paresse et comme tout son temps est rempli. Il lui en faut pour bavarder, il lui en faut pour ne rien faire et pour jouir délicieusement de son oisiveté, il lui en faut encore pour se préparer à reprendre sa tâche. Recommencer chaque jour la même besogne, suivre chaque jour le même chemin lui paraît intolérable et, à vrai dire, un peu fou. Au début de l'occupation, on avait pris comme facteurs de la poste des Birmans. Ils gardaient leur service une semaine et disparaissaient sans prévenir. Leur bonheur est de rester accroupis, se balançant doucement sur l'extrême bout de leurs pieds et fumant des cigares interminables. L'activité d'autrui ne gêne d'ailleurs pas leur inaction. Ils aiment assez, tandis qu'ils flânent, à faire travailler leurs femmes. Au surplus, bons garçons, généreux, hospitaliers, vifs d'esprit, faciles à vivre, faciles même à gouverner, mais si paresseux, si menteurs, tellement enclins à rejeter tout fardeau, à décliner toute responsabilité, que jusqu'ici nulle entreprise sérieuse ne peut faire fonds sur eux seuls.

Toutefois, comme il faut vivre, le Birman travaille. En Basse-Birmanie, il peut encore s'en fier aux autres du soin de lui faire gagner sa vie : le plus fainéant trouve dans les manufactures ou sur les ports, un modique salaire, qui suffit à ses

besoins plus modiques encore. Mais en Haute-Birmanie, force lui est de ne compter que sur lui-même. Il cultive son champ de riz, avec les instruments les plus primitifs; il garde quelques chèvres — qu'il préfère aux moutons, — parfois même une ou deux vaches, qu'il élève pour la viande, non pour le lait, car il partage la répugnance de tout l'Extrême-Orient à « devenir le frère de lait du bufflon ». Ou bien encore à sa petite culture il joint une industrie domestique : il tisse avec de la soie, qu'un marchand chinois lui aura vendue, les vêtements de la famille; sorte de jupon appelé pour l'homme *putso*, pour la femme *tamelin*. Dans quelques centres, il existe même des industries plus compliquées : Yule a vu, durant son exploration, fabriquer du papier, si grossier d'ailleurs, que les indigènes préféreraient, pour écrire, la feuille d'un palmier; tailler le marbre, en faire même des statues d'un poli extraordinaire; préparer de la laque d'une belle qualité, etc.

Mais tout cela est ou enfantin ou purement artistique ¹ : ce n'est pas de l'industrie. Le Birman du nord produit pour lui, au fur et à mesure

1. D'après les détails que fournit Yule, les Birmans paraissent à la fois industriels, habiles et minutieux. On en pourra juger par la description qu'il donne de la fabrication de la laque. *Op. cit.*, p. 197-98.

de ses besoins, ou pour le client, au fur et à mesure des commandes; il ne s'est pas encore élevé à la notion de l'épargne ou de la fabrication pour ce qu'on appelle aujourd'hui le stock.

Il ne sait pas davantage le commerce. Comment l'aurait-il appris? Les Chinois; en tout temps, et, avant la venue des Anglais, ses rois eux-mêmes lui en ont épargné le souci. C'était le profit et l'un des plus sûrs revenus du roi que d'acheter les produits du pays pour les vendre aux Chinois et aux Européens, et parfois même d'acheter en retour les produits de l'étranger qu'il revendait à ses sujets. Il possédait pour cela deux grands entrepôts de commerce, l'un à Bhamo près de la frontière de Chine, l'autre à Thayet-Mio sur la frontière de la Birmanie anglaise. Il vendait du coton, du caoutchouc, du plomb, du bois, des rubis. On évaluait, pour une seule année, le bénéfice de ses opérations à six millions de francs. Naturellement, le peuple n'en recevait aucune part. Pressuré par le roi, qu'imitaient ministres et mandarins, dégoûté d'un travail qui n'enrichissait que ses maîtres, séduit d'ailleurs par son inconcevable indolence à une vie d'inaction et de paresse, ce peuple est jusqu'à nos jours demeuré un peuple enfant. Aussi toutes les occupations qui demandent de l'énergie, de l'exactitude et de la prévoyance, ce n'est pas lui, ce sont

d'autres qui s'en sont chargés. Les vastes espaces libres de la Haute-Birmanie, ce n'est pas par des Birmans qu'on songe à les faire défricher, c'est par des Indiens de l'Assam et du Bengale, à qui, tout le long du chemin de fer de Mandalay, on distribuerait, à des termes favorables, des concessions de terres. La banque, les prêts d'argent, le haut négoce, l'armement maritime, la commission, tout cela est entre les mains non des Birmans, mais des Parsis, des Persans et surtout des Chinois.

La communauté chinoise est très considérable¹. A Rangoon seulement, elle compte 30,000 membres. Les Chinois sont les premiers commerçants et les premiers colons du monde : princes marchands ou humbles boutiquiers, hardis capitalistes ou prêteurs avisés à la petite semaine, puissants entrepreneurs ou simples terrassiers, agriculteurs et pionniers intrépides, ou, près des capitales, fins jardiniers et fabricants émérites de primeurs, tous, en tout temps et sous toutes les latitudes, dans les villes regorgeant de monde ou dans les campagnes encore désertes, on est sûr de les voir accourir à l'heure précise où leur concours est nécessaire. Ils arrivent, ils fondent une famille, car ceux même qui sont mariés ont, par

1. Voir l'excellent rapport de M. Pilinski, consul de France à Rangoon, *Bulletin consulaire français*, juin 1891.

respect pour la coutume, laissé leur femme au pays; et ils ont gagné une fortune pendant que leurs rivaux en sont encore à dresser des plans pour faire la leur. Malheureusement, ils causent parfois, surtout dans les premiers temps, de grosses difficultés. Ces colons si hardis ne sont pas, on l'imagine, des modèles de discrétion et de discipline. Ils maraudent, ils volent, ils se font contrebandiers et au besoin pirates, et les chefs de leurs « congrégations » n'ont pas toujours le pouvoir ou même la volonté de les contenir.

Dans un pays comme la Haute-Birmanie, longtemps désolé par la guerre, les occasions de méfait abondent. Troublés dans leur possession de Bhamo, que depuis longtemps ils détenaient contre le gré des rois de Birmanie, et dont ils avaient, avec leurs maisons aux briques bleues et leurs rues aux pavés réguliers et nets, fait l'une des plus jolies villes du royaume, maîtres d'ailleurs de la région qui touche la Chine, et sûrs de trouver, de l'autre côté de la frontière, un asile et peut-être même des secours, les Chinois ont eu, depuis la venue des Anglais, en plus d'une occasion, une attitude singulière.

Certains fonctionnaires anglais, qui n'avaient pas l'expérience de cette sorte d'administrés, y ont répondu par une sévérité maladroite. Mais les commissaires en chef ont adopté et, autant

qu'ils l'ont pu, maintenu une autre politique : ils ont feint de ne pas s'apercevoir de ces mauvaises dispositions. Loin de redouter la venue de ces hôtes incommodes, ils l'ont souhaitée, ils l'ont facilitée. L'un après l'autre, sir Charles Bernard, dans son discours de *Jubilé*, sir Ch. Crosthwaite, sir A. Mackensie enfin, dans une réunion tenue à Bhamo où les chefs des Chinois n'avaient pas daigné se rendre, ont dit à leur adresse les choses les plus flatteuses et leur ont fait les promesses les plus engageantes.

La vallée de l'Iraouaddy, par quelques méfaits, qu'ils y puissent débiter, leur est ouverte. Ils la descendront peu à peu : ils s'y feront ici mineurs, là agriculteurs. Sans doute, ils seront, pendant plusieurs années, la cause de bien des ennuis et de beaucoup de désordres. Mais peu à peu, avec les communications plus faciles et la sécurité grandissante, leur immigration s'épurera; les bons éléments élimineront les mauvais. Déjà, moyennant certaines concessions, des fonctionnaires mieux au fait de leurs façons, tels que M. Warry, ancien consul d'Angleterre en Chine, les ont, dans une certaine mesure, assagis et disciplinés. Dès à présent, on peut prévoir que les Chinois joueront en Birmanie un rôle considérable. Les filles de Heth, les coquettes Birmanes, ne dédaignent pas les galanteries de ces fins compères à la parole avisée

et aux mains libérales. De cet heureux rapprochement peut sortir une race nouvelle qui fera l'éducation du peuple birman.

Avec la coopération de gens si habiles, l'avenir du pays est assuré. La Birmanie a des ressources naturelles et la main-d'œuvre; il ne lui manquait qu'un outillage d'exploitation, de bonnes lois économiques et des travaux publics bien conçus. Les Anglais, sauf une exception que je vais dire, ne faillirent pas à les lui donner.

CHAPITRE XII

LA LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

Le régime des terres. — Les droits du gouvernement. — Pourquoi il n'a pas cherché à faire passer les terres aux mains des colons ou des Chinois. — Le régime du commerce; la métropole et les colonies. — Les droits de douane fiscaux et les droits protecteurs; les industriels métropolitains contre les colons et les indigènes; la liberté commerciale et ses conséquences.

Les lois économiques que les Anglais pouvaient donner à la Birmanie étaient peu compliquées et d'ailleurs peu nombreuses. Son industrie est encore dans l'enfance; les grandes villes, où se sont concentrés, à côté des Européens, tous ceux des habitants qui copient ou tolèrent la civilisation de l'Occident, vivent surtout de commerce; le reste du pays vit surtout d'agriculture. Le rôle et le devoir des Anglais étaient donc tout tracés :

encourager l'agriculture et le commerce, et, pour cela, faciliter au cultivateur l'accès des terres et au commerçant l'échange des marchandises.

Rien peut-être n'est si important dans un pays neuf que de bien organiser le régime des terres. La conquête a rendu le conquérant propriétaire au moins de toutes les terres domaniales et de toutes les terres délaissées. Le choix du procédé par lequel il fera passer ces terres aux mains des colons est chose capitale. Les Anglais ont, à cet égard, formulé et appliqué des règles d'une grande sagesse; leur législation australienne a procuré les résultats les plus féconds et a été imitée par presque tous les peuples ¹. Au lieu de donner gratuitement la terre ou même de l'offrir à tout venant, ils la vendent au plus offrant. Ce procédé, dû à l'économiste Wakefield, leur fournit de quoi faire face aux dépenses des travaux publics, nécessité première des jeunes colonies, et leur attire des colons qui savent ce que vaut la terre puisqu'ils l'ont payée, et la cultivent sans retard puisqu'ils en attendent le remboursement de leurs dépenses. Ce procédé, toutefois, ils ne l'ont pas appliqué, en Birmanie. Ils n'ont, à vrai dire, pas

1. Voir sur ce sujet l'important document suivant : *Report on the modes in which Land is disposed of in the Australian colonies... and as to what mode would be most beneficial in future, both to the colonies and the Mother country.* 1836.

paru se soucier de livrer, par un procédé quelconque, les terres de l'État aux particuliers qui les mettraient en valeur.

Cela n'eût pourtant pas été très difficile. A la vérité, les indigènes ruinés par la guerre, et manquant de bravoure autant que de capitaux, n'étaient pas gens à aller s'installer dans une région déserte, exposée aux incursions, et qui exige, avant de rien rapporter, d'assez longs travaux préparatoires. Mais ce que les indigènes ne pouvaient faire, les Européens le pouvaient, et surtout les Chinois, ces frères aînés de tous les peuples de l'Indo-Chine. Avec des Européens comme capitalistes, des Chinois comme entrepreneurs, des Birmanes comme ouvriers, on pouvait fonder, sans autres frais que les frais de police et de garde, des centres de culture, autour desquels des indigènes empruntés au Delta seraient bientôt venus se grouper. De cette opération assez simple et que l'appui moral du gouvernement aurait suffi à lancer, on aurait retiré des avantages considérables : on aurait peuplé des solitudes, dégagé le Delta, assuré l'ordre, augmenté la production et jeté les bases de la future richesse de la Haute-Birmanie.

Au lieu de cela, on a bien concédé à certains fonctionnaires, d'abord à titre gracieux, mais bientôt, à cause du scandale, à titre onéreux, quelques terrains d'étendue médiocre qui étaient,

surtout à Mandalay, des terrains à bâtir; à Bhamo, on a bien fait quelques adjudications, où l'on a vu la terre dépasser le prix de cinq roupies par yard carré. Mais, d'une manière générale, dans les campagnes et même dans les villes, le gouvernement n'a pas cherché, il s'est même refusé à vendre les terrains dont il est propriétaire.

C'est, au reste, la règle que déjà il avait adoptée en Basse-Birmanie. En Basse-Birmanie, il ne vend pas la terre, il la loue, et rarement pour un terme de plus de trente années. La raison en paraît être celle-ci : maître du domaine éminent, le gouvernement anglais veut se réserver la chance des plus-values éventuelles. Il sait, par l'expérience de ses autres colonies, la valeur prodigieuse que peut prendre le sol aussitôt que se développent l'agriculture et l'industrie; et, ayant supporté seul les frais de la conquête et de l'organisation foncière, il prétend recueillir seul les bénéfices de l'ère de prospérité. Et cette manière de voir peut être justifiée, de même que ce calcul peut être exact. Mais, pour cela, il faut que tout d'abord, le gouvernement ait préparé la mise en valeur des terres qu'il détient. S'il les garde par devers lui, l'ère de prospérité, sur laquelle il compte pour donner tant de prix à ses propriétés, sera plus lente à venir. Et, d'autre part, quand elle sera venue, et que le gouvernement qui, au

moins dans cet ordre d'idées, n'aura rien fait pour la préparer, en recueillera le bénéfice, il fournira aux ennemis de la propriété le seul argument d'apparence raisonnable qu'ils puissent mettre en avant : celui du bénéfice mal acquis (*unearned increment*).

Il est bien probable que le gouvernement anglais s'est parfaitement rendu compte du double inconvénient de la pratique qu'il a depuis longtemps adoptée aux Indes¹, et, s'il y persévère en Birmanie, c'est qu'il a sans doute des raisons qui ne sont pas celles que nous avons dites. On peut se demander si ces raisons ne seraient pas d'ordre politique bien plutôt que d'ordre économique. Prévoyant — ce qui est vraisemblable — que les acquéreurs de terres seront le plus souvent des Européens ou des capitalistes chinois, il se peut qu'il envisage sans grande satisfaction et même avec quelque défiance la venue de colons ordinairement difficiles à satisfaire, à tout le moins enclins à la critique et toujours portés à saisir l'opinion publique de leurs doléances. Or, établi aux Indes avec des forces, soit civiles, soit militaires, extrêmement limitées et à peine suffi-

1. Un troisième inconvénient est qu'il pourrait advenir en Birmanie ce qui est advenu à Bombay (où l'on pratiqua la même politique) : que le terrain restât pour compte au gouvernement.

santes, au milieu d'une population de 250 millions d'indigènes, et ne la dominant que par le prestige, il doit toujours redouter que ce prestige ne soit compromis. Et comme le prestige n'est, au fond, que la conviction qu'on a su inspirer de son infaillibilité, plus il y aura de critiques — fondées ou non, peu importe dans la circonstance, — plus il y aura de chances qui conspireront contre la domination britannique aux Indes ¹.

Quelles que soient les raisons du gouvernement anglais, une chose est constante, c'est qu'il n'a rien fait pour l'agriculture ².

Il n'a rien fait non plus pour le commerce.

A la vérité, il n'y avait rien à faire. Non seulement dans un pays neuf comme la Birmanie,

1. « Un homme qui arrive aux Indes avec 1,000 livres sterling en poche et qui veut acheter de la terre pour faire de l'agriculture peut très bien avoir dépensé tout son argent et n'avoir à montrer en échange qu'un monceau de correspondance officielle : « Pourquoi lui faut-il des terres? — Qu'est-ce qu'il veut en faire? — Est-il une personne respectable? — Suivra-t-il les idées du gouvernement dans tout ce qu'il fait? — Paiera-t-il un fermage élevé, qu'il réussisse ou non? — Et, finalement, la terre qu'on lui aura livrée, lui sera retirée sommairement s'il ne remplit pas toutes les conditions inscrites dans le contrat. Tout cela est parfait, du point de vue du gouvernement; mais dans ces conditions on n'aura pas de colons. » J. W. W. Danson, Rangoon, 26 septembre 1889. (Lettre à *The Economist*.)

2. On ne peut en effet tenir grand compte des quelques avances d'argent qu'il a consenties aux cultivateurs. Ce sont là des moyens enfantins à côté du procédé si efficace de la dispersion des terres aux mains des colons.

mais encore dans n'importe quel pays, ce qu'on peut faire de mieux en faveur du commerce, c'est de ne rien faire. Je ne parle pas ici, bien entendu, de l'outillage, mais de ces règlements, dits tutélaires, qui, sous prétexte de protéger et de vivifier le commerce, l'ont toujours paralysé, quand ils ne l'ont pas tué. Le gouvernement anglais a donc bien agi en n'essayant pas de rien réglementer, et son abstention, qui a été préjudiciable à l'agriculture, a, au contraire, été très heureuse pour le commerce, sans que, toutefois le commerce soit, plus que l'agriculture, tenu envers ce gouvernement à quelque reconnaissance : on n'a dans tout ceci consulté que les seuls intérêts de la métropole.

Au surplus, c'est l'habitude de toutes les métropoles. La fondation d'une colonie n'est, de nos jours, qu'une œuvre de prévoyant égoïsme que la métropole accomplit dans son exclusif intérêt et dont elle entend seule et au plus tôt recueillir les fruits. Mais les colonies, elles, sont comme les enfants : elles n'ont point demandé à naître ; une fois nées, elles demandent à grandir et à prospérer ; et toute circonstance qui gêne leur croissance ou retarde leur prospérité leur paraît odieuse, plus odieuse encore si elle est imputable à la métropole. Cette métropole — qui n'a fondé la colonie que pour l'exploiter, — elle la considère comme tenue à donner toujours et à n'exiger

jamais. De cette opposition de vues, très naturelle d'ailleurs, résulte un perpétuel conflit qui, plus ou moins aigu, commence au lendemain de la fondation de la colonie et ne finit guère qu'avec son émancipation.

Or, cette lutte d'intérêts, le terrain sur lequel elle se manifeste d'abord, c'est le terrain du commerce. La métropole, lasse de toujours payer pour sa colonie, ne tarde pas à lui demander de participer aux dépenses et, pour cela, de se procurer des ressources régulières. Ces ressources, évidemment, elle se les procurera par l'impôt; et le premier impôt qui se présente à l'esprit est un impôt de douanes sur les principaux objets que consomme la colonie ou dont elle trafique. Ces objets, suivant les circonstances et la nature des lieux, on en constate l'importance et la valeur à l'entrée, à la sortie ou à la circulation dans l'intérieur du pays. C'est d'une pratique si commode et si fructueuse, qu'à toutes les époques, tous les peuples y ont recouru. Aujourd'hui encore les nations les moins avancées, les derniers roitelets de la côte d'Afrique, quand ils veulent conférer quelque sûreté à leurs créanciers, n'imaginent rien de plus efficace que de remettre entre leurs mains le service de la douane et de leur en abandonner le produit.

Malheureusement ce procédé si simple est un

impôt sur le commerce et, cet impôt, c'est la colonie et ses habitants qui en feront les frais. Le vainqueur était venu aux indigènes, la bouche pleine de promesses alléchantes; il leur avait vanté les bienfaits de la civilisation et, le premier de tous, l'abondance et le bon marché de toutes choses. Il avait, de même, séduit les colons, en faisant miroiter devant eux la facilité qu'offrait à leurs entreprises un pays neuf, libre de toutes les entraves et de toutes les charges que nécessite l'appareil des vieilles civilisations; et voici qu'aux indigènes comme aux colons, il impose un fardeau qui renchérit la vie du consommateur et restreint les bénéfices du commerçant. Pour apaiser, autant que possible, leur mécontentement, en apparence légitime — car la métropole peut faire valoir de bons arguments, — du moins faut-il rendre cet impôt léger et peu gênant, lui donner un taux modéré et l'asseoir sur un nombre limité d'articles. C'est ce que les Anglais ont compris. Ils n'ont taxé en Birmanie que six articles : à la circulation intérieure, les bois précieux, teck, etc.; à la sortie, le riz; à l'entrée, les spiritueux, le sel, les armes et munitions de guerre, et, par une décision récente, le pétrole.

Mais bientôt surgit une autre cause de conflit entre la métropole et la colonie. Les colonies constituent des placements assurément excellents,

mais à longue échéance. La génération qui les a fondées se console difficilement de ce qu'elles lui coûtent par la pensée de ce qu'elles rapporteront aux générations suivantes. Elle veut en jouir elle-même, et prétend retirer, dès le temps présent, au moins quelques avantages des peines qu'elle a prises et des sacrifices qu'elle s'est imposés. Quelles compensations peut-elle espérer? L'honneur de son drapeau? Le prestige de son nom? Oui, sans doute; mais cela ne suffit pas : elle souhaite quelque chose de plus substantiel, des bénéfices matériels. Et elle dit à son gouvernement : ces bénéfices, comment me les assurerez-vous?

Or, quand cette question se pose, il y a une classe de citoyens qui, dans tous les temps et dans tous les pays, apparaît immédiatement avec une solution toute prête : c'est la classe des industriels. Voici sa thèse. Les colonies sont fondées pour le plus grand profit de la métropole. Si elles donnent des bénéfices, ces bénéfices doivent être pour les métropolitains. Or ces métropolitains ne peuvent pas supposer que le gouvernement aille les répartir entre eux par tête d'habitant. Ce ne serait ni aisé comme moyen de distribution, ni efficace comme moyen d'enrichissement. Mais on peut convenir que, parmi les millions de métropolitains quelques-uns seront

désignés pour recueillir directement les bénéfices de la colonisation, sauf à en faire, par la libre circulation des biens et le mécanisme perfectionné de l'échange, participer plus tard indirectement tous leurs concitoyens. Et ceux qui semblent tout indiqués pour remplir cet office d'intermédiaires, ce sont les industriels de la métropole. Ils figurent le plus souvent parmi ceux qui ont réclamé et même encouragé la fondation des colonies; ils ont, ordinairement plus que les autres contribuables, pris leur part des dépenses qu'elle a occasionnées : à ces titres, ils sont, entre tous, qualifiés pour être des premiers à qui l'entreprise coloniale profite; et, pour qu'ils en profitent, rien n'est plus aisé : il n'y a qu'à établir, à l'entrée de la colonie, un tarif de douane, non plus fiscal cette fois, mais différentiel et protecteur, qu'à faire aux marchandises des métropolitains des conditions autres et meilleures qu'à celles des étrangers : le marché de la colonie et les bénéfices qu'il comporte leur seront réservés et, par le canal des industriels, la métropole sera certaine de recueillir les avantages qu'elle a prétendu s'assurer.

Cette conception, en apparence si raisonnable, est celle des industriels de presque tous les pays; c'est celle notamment des industriels français; c'est à elle que nous devons l'application de notre

tarif général des douanes dans nos colonies, même au Tonkin qui, convoité par nos hommes d'État comme offrant au commerce européen la route la plus courte vers la Chine méridionale, a été, dès la première heure, par un vote solennel et retentissant de notre Parlement, à peu près fermé aux marchandises étrangères, quelle qu'en fût la destination, et n'est aujourd'hui encore, après de timides mesures de l'autorité locale que les intéressés ont presque ignorées, qu'entr'ouvert à celles qui transitent.

A cette conception si favorable aux industriels et, l'expérience le prouve, si préjudiciable à l'ensemble de la nation — car les industriels de la métropole ne réussissent jamais à alimenter largement le marché dont ils ont écarté leurs concurrents étrangers, tandis qu'à ne plus vendre que des produits nationaux, les marchands de la colonie végètent et languissent, — à cette conception, on en peut opposer une autre qui, du même point de départ, aboutit à une conclusion toute différente. Comme la première, elle reconnaît que le temps est passé où l'on fondait des colonies pour le plus grand bénéfice de la religion ou de la civilisation; comme elle, elle proclame que les colonies ont été fondées pour le profit des métropolitains, et que, ces métropolitains ne pouvant recevoir individuellement leur quote-part de béné-

fices, il faut, de toute nécessité, trouver une fraction d'entre eux qui recueille et canalise ces bénéfices, pour les distribuer peu à peu à travers la métropole entière. Mais cette fraction, cette classe privilégiée et utile, la métropole n'a point prononcé que ce serait celle des industriels. Elle ne désigne pas spécialement pour ce rôle telle ou telle classe; elle le destine d'avance à la classe qui pourra faire valoir le plus de droits et les exercer le mieux. Or cette classe, c'est celle des hommes qui ont quitté leur patrie, leur famille, la société où ils vivaient, tous les agréments de la civilisation, et s'en sont allés dans la colonie même exposer à d'innombrables risques leur vie et leur fortune; c'est celle des hommes qui, par leur présence sur le terrain, sont seuls en situation d'exploiter le marché de la colonie : c'est la classe des colons.

Or, l'intérêt des colons est précisément contraire à celui des industriels : avec eux, plus de tarif protecteur; s'il se pouvait même, plus de tarif fiscal; plus de droits différentiels; plus de barrières. Toutes les portes largement ouvertes à tous les produits. Et les conséquences de ce système, les voici. Pour l'indigène, la vie facile et abondante; pour le marché intérieur, l'activité et la richesse; pour les marchés extérieurs, pour les pays où conduit la « route commerciale »,

l'accès rapide et peu coûteux; pour le colon, la fortune, faite d'un tribut modique prélevé sur des transactions nombreuses et importantes; pour le trésor, les recettes croissantes, qui soulagent la métropole; pour la colonie, le bon renom que lui vaut sa richesse; enfin, pour la métropole, la conviction répandue parmi les nations, que nul désormais n'a rien à regretter quand elle s'empare des territoires inoccupés du globe. C'est là la conception qui, depuis près d'un siècle, a été adoptée et mise en pratique par l'Angleterre et qui lui a, pour une grande partie, valu l'étonnante prospérité de son empire colonial. C'est celle qui prévaut dans l'Inde et en Birmanie et qui a fait de Rangoon, entrepôt du commerce birman, une des plus belles et des plus opulentes cités de l'Extrême-Orient.

J'ai dit toutefois que la Birmanie n'était pour cela, tenue envers les Anglais à aucune reconnaissance. C'est qu'en effet cette politique, qui nous apparaît ici comme le résultat de la sagesse et de la générosité de la métropole, n'a été, dans les circonstances où elle est née, que la conséquence de l'égoïsme et de l'envie.

Il s'est, en effet, il y a une vingtaine d'années, produit un incident, curieux épisode de l'histoire commerciale, qu'il est bon de vulgariser. Cette fois, c'étaient les industriels de la métropole qui

étaient jaloux de ceux de la colonie et demandaient la suppression des tarifs qu'elle avait votés. C'est là un renversement du rôle que la France ne connaît pas encore, mais qu'elle connaîtra plus tard et qui pourra bouleverser sa politique douanière avec ses colonies.

L'Inde, je l'ai précédemment indiqué, a eu pendant longtemps un tarif fiscal et même protecteur. Ce tarif, au début très rigoureux, a été peu à peu allégé : les articles frappés sont devenus moins nombreux et les droits moins élevés. Toutefois, jusqu'en 1879, il frappait encore à l'entrée des articles très importants, notamment ce qu'on appelait les *cotton goods*. A l'abri derrière ce tarif, avait grandi dans l'Inde une industrie indigène du coton qui porta ombrage aux filateurs du Lancashire. Dès 1876, à la suite de protestations que la proximité des élections rendirent extrêmement vives, le gouvernement anglais avait demandé au gouvernement de l'Inde l'abolition des droits sur ces *cotton goods*.

La dépêche qu'écrivit à cette occasion lord Salisbury, alors secrétaire pour l'Inde, est extrêmement curieuse. Lord Salisbury y exposait, avec une rare précision, les raisons qui militaient pour l'abolition de ces droits, et avec une égale sagacité les résultats, excellents pour l'Inde, que cette abolition entraînerait. Qu'il fût dans son

argumentation très sincère et uniquement inspiré par l'intérêt de l'Inde, peu importe; une seule chose est à retenir : c'est que l'économie politique fut ce jour-là pleinement justifiée et que ce qui était conçu peut-être dans le seul intérêt du Lancashire tourna, par la force des choses, au plus grand profit de l'Inde.

« Je prétends, disait en substance lord Salisbury, qu'il n'y a pas de conflit entre les intérêts de l'Inde et ceux de l'Angleterre. Assurément l'abolition de ces droits apporterait un légitime soulagement à une grande industrie anglaise; mais, en même temps, elle constituerait une mesure plus indispensable encore aux intérêts de l'Inde. Ces droits produisent ce résultat de restreindre l'importation des produits britanniques, mais, d'autre part, ils préparent un fâcheux avenir à une industrie indienne qu'il est d'une importance capitale d'établir sur une base sûre et solide. Avec une telle base, tout porte à croire qu'elle se développerait rapidement; mais il ne faut pas lui permettre de grandir dans des conditions et sous des influences que l'expérience a démontré devoir être préjudiciables à son développement naturel et à sa bonne constitution. Qu'on envisage la question en tant qu'elle affecte le consommateur, ou le producteur, ou le Trésor, j'estime que les intérêts de l'Inde exigent impérieu-

sement la suppression opportune d'un impôt qui est erroné dans son principe; nuisible dans son application et ruineux dans ses effets¹. »

Sur ces instances pressantes, le gouvernement de l'Inde mit la question à l'étude, et, en 1879, sur le rapport de sir John Strachey, et malgré l'avis contraire de son conseil, lord Lytton, alors vice-roi, abolit ce droit sur les *cotton goods*, d'abord sur certaines qualités, et, en 1884, sur toutes les autres. Désormais le commerce jouit d'une entière liberté; nulle part, même en Angleterre, le libre-échange ne fut aussi largement pratiqué. Or, au bout de quelques années, toutes les prédictions de lord Salisbury s'étaient réalisées. Les importations de coton avaient passé de 49 millions de livres en 1877 à 31 millions et demi en 1888-89; l'industrie indigène du coton, au lieu de 4,298,000 broches en 1877, en employait 2,625,000 en 1889, et son exportation dans les pays d'Extrême Orient, qui, en 1874, atteignait à peine 4 million sterling, dépassait 6,290,000 en 1888-89. Voilà comment l'égoïsme de quelques-uns avait tourné au profit de tous.

Toutefois, il serait puéril d'attribuer à la seule liberté des échanges l'état florissant de la communauté indienne sous le protectorat de l'Angleterre;

1. Voyez l'ouvrage, déjà cité, de sir John Strachey, *India*, p. 402.

bien d'autres causes y ont contribué, et, parmi elles, le développement des communications et l'impulsion donnée aux travaux publics. C'est ce que n'oublia pas lord Dufferin. L'annexion de la Birmanie datait de décembre 1885; en février 1886, lord Dufferin s'embarquait pour Rangoon, et s'occupait aussitôt de dresser et d'exécuter un programme de travaux publics.

CHAPITRE XIII

LES TRAVAUX PUBLICS

Le budget des travaux publics en Birmanie. — Les routes. — Les fleuves. — La lutte des routes et des voies ferrées. — Les chemins de fer. — Diverses lignes construites ou autorisées. — La ligne de Toungoo à Mandalay : les résultats politiques et financiers.

De tous les moyens qu'un gouvernement peut mettre en œuvre pour développer la richesse d'un pays, il n'en est guère de plus puissant que les travaux publics. Cela est vrai en tout pays, et c'est plus vrai encore dans un pays conquis et durant la période troublée qui succède à la guerre. Les premiers problèmes qui s'imposent au vainqueur sont, en effet, de décourager ses derniers ennemis en prouvant, par des faits et non plus par des paroles, que son établissement est définitif; de se concilier la population laborieuse

en mettant à sa disposition, si elle est pauvre, du travail, si elle est aisée, des instruments perfectionnés de richesse; de récompenser enfin ses soldats et ses fonctionnaires, en leur assurant plus de sécurité et de confort. Ces problèmes, il peut les résoudre en partie à l'aide de travaux publics bien conçus.

Les chefs qui, depuis 1885, se sont succédé en Birmanie, ne s'y sont point trompés. Lord Dufferin, le premier en date, déclarait attendre beaucoup des travaux publics. Toutefois, la pénurie de ses finances le rendait fort modeste dans ses prétentions. Il ne voulait entreprendre tout d'abord que l'indispensable : des routes pour relier les points occupés et en atteindre de nouveaux; quelques casernes et quelques hôpitaux pour les troupes si éprouvées par le climat et par les fatigues d'une surveillance incessante. Plus tard, il étendit son programme : des tribunaux et des maisons de fonctionnaires, pour garder un peu de décorum aux yeux des indigènes; la réparation et même l'extension des digues et des canaux d'irrigation¹, et enfin des chemins de fer. Ses successeurs suivirent la même politique. En

1. Les irrigations sont d'une utilité capitale pour un pays comme la Birmanie. Le gouvernement anglais n'y a pas jusqu'ici consacré les capitaux qu'elles exigent. En 1892, le crédit n'est encore que de 500,000 roupies, moins d'un million de francs.

1886, le budget des travaux publics de la Haute-Birmanie était d'environ 2 millions de francs; en 1887-88 et en 1888-89, il montait à près de 12 millions; enfin, pour 1892, il est d'environ 13 millions de roupies, près de 24 millions de francs, dont 10 millions pour les seuls chemins de fer.

Voici comment se répartissaient les 12 millions du budget de 1889, le dernier dont je possède les chiffres détaillés : 4 millions pour les casernes, hôpitaux, etc.; 3 millions 100,000 francs pour les bâtiments civils : tribunaux, prisons, postes et télégraphes, etc.; 1 million 200,000 francs pour diverses dépenses; enfin 3 millions et demi pour les communications ¹. Je ne m'occuperai que de ce dernier chapitre.

Trois millions et demi de francs pour les voies de communication seulement ne sont pas à dédaigner. Nos gouverneurs du Tonkin peuvent l'attester, eux qui, leurs ingénieurs et conducteurs payés, n'ont plus rien de reste. Et cependant ce n'était pas encore là tout le budget de ce cha-

1. Ces chiffres ne sont toutefois pas ceux que donne un document officiel : *East India accounts and Estimates*, 1891-92, C. 6454, 1891, p. 13. J'en citerai ici seulement les chiffres suivants qui se rapportent à l'année 1888-89 : Irrigation, 246,000 roupies; travaux publics militaires, 1,604,000; travaux publics civils, 2,908,000; total, 4,756,000 roupies, soit environ 9 millions 1/2 de francs.

pitre. Dans ces 3,500,000 francs n'étaient compris ni les digues (qui en ces pays sont en même temps des routes), ni les chemins de fer. Si pauvre que l'on fût, on n'avait pas voulu tarder davantage pour se donner un outillage supérieur. Dans l'ordre stratégique comme dans l'ordre économique, on assignait à ces travaux un rôle capital; d'une chaussée en bon état, d'un chemin de fer bien tracé, on attendait autant que d'un bataillon ou même d'un régiment et on allait jusqu'à rogner le budget de la guerre pour grossir celui des ponts et chaussées.

Tout d'abord, on devait songer aux routes. En Basse-Birmanie, on avait eu le tort de trop s'en désintéresser : les uns après les autres, les commissaires en chef avaient commis la même erreur. Vivant à Rangoon, sur la mer, à l'extrémité d'un delta que desservent tant de fleuves et de canaux, ils s'étaient pour la plupart peu inquiétés du reste du pays. On eut plus d'une fois à le déplore^r ¹ : mais leur expérience ne fut pas perdue pour la Haute-Birmanie.

Un pays sillonné de cours d'eau et hérissé de montagnes a naturellement peu de routes : dans

1. « La Basse-Birmanie est depuis beaucoup d'années en notre possession. Mais les précédents gouvernements ont eu si peu de prévoyance que des routes praticables, on en trouve aussi peu en Basse-Birmanie que dans la Birmanie-Haute. » (*Times*, 29 septembre 1888.)

les régions plates, il se contente des fleuves et des rivières, et, dans les régions montagneuses, ne connaît guère que les sentiers. Or, c'était dans la montagne que s'étaient réfugiés les derniers belligérants. Des postes nombreux y avaient été installés : pour les relier entre eux et avec les centres principaux, il fallait élargir les sentiers et percer des routes nouvelles. C'est à quoi on procéda sans retard et surtout sans interruption. Routes internationales, si l'on peut ainsi les appeler, allant de l'Iraouaddy au Brahmapoutra, de l'Assam à la Birmanie; routes nationales réunissant les vallées entre elles, de la Chindwin à l'Iraouaddy, de Chittagong à Mandalay; enfin, chemins de district à district, tout fut étudié en même temps. Mais, fort sagement, on para au plus pressé : on relia d'abord les postes et les centres administratifs. Dès le commencement de 1887, on avait 300 milles de bonnes chaussées, quelques-unes pavées de fer, et de nombreux chemins. Depuis lors, d'année en année, ces travaux ont pris une plus grande extension et aujourd'hui il n'est guère de district qui ne soit traversé au moins par une route.

Naturellement, tout en s'occupant des routes, on ne négligeait pas les autres moyens de transport et le plus important de tous : les fleuves et les rivières. La Birmanie, je l'ai déjà dit,

est parcourue par de nombreux cours d'eau : l'Iraouaddy, la Salouen, le Sittang, la Chindwin, la Rivière Mu et bien d'autres, qui offrent, à travers des territoires considérables, des communications commodes et économiques. Malheureusement ces fleuves, comme la plupart de ceux de l'Indo-Chine, sont, pour employer une expression fort juste, des fleuves inachevés; ils présentent à la navigation deux grands obstacles : dans la saison sèche, ils ont souvent trop peu d'eau même pour les bateaux d'un faible tirant; dans la saison des pluies, ils prennent des allures de torrents. Ils entraînent alors, si l'on peut ainsi dire, leur lit avec eux-mêmes : le sable et le limon s'écoulent jusqu'à la mer, se déposent à l'embouchure, forment des *barres* redoutées et, en même temps, gagnant sur les flots, accroissent peu à peu le continent; le reste, pierres, galets et rochers, arrêtés en de certains points par des obstacles naturels, constituent des *rapides* extrêmement dangereux. Joignez à cela que les eaux, démesurément grossies, franchissent les rives et débordent dans les campagnes.

Contre les inondations, on a les digues. Les Orientaux y sont passés maîtres : ils les construisent et les entretiennent avec des moyens dont la simplicité et l'efficacité doivent faire envie à nos très savants ingénieurs. Les digues atteignent par-

fois des dimensions prodigieuses. Les fleuves d'Indo-Chine cependant coulent dans des lits très encaissés; leurs rives les dominent de dix, quinze, vingt mètres (parfois davantage : à Thabetyin, en Birmanie, 37 mètres). A ces hauteurs, où les eaux semblent ne devoir jamais atteindre, on est tout surpris de voir l'indigène se méfier encore de leurs caprices, et percher sa case, ainsi qu'un oiseau fait son nid, tout au haut de frêles bambous. L'indigène a raison. Vienne la saison des pluies, le fleuve enfle ses eaux et, sans les digues, se précipiterait dans les campagnes inférieures. A 250 milles de la mer, l'Iraouaddy, de la saison sèche à la saison des pluies, monte de plus de 45 pieds, et ses digues, longues de près de 300 milles, dépassent parfois 16 pieds de hauteur. Ce que peut coûter de soins et d'argent l'entretien de pareils travaux, on le devine. Du moins, peut-on, à ce prix, garantir presque absolument la vie et la fortune des habitants.

On est moins heureux dans la lutte contre les eaux basses et les rapides. Les procédés, sûrs mais coûteux, usités en Europe pour corriger le cours des fleuves et leur assurer en tout temps un débit normal ne sauraient l'être dans ces pays encore pauvres, avec ces fleuves géants. Les *rapides*, la dynamite peut les supprimer. Les Anglais ne semblent pas l'avoir employée jusqu'ici;

mais au Tonkin, dans des cours d'eau qui rappellent l'Iraouaddy au-dessus de Bhamo, les Français en ont fait le plus heureux usage.

Contre les basses eaux, on n'a que la ressource, bien insuffisante, de construire des bateaux d'un faible tirant. Mais cela est peu pratique dans les parages très fréquentés. L'Iraouaddy, qui est de beaucoup le fleuve le plus considérable et absorbe presque tout le trafic intérieur de la Birmanie, a une navigation incertaine et difficile. Durant plusieurs mois, les eaux y baissent au point de n'offrir plus même aux steamers de rivière la profondeur suffisante et les sables, sans cesse en mouvement, déjouent l'expérience des meilleurs pilotes. Le capitaine Yule, en 1853, et, tout récemment, lady Dufferin, ont conté leurs mésaventures sur des bateaux ensablés. Quand ce n'est pas le sable, ce sont les rochers qu'il y a à redouter; déjà bien des bateaux s'y sont brisés : témoin le *Thooreah*, de la *Flotilla Company*, qui devait, un peu plus tard, perdre encore le *Patheen* dans la Chindwin.

Dans ces conditions, chaque année, le trafic est suspendu pendant plusieurs semaines et, au-dessus de Bhamo, pendant plusieurs mois. Le capitaine Yule raconte encore que, pour franchir la distance assez courte de Bhamo à Tsa Chœ Sing, il lui fallut 83 jours. Au surplus, passé

Bhamo, le fleuve n'est navigable que sur 120 à 150 milles; à Hokat, se dresse un rapide jusqu'ici infranchissable, et des rives abruptes, surmontées par des montagnes de 6,000 pieds, interdisent presque le transbordement.

Contre de pareilles difficultés l'homme ne peut directement que peu de chose. La canalisation d'un fleuve qui, à 800 milles de la mer, est large à peu près comme à son embouchure, paraît une chimère. La création d'un chenal serait extrêmement dispendieuse; le maintien avec ce lit changeant et ces sables toujours en mouvement, en serait sans doute impossible. Les autres fleuves n'ont pas un régime plus commode. Pour en tirer parti, on n'a d'autres ressources que d'y poser des balises, sans cesse vérifiées, de dresser de bons pilotes et de construire des bateaux appropriés. A cet égard, la puissante *Irawaddy Flotilla Company* a fait tout ce qu'on pouvait faire. Sa flotte, l'une des plus considérables sinon la plus considérable des flottes fluviales, dessert l'Iraouaddy tout entier, de Rangoon à Bhamo et au-dessus, et, autant que les saisons le permettent, les rivières Chindwin, Myintge, etc.

Malgré cela, la navigation de ces fleuves demeure intermittente et incertaine. Un gouvernement, dans la situation délicate où était alors le gouvernement de Birmanie, ne pouvait sans

imprudence se contenter de communications aussi précaires; il lui fallait un instrument plus régulier et plus rapide : il n'en était point, à ce qu'il semble, en dehors des chemins de fer.

On hésita pourtant entre les chemins de fer et les routes. Non pas en Birmanie assurément, où l'idée ne vint même pas de comparer des moyens de transports dissemblables dans leur but et leur utilité, mais à Londres, à l'*India Office*. Lord Kimberley, quand on sollicita de lui l'autorisation de construire la ligne de Toungoo à Mandalay, répondit en demandant si, « tout au moins en l'état actuel des finances de la Birmanie et tant qu'elles ne se seront pas améliorées, l'attention du gouvernement ne pourrait pas être plus avantageusement tournée sur de bonnes routes, utilisables en toute saison, qui relieraient entre eux les principaux centres ». Mais le gouvernement local triompha facilement de cette objection : aujourd'hui la Haute-Birmanie possède déjà 519 kilomètres (314 milles) et la Basse-Birmanie 546 kilomètres (336 milles) de voies ferrées ¹.

1. Ces 1,065 kilomètres se répartissent comme suit : Basse-Birmanie : Rangoon Prome (1877), 261 kilomètres; Rangoon Toungoo (1885), 269 kilomètres; chemin de fer suburbain, 14 k. 6; Haute Birmanie : Toungoo Mandalay, second tronçon de la ligne Rangoon Mandalay (1887-88), 357 kilomètres; Sagaing-Schwebo-Woontho, les deux premiers tronçons de la vallée de Mu (1891), 162 k. 5. A quoi il faudrait ajouter les lignes sanctionnées ou déjà même en cours d'exécution.

Mais l'histoire même de la construction de ces chemins de fer est trop instructive pour que nous n'entrions pas dans plus de détails.

En Basse-Birmanie, on avait pendant longtemps paru se soucier des chemins de fer aussi peu que des routes. Les Anglais étaient maîtres d'une partie du pays depuis 1824, de la totalité depuis 1852 et c'est seulement en 1877 (le 2 mai) qu'ils avaient inauguré la voie de Rangoon à Prome. Puis un intervalle de huit années s'était écoulé avant l'ouverture de la voie de Rangoon à Toungoo.

C'est une remarque bien digne d'attention que les Anglais dans l'Inde ont tâtonné durant près d'un siècle et demi avant de dégager une méthode rationnelle. En particulier, ils ne semblent avoir eu que très tard la notion de l'importance économique et politique des travaux publics, des voies de communications, etc. En 1836-37, le budget des travaux publics de l'Inde ne dépassait pas 2 millions (81,000 livres sterling). En 1850, il s'élevait déjà à 10 millions (400,000 livres), sans parler d'un budget spécial pour les casernes, les hôpitaux, etc.; en 1886-87, les yeux étaient dessillés et le budget des travaux publics atteignait près de 400 millions (15,617,000 livres sterling). Aussi, quand on songea à pacifier et à mettre en valeur la Haute-Birmanie, s'inspira-t-on d'autres idées que celles qui avaient longtemps

prévalu dans le reste de l'Inde et notamment en Birmanie inférieure.

« Après une forte police et une bonne administration civile, rien n'est plus important, pour assurer la pacification, que l'ouverture de moyens perfectionnés de communication, et, entre autres, des voies ferrées que l'on est en train de construire jusqu'à Mandalay. » C'est en ces termes que s'exprimait la *Revue d'Edimbourg* (avril 1887), laquelle ne faisait que résumer l'opinion des hommes les plus autorisés. Dès la première heure, lord Dufferin, sir Frédérick Roberts, sir George White, sir Charles Bernard, le colonel Fryer étaient d'avis qu'en dépit de la pauvreté du budget de Birmanie, il fallait sans retard commencer la construction de voies ferrées. Avec sir Herbert Mac Pherson, qui venait de mourir dans ce pays qu'il connaissait si bien, ils estimaient que « chaque ligne de chemin de fer que l'on ouvrirait en Birmanie serait plus efficace qu'un corps d'armée », et serait à la fois une cause de richesse, un instrument stratégique, un agent de pacification.

« L'ouverture d'un chemin de fer à Mandalay — prolongation en Haute-Birmanie de la ligne de Rangoon à Toungoo, — cette ouverture, disait un document du milieu de 1886, aurait des résultats importants et pour la Birmanie et pour les

États shans. En Haute-Birmanie, un grand nombre de personnes se refusent à croire que réellement les Anglais ont conquis leur patrie et occupent Mandalay; un grand nombre d'autres ne peuvent admettre que nous entendions rester dans le pays et le gouverner au nom de la Reine-Impératrice. Sur ces doutes et ces imaginations, l'effet de l'ouverture d'un chemin de fer d'État serait décisif.

« D'autre part, le travail et les salaires qu'il procurerait auraient une heureuse influence sur la pacification du pays et concilieraient la population au gouvernement anglais. Dans la région que la ligne doit traverser, les villages ont été pillés par les dacoits et les rebelles; les paysans ont été bouleversés par l'anarchie de l'année dernière. Quand nous aurons, dans ces régions, sur une longueur considérable, ouvert, gardé et efficacement protégé la ligne de chemin de fer, l'effet immédiat en sera très grand sur la population : on lui aura fourni du travail pendant la saison morte, on lui aura fait gagner de l'argent¹; enfin on lui aura donné une preuve

1. L'année 1891 a vu se produire une de ces famines qui désolent la Haute-Birmanie. Les deux tiers de la population étaient sans ressources. Le gouvernement distribua des secours en nature, décida d'urgence la construction d'une ligne de Myingan à Meiktila, la réparation de certaines digues rompues, enfin offrit du travail à plus de quarante mille personnes.

matérielle de l'intérêt que le gouvernement anglais porte à son pays.

« Naturellement, ces effets de la construction du chemin de fer ne seront que temporaires; mais ils se produiront précisément au moment le plus désirable; car notre objectif à l'heure présente est d'amener ces populations à se soumettre, d'offrir un aliment à leur énergie, de leur procurer de quoi nourrir leur famille en s'adonnant à des travaux pacifiques. Après ces effets, d'ailleurs, le chemin de fer en aura sur cette population de plus durables : il l'amènera à aller et venir, à se faire une idée de la puissance des Anglais, de leur système de gouvernement, de leur souci du bien-être des populations, et à consentir peu à peu à devenir les sujets de Sa gracieuse Majesté.

« On a objecté qu'un chemin de fer est une affaire très coûteuse; que ni l'Inde ni la Birmanie ne peuvent prélever une roupie sur des dépenses qu'il soit possible de différer; que dans la plupart des pays, les routes précèdent les chemins de fer et qu'il n'y a pas de routes en Haute-Birmanie. On a suggéré cette idée qu'il serait peut-être préférable de consacrer les minces ressources dont on peut disposer à des routes transversales se dirigeant sur les principaux centres de commerce et à une grande route centrale que plus tard on pourrait convertir en

une voie ferrée. Il est assuré que le gouvernement ne doit pas, dans la condition actuelle de ses finances, se lancer dans des travaux qui peuvent être différés ou même évités. Mais, selon moi, ce n'est pas avant trente ans d'ici que l'on aura construit le réseau de routes dont il s'agit, et nulle voie centrale, en quelque circonstance que ce soit, ne peut procurer à la province les avantages commerciaux, politiques, militaires, administratifs que procurera le chemin de fer proposé. Il y a plus : je crois pouvoir espérer qu'avant dix ans ce chemin de fer sera, au lieu d'une charge, une source directe de recettes, ce que ne sera jamais un système de routes ou une route centrale.

« A la vérité, les frais d'établissement d'un chemin de fer seraient six à sept fois ceux d'une route centrale de même longueur et trois à quatre fois celui d'un système de routes transversales convergeant vers une route centrale; mais le capital consacré à la construction du chemin de fer donnerait, au bout d'un temps assez court, des recettes qui dépasseraient l'intérêt de ce capital, tandis qu'au bout du même temps le simple entretien d'un système de routes représenterait une somme totale de moitié plus forte que le coût initial de construction. Le nouveau chemin de fer enverrait sur la section de Toungoo

à Rangoon un trafic qui serait aussi une cause de recettes importantes, et cela doit encore être mis au nombre des avantages indirects de ce projet. Ainsi non seulement ce chemin de fer se suffirait à lui-même, mais encore il fournirait sur ses excédents de quoi ouvrir les routes qu'il faudra faire plus tard pour l'alimenter et le nourrir; et, de plus, il serait, dans les districts qu'il traverse, un instrument de pacification et d'enrichissement incomparablement supérieur à celui du système de routes le plus perfectionné qu'on puisse imaginer¹. »

Les passages qui précèdent sont extraits d'un mémorandum de sir Charles Bernard, en date du 10 juin 1886, six mois après l'entrée des Anglais en Birmanie. Ce mémorandum était adressé au vice-roi, lord Dufferin. Le vice-roi en adoptait les conclusions et, dès le 6 août, les recommandait par le télégraphe au secrétaire de l'Inde à Londres; le 20 septembre, il insistait dans une dépêche explicative; le 27 octobre suivant, il recevait un télégramme ainsi conçu : « Reçu votre dépêche du 20 septembre dernier touchant le chemin de fer. La construction du chemin de fer de Mandalay est sanctionnée. » Il n'y avait pas un an que les Anglais étaient

1. Burmah, 1887, C. 4962.

entrés en Haute-Birmanie. Qui pourrait ne pas admirer et envier cette rapidité dans les décisions!

On n'avait, d'ailleurs, pas attendu cette dépêche pour commencer les études préliminaires de levés et de tracés. Dès qu'on l'eut reçue, on n'eut plus qu'à ouvrir les chantiers. Les travaux marchèrent rapidement. Une première section, de Toungoo à Pyinmina, était ouverte dès le mois de juillet 1888; la ligne entière le fut le 1^{er} mars 1889. L'inauguration s'en fit solennellement, en présence de sir Charles Elliott, ministre des travaux publics. La construction d'une ligne de 220 milles, au milieu d'une contrée dépeuplée où la main-d'œuvre était rare¹, à travers des montagnes hautes de 4 à 500 pieds et par-dessus des rivières larges de 3 à 500, n'avait duré que deux années et demie et coûté que 92,000 roupies (environ 160,000 francs) par mille (de 1,609 mètres).

La ligne avait d'ailleurs presque tout de suite donné ce qu'on en attendait. Elle avait assagi les populations et rendu plus rares les actes de piraterie et les crimes de toutes sortes.

1. Dans le tronçon oriental de la ligne, la rareté des travailleurs se compliquait d'une véritable répugnance au travail et d'une hostilité contre ceux qui l'ordonnaient. Même les mendiants refusaient de se laisser enrôler.

On en a attaqué le mode d'exploitation¹. On a prétendu que l'administration faisait une concurrence inintelligente aux transports par rivière, en réduisant ses tarifs partout où le commerce pouvait choisir entre la voie de fer et la voie d'eau. Et personne ne peut approuver cette tactique, quoique l'administration de l'État puisse se retrancher derrière la nécessité de faire ses frais.

On en a aussi critiqué le tracé. On a dit que c'était folie de construire le premier chemin de fer parallèlement au plus beau fleuve de la Birmanie, à travers la région la mieux desservie par la navigation. Cette dernière critique n'est pas fondée. La ligne de Toungoo à Mandalay était le complément naturel de celle de Rangoon à Toungoo; de plus elle devait — on le croyait alors — être bientôt prolongée jusqu'à Bhamo, et d'autre part, servir de « base aux futurs chemins de fer entre les États shans, ». D'autres vallées, celles des rivières Mu et Chindwin, importants affluents de l'Iraouaddy et, comme lui, d'une navigation très irrégulière pendant la saison sèche, celles encore de Hokum et de Mogung, au delà de Bhamo, attendaient impatiemment leurs voies ferrées. Enfin on songait

1. Voir lettre au *Times* du 23 octobre 1889.

encore à d'autres lignes, d'intérêt commercial ou politique : telles les lignes qui devaient rejoindre Mandalay à la Salouen; la Birmanie à l'Assam (station de Makum) et, par delà, au Brahmapoutra (station de Sudiya).

Les résultats obtenus ne pouvaient que hâter l'exécution des autres entreprises que l'on méditait; et l'on en méditait de considérables.

CHAPITRE XIV

LA PÉNÉTRATION EN CHINE

La Chine et les puissances européennes. — Evolution de la politique européenne depuis trente ans. — L'occupation des pays limitrophes de la Chine. — Tonkin et Birmanie. — Le Fleuve Rouge et les fleuves birmans. — Les chemins de fer birmano-chinois. — Hypothèses sur lesquelles ils reposent. — Valeur de ces hypothèses; les divers tracés; leur praticabilité. — Les projets du gouvernement de l'Inde. — Une route de terre; le traité avec les Kachyens. — Une voie de fer.

La conquête et la mise en valeur de la Birmanie ne sont pas, en effet, le terme de l'ambition des Anglais. La Birmanie n'est pas, si l'on peut s'exprimer ainsi, seulement un point d'arrivée; elle est aussi un lieu de passage. Elle touche à l'Inde et à la Chine; elle garde les approches de la première et semble être une des avenues de la seconde; et lorsque les Anglais

l'eurent conquise, ils crurent avoir effectivement donné à l'Inde un nouveau rempart et gagné une des portes de la Chine¹ : restait seulement à ouvrir cette porte.

La Chine, depuis plus d'un demi-siècle, est, en Extrême-Orient, l'un des objectifs des grandes puissances. Sans doute, aucune d'elles ne menace aujourd'hui l'intégrité de son territoire; mais toutes ambitionnent de prendre une part de son commerce et de mettre en valeur les immenses ressources naturelles qu'elle garde inexploitées. Elles s'efforcent donc d'obtenir pour leurs ingénieurs et leurs industriels l'entrée de son territoire, comme elles ont déjà obtenu pour leurs commerçants l'entrée de beaucoup de ses ports. Elles prétendent renouveler son outillage et ses méthodes et peu à peu l'entraîner avec elles dans les voies de la civilisation occidentale; et, bien que la Chine, satisfaite d'elle-même, soit défiante d'autrui — persuadée qu'elle est, avec raison, que le contact de l'Occident lui sera fatal, — il y a longtemps assurément qu'elles y

1. « Je ferai observer, écrivait Yule en 1857, que les missionnaires du Yunnan reçoivent leurs fonds par la voie d'Amara-poura. » (*Op. cit.*, p. 145.) Toutefois, depuis cette époque, ces envois d'argent étaient faits, pour le Szuchuen certainement, et probablement aussi pour le Yunnan, par la voie du Yang-Tse-Kiang. (Voir *Seize années en Chine*, lettres du P. Clerc. 1887, Haton, Paris.)

seraient parvenues, si, dans ces trente dernières années, elles ne s'étaient départies de la politique séculaire qui leur avait si bien réussi.

Pendant les siècles qui ont précédé le nôtre et jusqu'aux environs de 1860, les gouvernements européens, quelles que fussent en Europe leurs inimitiés, avaient toujours, en face de la Chine, affecté la plus étroite union. Une nation européenne rencontrait-elle quelque difficulté, réclamait-elle quelque réparation : son grief ou sa prétention devenait la prétention et le grief de toutes les autres. L'entente, à vrai dire, était alors facile. Quatre nations seulement, la France, l'Angleterre, la Russie et les Etats Unis, avaient des intérêts en Chine, et ces intérêts étaient d'ordre différent. Après 1860, et surtout après 1870, les choses changèrent. L'Allemagne, puis l'Italie, d'autres nations encore, entrèrent en scène. Toutes se préoccupèrent des intérêts matériels. Toutes furent représentées non plus par leurs consuls dans les ports, mais par leur ministre à Pékin. Les haines de nationalités, surtout les rivalités de personnes, et plus encore la concurrence industrielle et commerciale, rompirent l'union : dès lors, on laissa voir aux Chinois, qui s'en doutaient, que pour les Européens d'Extrême-Orient, l'Europe n'était plus une patrie.

On croyait proche le moment où la Chine sortirait de son antique immobilité, et, entrant de nouveau en concurrence avec les nations d'Occident, s'armerait pour ce duel colossal. Que ce duel pût être un jour fatal à l'Europe, nul n'y prit garde. La seule perspective de tous les chemins de fer, télégraphes, usines, arsenaux, qu'allait demander ce gigantesque consommateur tourna toutes les têtes. Au lieu de partager, en bons larrons, cette aubaine inespérée, chacun voulut la garder pour lui seul et se fit tout humble. L'Allemagne, pleine d'ambition pour ses industriels, ne voulait pas d'affaires qui pussent indisposer le gouvernement chinois contre M. Krupp. L'Angleterre, pleine de sollicitude pour ses compatriotes établis en Chine : banquiers, commerçants, assureurs, etc., faisait taire ses plus légitimes exigences. Tandis que la Chine englobait toujours dans une commune hostilité les diverses nationalités et que tous, Anglais, Russes, Français, Allemands, Italiens, elle les haïssait également sous le nom générique d'Européens, les Européens, eux, se divisaient et s'émiettaient.

En politique, c'étaient de petites trahisons; en affaires, c'étaient des enchères au rabais, parfois des contrats à perte. Les Chinois laissaient dire et faire, et acceptaient ce qui leur était avantageux, mais sans se lier avec personne, sans se lancer

dans de grandes entreprises, sans ouvrir leur territoire ni aux hommes ni aux capitaux d'Europe. A ce jeu, toutes les nations perdirent rapidement leur influence et leur considération. Même la Russie, jadis si redoutée et qui, encore en 1881, arrachait à la Chine d'importantes concessions, a vu diminuer son crédit. Et de bons observateurs se demandent aujourd'hui laquelle des deux fait peur à sa rivale.

En cet état, chaque nation se console de son échec par l'échec des autres.

Toutefois, mieux avisées, certaines puissances se sont décidées à recourir à d'autres procédés, qui, à ce qu'elles croyaient, hâteraient la solution désirée. Elles cherchèrent, parmi les contrées limitrophes de la Chine, celles d'où l'on pourrait sans trop de difficulté nouer des relations avec la province contiguë de l'Empire. Cette province, elles s'en ménageraient l'accès; elles amèneraient jusqu'à ses confins leurs lignes de chemins de fer et de télégraphes, leurs services de poste et de transport, leurs bazars et leurs marchés; elles lui montreraient ce que peuvent, pour la prospérité des peuples, la science, les lois, l'organisation des Barbares d'Occident; elles enrichiraient les habitants de ses districts les plus voisins; elles les séduiraient à nos usages et à nos inventions; elles en feraient, par l'intérêt et l'étonnement satis-

faits, des missionnaires qui chanteraient nos louanges parmi leurs compatriotes; de proche en proche elles convertiraient les districts et les provinces, et le jour où l'Empire, cédant à l'autorité de l'exemple, se déciderait à recevoir nos produits et à imiter nos procédés, elles seraient les premières à pénétrer sur son territoire et à « prendre les commandes ». C'est dans cet espoir que les Anglais s'établirent en Birmanie, les Français au Tonkin, et que les Allemands tournèrent autour du Siam.

La Birmanie, comme le Tonkin, confond, sur une longue étendue, sa frontière avec celle de la province du Yunnan. Le Tonkin touche en outre, par le nord-est et l'est, aux deux provinces du Kouang-Si et du Kouang-Tong. La Birmanie possède plusieurs fleuves qui descendent de Chine : l'Iraouaddy, le Sittang, la Salouen; le Tonkin, à vrai dire, n'en a qu'un seul, le célèbre Fleuve Rouge.

Ce n'est pas ici le lieu de parler du Fleuve Rouge et de le comparer, en tant que voie de pénétration vers la Chine, aux fleuves de Birmanie. La comparaison d'ailleurs est aujourd'hui superflue; le Fleuve Rouge a cause gagnée. Des bateaux à vapeur, d'un type qu'on a déjà perfectionné, remontent jusqu'à Laokai, sur la frontière de Chine, et il ne nous reste plus qu'à donner

toutes facilités et à la navigation en améliorant, moyennant une dépense modique, le cours du fleuve, et au commerce, en répudiant, non par des arrêtés subreptices et presque tenus secrets, mais par une loi solennelle et connue au loin, le fâcheux régime douanier qui interdit la voie du Tonkin aux transactions de l'Europe avec la Chine méridionale. Les fleuves de Birmanie, au contraire, sont, je l'ai déjà dit, infiniment plus longs que ceux du Tonkin et rencontrent avant d'atteindre la frontière de Chine, des obstacles infranchissables. Les Anglais eux-mêmes paraissent les avoir décidément condamnés, et étudient, en vue de se rapprocher de la Chine, sinon d'y pénétrer, diverses lignes de chemins de fer.

Parmi ces études, il faut bien distinguer celles qui ont pour objet la frontière chinoise, et qui ont été ou contrôlées ou même ordonnées par le gouvernement, de celles qui visent le cœur même de l'Empire et n'émanent que de l'initiative privée. De ces dernières, en effet, il y a eu une véritable débauche. Bien avant que la Haute-Birmanie fût annexée, des explorateurs, des ingénieurs, d'anciens fonctionnaires de l'Inde, véritables commis voyageurs en chemins de fer, lançaient toutes les semaines en Angleterre et en Extrême-Orient le projet d'une nouvelle ligne, laquelle, à moins de frais que toutes les autres, mettait la Chine tou-

jours, et quelquefois le Siam avec elle, littéralement dans la main de l'Angleterre. Elles partaient de Rangoon, ou de Maulmein, ou de Mandalay; elles passaient par Tali-Fu ou par Ssumao et aboutissaient à Bangkok, à Canton, à Yunnan-fu, à Nanking, etc. Leur objectif était de détourner vers la Birmanie le trafic qui jusqu'alors prenait la route du Mekong, du Fleuve Rouge, de la rivière de Canton et surtout du Yang-Tse-Kiang; et, dans les exposés magnifiques qu'on faisait de leurs chances, invariablement cet objectif était atteint.

La plus célèbre, peut-être, de ces lignes, fut la ligne de Maulmein à Chung-King, sur le Yang-Tse-Kiang. Comme ce fleuve a un cours extrêmement violent, qu'à la montée la navigation en est fort lente et fort coûteuse, on se flattait — on se flatte encore — que le commerce d'importation de l'Europe avec l'intérieur de la Chine l'abandonnerait pour prendre la voie ferrée partant de Birmanie et aboutissant à Chun-King. La descente, au contraire, quoique périlleuse, est rapide et relativement peu coûteuse. Il était donc vraisemblable que toutes les provinces baignées par le fleuve continueraient, même après l'ouverture du chemin de fer, à l'utiliser pour transporter leurs produits vers la côte orientale et, de là, vers l'Europe. Cette répartition probable du trafic lais-

serait encore une part magnifique à la ligne birmano-chinoise.

Mais il est douteux que les choses aillent ainsi au gré de ses promoteurs. Ne parlons même pas des difficultés d'exécution et des dépenses énormes qu'elles entraîneraient. La conception tout entière repose sur deux hypothèses : la première est que la Chine autorisera sur son territoire la construction d'un chemin de fer ; la seconde est qu'au moins pendant longtemps, elle n'autorisera la construction que d'un seul. Or l'une et l'autre hypothèse prêtent à discussion.

Que la Chine consente à l'établissement d'une voie ferrée, cela n'est pas impossible ; cela non plus n'est peut-être pas très prochain. L'exemple de la petite ligne de Woosung à Shanghai, détruite aussitôt que construite et transportée à Formose où la mer use pièce par pièce le matériel entassé, cet exemple récent n'est pas très engageant. En sens contraire, on peut invoquer l'exemple de la ligne, fort courte d'ailleurs, qui relie Tien-Tsin aux mines de charbon de Kaï-Ping et que jusqu'ici rien ne menace ; mais celle-ci, des personnages puissants, Li-Hung-Chang entre autres, étaient intéressés à sa construction, et le sont à son maintien. Or, la ligne que l'on propose, bien des gens, au contraire, sont intéressés à ce qu'elle ne se fasse pas. Pour ne pas trop en allonger la

liste, je citerai seulement les mandarins des provinces que la ligne traverserait, et les Anglais ou plutôt les Européens de l'est et du sud-est de la Chine, notamment des communautés de Shanghai et de Hong-Kong et de tous les ports ouverts.

Les mandarins des provinces redoutent par-dessus tout l'introduction des communications à l'européenne — télégraphes et chemins de fer, — qui, en assurant mieux la transmission des ordres et le contrôle, leur enlèveront leur puissante indépendance. Aussi, en toute circonstance ont-ils, sans protester eux-mêmes contre les travaux publics projetés, cherché à entraver même les études préliminaires, en excitant les préjugés populaires¹ et en amentant les populations contre les projets et les Européens qui les soutiennent².

1. Lire sur le *Feng-choui* (le vent et l'eau qui peuvent s'irriter), les récits innombrables des voyageurs.

2. Et ce ne sont pas là des propos en l'air. En 1889, fut concédée à la *Hong-Kong and Shanghai Bank* une ligne allant de Tien-Tsin à Trong-Tchéou. Le décret était signé, les capitaux prêts. A ce moment, éclata une opposition si formidable qu'on ne crut pas pouvoir passer outre. Le gouvernement consulta les gouverneurs de province sur l'utilité des chemins de fer. Les plus influents répondirent qu'il était sans doute bon d'en avoir, mais qu'il fallait les construire avec les ressources du pays, sans le concours des étrangers. Dans ces conditions, les chemins de fer étaient impossibles. C'est ce que savaient et voulaient les mandarins. Le gouvernement central en jugeait autrement. A cette occasion, en effet, le vice-roi des deux Kouang, le fameux Tcheng, qui avait le plus nettement for-

Les persécutions contre les chrétiens se rattachent au même sentiment : il y entre beaucoup moins de haine pour la religion chrétienne que pour la civilisation occidentale.

Quant aux communautés anglaises d'Extrême-Orient, comme toute portion de trafic détournée vers la Birmanie est pour elles une perte, elles ne peuvent qu'être hostiles à tous ces chemins de fer. A cet égard, le doute n'est pas possible et l'on a remarqué que personne n'a élevé, contre ces divers projets, des critiques aussi vives et aussi soutenues que les feuilles anglo-chinoises dont elles disposent. Cette opposition de deux éléments aussi considérables est déjà pour ces projets une première et bien puissante cause d'insuccès : en voici une seconde.

Ils supposent que, la Chine consentant à la construction d'un chemin de fer, le premier qu'elle autoriserait serait précisément celui de Chunking, par le Yunnan et le Szu-Chuen, et qu'une fois ce chemin de fer construit, pendant longtemps elle ne souffrirait pas qu'il s'en construisit d'autres. C'est là une supposition gratuite et peu raisonnable. Un pays aussi vaste comporte plusieurs systèmes de voies ferrées : on

mulé cette opinion fut déplacé, envoyé dans la province de Hupeh et chargé d'exécuter, par ses moyens propres, la ligne de Hankow à Lu-Ko-Tsiao, près de Pékin.

ne saurait prétendre le drainer d'un seul côté. En se plaçant dans les hypothèses les plus favorables aux promoteurs de la ligne birmano-chinoise, il faut prévoir que le massif de la Chine centrale serait attaqué encore de deux ou trois autres côtés : du côté de l'est, du côté du sud-est et enfin du côté du sud. La Chine, le premier pas fait, ne refuserait pas d'en faire un second. Quand elle aurait autorisé un chemin de fer en quelque sorte international, elle ne repousserait pas, elle encouragerait plutôt des lignes absolument nationales¹. Et les capitaux ne feraient pas défaut. Les Chinois, ces puissants et habiles négociants, souscriraient tout ce qu'on voudrait. Quant aux colonies européennes et anglaises de Shanghai et de Hong-Kong et des ports ouverts, elles en offriraient spontanément, et la crainte de faire concurrence à leurs compatriotes de Birmanie ne les retiendrait guère.

Il ne faut donc, au moins pour le présent, attacher qu'une médiocre importance à ces projets de gigantesques lignes birmano-chinoises, allant de Rangoon ou de Maulmein à Canton ou à Chunking.

Il en est tout autrement des chemins de fer qui sont destinés non pas à franchir mais à atteindre seulement la frontière chinoise.

1. Le premier chemin de fer auquel aient songé les Chinois va de Hankow à la mer, à travers les plaines.

Le premier projet d'un chemin de fer allant à la frontière de Chine date de trente ans. En 1861, sir Arthur Phayre, le premier commissaire en chef de Birmanie, avait recommandé l'étude d'un tracé se dirigeant sur Kiang-Hung. En 1866, lord Salisbury, alors vicomte Cranborne, avait demandé au gouvernement de l'Inde, qui ne s'en souciait pas, de lever le plan d'une voie ferrée allant jusqu'à la frontière de Chine. En 1869, le duc d'Argyle, et, en 1874, lord Salisbury de nouveau avaient insisté sur ce projet. Enfin bien d'autres, voyageurs ou fonctionnaires, avaient lancé des plans plus ou moins étudiés et pratiques. Mais ce n'est pas avant 1882 que, sur l'initiative de l'explorateur Colquhoun, on procéda sur le terrain à l'examen, d'ailleurs sommaire, de la possibilité qu'il y avait d'établir une voie ferrée reliant la Birmanie à la Chine. Depuis 1882, cette idée n'a jamais été abandonnée¹ : les tracés seuls ont varié.

Sans m'occuper de l'ordre chronologique, j'indiquerai les tracés qui ont eu le plus de vogue. Presque tous, en vue d'éventualités indiquées plus haut, comportent deux points terminus : l'un sur la frontière chinoise ou tout proche de cette fron-

1. Voir les nombreux encouragements adressés aux ingénieurs et au gouvernement par le commerce anglais ; notamment la lettre de la Chambre de commerce de Blackburn, du 8 février 1892.

tière, l'autre en territoire chinois, plus ou moins loin de la frontière birmane.

Un premier tracé part de Mandalay, remonte l'Iraouaddy jusqu'à Bhamo et, s'inclinant vers le nord-est, franchit la frontière de Chine et aboutit à Momein. De Momein, il se dirige soit par le nord-est sur Tali-Fu, soit par l'est sur Yun-tchang et de là sur Yunnan-Fu. Ce tracé, longtemps vanté et dont une partie sera probablement exécutée plus tard, est aujourd'hui abandonné dans son ensemble. Beaucoup de voyageurs, notamment ceux de la mission Grosvenor et M. Colquhoun, ont parcouru le pays qu'il traverse, et le considèrent comme impraticable. Voici ce qu'en disait M. Colborne Baber, secrétaire interprète de la légation d'Angleterre à Peking et membre de la mission Grosvenor. « Il semble chimérique de croire que l'on puisse rendre cette route praticable pour des voitures. Les vallées ou plutôt les abîmes de la Salouen et du Mekong, pour ne pas parler d'autres obstacles, présenteront des difficultés longtemps sans doute insurmontables. En perçant une demi-douzaine de tunnels comme le Mont-Cenis, en construisant quelques ponts comme ceux du Menaï, la route de Birmanie à Yunnan-Fu pourrait sans doute être beaucoup améliorée. » Ajoutons ceci : cette ligne traverserait des pays montagneux, pauvres et inhabités.

Un deuxième tracé part de Hlinedet, sur la ligne de Rangoon à Mandalay, descend par le sud-est vers Mone, franchit la Salouen à Tacaw-Ferry et passe par Kiang-Tung, et Kiang-Hung. A Kiang-Hung, on n'est plus qu'à une faible distance de la ville chinoise de Ssu-Mao. Ce tracé traverse une contrée extrêmement montagneuse. De Hlinedet à Mone, on rencontre quatre défilés, dont l'un est à 4,900 pieds au-dessus de la mer. Depuis Mone, on franchit trois chaînes de montagnes, puis on redescend jusqu'à 870 pieds d'altitude, à Tacaw-Ferry, où la Salouen a 800 pieds de large. De Tacaw-Ferry à Kiang-Tung, quatre autres chaînes de montagnes, dont la hauteur varie de 4,000 à 6,500 pieds, et enfin de Kiang-Tung à Kiang-Hung, une pente continue durant laquelle on s'abaisse de 4,000 pieds.

Les énormes difficultés physiques que rencontreraient ces tracés ont amené MM. Colquhoun et Hallett à en chercher un autre à travers des pays moins bouleversés. Leur chemin de fer part de Maulmein, le second port de Birmanie situé sur le golfe de Martaban, non loin de l'embouchure de la Salouen, et de là passe successivement par Myawaddy, Baheng, sur le Meh-ping, Lakon et Kiang-Hsen sur le Mekong. A partir de Kiang-Hsen, il suit de près le cours du fleuve et atteint Kiang-Hung, point terminus du précédent tracé.

Ce projet, encore en faveur aujourd'hui, a l'avantage d'être plus court que les autres et de traverser des pays à pentes un peu moins fortes. L'altitude de Raheng est 377 pieds; celle de Lakon, 763; de Kiang-Hsen, 4,097; enfin de Kiang-Hung, environ 2,000 pieds. En revanche, il a l'inconvénient de n'utiliser aucune ligne déjà construite et d'emprunter, sur un parcours considérable, le territoire siamois. En cela, il est inférieur aux autres qui tous restent exclusivement en territoire birman.

Si on l'examine de ce point de vue, il comporte quatre sections : deux en territoire birman, deux en territoire siamois, lesquelles se succèdent comme suit : Maulmein à Myawaddy, territoire birman; Myawaddy à Raheng, territoire siamois; Raheng à Kiang-Hsen, territoire siamois; Kiang-Hsen à la frontière de Chine, territoire birman. Les deux portions birmanes ou plutôt anglaises mesureraient : de Maulmein à Myawaddy, 80 milles, de Kiang-Hsen à la frontière chinoise, 240 milles de long; les deux sections siamoises mesureraient : de Myawaddy à Raheng, 88 milles; de Raheng à Kiang-Hsen, 250; soit, au total, 320 milles pour les Anglais, et pour les Siamois, 338 milles. Les dépenses probables s'élèveraient, pour les Anglais, à 2,500,000 livres sterling; pour les Siamois à 2,200,000, au total, en chiffres ronds, à

5 millions de livres ou 125 millions de francs.

C'est là un très gros chiffre et rien ne prouve qu'il soit définitif. M. Holt Hallett n'a pu faire que des études très sommaires; le jour où l'on établirait des calculs plus précis, il est vraisemblable que l'on dépasserait ce devis d'un tiers, de moitié, peut-être de plus encore. Même en admettant qu'il soit exact, ce chiffre énorme constitue, pour un projet d'ailleurs bien conçu, un nouvel et très sérieux obstacle. On peut, en effet, se demander si les Siamois consentiront à construire ou seulement à subventionner une ligne qui leur serait infiniment moins utile qu'aux Anglais. Assurément, ils sont disposés à s'outiller à l'euro-péenne; mais, dans la liste très complète de leurs projets de chemins de fer qu'a publiée récemment M. le capitaine Jones, consul général d'Angleterre à Bangkok, celui-ci ne figure pas ¹.

J'ajoute que le public anglais s'est montré lui-même très opposé à une ligne qui ne serait pas tout entière en territoire anglais; si bien que M. Holt Hallett a dû récemment modifier son tracé et conduire sa voie ferrée à travers la Birmanie et les États shans birmans.

Au surplus, le gouvernement de l'Inde n'a pas

1. Voir cette liste à peu près complète dans la brochure, intéressante et exacte, de M. le capitaine Devrez, *les Grandes voies commerciales du Tonkin*, Paris, Lavauzelle, 1891.

eu devoir adopter le tracé de MM. Colquhoun et Holt Hallett; il s'est rabattu sur une route terrestre, qui existe et est depuis longtemps fréquentée, et il a mis à l'étude une voie ferrée qui emprunterait uniquement le territoire birman et utiliserait sur une partie de son tracé des voies déjà construites.

La route est celle qui va de Bhamo à Tali-Fu. On l'appelle « route des ambassadeurs », parce que c'est par là que passaient les ambassadeurs birmans pour aller en Chine payer le tribut; elle a été longtemps aussi la route du commerce. Elle ne l'était plus depuis quelques années : le commerce languissait et les marchands, moins nombreux et moins forts, dévalisés régulièrement par une tribu de pillards qu'on appelle les Kachyens, préféraient s'abstenir. Les Anglais s'émurent de cet état de choses, et recoururent à un moyen qui leur avait déjà réussi. Ces Kachyens sont, en effet, coutumiers de ce genre d'entreprises. Commerçants qui voyagent, paysans qui cultivent, tout leur est matière à profit. Ils avaient, nous l'avons vu, pris, depuis le début des difficultés, l'habitude de razzier les paisibles habitants des vallées situées au pied de leurs montagnes et le gouvernement anglais n'avait ramené la paix et la sécurité dans cette région qu'en envoyant le capitaine Raikes négocier avec leurs chefs. C'est ce qu'il fit une seconde fois pour rouvrir aux commerçants

la route du Yunnan. Au début de 1890, les chefs Kachyens, depuis longtemps travaillés, s'engagèrent à ne plus pressurer les commerçants, à leur laisser la route libre et même à la maintenir en bon état. En échange, le gouvernement anglais lèvera sur les marchands une contribution déterminée et en répartira chaque année le montant entre les chefs associés. Grâce à ce contrat singulier, qui est bien dans les mœurs du pays, la route est de nouveau ouverte au commerce et les relations d'affaires rétablies entre la Chine et la Birmanie.

Mais c'est là, on le conçoit, un moyen de communication assez primitif et qui ne peut guère donner aux affaires une forte impulsion. Aussi le gouvernement songe-t-il, pour un avenir plus ou moins éloigné, à une ligne de chemin de fer. Cette ligne qui n'est, d'ailleurs, pas nouvelle et que M. Colquhoun lui-même, dès 1884, discutait et combattait partirait de Mandalay, se dirigerait sur Theebau, et, de là, remontant la vallée du Myitnge, arriverait à Theinnee et atteindrait la Salouen à Kunlon-Ferry. La Salouen constitue une limite au delà de laquelle, pour beaucoup de raisons, le gouvernement anglais ne veut pas encore aventurer ses capitaux. Provisoirement donc, la ligne s'arrêterait à ce point. Le jour où l'on pourrait pénétrer en Chine, on franchirait la Salouen,

on remonterait la rivière Nanting, jusqu'à Sun-nig-Fu (100° long., 24° 40 lat.), et de là on gagnerait Yunnan-Fu.

Tel qu'il est actuellement conçu, c'est-à-dire de Mandalay à Kunlon-Ferry, ce tracé aurait une longueur de 260 ou 265 milles et coûterait environ 30 millions de roupies. On le prétend réalisable. C'est l'opinion d'ingénieurs comme de profanes. M. William Sheriff, chargé d'une mission par la Chambre de commerce de Rangoon, a déclaré formellement, devant la *Society of Arts* de cette ville, qu'il n'avait rencontré aucun obstacle sérieux. Selon lui, la pente ne dépasserait pas un quarantième. Lord Lamington qui vient de voyager en Indo-Chine est du même avis. Cependant, les projets même officiels portent des cotes de 4,000 pieds, et mentionnent comme obstacle sérieux une gorge célèbre, appelée Gok-teek ou Gotkeik. La section de la Chambre de commerce de Liverpool qui examine les affaires de Chine et de l'Inde déclare que « les difficultés d'exécution de ce chemin de fer sont énormes ». Enfin, M. Colquhoun, dans son examen comparé des tracés possibles, rapporte l'opinion de M. le docteur William, l'auteur de *Through Burmah to Western China*, laquelle n'est rien moins que rassurante : « Les passes (des plateaux shans), je les tiens, dit-il, pour impraticables soit pour un che-

min de fer, soit pour un tramway. En 1861, franchissant les monts où débouche la route de Theinnee, j'ai eu à passer par des sentiers situés à 5,000 pieds d'altitude au-dessus du niveau de la rivière. J'ai monté et redescendu le versant de la montagne dans ces environs par quatre routes différentes : chacune d'elles était un précipice, et non seulement impraticable à ce moment, mais — autant qu'on peut juger sans expérience technique — impossible à rendre praticable pour aucune espèce de railway ou de tramway, sans des dépenses qui excéderont de beaucoup tout ce que raisonnablement on peut consacrer à atteindre ce but. » Quoi qu'il en soit, le gouvernement de l'Inde a fait étudier ce tracé et ses ingénieurs l'ont déclaré possible. Toutefois il ne l'a pas encore sanctionné et n'a pas autorisé l'ouverture des travaux.

Telles sont les principales lignes qui ont attiré l'attention du gouvernement de l'Inde ou des capitalistes.

On peut affirmer que la plupart d'entre elles sont d'une réalisation encore lointaine ¹.

1. J'ajouterai ceci : la plupart des voies ferrées qui visent la Chine passent par Ssu-Mao. Or, le jour où nous le voudrons, nous serons à Ssu-Mao avant tout le monde. Consultez la carte de Chine et d'Annam.

CHAPITRE XV

L'ORGANISATION FINANCIÈRE

Les principes de l'organisation financière. — L'Inde et l'Angleterre ; le Tonkin et la France. — L'indépendance relative de l'Inde. — Les conséquences. — Influence sur la politique et sur le commerce. — Le commerce de la Birmanie. — Part de l'Angleterre. — Le budget des recettes.

Lever des plans, tracer des parcours, c'est chose facile ; ce qui l'est infiniment moins, c'est de trouver l'argent pour les exécuter ; et les Anglais en Haute-Birmanie se sont, dès la première heure, trouvés arrêtés par les difficultés financières, comme les Français l'ont été au Tonkin. Toutefois, entre les deux pays on ne peut faire une comparaison bien exacte. Leur situation est semblable sous ce rapport : que ni le Tonkin ni la Haute-Birmanie ne peuvent avec leurs seules ressources suffire aux dépenses d'un budget cepen-

dant très réduit; mais elle diffère profondément sous celui-ci : que le Tonkin, pour obtenir les ressources complémentaires, s'adresse à la métropole et que la Haute-Birmanie s'adresse au gouvernement général de l'Inde.

J'ai déjà eu l'occasion d'indiquer, mais il n'est pas inutile de redire que l'Inde n'est pas une colonie comme les autres : c'est une vice-royauté. C'est un organisme indépendant de la métropole, qui a sa vie propre et qui, sous le contrôle toutefois du gouvernement britannique, dirige sa politique intérieure et extérieure en toute liberté. La condition de cette indépendance, c'est qu'elle ne gênera ni la politique ni — ce qui serait plus facilement à craindre — les finances anglaises. L'Inde, comme les pays riches et organisés, a des ressources de deux sortes : l'impôt et l'emprunt. Dans la limite de ses ressources, et à la condition de n'abuser ni de l'une ni de l'autre, elle est maîtresse d'établir, à peu près comme il lui plaît, le budget de ses dépenses. Et cela a pour elle des conséquences importantes. Je n'en veux indiquer qu'une seule.

Dans une colonie ordinaire, entre la conception et la réalisation des plans, il y a un abîme. Supposons qu'au Tonkin l'on veuille construire un réseau ferré. Le gouverneur demande un projet à la direction locale des travaux publics. Ce projet

est envoyé à Paris au sous-secrétaire d'État qui le fait examiner dans ses bureaux. Mais ces bureaux, compétents pour en étudier ce qui intéresse la politique, le commerce, les finances, ne le sont plus pour ce qui regarde l'art de l'ingénieur. On va donc confier l'examen de cette partie du projet soit au conseil supérieur des Ponts et Chaussées, soit à une commission spéciale, qui ne manquera pas d'y apporter des modifications. En conséquence, on le renverra au service local « pour supplément d'études ». Mais le temps a passé; l'auteur responsable du projet primitif n'est plus là; le nouvel ingénieur a une manière de voir qui n'est celle ni de son prédécesseur ni du conseil ou de la commission; il fournit un plan qui, après beaucoup de temps, va peut-être parcourir à nouveau la même filière. Supposons qu'enfin l'on ait pu se mettre d'accord : reste la question d'argent. Aux colonies pas plus qu'ailleurs, les chemins de fer ne se construisent ordinairement avec des excédents budgétaires, mais bien avec des emprunts ou des subventions de la métropole. On s'adresse donc au Parlement qui étudie à son tour tout ce qu'avait, par deux fois déjà, étudié l'administration et voici que vont recommencer les odyssées de l'infortuné projet. Trop heureux si ce n'est pas le tracé mais le principe même du chemin de fer qu'on remet en dis-

cussion. Si bien qu'à moins que le gouverneur ne soit très écouté, le ministre des colonies très ferme, la commission du Parlement très bien disposée, la législature se passera en atermoiements et le Tonkin n'aura toujours pas sa voie ferrée.

L'Inde, au contraire, avec son administration presque autonome, ses finances indépendantes, son gouvernement à peu près tout-puissant, ne rencontre guère d'obstacles que dans sa prudence même, et il n'est peut-être pas excessif de dire que parfois cette prudence l'a retenue davantage que ne l'aurait souhaité le gouvernement de la métropole. S'agit-il de creuser un canal, de construire un chemin de fer : elle peut les mettre à l'étude et même commencer les travaux préliminaires, sûre qu'on ne lui marchandera pas l'autorisation d'exécuter un plan bien conçu. Nous l'avons pu constater, au cours même de cette étude, pour le chemin de fer de Toungoo à Mandalay.

Or, pour montrer tant de facilité, la métropole a ses raisons. Elles ne sont pas difficiles à deviner.

La première est que le gouvernement de l'Inde, étudiant les problèmes sur place, disposant de conseillers politiques et de techniciens de premier ordre, lui inspire, sinon une confiance absolue, autant et même plus de confiance, en tout cas, que tout autre corps consultatif qu'elle pourrait

réunir en Angleterre. La seconde raison, moins solide peut-être, mais, il faut l'avouer, plus déterminante, est qu'en lui demandant son autorisation, le gouvernement de l'Inde ne lui demande ordinairement pas d'argent, et ne la met pas dans l'obligation de consulter le Parlement. Le cabinet se décide donc, en pleine liberté, d'après la valeur intrinsèque de l'entreprise et non pas d'après les difficultés qu'elle peut lui créer pour sa politique intérieure.

Cette entente des deux gouvernements, qui ne se manifeste pas seulement en matière de travaux publics, donne à la politique de l'Inde une sûreté et une souplesse merveilleuses. L'Inde, devenue ainsi, de par son autonomie financière, maîtresse de ses mouvements, excelle et doit une partie de sa grandeur à son habileté à saisir les occasions que d'autres ont laissé échapper et à faire ce qu'il y avait à faire au moment où il convenait de le faire. Aussi, parmi les Français qui ont étudié son histoire, ne doit-il pas en être un seul qui ne lui envie cette position si propice et ne souhaite par-dessus tout à notre Indo-Chine cette semi-indépendance vis-à-vis de la métropole, condition nécessaire de sa future grandeur. Mais une pareille position exige d'abord des finances prospères ou, à tout le moins, élastiques : c'est pourquoi les Anglais et le gouverne-

ment de l'Inde, dans toutes les provinces et notamment en Birmanie, ont, dans la mesure où la politique le permettait, pris tant de soin de se procurer des ressources par l'exploitation des richesses locales.

Je ne puis entrer dans le détail du budget des recettes. J'en dirai, d'un mot, l'esprit.

Le commerce est — dans la première période de colonisation — la source de toute richesse : donc on favorisera le commerce; on lui laissera le maximum de liberté; on lui fournira le maximum de facilités. Ce faisant, on enrichira les colons, et l'on grossira les recettes du Trésor. Ces recettes toutefois, si besogneux que l'on soit, on ne prétendra pas les accroître à tout prix. Le fisc exigeant fait les contribuables indociles. On ne demandera que ce qu'il est raisonnable de demander; et, si cette libéralité jointe à ce dénuement, conduit au déficit, on s'en consolera : ce n'est encore que le temps des semailles; vienne la moisson, elle paiera toutes les peines et tous les sacrifices.

Cette méthode, si simple, si logique et cependant si rarement suivie, a donné aux Anglais tout ce qu'ils en pouvaient attendre.

Le commerce de la Birmanie, largement outillé, n'a cessé de progresser. En 1886-87, au lendemain de l'annexion, au plus fort de l'insurrection,

il était de 328 millions de francs; il s'est élevé en 1887-88, à 383 millions; en 1888-89, à 351; en 1889-90, à 394; en 1890-91, à 449 millions. C'est, si on laisse de côté l'année exceptionnelle 1886-87, une augmentation, en trois ans, de 14 pour cent. Et notre consul à Rangoon, M. Pilinski, dont j'ai déjà cité le rapport, ne laisse aucun doute sur la cause de cette augmentation : « Les affaires avec la Haute-Birmanie, dit-il, étaient presque complètement arrêtées... Mais, depuis 1887, le pays a été graduellement pacifié; les paysans qui, en grande partie, avaient abandonné leurs villages, y sont retournés et se sont adonnés à la culture, et les affaires, momentanément ralenties, ont repris avec plus d'activité. »

Les chiffres que je viens de citer s'appliquent à tout le commerce extérieur de la Birmanie, au commerce avec l'Angleterre et au commerce avec l'étranger. Détail curieux et contraire à la commune opinion, la part de l'Angleterre dans ce commerce n'est pas très forte. Les importations de Birmanie en Angleterre ont été en 1886-87, de 53 millions de francs; en 1887-88, de 39; en 1888-89, de 35; en 1889-90, de 57 millions. Les exportations d'Angleterre en Birmanie ont été, en 1886-87, de 35 millions de francs; en 1887-88, de 58; en 1888-89, de 52; enfin, en 1889-90, de 47 millions de francs; soit, au total,

en 1886-87, 87 millions sur 328, en 1889-90, 104 millions sur 449. La proportion n'est pas favorable à l'Angleterre. Malgré cela, il n'est pas question d'appliquer à la Birmanie un tarif dit protecteur qui la ruinerait sans enrichir la métropole.

Dans le chiffre des recettes, comme dans le chiffre des affaires, on constate un progrès. En 1886-87, les recettes de la Haute-Birmanie seule étaient de 2,224,980 roupies; elles se sont élevées, en 1887-88, à 5,016,360; en 1889-89, à 7,345,430, en 1889-90, à 10,103,150 roupies. Cette augmentation régulière est d'un bon augure; elle ne suffit pas toutefois à équilibrer le budget. Depuis 1886, le déficit annuel a été de 8 à 12 millions de roupies¹. Mais ni le gouvernement de l'Inde ne s'en alarme, ni le Parlement ne réclame l'évacuation : ils savent qu'une colonie neuve ne fait point ses frais; ils ont, à commencer par lord Dalhousie en 1852, prévu le déficit; ils se rappellent ce qu'ont été les finances de la Basse-Birmanie et voient ce qu'elles sont aujourd'hui. Cela leur fait prendre patience.

1. Tous ces chiffres sont d'ailleurs sujets à caution. Les documents anglais et les documents indiens ne sont nullement concordants.

CHAPITRE XVI

RÉSULTATS ET CONCLUSIONS

Les résultats de l'administration anglaise. — Enseignements que les Français peuvent en retirer. — La méthode et les expédients. — Un plan rationnel : les peuples, les lois, les fonctionnaires, la sécurité, l'outillage matériel et intellectuel. — La colonisation.

Le commerce prospère; les finances assises sur des bases excellentes, mais toutefois encore et pour plusieurs années inférieures aux besoins du pays; la machine administrative solidement établie sur des lois sages et sur de bons fonctionnaires, mais néanmoins arrêtée encore par des frottements et exposée à des à-coups; la pacification enfin et la sécurité progressant de jour en jour, mais cependant troublées, de temps à autre, par des réveils et même des succès de l'esprit de révolte : tel est, en quelques lignes, le bilan, au

bout de six années, de la domination anglaise en Birmanie.

J'ai peur qu'il ne paraisse assez mince. Son apparente médiocrité causera quelque joie à ceux que la Birmanie empêche de dormir et fera sourire de pitié ceux qu'avait pu choquer la prétention de s'instruire à l'école de l'Angleterre. Quant à la réelle disproportion de ces résultats avec les moyens mis en œuvre, elle inspirera quelque doute à ceux qui de la sagesse et de l'habileté des Anglais avaient auguré des effets merveilleux.

Ceci me semble plus fâcheux.

Il y a, de par le monde, d'honnêtes lecteurs de romans qui tiennent par-dessus tout à la logique des choses. Ils veulent les caractères figés à jamais dans la rigidité de leur forme première. Les ont-ils vus d'abord vertueux, il les leur faut vertueux jusqu'au bout ; ils ne toléreront pas qu'ils se relâchent, fût-ce une minute, de leur vertu intran-sigeante. De même, aux gens habiles, ils ne permettront pas une faute, ni aux prudents une étourderie. Et si des mesures excellentes sont, par malheur, demeurées inefficaces, ils les condamnent désormais comme inutiles.

De ces lecteurs de romans, le malheur est qu'on en rencontre en politique.

Mais ce n'est point là la vie. Ni les hommes

ni les choses n'y ont cette constance invariable et cette précision automatique; à chaque instant, les plans les mieux combinés s'y trouvent dérangés par les circonstances. Que les Anglais, en dépit du soin avec lequel ils ont préparé, par leur politique, la pacification; par leurs lois et leurs fonctionnaires, le gouvernement; par leurs travaux publics et leurs règlements, la mise en valeur de la Birmanie, n'aient, au bout de six années, ni achevé l'entière pacification, ni établi une administration parfaite, ni assuré une exploitation régulière, cela n'est pas fait pour nous déconcerter, ni ruiner notre foi dans la science et la prudence. La médiocrité des résultats ne prouve rien contre la méthode.

J'irai plus loin. Il est permis de croire qu'avec des procédés moins méthodiques on eût pu obtenir des résultats d'apparence plus brillante. Mais la méthode est consciencieuse : elle proscrit les expédients et dédaigne les apparences. Elle lie l'avenir au présent; elle déblaye et tasse le terrain avant d'y bâtir; elle commence la maison par les caves et non par les étages. Cela est lent, cela est cher; mais cela est durable. A des yeux prévenus, les Anglais en Birmanie peuvent ne pas paraître beaucoup plus avancés que nous au Tonkin. Ils le sont infiniment plus. Ils ont assuré l'avenir.

Cela, pour moi, ne fait aucun doute. Aussi, au moment de conclure, n'éprouvé-je aucune hésitation à dire : adaptons au Tonkin les institutions de la Birmanie.

Adaptons et non pas transportons. Car dans les deux situations, rien n'est identique ni même entièrement comparable : ni eux à nous, ni le Tonkin à la Birmanie, ni nos mandarins à leurs fonctionnaires indigènes, ni les Birmans aux Tonkinois, ni même leurs Chinois aux nôtres. Les différences assurément sautent aux yeux. Beaucoup ne verront que ces différences. Pourtant, bien des similitudes s'imposent, et le seul danger serait peut-être d'en trouver trop. Ne copions donc pas; adaptons.

Ainsi que je l'annonçais au début de ce travail, l'expérience des Anglais en Birmanie, consciencieusement interrogée, va nous permettre maintenant de dégager certaines règles.

Appliquées au Tonkin, voici ce que ces règles exigent :

1^o Connaître les peuples dont nous avons pris en main les destinées. Ces peuples, quoique habitant une même contrée, appartiennent à des races ou à des familles différentes. Sans parler d'innombrables tribus, nées de croisements inextricables, les Cambodgiens sont une race, les Annamites en sont une autre; les habitants de la

Cochinchine et ceux de l'Annam forment une famille; il n'est pas sûr que les Tonkinois n'en forment pas une seconde. Il y a là-dessus des opinions contradictoires : M. Harmand a son opinion; M. Aymonnier a la sienne; M. Sylvestre a la sienne; le gouverneur général, M. de Lanesan, a la sienne; Mgr Puginier avait la sienne : il faut, du point de vue historique, ethnologique et politique, étudier les habitants de l'Annam et du Tonkin, et savoir enfin, d'une façon indiscutable, s'ils sont une seule et même nation, ou si leurs origines, leurs luttes, leurs institutions n'en font pas deux nations distinctes, peut-être même opposées.

2° Une fois tranchée cette controverse, il importe de donner des lois à ces peuples : j'entends des lois appropriées. Or, c'est ce que ne sont pas les lois en vigueur dans notre Indo-Chine. Leurs lois à eux ne leur suffisent plus, depuis qu'ils sont entrés en relations avec nous, et nos lois à nous les dépassent encore. Il leur faut des lois peut-être moins simplistes que leurs lois et certainement moins compliquées que les nôtres. Ni le code annamite — dont nous devons le recueil et la traduction à la période féconde des amiraux gouverneurs de Cochinchine, — ni le code Napoléon ne peuvent séparément donner satisfaction ou se plier à leurs besoins : ils veulent des lois faites

pour eux, des lois qui s'inspirent largement des lois indigènes, et les complètent sur quelques points d'après les principes, non pas d'après les dispositions de nos lois d'Occident.

Toutefois, le moment n'est pas venu encore d'édifier cette législation. C'est là une tâche colossale, et qui demande infiniment de précautions et de talent. Pour l'Inde, on l'a confiée à des hommes tels que Macaulay et sir Henry Sumner Maine, qui ont consacré de longues années à en préparer seulement les matériaux. Je ne sais pas si nous avons de tels hommes à notre disposition; je crois, en tout cas, que ces matériaux nous font encore défaut. Bornons-nous donc, pour le moment, à restituer aux Annamites une partie des lois que nous avons imprudemment altérées; et, continuant l'œuvre des La Grandière, des Luro, etc., rassemblons pour l'avenir les matériaux d'une législation indigène digne d'un grand peuple.

3^e Les lois ne sont pas tout. Ayons des fonctionnaires et des juges qui les sachent appliquer. Laissons ou même rendons à la métropole trop généreuse les magistrats et les administrateurs de choix qu'elle envoie si volontiers à ses colonies. L'Indo-Chine, comme l'Inde, veut des fonctionnaires triés et préparés. Un moment elle en a eu; reprenons la tradition. Instituons des con-

cours dans le genre de ceux que j'ai décrits — ce sera plus libéral — ou gardons l'école coloniale — ce sera moins compliqué. Mais perfectionnons-la. Faisons-en non plus une école coloniale, mais une école indo-chinoise. Ouvrons-la non à tout venant, mais aux seuls vainqueurs d'un concours sérieux et sincère, et qui atteste de l'instruction et de la valeur morale. Organisons pendant deux années des cours pratiques avec de bons professeurs; garantissons aux lauréats des débouchés honorables et une carrière sûre; enfin, complétons leur instruction sur place, par un stage *payé*, et, avant dix ans, nous aurons, tant que nous en voudrons, des fonctionnaires comparables à ce que l'Inde offre de plus distingué.

4° Après la justice et le gouvernement, la sécurité : sécurité intérieure, sécurité extérieure.

Du côté de la Chine, quelques forts bien situés, quelques bataillons bien postés; surtout de bons offices et de bonnes relations. Regardons moins Pékin et davantage les provinces nos voisines. Nous ne connaissons guère, nous méconnaissons les mandarins chinois. Des égards — que beaucoup méritent — nous les concilieraient. Des présents, convenables et proportionnés, aux viceroyes des deux Kouang et du Yunnan, aux gouverneurs et aux *taotai*, seraient d'un effet décisif.

Ils surveilleraient leurs frontières, et, si je puis dire, filtreraient l'émigration. Si, après cela, nous remanions la capitation, qui, telle qu'elle est, les humilie, nous aurions, non pas tout de suite, mais dans quatre ou cinq ans, les meilleurs Chinois du monde. En Extrême-Orient, on a les Chinois qu'on mérite.

Du côté de l'Annam et du Tonkin, utilisation raisonnée des ressources politiques et militaires du pays. Restaurer le protectorat; environner le roi d'honneurs et lui rendre un prestige qu'il dépensera à notre service; agir sur le peuple au moyen des mandarins, non pas des princes ou des chefs de grandes familles, qui ne sauraient, sans arrière-pensée, se rallier à une administration honnête et économe, mais des petits mandarins, humbles lettrés, dont nous pouvons d'ailleurs contrôler la conduite par nos agents et balancer l'influence par celle des notables.

Voilà pour les choses de la politique. Les choses de la guerre comportent des solutions également nettes. Instituer des milices indigènes, police civile et police militaire, et ne pas craindre de mettre à leur tête, sauf dans les grades supérieurs, des chefs indigènes. Outre les milices, avoir deux armées, très peu nombreuses assurément, mais deux armées distinctes : une de troupes françaises; une de troupes indigènes, solidement

encadrées et commandées par des Français. Les troupes indigènes, en faire exactement ce qu'est l'armée indienne aux Indes, c'est-à-dire une armée destinée uniquement au service du Tonkin, avec des cadres dont toute la carrière se fera au Tonkin. Les troupes françaises, moins nombreuses encore, les recruter, par des engagements avantageux, parmi des hommes faits et résistants, et les placer judicieusement, sous des climats salubres, sur des points stratégiques. Les y laisser non pas dans l'inaction, mais dans la paix, toujours entraînées et jamais ou rarement utilisées, entourées de confort et de prestige; les réserver pour des éventualités suprêmes; ne pas les montrer, à peine les laisser voir, comme un épouvantail mystérieux, et, pour employer l'expression anglaise, comme de superbes et terribles « *animals of war* ».

Ces dispositions nous feront redouter des indigènes; mais cela ne suffit pas : il nous faut nous en faire connaître et apprécier, je n'ose pas dire aimer.

5° Pour cela, à tout ce qu'ils possèdent, fruit des civilisations d'Orient, ajoutons ce que donnent nos civilisations d'Occident : instruons-les; outillons-les; enrichissons-les.

A. — L'éducation, surtout près de peuples qui ont le culte de la science et le respect des savants, est un admirable instrument d'influence. Il ne

s'agit que de savoir s'en servir. Les Anglais, en Birmanie, en ont à peine essayé. Leur abstention est de la timidité. Leurs expériences aux Indes ont assez mal réussi et ont accrédité cette opinion, qui a des défenseurs considérables, qu'instruire les indigènes, c'est préparer des chefs à ses ennemis. Cette opinion est fondée sur de fausses apparences.

Les Anglais aux Indes ont commis une faute. Ils ont prétendu — fidèles à leur politique séculaire — s'appuyer pour gouverner les peuples sur une élite indigène. Dans ce but, ils ont, à grands frais, institué pour cette élite, l'enseignement secondaire et supérieur, et, pendant longtemps, négligé l'enseignement primaire. Grâce à cela, les lauréats de leurs facultés ont fait à leurs compatriotes, systématiquement tenus dans l'ignorance, l'effet de demi-dieux, et acquis ainsi un prestige qui eût pu devenir dangereux. Pour le combattre, les Anglais commencent à répandre l'enseignement primaire. Et déjà ils en sentent le salutaire effet.

Là est la solution. Instituons au Tonkin des écoles nombreuses et ouvrons-les largement au peuple. Que cet enseignement soit — autre faute à éviter — le complément, non le rival de l'enseignement annamite. Ne prétendons pas ôter à ces disciples des Chinois l'instrument qui leur permet de communiquer avec le monde chinois. Ne leur

fermons pas ce monde pour les faire entrer dans le nôtre. Ne leur offrons même pas le choix entre deux instruments; donnons-les-leur tous les deux.

B. — L'*outillage*, un outillage perfectionné, qui légitime notre intervention, c'est là, en effet, ce qu'il faut à ces curieux et à ces agissants. L'*outillage* matériel, comme l'*outillage* intellectuel. Ils sauront à merveille l'utiliser : voyez plutôt le succès de nos *Messageries maritimes* et *fluviales*. Des ports bien aménagés, des canaux bien conçus et bien entretenus, des routes, des chemins de fer, un bon service postal et télégraphique, voilà les meilleurs instruments de domination et de richesse.

C. — La *prospérité* de toute colonie naissante, surtout de celle-ci, qui est une route commerciale, dépend du commerce. Donnons au commerce toute liberté. Nous appliquons en Indo-Chine, sans profit pour personne, au grand dommage des indigènes et des colons, notre tarif général des douanes : abolissons-le. Et abolissons-le, non pas subrepticement, mais ouvertement, publiquement, solennellement. Proclamons-le aboli. Que le monde, que nos adversaires qui s'en sont fait une arme contre nous ne puissent ni ignorer sa suppression, ni la laisser ignorer. Que les colons, que les indigènes, que les Chinois sachent que désormais on peut librement trafi-

quer, qu'on peut enfin faire fortune dans l'Indo-Chine française.

6° Et peuplons-la, cette Indo-Chine, de bons colons, de colons entreprenants et avisés. Appelons-y les Chinois, appelons-y les Français ; non pas les pauvres mais les riches, les capitalistes : ceux-là plus tard emploieront les autres. Appelons-les ; attirons-les. Offrons-leur des avantages, des privilèges, des monopoles. C'est mon vœu, à moi économiste et libéral. Créons au Tonkin des compagnies privilégiées ; non pas une, plusieurs ; non pas une grande compagnie, des compagnies petites et moyennes, qui se feront concurrence. Nous avons dans l'est et le nord et le nord-ouest des espaces qui, du train dont vont les choses, resteront déserts pendant un siècle : peuplons-les. Des Français capitalistes, des Chinois contremaîtres, des indigènes ouvriers : voilà une alliance féconde.

Et quand nous aurons fait tout cela, quand nous aurons, dix années durant, sans nous laisser rebuter par quelques échecs, pratiqué cette politique, d'ailleurs bien simple, nous n'aurons plus de leçons à demander à personne.

Car, en vérité, quand je compare ce qu'ont en Birmanie obtenu les Anglais qui disposaient des ressources infinies de l'Inde et ce que nous avons, nous, obtenu au Tonkin, avec nos moyens misé-

rables, je ne puis m'empêcher d'admirer nos qualités de colonisateurs.

Nous n'avons à envier à personne ni le courage, ni le dévouement, ni l'ingéniosité, ni l'entrain, ni même la tenacité et l'application. Une seule chose nous fait défaut : nous qui avons par excellence l'esprit d'épargne, nous n'avons pas l'esprit de prévoyance. Les Anglais, eux, le possèdent à un suprême degré. Depuis un demi-siècle, ils se sont mis à l'école du « préparez-vous ». Nous en sommes toujours à l'école du « débrouillez-vous ». Parfois cela nous réussit ; parfois cela nous conduit aux abîmes. Et quand nos affaires sont désespérées, nous nous tournons vers quelque talent supérieur et nous lui crions : « Tirez-nous de là ». Avec de bonnes lois, bien appliquées, de simples fonctionnaires, bien dressés, eussent suffi à la tâche : nous, nous y tuons nos hommes de génie. C'est là un gaspillage qu'une nation bien ordonnée ne peut tolérer : soyons ménagers, mais soyons prévoyants.

TABLE DES MATIERES

PRÉFACE. — Lettre à M. Léon Say.....	v
--------------------------------------	---

INTRODUCTION

But de ces études. — La politique coloniale en France. — Reconstitution de notre domaine; restauration de notre administration. — Nécessité d'interroger l'expé- rience de nos rivaux, limite du profit que nous en pouvons retirer; <i>les Anglais à Hong-Kong; les Anglais en Birmanie</i>	1
--	---

I. LES ANGLAIS A HONG-KONG

Carte de Hong-Kong.....	12
-------------------------	----

CHAPITRE PREMIER

L'ILE, LE PORT, LA VILLE, LE PANORAMA.....	13
--	----

CHAPITRE II

MOTIFS D'OCCUPATION. — DÉCOURAGEMENT. — PROJETS D'ABAN- DON. — MAINTIEN DE L'OCCUPATION.....	27
---	----

CHAPITRE III

LES DÉBUTS DE LA COLONIE. — LE JOURNAL DES PREMIÈRES ANNÉES.....	46
--	----

CHAPITRE IV

DÉVELOPPEMENT ET PROSPÉRITÉ DE HONG-KONG. — LES ÉPOQUES DÉCISIVES.....	64
--	----

CHAPITRE V

MÉTHODES DE GOUVERNEMENT ET D'ADMINISTRATION; LES CHINOIS : LA SÉCURITÉ, LA JUSTICE, LES ÉCOLES.....	78
--	----

CHAPITRE VI

MÉTHODES DE GOUVERNEMENT ET D'ADMINISTRATION; LES COLONS EUROPÉENS : PEUPLEMENT, HYGIÈNE, SANTÉ.....	97
--	----

CHAPITRE VII

MÉTHODES DE GOUVERNEMENT ET D'ADMINISTRATION : LE RÉGIME DES COLONIES ANGLAISES, LA LIBERTÉ ET SES DEGRÉS, LES FONCTIONNAIRES, LES ORGANES DE GOUVERNEMENT.....	106
---	-----

CHAPITRE VIII

MÉTHODES D'ADMINISTRATION : LE COMMERCE, LES FINANCES....	123
---	-----

CHAPITRE IX

LES RÉSULTATS : LE BUDGET, LE COMMERCE, LES BANQUES, LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS. — LA VIE DES COLONS.....	135
---	-----

II. LES ANGLAIS EN BIRMANIE

Carte de Birmanie.....	154
------------------------	-----

PREMIÈRE PARTIE

CONQUÊTE. — PACIFICATION

CHAPITRE PREMIER

LA CONQUÊTE

La Birmanie et ses ressources. — Sa situation entre l'Inde et la Chine. — Avantages qu'elle présente pour une nation européenne; comment les Anglais ont été amenés à s'en emparer. — Rapidité de la conquête...	155
--	-----

CHAPITRE II

LA RÉPRESSION

Au lendemain de la conquête. — L'insurrection en Haute et en Basse-Birmanie. — Caractères de l'insurrection. — Les <i>dacoits</i> . — La pacification par les moyens militaires. — Facilités que donnaient aux Anglais l'organisation et la proximité de l'Inde. — L'armée régulière. — La police : police civile et police militaire.....	165
--	-----

CHAPITRE III

LA PACIFICATION

La pacification par les moyens politiques. — L'accord des fonctionnaires civils et des chefs militaires. — La justice et l'administration; les erreurs et les fautes; les cruautés. — Attitude envers les principaux du pays; envers les tribus vassales; envers la Chine; le traité de juillet 1887.....	183
---	-----

CHAPITRE IV

LE RÉGIME POLITIQUE

Importance de cette question. — L'État tampon. — Le protectorat. — L'annexion.....	202
--	-----

DEUXIÈME PARTIE

L'ADMINISTRATION

LES LOIS, LES FONCTIONNAIRES

CHAPITRE V

LA LÉGISLATION

Les lois de l'Inde. — Lois civiles et lois pénales. — Acclimatation des lois. — Les lois de l'Inde en Basse-Birmanie. — Les lois de la Basse-Birmanie dans la Birmanie supérieure. — Variété des régimes appliqués aux diverses parties de la province..... 213

CHAPITRE VI

LE RECRUTEMENT DES FONCTIONNAIRES

Utilité d'une bonne sélection des fonctionnaires. — Diverses méthodes de sélection : les concours et la faveur. — Combinaison de ces méthodes en France. — La méthode suivie pour le recrutement des fonctionnaires coloniaux..... 228

CHAPITRE VII

LES FONCTIONNAIRES DE L'INDE ANGLAISE

Théorie politique sur laquelle repose ce recrutement. — Deux modes de recrutement : le concours et le libre choix. — Le *covenanted service* et les concours ; inconvénients des concours ; comment on y a paré ; les juges et les programmes. — Nécessité d'une instruction générale étendue. — L'admission et l'admissibilité. — La *probation* ou temps d'épreuve ; à quel moment les candidats se spécialisent. — L'*uncovenanted service* et le libre choix. — Les deux méthodes se complètent..... 233

CHAPITRE VIII

CE QUE VALENT LES FONCTIONNAIRES DE L'INDE

Opinion des Anglais : sir Richard Temple, lord Lytton, lord Dufferin, M. Herbert. — Opinion des étrangers : M. de Hübner. — Opinions contraires ; les fonctionnaires anglais en Égypte. — Opinion moyenne et probable ; les fonctionnaires du temps de la Compagnie.

les fonctionnaires du gouvernement de l'Inde. — Les hommes d'initiative et les hommes de discipline. — Les fonctionnaires de l'avenir.....	262
--	-----

CHAPITRE IX

LES FONCTIONNAIRES ANGLAIS DE BIRMANIE

Infériorité des fonctionnaires de Birmanie comparés aux fonctionnaires de l'Inde. — Diverses causes de cette infériorité : le climat et la situation de la Birmanie. — Les fonctionnaires ne souhaitent pas servir en Birmanie. — Le gouvernement de l'Inde exagère ses économies sur le personnel; il ne s'était pas assuré le personnel que nécessiterait l'administration de la Birmanie supérieure. — Les expédients : les faveurs et les injustices dans le recrutement du personnel.....	284
--	-----

TROISIÈME PARTIE

L'EXPLOITATION ÉCONOMIQUE

LES RESSOURCES; L'OUTILLAGE; LES RÉSULTATS

CHAPITRE X

LES RESSOURCES DE LA BIRMANIE

L'agriculture; les forêts; les mines : les métaux, le pétrole, le charbon; les rubis.....	295
---	-----

CHAPITRE XI

LES POPULATIONS DE LA BIRMANIE

Les Birmans; leur caractère; l'état rudimentaire de l'industrie birmane; le commerce du temps des rois. — Les Chinois; leur rôle dans tout l'Extrême-Orient; leur attitude en Birmanie; le rôle qu'ils y peuvent jouer.....	306
---	-----

CHAPITRE XII

LA LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

Le régime des terres. — Les droits du gouvernement. — Pourquoi il n'a pas cherché à faire passer les terres aux mains des colons ou des Chinois. — Le régime du commerce; la métropole et les colonies. — Les droits de douane fiscaux et les droits protecteurs; les industriels métropolitains contre les colons et les indigènes; la liberté commerciale et ses conséquences.....	314
--	-----

CHAPITRE XIII

LES TRAVAUX PUBLICS

Le budget des travaux publics en Birmanie. — Les routes. — Les fleuves. — La lutte des routes et des voies ferrées. — Les chemins de fer. — Diverses lignes construites ou autorisées. — La ligne de Toungoo à Mandalay : les résultats politiques et financiers..... 332

CHAPITRE XIV

LA PÉNÉTRATION EN CHINE

La Chine et les puissances européennes. — Évolution de la politique européenne depuis trente ans. — L'occupation des pays limitrophes de la Chine. — Tonkin et Birmanie. — Le Fleuve Rouge et les fleuves birmans. — Les chemins de fer birmano-chinois. — Hypothèses sur lesquelles ils reposent. — Valeur de ces hypothèses; les divers tracés; leur praticabilité. — Les projets du gouvernement de l'Inde. — Une route de terre; le traité avec les Kachyens. — Une voie de fer..... 351

CHAPITRE XV

L'ORGANISATION FINANCIÈRE

Les principes de l'organisation financière. — L'Inde et l'Angleterre; le Tonkin et la France. — L'indépendance relative de l'Inde. — Les conséquences. — Influence sur la politique et sur le commerce. — Le commerce de la Birmanie. — Part de l'Angleterre. — Le budget des recettes..... 372

CHAPITRE XVI

RÉSULTATS ET CONCLUSIONS

Les résultats de l'administration anglaise. — Enseignements que les Français peuvent en retirer. — La méthode et les expédients. — Un plan rationnel : les peuples, les lois, les fonctionnaires, la sécurité, l'outillage matériel et intellectuel. — La colonisation..... 380